

LA SEMAINE

ENCYCLOPÉDIE DE LA PRESSE PÉRIODIQUE.

AVEC GRAVURES ET ILLUSTRATIONS.

ABONNEMENT.

Trois Mois :
 Paris et Seine... 6 f. 50 c.
 Départements... 7 " "
 Etranger... 7 " "
 Par voie anglaise... 8 " "

Un Numéro à Paris... 60
 par la poste... 65

Les abonnements datent du 1^{er} ou du 15 de chaque mois.

On ne reçoit que les lettres affranchies.



ABONNEMENT.

Une Année :
 Paris et Seine... 24 f. " s.
 Départements... 26 " "
 Etranger... 28 " "
 Par voie anglaise... 32 " "

On s'abonne dans les Départements :
 Chez tous les Directeurs des postes,
 Aux bureaux des Messageries,
 et chez les principaux Libraires.

ANNONCES : 60 c. la petite ligne
 1 fr. 20 c. la ligne ordinaire.

PREMIÈRE PARTIE.

- 1 SEMAINE POLITIQUE. Journal des Intérêts généraux.
- 2 SEMAINE ADMINISTRATIVE. Journal des Administrations publiques.
- 3 SEMAINE MILITAIRE. Journal de l'Armée et de la Marine.
- 4 SEMAINE JUDICIAIRE. Journal des Cours et Tribunaux.
- 5 SEMAINE RELIGIEUSE. Journal des Cultes.
- 6 SEMAINE DE L'ENSEIGNEMENT. Journal de l'Instruction publique.

- 7 SEMAINE SCIENTIFIQUE. Journal des Sciences et des Académies.
- 8 SEMAINE MÉDICALE. Journal de Santé et d'Hygiène.
- 9 SEMAINE AGRICOLE. Journal d'Agriculture.
- 10 SEMAINE INDUSTRIELLE. Journal de la Production.
- 11 SEMAINE COMMERCIALE. Journal de la Bourse et des affaires.
- 12 SEMAINE STATISTIQUE. Journal des faits économiques.

12 JOURNAUX POLITIQUES, SCIENTIFIQUES OU ÉCONOMIQUES.

SIX COURRIERS-NOUVELLES.

- 1 Courrier de Paris.
- 2 Courrier de la Banlieue.
- 3 Courrier des Départements.
- 4 Courrier de l'Algérie et des Colonies.
- 5 Courrier de l'Europe.
- 6 Courrier d'Outre-Mer.

AVIS IMPORTANT.

Désirant répondre aux vœux exprimés par un certain nombre des abonnés de la *Semaine*, qui réclament de nous un supplément quotidien destiné à leur faire connaître, jour par jour, les événements qui se succèdent si rapidement, et surtout les délibérations de l'Assemblée nationale, nous avons dû prendre des mesures pour satisfaire à leur juste impatience. Voici donc le parti que nous avons adopté :

Nous nous sommes mis en rapport avec un journal, LA LIBERTÉ, qui se publie à Paris, depuis la révolution de février, et dont le tirage s'élève déjà à plus de 40 mille exemplaires. Des combinaisons administratives, également favorables aux deux journaux, nous permettent, dès aujourd'hui, d'offrir ce journal à tous nos abonnés, moyennant un supplément de prix tellement modique, que l'abonnement simultané à LA LIBERTÉ et à LA SEMAINE ne coûtera presque pas plus cher que celui des journaux quotidiens les plus répandus, et qu'il coûtera même moins cher que quelques-uns de ces journaux. En voici la preuve :

Un abonnement de trois mois, pour les départements, coûte actuellement, pour le *Siècle* et la *Presse* : 10 fr.; — pour le *Constitutionnel* : 11 fr.; — pour le *National* : 11 fr.; — pour l'*Union* : 13 fr.; — pour le *Journal des Débats* : 15 fr.; — etc.

L'abonnement trimestriel aux deux journaux ensemble ne coûtera, pour les départements, que 12 fr. 50 c.

En nous adressant cette somme de 12 fr. 50 c., par les voies ordinaires, on recevra donc régulièrement, chaque jour, par la poste, un journal quotidien, et chaque semaine, notre publication hebdomadaire, dont aucune des spécialités, on le sait, ne fait double emploi avec les feuilles quotidiennes, qui n'offrent rien de comparable à notre cadre si varié, si méthodique et si complet.

Quant à ceux de nos abonnés des départements qui reçoivent déjà, en sus de la *Semaine*, l'un ou l'autre des journaux sus-nommés, ils déboursent actuellement, par trimestre, 16 fr., 17 fr., 19 fr. ou 21 fr. pour ces deux abonnements. — L'abonnement collectif à la *Semaine* et à la *Liberté* leur procurerait une économie trimestrielle de 3 fr. 50 c.; 4 fr. 50.; 6 fr. 50 c.; 8 fr. 50 c.; et une économie annuelle de 14 fr., 18 fr., 26 fr. et 34 fr.

L'économie pour les abonnés de Paris, est encore plus sensible; elle serait, par trimestre, de : 3 fr. 50 c.; 5 fr. 50 c.; 7 fr. 50 c.; 9 fr. 50 c.; et conséquemment, par année, de 14 fr.; 22 fr.; 30 fr. et 38 fr.

Il nous semble que rien d'aussi avantageux n'a été réalisé jusqu'ici en matière de presse.

L'abonnement double, comme l'abonnement simple, est entièrement facultatif; mais il est bien entendu que cette réduction des prix, rendue possible seulement par une association entre deux journaux, ne profitera qu'à ceux qui les recevront l'un et l'autre.

Nous devons, en outre, avertir nos abonnés que l'union des deux journaux étant une affaire purement administrative, n'implique en aucune façon la solidarité de la ligne politique, qui, du reste, leur est commune, quant aux principes généraux.

Ceux de nos abonnés des départements qui désireront recevoir les deux journaux, soit à partir du 1^{er} juin, soit à partir du 15 courant, voudront bien nous adresser le montant des prix indiqués ci-dessous, soit en mandats sur la poste, soit en bons sur Paris, soit par l'intermédiaire des Messageries. — Quant à ceux dont l'abonnement n'est pas encore à terme, et qui voudraient recevoir, dès à présent, LA LIBERTÉ, ils n'auront qu'à nous adresser le montant de la différence entre l'abonnement simple et l'abonnement double, soit 6 fr. 50 c. pour 3 mois; 13 fr. pour 6 mois; 26 fr. pour l'année.

Pour Paris, la différence n'est que de 3 fr. 50; — 6 fr. et 12 fr.

Mais, dans ce cas, afin d'assurer la régularité du service et l'exactitude des

envois, nous prions instamment ceux de nos abonnés, dont l'abonnement n'est pas encore à terme, de faire coïncider les deux échéances. Dans ce but, nous recevrons, jusqu'à nouvel ordre, des abonnements à la *Liberté*, pour 2 mois, 2 mois 1/2, 3 mois 1/2, 4 mois, 4 mois 1/2, etc., etc. En prenant pour base le montant de la différence, que nous venons d'indiquer, il sera facile à chacun d'établir le prix de ces fractions d'abonnement.

Voici les prix désormais fixés pour les deux abonnements :

Abonnement simple (la *Semaine*).

	Trois mois.	Six mois.	Un an.
Paris...	6 fr. »	12 fr. »	24 fr. »
Banlieue...			
Départements...			
Etranger...	6 fr. 50 c.	13 fr. »	26 fr. »

Abonnement double (la *Semaine* et la *Liberté*).

	Trois mois.	Six mois.	Un an.
Paris et banlieue.	9 fr. 50 c.	18 fr. »	36 fr. »
Départements...	12 fr. 50 c.	25 fr. »	50 fr. »
Etranger...	15 fr. »	30 fr. »	60 fr. »

Pour les pays d'Outre-mer, par voie anglaise, l'abonnement simple est fixé à 7 fr. 50 c. pour 3 mois; 15 fr. pour 6 mois; 30 fr. pour l'année; et l'abonnement double, à 24 fr. pour 3 mois; 46 fr. pour 6 mois; 92 fr. pour l'année.

D'après les conventions intervenues, l'administration de LA SEMAINE recevra SEULE les abonnements aux deux journaux réunis.

Nous prévenons en outre MM. les libraires et correspondants que les abonnements doubles ne seront reçus qu'au comptant.

Tables des matières de LA SEMAINE.

Nous rappelons à nos abonnés que les Tables alphabétiques et méthodiques des deux premières années de LA SEMAINE sont en vente dans nos bureaux, au prix de 2 fr., ou 1 fr. chaque Table, qui peut être prise séparément. Ceux de nos abonnés des départements qui nous en feront la demande, les recevront immédiatement et franco par la poste.

Ces Tables, dont la confection a exigé tant de concision, de méthode et de soins typographiques, forment le répertoire le plus complet qui existe aujourd'hui, de tous les événements contemporains, de tous les faits sociaux, de tous les progrès accomplis ou tentés dans les différentes carrières de l'activité humaine; elles sont le complément indispensable de ce journal, recueil véritablement encyclopédique et universel, sous le rapport de l'exacte information politique, comme sous le rapport des sciences, de la littérature, de l'industrie et des arts. Aucun fait, aucune date, aucun nom, ne peuvent échapper à une recherche rendue facile et prompt, grâce à l'excellente méthode qui a présidé à leur rédaction.

Chaque Table, contenant 16 pages, est imprimée sur une feuille distincte, du même format que la *Semaine*, et peut ainsi être reliée à la fin de l'année correspondante.

La Table de 1848 sera publiée dans le courant de janvier 1849.

Tout abonné NOUVEAU, qui souscrira, à partir du numéro qui a paru le 7 mai dernier, recevra, A TITRE DE PRIME GRATUITE, tout ce qui a précédemment paru du roman en cours de publication, ALIZIA PAULI, par Paul Féval. Ce supplément, tiré dans le format de la *Semaine*, ne contient pas moins de 48 colonnes.

SOMMAIRE :

PREMIERE PARTIE. — Situation. — Rapport de la commission du pouvoir exécutif à l'Assemblée nationale. — Assemblée nationale. — Liste des représentants qui ont voté le bannissement des membres de la famille d'Orléans. — Chronique politique. — Enlèvement de M. Emile Thomas. — Correspondance particulière de Bruxelles. — La Légion d'Honneur. — Buvette du Palais. — Adresse des Irlandais au peuple romain. — Compte-rendu de l'Académie de médecine. — Physionomie de la Bourse et des affaires. — Nouvelles de l'administration, de l'armée, de la marine, de la religion, de l'enseignement, etc. — Courriers.

DEUXIEME PARTIE. — Salons de Paris, par NICOLAS. — Alzida Pauli, par M. PAUL FÉVAL (suite). — Mémoires inédits du duc de Choiseul. — Eloge des médecins, par M. DE CHATEAUBRIAND. — L'Élève de Saint Cyr (suite), par M. CHARLES SAINT-MAURICE. — Journal des Modes. — Théâtres de Paris. — Musique. — Revue musicale. — Souris-nous toujours, mélodie, musique de F. BOZOLD. — Statistique de la presse depuis la révolution de février. — Les clubs de Londres. — Bulletins. — Les Trembloteurs, caricatures, par le citoyen BERTALL.

SEMAINE POLITIQUE.

SITUATION.

Les lois de bannissement. — Candidatures princières. Cinq prétendants. — Crise financière. — Les ateliers nationaux. — Mystères administratifs. — Loi du divorce. — Juridiction des prud'hommes. — Mise en cause du citoyen Louis Blanc. — Arrestation de Blanqui, Lacambre et Flotte. — Clubs parlementaires. — Extrême : Trahison du roi de Naples. Le général Pépé lui désobéit. — Troubles à Vienne. — Le centre gauche à Berlin et le Sonderbund en Bavière. — Alliance des couronnes du Nord. — Politique rétrograde et échecs des whigs.

Les lois de bannissement sont rarement efficaces contre le retour des princes déchus. S'ils ont de l'ambition et de la témérité, ils enfreignent la prohibition et tentent la fortune. Le Gouvernement établi a l'embaras de faire leur procès; puis, s'il est humain, il couvre le coupable d'une amnistie directe ou tacite dont on ne lui sait aucun gré.

Ne vaudrait-il pas autant laisser à ces princes toute leur responsabilité vis-à-vis d'eux-mêmes, et les traiter comme des criminels ordinaires en cas d'entreprise contre-révolutionnaire de leur part?

Certes, l'histoire ne manque pas d'enseignements sur ce point. Les décrets de déchéance, d'exil et de mort ont-ils empêché la branche aînée des Bourbons de remonter deux fois sur le trône? Napoléon, mis hors la loi, en est-il moins rentré aux Tuileries le 20 mars? Et la République elle-même n'a-t-elle pas aujourd'hui sa restauration, après quarante-quatre ans d'anathème et de proscription?

Le seul moyen d'empêcher les restaurations, c'est de faire mieux qu'elles. Rendez le pays prospère, la nation heureuse, grande, et n'ayez pas peur des revenants.

En agissant autrement, nous croyons que le Gouvernement républicain compromet sa dignité sans rien ajouter à sa force.

Il y a d'ailleurs dans la coïncidence du décret de bannissement avec le procès Blanqui-Barbès, quelque chose qui rappelle la politique de bascule et de justemilieu si justement flétrie, en tout temps, par les esprits nets et les caractères fermes. Ajoutons qu'on semble donner ainsi créance aux bruits absurdes qui ont été colportés sous le manteau, dans ces derniers temps. N'a-t-on pas dit que les princes d'Orléans seraient venus prendre parmi nous une connaissance personnelle de la situation des choses, tandis que Henri V, de son côté, aurait été appelé à un rendez-vous aux portes de Paris, par les chefs de son parti qui se seraient empressés de le renvoyer à l'étranger, fort peu satisfaits de sa personne et des dispositions de son esprit. Les faubourgs ont cru un instant ces pauvres fables, et la mesure prise par les grands pouvoirs de la République pourrait bien créer des relaps de crédulité.

Quoi qu'il en soit, des républicains sincères se sont levés, dans l'Assemblée, pour repousser le décret par des considérations analogues à celles que nous venons d'émettre. Plusieurs ont poussé la conséquence de leurs principes jusqu'à voter contre. Ces actes d'indépendance ont eu leur compensation dans le vote de la loi par plusieurs adhérents, et même par d'anciens ministres de la monarchie déchu. Le spectacle de ces transactions, quel que soit le motif qui les inspire, ne fait qu'attester de plus en plus le manque de grandeur et de courage civil qui caractérise

notre société et qui contribue fatalement à perpétuer ses maux.

Qu'arrive-t-il de là? A l'instant où cette mesure offensive va frapper au cœur un parti qui possédait naguère le pouvoir et la majorité légale, une réaction qui peut avoir ses dangers devient inévitable. Le parti fait appel aux élections; il conçoit l'idée singulière et factieuse de porter le prince de Joinville comme candidat.

Sans doute, aux yeux même des amis de ce prince, c'est une faute. On compromet son nom dans une manifestation incomplète et sans signification. On devait attendre, au moins, qu'une élection générale pût lui donner une majorité concluante. En d'autres termes, il fallait être en mesure de lui assurer trois millions de voix, ou s'abstenir.

Mais, bien que cette faute provoquée ne puisse que tourner au bien de la République, elle n'en crée pas moins un embarras passager, une agitation funeste dans les esprits; elle réveille des regrets assoupis, elle ressuscite des espérances mortes, et peut conseiller de folles entreprises.

Ce n'est pas tout. L'exemple a fructifié, et bientôt, à côté des affiches qui recommandaient la candidature du prince d'Orléans, d'autres proposaient celle de Henri de Bourbon. Leurs partisans s'autorisent de la présence dans l'Assemblée de deux Bonaparte.

Hélas! il n'est que trop vrai. Le bataillon des prétendants grossit tous les jours. Comptons.

1° Le fils du duc de Berri, l'unique rejeton de la branche aînée, Henri de Bourbon, appelé par son parti le roi Henri V. (Sans postérité.)

2° Le neveu de Napoléon, le fils du roi de Hollande, Louis Bonaparte, celui qui tenta la restauration de sa race à Strasbourg, à Boulogne, et que ses partisans appellent Napoléon III. (Sans postérité.)

3° Le fils de l'ancien roi de Westphalie, Napoléon, prince de Montfort, qui siège à l'Assemblée, et que les amis fidèles de son sang espèrent voir succéder à son cousin sous le nom de Napoléon IV, dont il est l'héritier présomptif.

4° Le comte de Paris, roi pour ses partisans sous le nom d'Albert I^{er}, depuis l'abdication de son aïeul.

5° Le fils de don Carlos d'Espagne, que la *Gazette de France* avec une portion des légitimistes, regarde comme l'héritier de Henri V, la branche d'Orléans ayant forfait à ses droits en se soumettant à l'élection.

Voilà, de compte fait, cinq souverains qui se proposent aux suffrages de la France, et qui, sauf le dernier, ont chacun leur parti et des séides très-zélés, très-remuants.

L'extrême division des monarchistes fera leur impuissance. Il faut néanmoins que la République se hâte de rendre au pays la sécurité intérieure et la ferme confiance dans son avenir, si elle ne veut pas que tous ces partisans de la monarchie dispersés se réunissent quelque jour autour du plus habile représentant des races royales, et redemandent à quelque couronne restaurée la prospérité que la démocratie aurait détruite, ou n'aurait pas su rétablir.

Deux plaies appellent les soins les plus pressés des gouvernants: le mauvais état des finances, les besoins et les agitations de la population ouvrière.

Le comité des finances creusera, sans doute, au fond de la situation, et trouvera autre chose que des palliatifs pour faire cesser le mal. Le remède souverain, efficace, c'est la confiance, qu'il faut rendre à toutes les branches de l'industrie et de l'activité humaines. Nous faisons quelques pas dans cette voie, puis nous reculons, et en définitive l'amélioration est insensible. A quoi cela tient-il? Pourquoi les plus sinistres rumeurs viennent-elles annoncer que le service du trésor est à la veille de manquer, que les possesseurs de rentes, que les employés publics seront mal ou ne seront pas payés dans deux mois?

En présence de ces prévisions fausses, nous l'espérons, en présence de la décroissance continue du revenu public, de la stagnation du commerce, de l'inaction forcée de l'industrie, tous les regards se tournent plus que jamais vers l'Assemblée. La France lui demande la lumière qui doit mettre le mal dans tout son jour, et le remède qui doit le guérir promptement et radicalement. Elle lui demande surtout la prompte élaboration de cette constitution, qui mettra un terme à toutes les tentatives de théories subversives, spoliatrices, à toutes les compétitions qui entravent et affaiblissent le pouvoir, et qui rendra aux affaires le terrain ferme et solide hors duquel elles ne peuvent reprendre leur marche trop longtemps interrompue.

Nous avons signalé les ateliers nationaux comme une des principales causes de l'agitation populaire. C'est là, en effet, que s'étaient donnés rendez-vous beaucoup de ces hommes qui n'ont rien à perdre qui ont des comptes à rendre à la société. Leur ancienne intervention, leurs propos incendiaires, les idées de vol public, de spoliation officielle, hautement exprimées, faisaient de leur présence un scandale un péril. Rentrés, repoussés avec énergie par les ouvriers honnêtes, ils trouvaient pourtant moyen de maintenir. Avec l'aide des esprits exaltés, des caractères impérieux et durs qui se rencontrent dans toutes les grandes agglomérations populaires, ils exerçaient une intimidation victorieuse sur la masse, perpétuaient le travail dérisoire, au détriment de ceux qui eussent préféré solliciter ailleurs un travail utile et plus lucratif.

Le Gouvernement et l'Assemblée ont fait acte de fermeté et de bonne administration, l'un, en proposant, l'autre, en votant le décret qui met fin à un intolérable abus. Les ouvriers des ateliers nationaux seront dirigés sur des foyers de travail sérieux. Ces départements seront renvoyés dans leurs communes respectives. En même temps, de nouvelles propositions accueillies par l'Assemblée ont pour objet d'agrandir les crédits déjà votés pour le développement des travaux publics en France et en Algérie, et d'encourager par des primes opportunes la reprise des travaux dans les établissements de l'industrie privée.

La réorganisation des ateliers nationaux a été confiée à un nouveau chef, ingénieur expérimenté, qui aura fort à faire pour réparer le mal créé sous l'administration juvénile, et, à ce qu'il paraît, mal donnée de son prédécesseur. L'enlèvement subit de celui-ci par mesure d'ordre public a mis en jeu la responsabilité ministérielle. Un certain mystère plane encore sur cette affaire. Il se révélera quelque jour, avec beaucoup d'autres.

Qu'est-ce, par exemple, que cette garde mobile à cheval organisée par un arrêté ministériel inséré subrepticement au *Moniteur*, à l'insu du gouvernement, au mépris de l'Assemblée qui aurait dû être appelée à voter sur une mesure qui crée des dépenses à la charge du trésor public? Les explications provoquées sur cette affaire n'ont abouti qu'à épaissir le voile qui l'enveloppe. Ayons-nous donc décidément un gouvernement occulte, un second ministère de sylphes qui s'occupe des pauvres humains placés au pouvoir par la commission exécutive? Cela serait grave, dangereux. Ne pourrait-il pas arriver que des croquis d'arrêtés, des projets informes signés par mégarde, puis abandonnés et gisant sur le sol, fussent recueillis par les vaux occultes de nos ministres et publiés avec une audace bien propre à atterrir le gouvernement réel?

En vérité, les ministres ne peuvent trop surveiller ce qui les entoure et se surveiller eux-mêmes.

Par exemple, avec plus de réflexion ils n'auraient pas apporté à l'Assemblée un projet de décret qui met en vigueur le titre du divorce, effacé du Code civil depuis trente-quatre ans. Cette mesure n'est justifiée ni par l'opportunité, ni par la convenance, ni par nos yeux par la morale. Qu'on révisé la loi qui règle les conditions de la séparation de corps, cela peut être utile. Mais rétablir le divorce en ce moment, ou les audacieux sectaires d'un socialisme effronté ne craignent pas de jeter un défi sacrilège à la sainte institution de la famille, c'est manquer au programme de la République honnête, qui nous a garantis la famille et la propriété, c'est aider l'ennemi à ouvrir la brèche.

L'Assemblée paraît en avoir jugé ainsi; la majorité de la commission nommée par les bureaux est hostile au projet.

Nous aimons mieux le décret qui organise provisoirement la juridiction des prud'hommes. Voté avec une faveur marquée par l'Assemblée, il sera accueilli comme une heureuse conception par les ouvriers et par les patrons.

Un incident judiciaire a passionné momentanément la représentation nationale, et donné aux débats un caractère de violence qui semble appartenir à une autre époque. Le parquet a requis l'autorisation de mettre en cause, dans la poursuite de l'attentat du 15 mai, le citoyen Louis Blanc, que les dépositions de ses collègues accusent d'avoir encouragé les envahisseurs. Du témoignage du président Bachez et des explications données par M. Louis Blanc avec une véhémence et des récriminations qui ne pouvaient que lui nuire, il semble néanmoins résulter que ce représentant a constamment refusé de quitter sa place, et qu'il n'a été haranguer la foule qu'après avoir consulté le bureau et pour suivre un conseil officieux.

La question de préméditation semble ainsi devoir être écartée. Restent les paroles prononcées par M. Louis Blanc. Il les nie, ou plutôt il les rectifie. Quant à ses collègues affirment les avoir entendues. L'Assemblée a sagement renvoyé la demande du parquet à une commission sur le rapport de laquelle elle accordera ou refusera l'autorisation de poursuivre.

L'arrestation de Blanqui, de son acolyte Lacambre et du cuisinier Floitte, achève de mettre sous la main de la justice les principaux acteurs de la conspiration du 15 mai. Diverses pièces publiées dans les journaux jetent quelque jour sur la tactique de la faction démocratique pour qui la loi de la majorité nationale n'est pas une loi souveraine, et qui mettent au-dessus du vœu général ses passions et son ambition particulière. On voit dans ces pièces d'où vient cette agitation continue dans la place publique, ces inquiétudes sans cesse renouvelées, ces rumeurs sourdes qui entretiennent la défiance et perpétuent le désordre. Tout cela est le résultat d'un plan concerté pour empêcher le crédit de la bourgeoisie. « On n'est pas assez riche pour faire couler son sang; on veut faire couler l'argent. » Ce mot cynique répond parfaitement à la pensée directrice d'une faction qui nous ramènerait à la barbarie par la misère générale, s'il était possible qu'on la laissât triompher.

Il nous reste à signaler un triste symptôme au sein de la représentation nationale. La gauche a formé deux clubs, bientôt fondus en un seul, sous la présidence du vénérable Dupont de l'Eure. Les autres fractions de l'Assemblée se croiront obligées de suivre cet exemple. La majorité et la minorité vont donc se subdiviser en clubs indépendants, peut-être plus tard hostiles.

C'est un malheur.

La gauche a donné pour motif de cette scission son désir d'aider le pouvoir exécutif, de lui prêter la force qui lui manque par un appui raisonné et compact.

Cela n'est qu'un vain prétexte. On ne comprend pas qu'il faille, pour soutenir le pouvoir, ou pour l'attaquer efficacement, s'isoler de la grande aggrégation parlementaire, et se placer dans le milieu si passionné, si turbulent de l'agitation publique. Qu'on se rappelle la pression des clubs parlementaires dans la première révolution, les ardents foyers d'intrigues qui s'y allumèrent, et comment partirent de là les conspirations qui décimèrent nos assemblées. Pourquoi rappeler sans cesse de pareils précédents, et faire de la révolution de février une pâle copie des périodes les plus orageuses de la première république? Du nouveau, du nouveau, voilà ce que la France demande impérieusement. Elle est lasse de lutter contre des abus restaurés. Tout gouvernement qui les lui imposera périra d'impopularité et d'impuissance.

EXTÉRIEUR.

Une singulière coïncidence a fait éclater simultanément, le 15 mai, des troubles à Paris, à Vienne, à Berlin, à Cracovie, à Naples.

Ceux de Naples ont raffermi le pouvoir absolu dans les mains du roi Ferdinand. Appuyé sur ses troupes étrangères et sur les trente mille lazzaroni qu'il a poussés au pillage, il s'est bientôt cru assez fort pour dissoudre la garde nationale et la chambre des députés accusées par lui d'avoir voulu lui imposer la suppression de la chambre des pairs, ainsi que la transformation de la représentation nationale en assemblée constituante.

L'Autriche et l'Angleterre, à leur tour, sont accusées par la voix publique d'avoir encouragé les actes de despotisme qui viennent de coûter à la ville de Naples le sang de 2,000 hommes et la ruine de sa population la plus éclairée. La conduite de l'agent anglais est signalée dans tous les rapports comme un encouragement et une excitation continue à la révolte du pouvoir royal contre les lois de l'humanité et de l'honneur.

Le premier usage qu'a fait le despote de sa victoire a été de rappeler ses troupes en marche vers la Lombardie et d'ordonner la jonction de sa flotte avec la flotte autrichienne dans les eaux de Venise. Ces mesures annoncent un changement complet de politique. Ferdinand rompt avec la ligue italienne et passe à l'ennemi commun. Qu'arriverait-il s'il réussissait? Ses secours, bornés par les besoins de la répression à l'intérieur, ne seraient pas un grand renfort pour l'Autriche. La ligue suivra son plan d'émancipation, et quand elle aura définitivement expulsé la race allemande, la justice et la sûreté lui feront une loi de se retourner contre l'allié parjure, contre l'ennemi de

fraiche date qui pourra bien payer de sa couronne l'accumulation de ses trahisons.

Ce dénouement devient tout-à-fait certain, s'il est vrai que le vieux général Pépé, méprisant les ordres de retour qu'il recevait, ait fait passer le Pô à son corps d'armée et se soit mis à la disposition de Charles-Albert. Réunie aux troupes romaines et toscanes, l'armée auxiliaire compterait alors vingt mille hommes qui jetteraient immédiatement un grand poids dans la balance.

Du reste, à part l'obscurité et les contradictions que nous trouvons, chaque jour, dans les nouvelles d'Italie, nous croyons pouvoir espérer plus que jamais l'entier affranchissement de cette belle contrée. Les embarras de ses ennemis conspirent pour elle. La Sicile, exaltée par le récit des événements de Naples, a fait débarquer en terre-ferme un corps de volontaires qui se réunira aux Calabrais déjà soulevés pour marcher sur Naples et pour y venger la foi jurée.

D'un autre côté, de nouveaux troubles ont éclaté à Vienne et y retiennent les régiments. L'absence volontaire de l'empereur, le bruit répandu de la demande qu'on fait la Bohême de fixer à Prague le siège de l'empire, et plus que tout cela l'ordre donné par les ministres de désarmer la légion des étudiants, ont porté au plus haut degré l'exaspération des Viennois. Une collision a éclaté entre la bourgeoisie et les troupes, et celles-ci ont eu le dessous.

Le rôle que joue Ferdinand I^{er} rassemble à celui que prit, en 1821, le vieux Ferdinand IV de Naples, qui s'éloigna de sa capitale et sortit même du pays sous la sauve-garde de la bonne foi populaire, puis fulmina, une fois dehors, des décrets de contre-révolution et des appels à l'étranger contre ceux qu'il appelait ses sujets.

En Prusse le centre gauche domine dans la constituante; il fera triompher le système bicamériste.

Mais toutes les constitutions nouvelles, en Allemagne, vont être soumises à la haute sanction de la diète de Francfort, qui s'est réservée le droit de les coordonner. C'est, sans aucun doute, le seul moyen logique d'établir une véritable unité allemande. Mais, si le résultat final y gagne en perfection, l'exécution y perd en facilité et en promptitude. Ce mode d'opérer soulève de vives oppositions de la part des États où la constitution locale n'est pas attaquée par les nationaux.

Déjà nous avons signalé les protestations de la Bavière et du Hanovre. Il faut y ajouter la Saxe. Ces États, et quelques autres de troisième ordre, menacent de constituer un parti de statu-quo, un Sonderbund allemand, qui opposera des entraves sérieuses à l'Assemblée nationale de Francfort.

La lutte du Danemark et de la Prusse subit un temps d'arrêt. Le Schleswig est évacué, et l'arbitrage va suivre son cours. En attendant, la situation de Frédéric VII a éveillé les sympathies du roi de Suède. Oscar I^{er} a mis un corps de troupes au service de son voisin, de son allié, et voici que, dans un but de politique commune, le Czar fait offrir à la Suède un secours de 12 navires. Cette alliance des couronnes du Nord, jusqu'ici simplement défensive, est un fait nouveau et digne d'attention dans la situation générale de l'Europe.

La politique de statu quo a décidément un soutien obstiné dans le gouvernement anglais. Lord Russell a fait de tels progrès à reculons qu'il finit par être en arrière même de la chambre des lords. Une enquête sur l'exécution et les effets de la loi des pauvres appliquée à l'Irlande, a été proposée et adoptée dans cette assemblée de privilège. Le ministère whig l'a combattue et a subi l'affront d'une défaite. Quelques jours avant, les lords, plus rétrogrades que le ministère, cette fois, avaient rejeté le bill d'émancipation des juifs.

Dans les communes, le docteur Bowring a réussi à faire adopter, aux applaudissements de la majorité, une motion ayant pour but de faire entrer dans les comptes du budget les frais de perception de l'impôt qui, en Angleterre, ne figurent pas officiellement.

Le ministère se croit vengé et affermi, parce qu'il a fait condamner à quatorze ans de déportation et charger de fers un journaliste, M. Mitchell, coupable d'avoir un peu trop prêché la révolte aux Irlandais. L'Irlande le brave en adoptant et en nourrissant la famille du journaliste, dont la fortune et les instruments de travail sont séquestrés en vertu des lois draconiennes de la vieille Angleterre.

Candidats à l'Assemblée nationale.

Voici la liste exacte des candidats parmi lesquels les électeurs du département de la Seine sont appelés à choisir onze représentants.

1. Edmond Adam, adjoint à la mairie de Paris. 2. Bayard, ouvrier graveur, adjoint à la mairie de Saint-Denis. 3. Le général Changarnier. 4. Gervais (de Caen). 5. Goudchaux, banquier, ancien ministre des finances. 6. Duras, rédacteur en chef du *National*. 7. Danguy, ouvrier. 8. Chambolle, rédacteur en chef du *Siècle*. 9. Moreau, maire du 7^e arrondissement. 10. Horace Say. 11. Flottard, secrétaire-général de la mairie centrale. 12. Clary, chef de bataillon de la garde mobile. 13. Anselme Petetin, publiciste. 14. Lesseps, ancien député. 15. Caussidière, ancien préfet de police. 16. D'Alton-Schée, colonel de la garde nationale. 17. Delestre (Jean-Baptiste), peintre. 18. Lepoitevin Saint-Alme, rédacteur en chef de la *Liberté*. 19. Littré, membre de l'Institut. 20. Boissel, ancien député de la Seine. 21. Thierry, médecin. 22. Schœlcher. 23. Pascal, ouvrier. 24. Drolling, membre de l'Institut. 25. Leroy, ouvrier bijoutier. 26. Victor Hugo. 27. Laveaux. 28. Eugène d'Harcourt, président du comité central polonais. 29. Reyneau, délégué à la sous-préfecture de Sceaux. 30. B'étry, fabricant. 31. Hippolyte Passy, ancien ministre des finances. 32. Cambacérès, ancien député de l'Aisne. 33. Thiers, ancien député. 34. Achille Fould, ancien député. 35. Bouillaud, doyen de l'École de Médecine. 36. Ortolan, professeur à l'École de Droit. 37. Proudhon, publiciste. 38. Dupont-White, secrétaire-général du ministère de la justice. 39. Piorry, médecin. 40. Alexandre Dumas. 41. Marechal (de Calvi), médecin. 42. Thibaudeau, ancien conventionnel. 43. Louis Goupy, économiste. 44. Chambaud, avocat à la Cour de cassation. 45. Ney de la Moskowa, officier supérieur. 46. Emile de Girardin, rédacteur en chef de la *Presse*. 47. Thayer, propriétaire. 48. Chambellan, docteur en droit. 49. Bureau-Riofray, publiciste. 50. Charles Sudre, chef de bataillon de la 1^{re} légion. 51. Boudin-Devesvre, avocat. 52. Marius Rampal, négociant. 53. Pierre Leroux. 54. Ch. Lagrange. 55. Thoré. 56. Raspail. 57. Kersausie. 58. Cabel. 59. Savary, ouvrier cordonnier. 60. Malarmet, monteur en bronze. 61. Adam, ouvrier cambreur. 62. Le général Bachelu. 63. Cauchois-Lemaire. 64. Le général Tempoure. 65. Rhei, professeur au lycée Corneille. 66. Le général Gérard. 67. Le général Lebeau. 68. Villain Saint-Hilaire, adjoint au maire du 6^e arrondissement. 69. Antonin Wabied. 70. Jules Lechevalier. 71. A. Toussain. 72. F. Vidal. 73. Eugène Stourm, ouvrier. 74. Dupoty. 75. E. Blanc, entrepreneur de roulage. 76. Fugère, graveur-estampeur. 77.

RAPPORT DE LA COMMISSION DU POUVOIR EXÉCUTIF à l'Assemblée nationale.

La journée du 15 mai a laissé dans tous les esprits de tristes souvenirs.

La commission du pouvoir exécutif croit qu'il est de son devoir de faire connaître à l'Assemblée comment elle a compris, dans cette journée, la grave mission qui lui a été confiée.

La commission du pouvoir exécutif ne présentera à l'Assemblée qu'un simple récit. Ce qu'elle veut, c'est fixer d'une manière positive tous les faits. Ces faits précisés, toutes les situations seront nettes, et il faut qu'elles le soient.

Quelques jours avant le 15 mai, on parlait beaucoup, dans Paris, de manifestations publiques qui, disait-on, devaient avoir lieu; mais tous les renseignements pris s'accordaient à dire que ces manifestations seraient pacifiques. La conspiration qui a éclaté plus tard ne se révélait alors par aucun indice extérieur et saisissable.

Ces projets sollicitèrent vivement l'attention de la commission. Cependant tant d'autres, de même nature, avaient été précédemment annoncés, quand, en réalité, ils n'étaient pas même conçus, que, tout en se livrant à une surveillance active, la commission n'éprouvait pourtant aucune inquiétude sérieuse.

On doit le dire même, un précédent récent la rassurait: le vendredi 12 mai, en effet, une première pétition pour la Pologne avait été apportée à l'Assemblée, et les pétitionnaires qui, avait-on dit, devaient se présenter avec des intentions menaçantes, s'étaient sans opposition, au contraire, arrêtés à une grande distance, en sorte que tout avait fini par une simple promenade et par le dépôt de la pétition selon les formes ordinaires.

Il était donc permis de croire que la manifestation du lundi 15 mai offrirait les mêmes caractères. Les rapports sur les clubs autorisaient cette croyance.

« Cette manifestation, avait-on dit dans l'un de ces clubs, sera pacifique et calme; les clubs, les masses comprennent que ce n'est qu'en se conduisant avec une extrême prudence qu'ils reconquerront la position. »

Au club centralisateur, le président Huber avait déclaré « qu'il craignait beaucoup la manifestation, et que, s'il était en son pouvoir de s'y opposer, il n'y manquerait pas. »

Le rapport de police, dans lequel ce renseignement est puisé, ajoute :

« Un citoyen propose d'envoyer auprès des clubs et

« des corporations pour tenter un dernier effort. Si, dit-il, on ne peut empêcher la manifestation, alors que l'on s'y joigne en masse; mais qu'aujourd'hui même on fasse connaître à tout Paris, par les journaux ou par affiches, enfin par tous moyens, que cette manifestation est toute pacifique, et que son unique but est d'obtenir l'intervention en Pologne, et d'enlever aux bourgeois peureux ou réactionnaires toute crainte et tout prétexte de prise d'armes. » (Rapport du 14 mai.)

Telle était la physionomie générale des rapports. Quoi qu'il en soit, il était du devoir de la commission de se tenir sur ses gardes. Or, ce devoir, elle croit l'avoir rempli avec zèle, avec activité.

Voici les faits :

Le dimanche 14 mai, la veille de la manifestation, la commission s'empresse d'appeler au Luxembourg les citoyens ministre et sous-secrétaire d'état au ministère de l'intérieur, le préfet de police, le général de la garde nationale, le général de la garde mobile, le général commandant la 1^{re} division militaire et le citoyen ministre de la guerre.

Le but de cette réunion était de s'entendre sur les mesures de défense que la journée du lendemain pourrait rendre nécessaires.

Les trois généraux, le ministre et le sous-secrétaire d'état à l'intérieur furent exacts au rendez-vous. Le préfet de police ne vint pas. La discussion s'ouvrit.

Le rassemblement devait se former à la Bastille; son but avoué était d'apporter, en parcourant tous les boulevards, à l'Assemblée nationale une pétition en faveur de la Pologne; nous savions tout cela. Les mesures à prendre étaient donc, par cela même, nous en convenons, clairement tracées : surveiller le point de départ et la ligne des boulevards, garder soigneusement la place et le pont de la Concorde, voilà ce qu'il fallait faire. A cet effet, nous devions en appeler tout à la fois et à la police et à la force armée.

Le général de la garde nationale reçut de nous ordre de commander, dans chaque légion, pour le lendemain, une réserve armée prête à marcher au premier signal, et de la diriger sans retard sur tous les points qui seraient menacés, notamment sur la place et le pont de la Concorde. Le conflit, s'il devait y avoir, ne pouvait guère, en effet, s'engager qu'à cet endroit.

De son côté, le général Tempoure reçut l'ordre de tenir à la disposition de l'Assemblée trois bataillons de la garde mobile, et de conserver en réserve et prêts à marcher les autres bataillons distribués dans les différentes casernes.

Enfin, le général Faucher reçut l'ordre de tenir à l'École-Militaire, aussi prêts à marcher, toutes les troupes disponibles, infanterie, cavalerie, artillerie. Seulement il ne devait sortir que dans le cas où une attaque sérieuse lui en imposerait l'impérieuse obligation.

Le citoyen ministre de la guerre pensa, et nous crûmes avec lui, qu'il serait bon encore de donner l'éveil aux troupes en garnison à Versailles, Saint-Germain, Melun, Orléans, pour qu'elles pussent répondre au premier appel; en conséquence, il fut arrêté que cette mesure de précaution serait prise ou le soir même, ou le lendemain.

Ces dispositions faites et bien entendues, le conseil s'ajourna.

L'exécution de tous ces ordres devait évidemment mettre sur pied une force militaire imposante et donner l'éveil à une force plus imposante encore, qui, en peu d'heures, serait en face des factieux. Ce premier besoin de la situation était donc satisfait.

Il restait à la commission à demander à la police une surveillance intelligente, active, dévouée; cette surveillance, la commission la demandait naturellement au magistrat que la République avait placé à la tête de la Préfecture, et qui, seul ou presque seul, pouvait en effet répondre utilement à cette nécessité sociale.

Ajoutons que, là encore, la commission croyait pouvoir trouver, non-seulement une surveillance efficace, des avertissements prompts et utiles, mais encore une force vive dans l'intervention, selon l'événement, de ces corps auxiliaires organisés non pour l'émeute, sans doute, mais pour l'ordre, sous le nom de montagnards, garde républicaine et garde lyonnaise.

Ce second besoin de la situation était donc également satisfait.

Telle a été, pour la commission, la journée du 14 mai. Elle crut devoir la terminer en faisant afficher sur les murs de Paris une proclamation contre les attroupements. « La commission, y disait-elle, saura maintenir avec vigueur et partout la tranquillité menacée. »

Maintenant, qu'il lui soit permis d'affirmer que ses prévisions ont devancé les faits, et que ses dispositions pour la défense, en conséquence de ces prévisions, ont été suffisantes, plus que suffisantes même, pour balancer et combattre la manifestation du lendemain.

Poursuivons.

Conformément aux ordres reçus, le 14 entre quatre, cinq et six heures du soir, le général Courtais invita par lettre les colonels des légions de Paris à réunir, pour le lendemain matin à neuf heures, une réserve de mille hommes par chaque légion.

Par une autre lettre, il pria les colonels de se rendre à l'état-major général, le soir à huit heures, pour affaire de service.

Un rapport du colonel Tracy, envoyé le 20 mai à la commission, indique ce qui s'est passé à l'état-major à ce rendez-vous du soir.

On y lit :

« Le 14 mai à huit heures du soir, le général Courtais ayant réuni tous les colonels des légions, il leur fit connaître les dispositions qu'il avait prises en prévision de

« la manifestation à laquelle on s'attendait pour le lendemain. En ce qui concerne la 1^{re} légion, la réserve de mille hommes devait occuper le pont de la Concorde, pour interdire le passage aux colonnes des pétitionnaires qui voudraient passer outre, etc. »

Dès la soirée du 14 il y avait donc deux précautions prises : force commandée, entente avec les chefs placés à la tête de cette force.

La nuit du 14 au 15 se passa tranquillement. Quelques rassemblements dans les rues et dans les clubs, une assez grande agitation, voilà ce que constatent les rapports de police.

Ces clubs, au reste, avaient hésité long-temps à se rendre à la manifestation polonaise; et même ils ne prirent fermement la résolution contraire que dans la nuit, en recommandant d'ailleurs avec insistance, si les rapports sont exacts, le calme et la paix. (Voyez le rapport du 15.)

Le 15 mai, dès le matin, la commission était réunie au Luxembourg. Elle avait cru devoir laisser les chefs militaires tout entiers aux dispositions qu'ils avaient à prendre; mais elle avait convoqué le citoyen ministre de l'intérieur et le citoyen préfet de police. On comprend l'utilité, la nécessité de cette double convocation.

Elle avait eu le soin, en outre, de s'entourer d'officiers d'ordonnance, en nombre suffisant pour qu'il n'y eût aucun retard dans les missions à donner.

Le citoyen ministre de l'intérieur et le sous-secrétaire d'Etat se rendirent à la convocation; le préfet de police n'y vint pas. Il s'excusa ainsi :

« La luxation qui me retient au lit depuis près de trois jours ne me permet pas de me rendre près de vous. Si cependant vous jugiez ma présence indispensable, j'attends vos ordres, et je me ferai transporter au Petit-Luxembourg pour assister à vos délibérations. »

La commission demanda des rapports sur les faits de la nuit, sur ce qui se passait sur le boulevard et à la Bastille. Etre éclairée, parfaitement éclairée sur le mouvement projeté, voilà ce qu'elle voulait avant tout.

Ces rapports n'étaient pas parvenus encore au ministère de l'intérieur. Cela était fâcheux, mais n'avait pourtant en soi rien d'extraordinaire.

En attendant, la commission jugea utile de diriger elle-même sur tous les points suspects les officiers d'ordonnance qu'elle avait à sa disposition.

Bientôt cependant quelques rapports lui parviennent. Les rassemblements lui sont présentés, dans ces rapports, comme pacifiques. « Les ouvriers, y est-il dit, se réunissent bannières en tête : quelques groupes assez forts stationnent sans paraître offensés. » Dans un rapport, il est vrai, on ajoute que des discours factieux ont été prononcés, qu'il y a quelques armes cachées sous les vêtements. On y parle aussi de la présence des clubs; mais on annonce que la société des Droits de l'homme n'a encore ordonné ni permanence ni prise d'armes. Puis vient ce *post-scriptum* : « La proclamation signée par les membres du Gouvernement, et qui vient d'être affichée, fait bon effet; elle rassure un peu la population, qui est réellement effrayée. Les ateliers nationaux sont sur leurs chantiers et ils travaillent. »

Dans un autre :

« La manifestation, rassemblée place de la Bastille, s'est mise en marche à onze heures dix minutes, et a pris les lignes des boulevards; ils ne sont pas armés. »

Parmi les clubs réunis, le club Blanqui était indiqué comme devant inspirer de l'inquiétude; mais l'un des rapports émané du ministère de l'intérieur porte cette nouvelle rassurante : « Toutes les mesures sont prises, et M. Causidière est d'accord avec nous pour arrêter au premier mouvement Sobrier et Blanqui. Blanqui est entouré. »

Quelques instants avant, une ordonnance du préfet de police était venue dire à la commission, au nom du préfet, que la manifestation avait à sa tête des hommes dont il pouvait répondre comme de lui-même.

Au reste, la commission avait elle-même, dès le matin neuf heures, donné l'ordre d'arrêter les principaux clubistes.

La situation résumée dans les rapports qui viennent d'être analysés restait donc grave sans doute. Cependant rien ne faisait prévoir une lutte violente; plusieurs manifestations de même nature avaient eu lieu depuis l'établissement de la République; elles s'étaient accomplies sans danger. En serait-il de même de celle-ci?

Cependant la force commandée la veille ne devait pas moins se tenir prête. S'est-elle levée en effet?

Voici, à cet égard, ce qu'écrivait le général Courtais, le 15 mai au matin, au citoyen Pagnerre, secrétaire de la commission : « Les nouvelles que je reçois sont tranquillisantes sous le rapport des intentions; quant au nombre, il sera considérable; ils regardent comme une espèce de défi et de point d'honneur de se porter à la chambre; il avait été question d'y arriver avec des armes, mais ils reculent devant cette pensée. Toutes mes précautions sont prises, la garde nationale est toute prête. »

La garde nationale, en effet, avait été réunie dès le matin. Chaque légion présentait une réserve disponible de 1,000 hommes; les réserves de quelques légions dépassèrent même ce chiffre. Tout Paris d'ailleurs était sur ses gardes, et l'on pouvait assurément compter sur son dévouement et sur son initiative courageuse.

La banlieue aussi avait été appelée. Une lettre du général Courtais, datée du 15 mai, porte : « Colonel, vous commanderez, pour ce matin, onze heures, 500 hommes de piquet à la mairie de Grenelle. »

« 500 à Montrouge; »

« 500 à Vaugirard; »

« 500 à Gentilly; »

« Dans le cas où j'aurais besoin de faire entrer des bataillons dans Paris, vous en seriez prévenu. »

« Si vous entendiez battre le rappel dans Paris, le feriez battre de suite dans vos bataillons. A ce moment vous dirigeriez les bataillons de Grenelle et Vaugirard sur l'Assemblée nationale, etc. »

Ces ordres avaient été exécutés.

Quant aux gardes mobiles et aux troupes, voyez le rapport, selon les rapports, elles étaient disposées.

« 500 à Montrouge; »

« 500 à Vaugirard; »

« 500 à Gentilly; »

« Dans le cas où j'aurais besoin de faire entrer des bataillons dans Paris, vous en seriez prévenu. »

« Si vous entendiez battre le rappel dans Paris, le feriez battre de suite dans vos bataillons. A ce moment vous dirigeriez les bataillons de Grenelle et Vaugirard sur l'Assemblée nationale, etc. »

Ces ordres avaient été exécutés.

Quant aux gardes mobiles et aux troupes, voyez le rapport, selon les rapports, elles étaient disposées.

Indépendamment des mesures générales prises par le général Tempoure, en cas de rappel battu, et pour mener en campagne tous les bataillons de la garde mobile, des mesures spéciales pour parer aux événements prévus furent adoptées ainsi qu'il suit :

Sur l'ordre même du citoyen président de la chambre des députés, deux bataillons de garde mobile furent placés dans le jardin du palais, un vis-à-vis le pont du Gros-Caillo, sur la place des Invalides.

En outre, un bataillon de la 3^e légion était ce jour-là service auprès de l'Assemblée nationale, et la réserve de la 10^e légion devait s'y joindre.

Le général Foucher avait aussi, de son côté, pris des dispositions.

Dans la nuit du 14 au 15, sur l'ordre du ministre de la guerre (le citoyen Charras), les piquets avaient été forcés de deux escadrons, les troupes disponibles à Vincennes et Saint-Denis (2 bataillons et 1/2 et 1 batterie) avaient été prévenues de se tenir prêts à marcher.

Le 15 au matin, des ordres sont expédiés aux garnisons de Saint-Denis, Versailles, Melun, Fontainebleau, Orléans, de marcher sur Paris.

A midi, toutes les troupes disponibles sont mises sur pied; le 2^e dragons monte à cheval.

A la caserne du quai d'Orsay, 4 bataillons, 4 escadrons et une batterie viennent se masser à l'extrémité de l'esplanade des Invalides.

Assurément donc, la force n'a pas manqué; elle ne voulait qu'être dirigée par les hommes à qui le commandement avait été confié.

Cette direction même, si l'on consulte des pièces écrites, authentiques, semble avoir été bien prise; le général Courtais l'indique au général Tempoure dans une lettre datée du 15 mai, cinq heures et demie du matin :

« J'ai l'honneur de vous informer que les bataillons de la garde nationale seront ainsi disposés :

« La 1^{re} légion a un bataillon à la tête du pont de la Révolution;

« La 2^e, sur la place et le quai des Tuileries;

« La 3^e, sur le Carrousel et le quai, pour garder le pont National;

« La 4^e, au Louvre, gardant les ponts des Arts et des Tuileries;

« La 5^e, place du Châtelet, gardant le Pont-Neuf;

« Les 6^e et 7^e, rues Saint-Denis et Saint-Martin, jusqu'à l'Hôtel-de-Ville;

« Les 8^e et 9^e à l'Hôtel-de-Ville;

« La 10^e à l'Assemblée nationale;

« La 11^e et la 12^e au Luxembourg. »

Dans une autre lettre du même général au citoyen président de l'Assemblée, on lit :

« J'ai l'honneur de vous prévenir que ce matin il y avait 1,000 hommes en plus de la 10^e légion à l'Assemblée nationale.

« 1,000 hommes de la première à la tête du pont.

« 1,000 hommes de la 2^e aux Tuileries.

« 1,000 hommes de la 3^e place du Carrousel.

« 1,000 hommes de la 4^e au Louvre.

« Tous ces bataillons se porteront sur l'Assemblée; toutes les précautions sont prises, pour avoir, au premier signal, toutes les légions, etc. »

A huit heures, le ministre de l'intérieur connaissait cette dépêche, et s'assurait ainsi que les ordres de la veille avaient été bien exécutés.

Mais cette direction indiquée a-t-elle été conservée et suivie?

Citoyens, la force était suffisante; mais la commission le dit à regret; le commandement seul a manqué. Il n'eut point assez d'unité.

La 1^{re} légion devait occuper le pont; elle ne l'eut point occupé; elle n'est arrivée que lorsqu'il était déjà envahi.

La 4^e légion s'y était, il est vrai, portée à midi moins un quart, elle avait même reçu l'ordre de s'y former en bataille, et d'opposer au rassemblement une masse impénétrable.

Mais, un instant après, ordre contraire fut donné par le général Courtais, et, par suite de cet ordre, la chaîne fut démasquée; le rassemblement put librement y pénétrer.

Les autres légions sont restées avec leurs réserves attendant des ordres, et n'en ont reçu que dans l'après-midi.

La 2^e légion, notamment, avait, dès huit heures du matin, conduit 1,400 hommes au jardin des Tuileries. Ils y sont restés, l'arme au pied, presque toute la journée. A l'approche des colonnes, ils demandent des cartouches; ils n'en obtiennent point, et n'en reçoivent de leur maître qu'à deux heures et demie.

Les bataillons et escadrons de l'armée, l'artillerie, massés sur l'esplanade, restent tous inactifs, ou même reçoivent des ordres de retraite.

Que faisait cependant la commission exécutive?

Les ordres donnés et placés en des mains qu'elle jugeait capables et fidèles, elle aurait pu s'arrêter et attendre.

Elle n'a pas accepté ce rôle passif.

De tous côtés elle dirige des ordonnances pour suivre le mouvement de la manifestation.

Elle fait plus : elle envoie des estafettes sur le pont, sur la place de la Concorde, afin de reconnaître si ces positions sont bien gardées, si l'on est prêt à opposer aux masses agressives des masses profondes et impénétrables : tout était là. A ce moment, les ordres donnés dans les sens avaient été exécutés ; en effet, des troupes stationnaient sur la place ; le pont était garni. Comment croire qu'une disposition opposée serait prise un instant plus tard, comme elle l'a été effectivement ?

Vers midi, la commission exécutive, pensant que, pour mieux accomplir ses devoirs, il serait bon de diviser son action, décide que trois de ses membres se rendront à l'Assemblée ; que deux autres et le secrétaire resteront au Luxembourg. Les premiers surveilleront ainsi de plus près les événements et donneront les avis nécessaires pour parer aux éventualités ; les seconds devront, selon les éventualités, prendre des mesures actives et décisives.

A leur arrivée à l'Assemblée, les citoyens Ledru-Rollin et Marie apprennent, à leur grande surprise, que le pont a été traversé, que les pétitionnaires sont à la grille, qu'ils veulent en forcer l'entrée. A l'instant même ils y courent, le citoyen Lamartine y vient de son côté ; mais toutes les paroles de conciliation sont bientôt inutiles : la porte de la grille est ouverte, fermée, ouverte encore et refermée ; la grille elle-même est escaladée.

Le crime est consommé. Citoyens, l'émeute a bien pu, malgré la force matérielle, envahir votre sanctuaire ; mais, grâce à Dieu, elle est brisée devant cette force morale que votre attitude calme et digne lui a opposée. Un instant, il est vrai, vous avez siégé comme sur la place publique, mais vous avez siégé, et la majesté de la patrie, rayonnante autour de vos personnes, à voile de son éclat cette débauche factieuse que la gravité de l'histoire ne permettra pas même d'enregistrer.

Pendant que ces événements à jamais déplorables se passaient à l'Assemblée, la commission continuait d'agir.

Le citoyen Pagnerre, que les membres de la commission restés au Luxembourg avaient envoyé pour s'assurer de la pleine exécution des ordres qui devaient garantir la défense au pont de la Concorde, arrivait au moment même où l'Assemblée était envahie. Il s'empressa de retourner au Luxembourg afin d'informer les citoyens Arago et Garnier-Pagès de ce qui venait de se passer.

Il était alors une heure environ.

Sur cet avis, et de une heure un quart à une heure et demie, la commission du pouvoir exécutif donne l'ordre à toutes les mairies de battre le rappel par bataillons. A deux heures, elle expédie le même ordre à l'état-major général de la garde nationale.

En sorte que de deux points à la fois parl l'ordre du rappel.

Sur cet ordre, reçu à une heure un quart par la 10^e légion, à qui il avait été donné par le citoyen Pagnerre lui-même ; à une heure et demie par la 11^e légion, et par les autres à deux heures trente-cinq et quarante minutes, le rappel est battu partout.

De leur côté, les questeurs et le citoyen vice-président, avaient aussi écrit dans le même sens aux mairies.

C'est alors qu'on vit en une heure surgir toutes les colonnes, qui, à la voix du rappel, vinrent inonder les rues de la capitale.

Il fallait indiquer la direction.

La commission la donne. Elle signale comme points à défendre : l'Assemblée, l'Hôtel-de-Ville, la Préfecture de police, la Banque, le Luxembourg.

A trois heures et demie la commission investit le général de division Foucher du commandement de toutes les forces militaires de Paris, y compris la garde nationale mobile.

Elle reconstruit ainsi l'unité de commandement, sans laquelle les masses les plus imposantes se dispersent et s'épuisent.

Bientôt des forces considérables marchent dans la direction donnée, et notamment vers l'Assemblée envahie.

Elles marchent avec résolution, mais aussi avec prudence. A ce moment, une grave responsabilité pesait sur les membres de la commission.

Déjà l'Assemblée des factieux qui l'avaient envahie et qui la menaçaient, c'était un devoir devant lequel assurément ils n'hésitaient pas ; mais ils savaient que les hommes qui avaient pénétré dans la salle des séances étaient porteurs d'armes cachées. S'arrêteraient-ils dans la voie de violence où ils s'étaient engagés ? cernés par la force, attaqués par elle, que feraient-ils ? quels conseils recevraient-ils d'une position désespérée et vaincue ? Que tous ceux qui ont été témoins des scènes de désordres de l'Assemblée nationale se consultent et répondent.

La commission ne se laisse point absorber par ces pensées, elle sut concilier l'activité et la prudence. Par ses ordres, les légions continuèrent à s'avancer.

L'accumulation des forces produisit son effet ; protégée par cette démonstration extérieure, l'énergie de quelques citoyens sut dégager l'Assemblée. La première, la garde nationale, ayant à sa tête les citoyens Duclerc, ministre des finances, Guichard, représentant du peuple, Bernard, Lemerrier et Bonnemain, entrent dans la salle et ba'ayent les factieux. En l'absence du président, renversé de son fauteuil par la violence, le citoyen Duclerc, ministre des finances, prend possession de la présidence. Il déclare que la garde nationale, la garde mobile et l'armée ont bien mérité de la patrie, que l'Assemblée nationale reprend ses travaux et que la séance est ouverte.

Cependant le bruit de la dissolution de l'Assemblée na-

tionale et de la proclamation d'un nouveau gouvernement provisoire s'était répandu dans Paris ; les factieux, en quittant l'Assemblée, s'étaient dirigés vers l'Hôtel-de-Ville et avaient annoncé qu'ils se porteraient ensuite sur le Luxembourg.

Dans cette situation, la commission pensa que l'Assemblée nationale ne pouvait pas un instant cesser de manifester son existence ; que, si le lieu de ses séances était envahi, elle devait, en attendant que la force publique eût fait justice de cet attentat, continuer ailleurs le cours de ses délibérations. En conséquence, la commission envoie auprès de l'Assemblée pour l'engager à venir siéger au Luxembourg.

Les légions de Paris devaient venir s'y grouper autour d'elle.

Une proclamation dans ce sens fut publiée et affichée.

L'Hôtel-de-Ville menacé appelait aussi l'attention. Aussitôt après l'ordre rétabli dans l'Assemblée, les citoyens Ledru-Rollin et Lamartine, apprenant que les insurgés s'étaient dirigés de ce côté, résolurent de s'y transporter. En effet, ils partent à la tête d'une colonne de garde nationale.

Arrivés devant l'Hôtel-de-Ville, qui déjà était envahi, ils y restèrent jusqu'au moment où les factieux furent arrêtés et l'Hôtel-de-Ville dégagé.

La commission avait aussi à veiller. En conséquence, elle dirige des forces de ce côté. Elle avait demandé par lettres à tous les maires de l'instruire de l'importance des masses qui avaient répondu à l'appel. Elle sut ainsi quelles pouvaient être ses ressources.

Le citoyen Arago, l'un de ses membres, accompagné du citoyen Pagnerre, se rend en ce moment rue de Tournon, et annonce à la 11^e légion, qui stationne dans cette rue, qu'il va se placer à sa tête et s'avancer sur l'Hôtel-de-Ville ; mais les dispositions prises pour recevoir l'Assemblée, si elle croit devoir descendre à l'invitation de la commission, font renoncer à ce mouvement. D'autres légions étaient d'ailleurs en marche vers ce point que l'émeute avait choisi pour y proclamer le gouvernement provisoire.

Un rapport du citoyen maire de Paris a fait connaître ce qui s'est passé à l'Hôtel-de-Ville ; il est donc inutile d'en parler plus longuement.

Au milieu de ces faits graves, un incident doit trouver sa place. Dans le moment même où la commission à laquelle venait de se réunir le citoyen Marie après sa sortie de l'Assemblée, organisait une défense générale contre l'émeute, deux hommes arrivent au Luxembourg ; l'un d'eux, le sieur Quentin, s'adressant au citoyen Arago, lui dit qu'il vient, au nom du nouveau gouvernement provisoire, prendre possession du palais. Le citoyen Arago l'arrête de sa main et le fait enfermer.

Un autre est incarcéré sur l'ordre du citoyen Garnier-Pagès.

A l'Hôtel-de-Ville les mêmes faits se produisaient, mais sur une plus large échelle, contre les factieux cernés de tous côtés, et la commission apprit bientôt que la mairie de Paris n'avait été qu'un instant souillée.

Elle apprit aussi que l'Assemblée nationale avait pu reprendre sa séance et l'exercice de sa souveraineté.

Ainsi, après quelques heures d'une lutte insensée, l'émeute s'était évanouie devant l'attitude fière et calme du peuple tout entier.

La conspiration du 15 mai était désormais vaincue, sans combat, sans effusion de sang, par la seule puissance du droit, cette puissance qui a fondé la République et qui la défendra contre toutes les factions.

La commission du pouvoir exécutif n'étendra pas plus loin son rapport. Y a-t-il eu complot ? Quels sont les coupables ? Ces questions appartiennent à la justice ; la justice les résoudra avec calme, mais avec fermeté.

Cependant, en dehors de l'action judiciaire il y avait des mesures administratives à prendre. Permettez à la commission de vous dire que ces mesures elle les a prises ; qu'elle veille avec ardeur au maintien de la tranquillité ; que pour accomplir ce devoir, le plus sacré de tous, elle ne reculera devant aucun effort.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance du 26 mai.

Un décret qui autorise la ville de Troyes à emprunter 400,000 fr. pour donner du travail aux ouvriers est adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de décret tendant à interdire à perpétuité le territoire de la France et de ses colonies à Louis-Philippe et à sa famille.

M. Vezin demande si la République est moins forte maintenant que dans les jours qui ont suivi le 24 février ; s'il faut chercher les motifs du décret dans son rapprochement avec l'attentat du 15 mai. Il propose l'ajournement.

M. LAURENT (de l'Ardèche). L'orateur qui m'a précédé demandait les motifs du projet de décret qui vous a été présenté. Je ne suis pas dans les secrets du Gouvernement, mais je suppose, parce que le Gouvernement provisoire républicain a toute ma confiance, qu'il ne s'est décidé à présenter ce décret que parce qu'il l'a cru utile et nécessaire. La commission exécutive a cru que l'intérêt de la République exigeait la présentation de ce décret ; elle a cru saisir la réaction à l'œuvre, elle a vu ses manœuvres, son impatience, sa précipitation.

UNE VOIX. Où ?

UN MEMBRE à gauche. Partout !

M. LAURENT. Elle a voulu l'arrêter.

Je pense comme la commission. (Interrompt-on.) Je pense comme elle sur l'existence des dispositions réactionnaires et sur la nécessité d'en prévenir l'explosion, ne fût-ce que pour préserver les réacteurs eux-mêmes des suites déplorables et funestes de leur imprudence.

Mais la commission exécutive a-t-elle choisi le moyen le plus convenable, le plus sûr, pour atteindre le but qu'elle se propose ? Je ne le pense pas, et c'est pour cela que je viens combattre le projet de décret à cette tribune et proposer un amendement.

Cet amendement est ainsi conçu :

« Le territoire de la République française, Algérie et colonies comprises, est interdit aux membres de la branche aînée et de la branche cadette des Bourbons, jusqu'à ce que la pacification intérieure de la France et l'état général de l'Europe permettent de modifier ou de faire cesser entièrement cette proscription. » (Mouvements divers.)

M. Sarrut appuie le projet.

M. D'ADELSWAERT. On vous a parlé tout à l'heure de la réaction ; on a semblé vous dire qu'elle était intimement liée au projet de décret qu'on vous soumet.

La réaction démagogique, nous l'avons tous vue ; mais l'autre, je demande où elle est et où on prétend me la montrer.

L'orateur demande que les mots à perpétuité soient retirés du décret.

M. VIGNERTE. Je n'eusse pas demandé la parole sans les doctrines et les idées que j'ai entendues se développer à cette tribune.

J'ai toujours considéré la branche aînée et la branche cadette des Bourbons comme les représentants de la sainte-alliance des rois en France, comme des préfets que les rois victorieux nous avaient donnés. Elles sont venues toutes les deux dans les fourgons des Cosaques. Eh bien, qu'elles s'en aillent ensemble, à jamais, à perpétuité ; oui, à perpétuité.... (Oui ! oui ! — Bruit prolongé.) parce que ces deux familles ont la prétention d'usurper la souveraineté du peuple.

Je maintiens le décret ; et, quant à la famille Napoléon, nous l'admettons provisoirement, parce qu'elle n'est pas dangereuse ; mais, si elle le devenait, elle s'en irait avec les autres. (Agitation. — Murmures.)

M. Napoléon Bonaparte se précipite à la tribune. — Citoyens représentants, je n'avais nullement l'intention de prendre la parole dans cette discussion ; vous devez comprendre combien il m'est pénible de venir mettre ma personne et mon nom dans ce débat. Mais l'orateur, le citoyen Vignerle, qui descend de cette tribune, m'a forcé d'y monter.

Il y a un mot contre lequel je réclame avec toute l'énergie de mes sentiments froissés : c'est le mot de situation provisoire. Je ne connais rien de provisoire dans les droits d'un citoyen français ; je suis et ai droit d'être un citoyen français comme lui ; l'Assemblée l'a assez hautement déclaré en me proclamant représentant du peuple. (Oui ! oui ! — Très-bien !)

Je demande qu'il soit constaté par l'Assemblée qu'il n'est pas convenable qu'un de ses membres ose dire, en parlant d'un de ses collègues, qu'il n'est que provisoire, ta dis que lui se regarde comme définitif.

VOIX NOMBREUSES. Très-bien ! très-bien !

M. VIGNERTE. Je ne suis pas venu ici... (Allons donc ! allons donc ! — Bruit.) Je ne suis pas venu ici avec un discours médité, je n'ai pas pesé mes paroles. (Murmures.) J'ai obéi à l'élan de mon cœur. (Exclamations.)

Permettez-moi de m'expliquer.

Je retire le mot provisoire ; mais je dis que, si une famille quelconque devenait dangereuse pour la souveraineté nationale, elle serait expulsée. (Nouvelles et vives exclamations.)

M. BOULAY (de la Meurthe). Quand vous serez dangereux on vous expulsera aussi. Les lois sont les mêmes pour tous les citoyens.

M. NAPOLÉON BONAPARTE. Je n'ai qu'un mot à ajouter, c'est que le préopinant vient de dire quelque chose qui est incontestable, et qu'il pouvait par là même s'épargner d'énoncer, un principe qui est reconnu par tout le monde. Il est du droit des gens, il est du simple bon sens, que, si un individu se rend coupable, je ne dirai pas d'un attentat, mais d'un crime, d'un délit quelconque contre la République, il doit être frappé avec toute l'énergie des lois ; je serai heureux de voir ce principe toujours appliqué ; tous, nous devons maintenir la République et la souveraineté du peuple : qu'on sache que celui qui y portera atteinte sera puni, le citoyen Vignerle aussi bien que moi. (Approbation très-vive sur tous les bancs.)

Cet incident répand dans l'Assemblée une vive agitation. M. Napoléon Bonaparte, descendu de la tribune, reçoit de nombreux témoignages de sympathies.

M. Ducoix appuie l'adoption pure et simple du décret proposé.

M. Laurent (de l'Ardèche) se réunit à l'amendement qui supprime la perpétuité.

Cet amendement est rejeté.

Il ne reste à voter que le décret même. 40 membres demandent le vote par division.

M. LE PRÉSIDENT. Je rappelle à l'Assemblée les termes du règlement sur le vote qu'elle va rendre.

L'art. 41 du règlement porte :

« Pour procéder au vote de division, le président invite les membres qui sont d'avis de l'adoption à sortir de la salle par la grande porte à droite du bureau.

« Et ceux qui sont d'avis de la non-adoption, à sortir par la grande porte à gauche du bureau ;

« Art. 42. Deux des secrétaires placés à chacune des deux portes font le dénombrement des membres au fur et à mesure de leur sortie, et remettent à chacun une boule

destinée à être placée dans une urne de contrôle.

« Si vingt membres le demandent, les secrétaires prennent le nom des représentants au moment où ils déposent leurs boules dans l'urne; les noms des votants sont inscrits au *Moniteur*.

« Lorsque tous les membres présents ont voté, le président prononce la clôture du scrutin; les urnes sont apportées sur la tribune; les représentants reprennent leurs places, les secrétaires font le compte des boules, et le président proclame le résultat du vote. »

Le scrutin est ouvert à deux heures moins sept minutes.

A trois heures dix minutes, il est procédé au dépouillement du scrutin.

En voici le résultat :

Nombre des votants.....	695
Majorité absolue.....	348
Pour le décret.....	651
Contre le décret.....	63

L'Assemblée adopte le décret.

M. LE PRÉSIDENT. Plusieurs représentants ont cru devoir m'adresser une lettre explicative des motifs de leur abstention; je n'en donne pas connaissance à l'Assemblée; je ne pense pas qu'elle puisse admettre que des membres qui votent ou qui ne votent pas soient reçus à expliquer ainsi par lettre les motifs de leur vote ou de leur abstention. (Approbation.)

M. DUCLERC, ministre des finances, dépose un projet de loi relatif à la fixation du port des lettres dans tout le territoire de la République.

« Art. 1^{er}. — A partir du 1^{er} janvier 1849, le prix du transport d'une lettre simple, dans toute l'étendue de la France, est fixé à 20 centimes.

« Art. 2. — Le poids de la lettre simple est étendu à 40 grammes.

« Art. 3. — L'administration des postes est autorisée à transporter comme lettres des paquets de papiers cachetés du poids de 10 à 125 grammes. Ces paquets seront taxés au port fixe de 1 fr., quel que soit le trajet à parcourir en France.

« Art. 4. — Un règlement d'administration, approuvé par le ministre des finances, fixera les moyens d'exécution et mettra les mesures ici présentées en rapport avec les dispositions de la loi du 15 mars 1827, qui ne sont pas abrogées par le présent décret.

« Art. 5. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret. »

Ce projet de décret est renvoyé au comité des finances.

M. Crémieux, ministre de la justice, dépose un projet de loi sur le rétablissement du divorce.

« Art. 1^{er}. — La loi du 8 mai 1816 est abrogée. En conséquence, les dispositions du titre VI, livre I^{er} du code civil, reprennent leur force à compter de la promulgation de la présente loi.

« Art. 2. — L'art. 510 du code civil est modifié ainsi qu'il suit :

« Tout jugement de séparation de corps, devenu définitif depuis trois ans au moins, sera converti en jugement de divorce, sur la demande formelle par l'un des deux époux, sur requête et assignation à bref délai.

« Le jugement qui prononce le divorce sera rendu à l'audience. L'époux condamné pour adultère n'est pas admis à réclamer le divorce. »

Ce projet, en raison de son importance, est renvoyé à l'examen des bureaux, qui nommera une commission spéciale.

Le reste de la séance est consacré au vote, sans discussion importante, des premiers articles du projet de décret sur l'établissement et l'organisation des conseils de prud'hommes.

M. Labordie dépose, à la fin de la séance, le rapport sur le projet de décret relatif aux relations entre l'Assemblée nationale et la commission exécutive.

Séance du 27 mai.

Plusieurs propositions sont développées et renvoyées aux comités auxquels elles se rattachent par l'objet qu'elles traitent.

M. Le ministre des finances dépose un projet de loi ainsi conçu :

« Article unique. Il est ouvert un crédit de 100,000 fr. pour pourvoir aux frais de premier établissement des anciens détenus politiques qui auront été ou qui seront pourvus de fonctions publiques à partir du 24 février.

Séance du lundi 29 mai.

M. de Falloux présente, au nom de la commission du travail, un projet de décret sur les ateliers nationaux.

Son rapport présente des considérations élevées et pratiques en faveur de mesures, nécessaires, déjà appliquées dans quelques grandes villes, et qui sont résumées dans le projet de décret suivant :

L'Assemblée nationale,

Considérant que le travail des ateliers nationaux du département de la Seine est devenu improductif; que son maintien dans les conditions actuelles serait en contradiction avec une bonne administration de la fortune publique, avec le retour de l'ordre et la reprise des opérations industrielles ou commerciales; qu'il constituerait une amorce déguisée, et que le plus grand nombre des travailleurs inscrits aux ateliers nationaux réclament eux-mêmes le moyen de gagner plus librement leur existence, et refusent de prélever plus longtemps sur la fortune publique des deniers qui n'appartiennent qu'aux orphelins, aux infirmes et aux vieillards,

Décète :

Art. 1^{er}. Le travail à la tâche sera substitué, sous le

plus bref délai possible, dans les ateliers nationaux, au travail à la journée. Il sera livré directement, aux prix de devis, sans rabais et sans intermédiaire d'entrepreneurs, soit à des ouvriers associés, soit à des ouvriers isolés, suivant la nature des travaux.

Art. 2. Des crédits spéciaux seront ouverts aux ministères des travaux publics, du commerce et de l'intérieur, pour hâter, par voie d'avances et de primes, la reprise des travaux départementaux, communaux ou d'industrie privée.

Art. 3. Les ouvriers séjournant depuis moins de trois mois dans le département de la Seine, et qui n'y justifieront pas de leurs moyens d'existence, recevront pour eux et leurs familles une feuille de route, avec indemnité de déplacement, dont partie sera payée pendant le trajet, et partie au lieu de leur destination.

Art. 4. Le présent décret sera applicable dans les villes ou communes des départements, sur la demande des conseils municipaux.

M. Taschereau demande des explications sur les mesures prises à l'égard de M. Emile Thomas, directeur des ateliers nationaux.

M. TRÉLAT, ministre des travaux publics. — Citoyens, c'est le 12 de ce mois que j'ai été appelé à partager le fardeau du pouvoir. Le 12 au soir, je me suis mis en rapport avec l'administration des ateliers nationaux, et j'ai dit : « Remettez-moi au plus vite un recensement exact de tous les ouvriers qui travaillent aux ateliers nationaux. » On m'a répondu : « Vous l'avez après-demain. » Le surlendemain est arrivé, je n'ai rien eu. J'ai redemandé ce recensement. Je n'ai jamais pu l'obtenir. Le chiffre des ouvriers des ateliers nationaux, à cette journée du 12, était, m'a-t-on dit, de 90,000; ce chiffre m'a effrayé, et j'ai dit : « Arrêtons donc, par tous les moyens possibles, suspendons cette calamité, qui épuise les caisses de l'Etat, et qui fait bien d'autres dommages encore car elle s'adresse à ce qu'il y a de plus pur, de meilleur, de plus fécond dans le cœur de l'ouvrier. » (Très-bien!) Eh bien, l'on ne s'est pas arrêté; et, jusqu'à ce que nous ayons le recensement exact, nous ne saurons rien; car, dans cette même journée dont on parle, on m'a dit : « Le nombre des ouvriers des ateliers nationaux est de 105,000. » Puis, quelques heures après, on m'a dit : « Il est de 109,000. » Puis on m'a dit : « Il est de 117,000. » Et puis encore : « Il est de 115,000. »

Il était impossible, en présence de tant d'incertitudes, de se croiser les bras. Nous avons dû concevoir de grandes inquiétudes.

Le ministre entre ensuite dans quelques détails sur les difficultés qui se rencontraient dans les rapports de son administration avec M. Emile Thomas, sur le refus de celui-ci, d'accepter les directions qui lui étaient données. Il affirme cependant que la démission de M. Emile Thomas, après les avertissements qu'il lui a fait entendre, a été volontaire. Il invoque surtout la nécessité, pour expliquer les moyens qu'il a dû prendre afin de l'éloigner de Paris, en lui confiant, du reste, une mission, pour empêcher les ouvriers sans travail, dans les départements de la Gironde et des Landes. (L'Assemblée accueille ces explications avec des témoignages non douteux de satisfaction.)

M. Taschereau demande positivement si la mesure prise inculpe le caractère, l'honneur de M. Emile Thomas. (Rumeurs.)

Le ministre des travaux publics reste impassible, en face de M. Taschereau qui le regarde.

M. Taschereau insiste pour avoir une réponse, que lui refuse le silence résolu du ministre. Les murmures de l'Assemblée l'obligent à quitter la tribune.

M. le président annonce qu'il a reçu une lettre de Napoléon-Louis Bonaparte, adressée de Londres à l'Assemblée nationale.

L'Assemblée décide qu'il n'en sera pas donné lecture.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de décret destiné à régler les rapports entre l'Assemblée nationale et la commission exécutive.

L'Assemblée entend successivement, dans la discussion générale, MM. Horyn-Tranchère, de Champrons, Trouseau, Bac, de Sainte-Beuve, Perrée, dont les discours pour et contre ne sont signalés par aucun incident remarquable.

L'Assemblée se trouve ensuite en présence d'une série d'amendements qui ne donnent lieu qu'à des débats sans intérêt, et qui sont tous repoussés à la presque unanimité.

M. Bérard demande, dans un discours très-vif qui soutient l'inutilité du projet de décret, que l'Assemblée passe à l'ordre du jour, à moins que des explications nouvelles ne démontrent la nécessité de ce projet.

M. Labordie, rapporteur, soutient l'art. 1^{er} du projet de la commission.

M. LEDRU-ROLLIN. Avant que l'Assemblée prononce, je crois qu'il est indispensable qu'elle sache parfaitement quel est le sentiment de la commission du pouvoir exécutif sur la modification proposée au projet de décret.

On disait tout à l'heure qu'il y avait un grand changement entre le décret proposé par la commission exécutive et la modification qui y a été apportée par la commission de l'Assemblée. Je déclare, pour mon compte, que je n'y vois aucune modification fondamentale; car, si j'en avais vu une, avec le principe qui m'a animé en demandant que le décret fût proposé, je n'aurais pas pu rester au pouvoir.

Ce que nous avons voulu, le voici : Un pouvoir fort et respecté, car il n'y a de pouvoir qu'à cette condition.

On nous dit : Vous êtes un pouvoir intérimaire. Et qu'est-ce que cela fait? Est-ce que le pouvoir n'est pas un dépôt sacré?

Est-ce que vous croyez, par hasard, que, quand nous avons proposé ce décret, nos personnalités y soient restées pour rien? Ce qu'il faut, c'est un pouvoir fort, qu'il donne l'impulsion au pays et impose à l'étranger l'étranger, on vous regarde : vos ambassadeurs, comment seront-ils respectés, s'ils sont nommés par une commission que vous placez vous-mêmes dans une situation risquée?... (Réclamations.) oui, dérisoire, si vous ne accordez qu'une puissance tiraillée, incertaine, divisée.

A quoi se réduit-on? On demande qu'un des membres de la commission exécutive siège sur ces bancs. Mais c'est demander que le pouvoir interpellé isolément puisse contredire. Le placer là pour le discuter tous les jours, c'est le discréditer.

Eh bien, citoyens, c'est parce que vous avez senti que le pouvoir ne pouvait être fort qu'à la condition qu'il était qu'on ne pouvait pas le prendre isolément, que c'était faisceau; c'est parce que vous l'avez senti; parce que votre commission, tout en changeant quelques mots à la rédaction, a compris le principe comme nous, que nous déclarons adopter cette rédaction. Il n'y a pas eu d'échec pour nous, puisque, sauf le changement de rédaction, en principe le pouvoir est conservé fort.

M. Ferdinand de Lasteyrie dit que la commission a entendu faire quelque chose de sérieux, en remplaçant le projet de gouvernement par une nouvelle rédaction. Le changement est énorme. Au lieu d'admettre le droit des membres de la commission exécutive de vouloir faire reconnaître de ne pas assister aux séances, la commission se borne à les dispenser, en fait, d'y assister habituellement.

L'art. 1^{er} est adopté.

« Les membres de la commission exécutive sont pensés de prendre part aux travaux habituels de l'Assemblée nationale; mais ils se rendront dans son sein pour donner les explications qui leur seront demandées, les fois qu'ils y seront appelés par un message du président, sur la réclamation de quarante membres au moins. »

Art. 2. La commission exécutive a toujours le droit d'être entendue. (Adopté.)

Le gouvernement avait proposé une dernière disposition relative aux mesures à prendre pour la sûreté de l'Assemblée. L'article était ainsi conçu :

« Conformément au décret précédemment rendu, le président de l'Assemblée nationale aura toujours le droit de faire battre le rappel; mais les dispositions militaires à prendre hors du palais de l'Assemblée nationale pour garantir sa sécurité sont exclusivement du ressort de la commission du pouvoir exécutif. »

La commission en propose le rejet.

M. Larabit demande si la commission exécutive renonce à son article.

Un membre de la commission exécutif fait un signe négatif.

Deux amendements sont présentés et rejetés.

M. CAVAINAC, ministre de la guerre. Dans l'article présenté par la commission du pouvoir exécutif, il y a deux questions : l'une, de prérogative, l'autre, de défense matérielle, de sûreté de l'Assemblée. Il est de mon devoir de traiter dès à présent la question de sûreté de l'Assemblée.

Dans le cas, messieurs, permettez-moi cette supposition, où l'Assemblée serait hors de la capitale, dans un lieu où il lui serait constitué une garnison permanente évidemment il n'y aurait pas lieu à examen. Le président pourvoit à la sûreté de l'Assemblée. Mais vous êtes à Paris. Un exemple déjà s'est manifesté d'attaque personnelle contre l'Assemblée. Si, par malheur, cette possibilité se reproduisait, qui est-ce qui peut garantir que ce serait un fait isolé, dans Paris, une attaque individuelle, que les gens qui s'attaqueraient à l'Assemblée, respecteraient l'Hôtel-de-Ville, respecteraient les Tuileries, les propriétés, la ville tout entière?

Le ministre insiste pour qu'il y ait unité dans le commandement, et propose une rédaction qui se rapproche beaucoup du projet primitif.

M. BUREAUX DE PUZY, l'un des questeurs de l'Assemblée. Il y a quinze jours, l'Assemblée votait à l'unanimité le décret dont on vous demande aujourd'hui de détruire d'une manière fondamentale le sens et l'esprit. Ce décret n'a pas voulu imposer au président l'obligation de requérir chaque jour les troupes et de déterminer leur position; d'être commissaire de police et général. Le pouvoir dont on a armé le président n'est que le moyen de s'enquérir toujours des mesures prises pour l'indépendance et la sécurité de l'Assemblée nationale.

L'orateur établit que c'est dans cet esprit que le président s'est servi de ses pouvoirs pour prévenir l'attentat du 15 mai.

Le 14, il écrivait au général Courtais :

« Il faut que les agitateurs trouvent partout un pouvoir vigilant : « Je vous invite à prendre les mesures nécessaires pour que l'Assemblée nationale ne soit aucunement troublée dans ses travaux, ni par des clameurs, ni par la foule, ni par des tentatives pour pénétrer dans son sein. »

« Prudence, modération et prévoyance, voilà ce que je vous demande. »

« Vous vous êtes plaint à moi de ce que j'avais envoyé des ordres directs. Je renonce à ce moyen pour cette fois en tant qu'il ne deviendra pas indispensable; mais aussi je vous rends responsable de ce qui pourrait arriver. »

« BUCHEZ. »

« Paris, 15 mai. »

« Citoyen président, »

« J'ai l'honneur de vous prévenir que ce matin il aura 1,000 hommes de la 10^e légion à l'Assemblée nationale. »

quand nos...
soient en...
fort, pour...
étranger...
s, comme...
ne comm...
situation...
vous ne l...
e, divisé...
es membre...
Mais c'es...
t puisse...
s les jour...

1,000 hommes de la 1^{re} à la tête du pont, 1,000 hommes de la 2^e aux Tuileries et sur le quai, 1,000 hommes de la 3^e sur la place du Carrousel occupant le pont National, 4,000 hommes de la 4^e au Louvre.
« Tous ces bataillons se porteront sur l'Assemblée, et seront remplacés par les 5^e, 6^e, 7^e légions; les 8^e et 9^e ont l'Hôtel-de-Ville à garder, les 11^e et 12^e, le Luxembourg.

Toutes les précautions sont prises pour avoir, au premier signal, toutes les légions.
(Sivent des dispositions de détails.)

« COURTAIS: »

M. Bureaux de Puzy lit une autre lettre écrite dans le même sens au préfet de police.

M. Marie soutient la nécessité de l'article, dans l'intérêt de la meilleure défense de l'Assemblée. Il affirme que la commission exécutive avait pris toutes les précautions nécessaires. Lorsqu'il dit qu'elle a donné l'ordre de battre le rappel, il est vivement interrompu par les deux questeurs, MM. Degoussé et Bureaux de Puzy, qui déclarent que le premier ordre est venu d'eux. Des interruptions nombreuses et vives partent de différents côtés. Des interpellations très-animées sont adressées à l'orateur et à ceux qui l'interrompent. Une discussion, qui prend un caractère violent, s'engage au pied de la tribune, entre M. Degoussé et M. Etienne Arago.

Plusieurs membres, et notamment M. Bureaux de Puzy, commandent ensemble la parole.

M. BONJEAN. Ce que la commission exécutive n'a pas fait le 14 et le 15, le fera-t-elle davantage un autre jour? C'est la garde nationale et la garde mobile qui, spontanément, sont venues nous délivrer.

Le général Cavaignac monte à la tribune avec son commandement.

M. Bureaux de Puzy demande la parole pour un fait personnel.

Beaucoup de membres excitent à grands cris le général Cavaignac à ne pas quitter la tribune.

Le rapporteur demande le renvoi de tous les amendements à la commission.

M. Bureaux de Puzy, à qui le général Cavaignac a donné la parole, commence des explications qui, n'ayant fait entendre rien de personnel, sont bientôt interrompues par le bruit très-violent qui règne dans l'Assemblée. Un tumulte effroyable et une agitation pleine de désordre ne permettent plus d'entendre distinctement une seule voix. Le vacarme se prolonge et devient de plus en plus violent.

Le président, après avoir rappelé à l'ordre plusieurs membres et agité sa sonnette de toutes ses forces, obtient un demi-silence et s'écrie: Citoyens! est-ce que nous nous consolons de terminer dans le tumulte une séance comme celle-ci? Je vous convie au silence dans l'intérêt de votre dignité.

M. BUREAUX DE PUZY. Un membre de la commission exécutive, M. Marie, a dit que c'était le manque d'unité dans le commandement qui avait empêché le 15 les mesures d'être exécutées. J'affirme, il n'est pas possible de prouver le contraire, que l'Assemblée était envahie avant qu'aucun ordre eût été donné, soit par le président, soit par les questeurs. (Mouvement prolongé.)

M. DEGOUSSÉ. Aucun! aucun!

M. BUREAUX DE PUZY. Si l'Assemblée a été envahie par défaut d'unité dans le commandement, la faute n'en peut donc être imputée ni au président, ni aux questeurs.

Tous les amendements sont renvoyés à la commission.

Séance du 30 mai.

La première partie de la séance a été consacrée à la discussion de l'important décret présenté par le comité des travailleurs au sujet des ateliers nationaux. Le rapporteur du comité, M. de Falloux, en rendant justice aux vues qui ont présidé à l'institution des ateliers nationaux, a signalé les graves inconvénients qui n'ont pas tardé à dénaturer entièrement le but de ces établissements qui ont rendu de véritables services. Aujourd'hui, ces ateliers, a-t-il dit, n'alimentent plus que des ouvriers oisifs; le salaire est devenu une amorce sans dignité, prélevée ou plutôt surprise dans la main de l'état et usurpée au détriment du travailleur courageux.

A ces abus il faut un remède prompt et efficace. Rien de plus sacré sans doute que l'intérêt du travailleur. L'Assemblée l'a compris en instituant un comité d'enquête et en réformant dans le sens le plus radical l'institution des prêtres.

D'autres mesures relatives à l'association libre des travailleurs, à l'éducation professionnelle de leurs enfants, sont en ce moment à l'étude. Mais les ateliers nationaux épuisent les ressources de la République, et ont fini par désorganiser entièrement le travail. L'oisiveté est aujourd'hui en règle, et les bons ouvriers se trouvent sous l'empire de la terreur et en butte aux plus déplorables traitements.

Il est arrivé que l'industrie privée touche à sa ruine: une commande importante avait été envoyée dernièrement par les colonies; mais les ouvriers ont réclamé un salaire tel que le patron n'a pas su se charger de ce travail, dont l'étranger seul a profité.

Au nombre des abus qui se sont glissés dans l'institution des ateliers nationaux, M. de Falloux signale la rapidité de leur organisation; le système de comptabilité que l'on a cru devoir adopter; la facilité des enrôlements, la complication des logeurs, l'impossibilité de constater les antécédents, les besoins et même l'identité des individus qui se sont fait enrôler. Il arrive, ajoute M. de Falloux, que des personnes exerçant à Paris un état lucratif, vont néanmoins toucher un salaire aux ateliers nationaux; il arrive encore que des brigadiers ont commencé par s'ad-

juger une part scandaleuse dans le salaire attribué aux véritables ouvriers.

En présence de ces faits, le comité des travailleurs a proposé à l'Assemblée un décret qui a pour objet de substituer, dans le plus bref délai possible, le travail à la tâche dans les ateliers nationaux, au travail à la journée. Le travail à la tâche sera livré au prix des devis, sans rabais, ni intermédiaire d'entrepreneurs, soit à des ouvriers associés, soit à des ouvriers isolés, suivant la nature des travaux. Les ouvriers séjournant depuis moins de trois mois dans le département de la Seine, et sans moyens d'existence, recevront une feuille de route avec une indemnité de déplacement.

La discussion s'est ouverte sur ce projet, qui a été vivement défendu par M. Paul Sevestre. L'orateur a insisté pour établir que l'ouvrage ne manque pas dans les ateliers, mais que les ouvriers manquent au travail. Il en est qui ont refusé jusqu'à cinq et six francs par jour pour se faire inscrire aux ateliers nationaux, où certains meneurs exercent sur tous une véritable intimidation. Des faits graves ont été cités par l'orateur. L'industrie des papiers peints, qui occupe dans le faubourg Saint-Antoine plus de quinze cents ouvriers, est entièrement paralysée et obligée de refuser des commandes. Il en est de même dans la serrurerie, la chapellerie, la fabrique des tissus pour gilets, qui, par suite des exigences des ouvriers, ne peuvent reprendre leurs travaux. M. Sevestre et après lui M. Grandin ont vivement insisté pour l'adoption immédiate du projet présenté par le comité des travailleurs. M. le ministre des travaux publics est monté à la tribune, non pour combattre les conclusions du comité, mais pour rendre justice aux bonnes dispositions des ouvriers employés dans les ateliers nationaux; la plupart désirent reprendre les travaux.

Mais des hommes égarés, et il faut le dire, quelques malfaiteurs, exercent sur eux une pression funeste; ce qui importe avant tout, c'est de lutter contre ces déplorables influences et de rendre à la liberté les ouvriers honnêtes. Dans ce but, M. le ministre a promis de présenter demain un projet destiné à réparer les travaux entre les véritables ouvriers; il faut, a-t-il dit, que chacun reprenne son instrument de travail, c'est le seul moyen de substituer l'aisance à la misère.

Après ces explications, vivement applaudies, l'Assemblée a voté à la presque unanimité, l'adoption du décret qui lui était soumis. On comprend l'importance de ce vote, qui prépare la solution des plus graves difficultés du moment.

Après le vote, l'Assemblée a repris la discussion du projet relatif aux attributions du pouvoir exécutif. Il n'y avait pas au fond de dissentiment sérieux, chacun était d'accord sur la nécessité de concilier la faculté donnée à la commission exécutive de prendre les mesures nécessaires à la sûreté des délibérations de l'Assemblée, avec le droit qu'il importait de réserver au président, en cas d'urgence, de veiller à la sécurité de la représentation nationale; mais il était difficile de formuler une rédaction qui pût satisfaire à toutes les exigences et pourvoir à toutes les éventualités.

La commission plaça les dispositions militaires intérieures dans les attributions du pouvoir exécutif, et réservait les droits du président pour les cas extraordinaires et d'urgence. Devait-on aller plus loin et préciser ce qui peut constituer l'urgence? M. Billault ne le pensait pas et demandait le maintien du projet de la commission; M. Dufaure désirait que le président fût seul juge de l'urgence.

Après une discussion assez confuse et qui a fini par dégénérer en une querelle de mots, M. de Lamartine a déclaré qu'il adhérerait, au nom du Gouvernement, à la nouvelle rédaction proposée, et l'article a fini par être adopté à l'unanimité. Ainsi en cas d'urgence, dont il est seul juge, le président a le droit de prendre les mesures nécessaires et de réquerir directement l'intervention de la force armée.

La séance s'est terminée par la lecture d'un rapport de M. Rolland sur l'incompatibilité des fonctions salariées avec celles de représentant, et un projet de M. Francisque Bouvet sur la libération des soldats de la réserve qui sont mariés. M. le ministre de la guerre, sans combattre formellement le décret, en a montré l'inutilité; il a demandé qu'on s'en rapportât aux engagements pris par la commission exécutive de n'appeler sous les drapeaux les jeunes gens mariés qu'en cas de nécessité. A la suite de cette déclaration, l'Assemblée a repoussé le projet.

Séance du 31 mai.

Les événements de Naples n'ont pas été l'objet d'une très longue discussion. Dans ses interpellations au ministère, M. Durieu a rappelé les faits déjà connus, et insisté sur la participation de l'Autriche et de l'Angleterre aux actes odieux reprochés au roi Ferdinand. Ces trois puissances n'ont pu pardonner à la France ses vœux ardents pour le rétablissement de l'unité italienne, et c'est contre l'influence et le triomphe des idées françaises que s'est formée cette nouvelle coalition.

L'orateur demande quelle a été la conduite de l'amiral Baudin? A-t-il joué le rôle qui lui appartenait au milieu de ces graves événements? Avait-il des instructions suffisantes? Est-ce assez d'avoir donné asile sous le pavillon français aux proscrits napolitains? Doit-on se borner à réclamer une indemnité pour les dommages causés à nos compatriotes? Si la lutte se renouvelle, et que l'Angleterre dessine plus nettement sa politique, prendrons-nous parti pour le peuple ou pour le roi de Naples?

M. Bastide, ministre des affaires étrangères, sans entrer dans le détail des faits qui ne sont pas encore ac-

complis, s'est attaché à justifier en quelques mots la conduite de l'amiral Baudin, dont l'intervention a mis un terme à la lutte et rétabli l'ordre matériel. Au moment où le combat s'engageait, l'amiral Baudin a demandé la suspension des hostilités. On lui répondit que la France n'était pas intéressée dans la question. Cette réponse ne l'a pas satisfait, et il a déclaré que, dans un intérêt d'humanité, il n'hésiterait pas, s'il le fallait, à opérer un débarquement. La voix du représentant de la France a été enfin entendue, et tous les nationaux arrêtés ont obtenu leur liberté.

Après les explications du ministre des affaires étrangères, l'Assemblée a mis un terme à la discussion en passant à l'ordre du jour. M. le président a annoncé alors qu'il était chargé de faire une communication très-importante. Le procureur général près la Cour d'appel et le procureur de la République demandent l'autorisation de poursuivre le citoyen Louis Blanc à l'occasion des événements du 15 mai.

Voici les termes du réquisitoire, dont lecture a été donnée au milieu d'une agitation très-vive:

« Le procureur-général et le procureur de la République,

« Considérant que de l'instruction commencée contre les auteurs ou complices de l'attentat du 15 mai, et des déclarations du représentant Louis-Blanc entendu comme témoin, il paraît résulter que le citoyen Louis-Blanc a pris part à l'envahissement et à l'oppression de l'Assemblée;

« Considérant que le citoyen Louis Blanc a lui-même déclaré qu'il s'était adressé deux fois au peuple qui avait envahi le palais de l'Assemblée, la première fois à la fenêtre du péristyle, où il était accompagné des sieurs Barbès et Albert, et la seconde fois, dans la salle des Conférences, et qu'à la suite il a été porté en triomphe jusque dans l'enceinte de la salle;

« Considérant que, dans l'enceinte même de l'Assemblée, il a dit au peuple les paroles suivantes, qui ont été entendues par plusieurs membres de l'Assemblée: « Je vous félicite, mes amis, d'avoir reconquis le droit de venir vous-mêmes présenter votre pétition à la Chambre, et je jure qu'on ne vous le contestera plus. »

« Considérant que, sans qu'il soit besoin d'apprécier les autres actes de la conduite du citoyen Louis Blanc, il résulte de l'ensemble de la procédure des présomptions graves qu'il a volontairement participé à l'envahissement et à l'oppression de l'Assemblée;

« Que cet envahissement et cette oppression sont de nature à constituer le crime d'attentat tendant à détruire ou à changer la forme du gouvernement;

« Requerrant qu'il plaise à l'Assemblée autoriser les poursuites contre M. Louis Blanc, représentant du peuple, et l'application, s'il y a lieu, des peines portées par la loi.

« Fait au Palais-de-Justice, à Paris, le 31 mai 1848.

« Signé: PORTALIS et LANDRIN. »

En présence de cette demande, on comprend la réserve que nous devons nous imposer. Narrateurs des faits de la séance, bornons-nous à dire que M. Louis Blanc a protesté avec énergie contre les accusations dont il est l'objet. Il voit dans cette poursuite contre un représentant une ère nouvelle de terreur et de proscription à la place de cette République de clémence et de modération qu'on a voulu inaugurer au mois de février. Voilà, a dit l'orateur, la récompense de l'un de ceux qui ont commencé l'établissement de la République par l'abolition de la peine de mort.

M. Louis Blanc ajoute que, s'il a eu connaissance des événements qui se préparaient, il en a gémi parce que cette journée devait porter un coup mortel à la République. Quelle a été son attitude dans cette terrible séance du 15 mai? Plusieurs témoins peuvent attester qu'il est resté immobile pendant une demi-heure sur son banc. On l'adjurait de toutes parts de sortir pour parler à la foule ameutée au nom de l'ordre et dans l'intérêt sacré de la représentation nationale. Le seul reproche qu'il méritait, c'est d'avoir refusé et de ne s'être pas séparé plus tôt de ses collègues. S'il s'est décidé à sortir, c'est avec l'autorisation du président et après avoir tracé quelques mots pour engager le peuple à se retirer.

Après ces explications, plusieurs membres sont montés à la tribune pour soutenir l'exactitude des faits rappelés par M. Louis Blanc. Ils l'ont entendu protester avec énergie contre l'envahissement de l'Assemblée. M. Etienne Arago se rappelle que M. Louis Blanc a demandé l'autorisation de parler au peuple, et que M. le président l'a engagé, comme citoyen, à faire ses efforts pour éloigner la foule. M. Buchez, placé en ce moment derrière le fauteuil occupé par M. Sénard, dit que ce fait est conforme à la vérité.

Un autre membre a entendu M. Louis Blanc rappeler les ouvriers au respect de leur propre souveraineté. L'orateur ajoute, au milieu des plus vives protestations, qu'il y avait en ce moment beaucoup de places vides. « Si quelqu'un, répond M. Sénard, oserait mettre en doute l'attitude de l'Assemblée dans ce moment solennel, je n'hésiterais pas à le rappeler à l'ordre, et cette peine serait trop douce contre un pareil démenti à la vérité. »

Au milieu du tumulte qui a suivi cet incident, M. Crémieux, ministre de la justice, a rappelé à l'Assemblée qu'elle ne pouvait délibérer au milieu d'émotions d'ailleurs bien légitimes. Il lui a demandé de se retirer dans ses bureaux pour nommer une commission chargée d'examiner les faits avec calme et de présenter un rapport sur le réquisitoire du ministère public.

L'Assemblée adopte cet avis et se retire dans ses bureaux pour procéder à la nomination des commissaires.

La séance est suspendue. Pendant cette suspension des

commissaires sont nommés. Ils se réuniront demain, et feront leur rapport vendredi en séance publique.

A la reprise de la discussion, M. Germain Sarrut est venu rendre compte de plusieurs pétitions au nom du comité de l'instruction publique. On a remarqué parmi ces pétitions celle du citoyen Kœnig, qui désire qu'on s'occupe avec plus de soin de l'éducation du beau sexe.

Après la lecture d'une proposition de M. Marchal sur l'impôt relatif aux créances hypothécaires, M. Ferrouillat développe un projet qui a pour but de régler l'organisation des prud'hommes dans les villes manufacturières, et principalement à Lyon.

Ces conseils seraient composés de trois sortes d'éléments : les fabricants, les chefs d'ateliers et les ouvriers. M. Flocon a reconnu que le décret voté dernièrement renfermait une lacune à l'égard de certaines industries spéciales. Cette lacune ne se trouvait pas dans le projet du Gouvernement; il suffit pour la combler d'un simple règlement administratif.

L'Assemblée n'étant plus en nombre, la discussion a été renvoyée à vendredi.

Voici la liste des représentants du peuple qui ont pris part au vote du décret portant interdiction du territoire de la République aux membres de la famille d'Orléans, dans la séance du vendredi 26 mai.

POUR :

Abbal, Abbaticci, d'Adelswaerd, Affre, d'Albert de Luyne, Alcan, Alcock, Alem-Rousseau, Allègre, Alleman, Altaroche, Jean André, Anduze-Faris, Angar, Anglade, Joseph Antoine, Etienne Arago, Arbey, Archambault, Arène, d'Argenteuil, Arnaud, Henri Arnaud, Astoing, Aubergé, Aubertin, Aubry, Auguste Avond, Aylies, Azerm.

Babaud-Larivière, Théodore Bac, César Bacot, Badon, Bailly, Bajard, Bardin, Bardy, Baroche, Barillon, Barthélemy (Bouches du Rhône), Barthélemy (Eure-et-Loir), Barthélemy (Vienne), Barthélemy Saint-Hilaire, Frédéric Bastiat, Jules Bastide, Bauchard, Baudelot, Baugier, Edmond Baume, Evariste Bayoux, Baze, Gustave de Beaumont, Belin, Bellart-Dambricourt, Belencontre, Joseph Benoit, Bérard, Bertin, Bertholon, Bertrand aîné, Henri Bertrand, Bertrand, Bethmont, Bidard, Bidault, Bigot, Billaudel, Billault, Cincieu, Blanc, Blanchard, Blavoche, Blin de Bourdon, Blot, Bodin, Boissié, Bonjean, Bonnin, Bonte-Pollet, Boubée, Boudet, Edouard Bouguéret, Boulanger, Bourbeau, Bourdon, Bourzat, Bousquet, Bonssi, Boussingault, Boutoey, Bouvet, Bouzique, Brard, Braux, Bravard-Verrères, Breymand, Brillier, Brives, Brunel, Brunet, Buchez, Buffet, Bureaux de Puzy, Buvigner.

Calès, Callet, Camus de la Guibourgère, Canel, Carboneau, Carion-Nisas, Carnot, Félix Carré, Carreau, Cary, Casse, Casy, Cavaignac, Cazalès, Cazelles, Cenac, Cesbron-Lavau, Ceyras, Chadenet, Chais, Pierre Champy, Chanay, Chappon, Charamaule, Charlemagne, Charles aîné, Charas, Charassin, Charron fils, Edouard Charton, Chaufour, Chavassieu, Chavoix, Chazallon, Chevallon, Chevassu, Chevê, Choliat, Choque, Clément, Comandré, Combarel de Leyval, Condon, Considerant, Convers, Athanase Coquerel, Corally, Corbon, Corcelle, Cormenin, Corne; Cornille, Coulanseau, Crémieux, Crépu, Culmann, Cur al, Curnier.

Dabeaux, Daniello, Daude David, David (d'Angers), Davy, Debain Debrotonne, Degoussé, Découvant, Delaporte, Delavau, Delbetz, Delbrel, Delespaul, Delouche, Delzons, Demarçay, Desmarest, Demésanges, Demesmay, Demians, Demotieux, Denissel, Denjoy, Denolze, Depasse, Dérédé, Dessaux, Descat, Desclais, Desjober, Deslongrais, Desmars, Desmoustiers, Clément Desormes, Desurmont, Devillaine, Deville, Dezeimeris, Henri Didier, Diguët Dollez, Dollfus, Dorlan, Dornès aîné, Doublat, Dousnel, Doutre, Drappier, Drault, Drouyn-de-Lhuys, Druet-Desvaux, Dubarry, Dubodan, Dubousquet-Laborde, Dubois-Fresnay, Dubruet, Duchaufaut, Duchuzeau, Théodore Ducos, Ducoux, Dudouy, Dufaure, Théophile Dufour, Dufournel, Dumas, Dumont, Auguste Dupont, Dupont (de l'Eure), Durand (Calvados), Durand (Seine-et-Oise), Durand (de Romorantin), Durand-Savoyat, Durieu (Paulin), Dusolier, Dutier, Dutreil, Duvergier de Hauranne, Duvivier.

Emile-Martin, Emmerly Engelhard, Espagne, des Es-sars, Etienne.

Falat eu, Farconet, Farez, Fargin, Farran, Faure-Dèrs, Fauveau, Favend, Favart, Jules Favre, Fayolle, Ferrand, Ferrouillat, Ferry, Flandin, Fleury, Flye, Flocon, Fouqueteau, Forel, Fourmentin, de Fournas, Fournas aîné, Fourneyron, Foy, Frechon, Freslon, Frichon aîné, Frous-sard.

Galy-Cazalat, Garnier-Laboissière, Garnon, Gasselin (de Chantenay), Gasselin (de Fresnay), Gatién-Arnoult, Gaudin, Gauthier de Rumilly, Gavarret, Gayot, Léon Gérard, Gerdy, Géry-Hedebaut, G'gon-Labertrie, Gillon, Girard, Ernest Girardin, Giraudon, Girof-Pourol, Gisclar, Glais-Bizoin, Gloxin, Godard Pouss gnel, Goubie, Alexandre Gouin, Gourd, Gouttai, Goyet-Dubignon, de Gram-mont Gréa, Grellet, Greppo, Grevy, Grillon, Grolhier-Debrosses, Guerrin, Guichard, Guinard, Guiter, Guizard.

Hamard, Hannoie, Harscouet de Saint-Georges, Havin, Heeckerea, Hennessy, d'Hérambault, Hervieu, Heuchel, Hingray, Houvenagle, Huot (Vosges), Huot (Jura) Huré. James de Montry, Emile Jamet, Jean Reynaud, Jobez, Joigneaux, Joly, Jounaux, Jouvét, Julien, A. Julien, Junyen, Jusserand.

Kesner, Kling, Kœnig. Labbé, Paul La Boissière, Labrousse, Labrugnière,

Henri Lacaze, Augustin Lacroix, Lacrosse, Amédée Lacrozille, Georges Lafayette, Oscar Lafayette, Edmond Lafayette, Lafitte, Lafontaine, Laforêt, Lagache, Lagarde, Lagrevol, Laidet, Lamennais, Landrin, Langlais, Langlois, Lanjuinais, Lantoin-Harduin, Larabit, Amédée Larrieu, Lasteyras, F. de Lasteyrie, de Latouche, Latrade, Laumondais, Lavallée, Launois, Laurent, Laussedat, Lauth, Lavigne, Lebarillier, Lebleu, Leblond, Jules Lebreton, Louis Lebreton, Théodore Lebreton, François Leclercq, Félix Leclerc, Ledru, Lefebvre, Lefort-Gonssollin, Lefranc, V. Lefranc, Lefrançois, Legendre, Legraveur, Lelut, Lemaire, Maxime Lemaire, Lemonnier, Lempe-reur, Lenglet (No d), Lenglet (Pas-de-Calais), Jules Le-proux, Emile Leroux, Jules Lestapis, Leyraud, Lherbette, Liechtenberger, Lignier, Liouville, Liouville, Loiset, Lou-vet, Loyer, Lubbert, Luminais, Luneau.

Madesclaire, Charles Madet, Magniez, Magnin-Philip-pon, Maichin, Maire, Maissiat, Malbois, Léon de Malle-ville, Malo, Mauvel, Marchal, Théodore Mâreau, Mares-cal, Maréchal, Auguste Marie, Marion, Donatien Marquis, Armand Marrast, François Marrast, Félix Mathé, Mathey, Mathieu (Ardèche), Mathieu (Drôme), Mathieu (Saône-et-Loire), Mathieu-Bodet, Mauguin, Maurat-Ballange, Mar-cellin-Maurel, Mauvais, Médal, Medand, Michot, Milhoux, Millard, Millotte, Minal, Mispoulet, Monnet, Montrol, Moreau, Monhery, Morin, Mouton (Nord), Mouton (Tarn), Mulé, Murat-Sietrières, Nachet, Najeau, Nouel, Nogué, Noiro, Normant, Démosthènes Ollivier, Olivier.

Pages (de l'Ariège), Pagnerre, Armand Parenteau, Parieu, Pascal (d'Aix), Pascal Duprat, Paullian; Payer, Emile Péan, Pégot-Ogier, Pelletier, Penièrers, Lou's Per-rée, Perret, Person, Petit de Bryas, Petit-Jean, Peupin, Pézérat, Philibert, Picard, Piéron, Pierret, Pietri, Pigeon, Elzéar Pin, Piquet, Planat, Pleygnard, Plocq, Point, Poisle-Desgranges, le général Poncelet, Porion, Auguste Portalis, Pougeard, Pradié, de Prébôis, Prud'homme, Pu-reur, Félix Pyat, Edgard Quinet, Quinette, Paul Rabuan, Racinet, Raimbault, de Rancé, Randoing, Rateau, Ra-thier, Théodore Raynal Reboul, Reboul-Coste, Regem-bal, Regnard, Renaud (Basses-Pyrénées), Renaud (Isère), Renouard, Renou de Ballon, J. Renouvier, Repellin, Re-verchon, le colonel Rey, Rey, Richard, Richier, Robert, Léon Robert, Rodat, Roger, Rolland, Rollinat, Roudeau, Victor Rossel, Rous, Jules Rossel, Roux-Lavergne, Royol, Rudler, de Sainthorent, Saint-Albin, Sainte-Beuve, Saint-Gaudens, Saint-Ouen, de Saint-Priest, Saint-Romme, Salmon, Salvat, Sarrans, Sarrut, Sautayra, Schlos-ser, Serlooten, Senard, Servière, Sevaistre, Signard, Sim-iot, Jules Simon, Soubigov, Soullié, Stœcklé, Stourm, Subervie.

Taillefer, Talon, Tamister, Tanehard, Target, Tasche-reau, Tassel, Yves Tassel, Teilhard Latérisse, Tendret, Barthélemy Terrier, Tessié de La Motte, Teulon, Clément Thomas, de Tillancourt, Tillet de Clermont, de Toc-queville, Tondou de Metz, Tolaïn, Toupet-Desvignes, Toupot de Bévaux, Tourret, de Tracy, Tranchard, Tré-lat, Trévèneuc fils, Trouseau, Turck, Numa Turpin, Va-ladier aîné, Valette (Jura), Valette (Moselle), Vaulabelle, Vendois, Paul Vergnes, Vidal, Vieillard, Th. Vignes, Vignerte, Viox, Vivien, Vogin, Walferdin, Westercamp, Wolowski, Woirhayé, Xavier-Durieu, Yves.

CONTRE :

Ambert, d'Aragon, Béchard, Bedeau, Béranger, Beslay, Bouhier de l'Ecluse, Boulay (de la Meurthe), de Charan-cey, Creton, Dahirel, Dariste, Degorge, Denis, Desèze, Richeverry, Ferdinand Favre, Favreau, Fresneau fils, Ferdinand Gambon, Garnier-Kernault, Germonière, Le Gorrec, Grandin, de Granville.

Pierre Joula, Kerdrel, Kéranflech, Kersanson, Julien Lacroix, de Larcy, Latouche, Laussat, Leblanc, Lebraly, le général Lebreton, Legéard de la Biryais, Lerebourg, Levasseur, Louis Blanc, Irène de Luppé, Marie (Côtes-du-Nord), Jean-Louis Marion, de Montalembert, de Morte-mart, Négrier, Osmont, Ploger, Radoult-Lafosse, Rey-naud-Lagardette, Emile Riverieux, de la Rochejaquelein, de la Rochette, Rolland (du Lot), Rouveure, Roux-Carbon-nel, Saint-Victor, de Semailsons, Marc Solié, Trédern, Vesin, Etienne de Voisins.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Une commission vient d'être nommée pour étudier les questions qui se rapportent à la réorganisation de l'ad-ministration des forêts, qui va être établie sur de nouvelles bases.

On sait que les membres de la commission exécutive ne jouissent jusqu'ici d'aucun traitement. On annonce que plusieurs représentants viennent de s'entendre pour demander qu'il leur soit alloué à chacun une indemnité de 6,000 fr. par mois.

On prépare en ce moment, au ministère de la justice, un projet de loi qui sera présenté prochainement à l'As-ssemblée nationale. Il a pour but de définir la peine de la déportation et celle du bannissement, et d'établir la série des crimes qui rentrent sous l'application de cette peine.

La commission exécutive vient de décider qu'on s'oc-cuperait sans retard de la question de la colonisation de l'Algérie; que cette question serait soumise à un examen

approfondi, et qu'un nouveau système de colonisa-tion serait proposé à l'Assemblée nationale.

Le gouvernement a décidé que deux projets impor-tants de finance seraient présentés prochainement à l'As-ssemblée nationale : l'un, sur les bons du trésor; l'autre, sur les caisses d'épargne.

Un courrier extraordinaire arrivé d'Italie a, dit-on, rap-porté une nouvelle grave : il paraît que le pape a fait mettre aux représentants des différentes puissances à Rome, une note dans laquelle, après leur avoir exposé la situation des choses, il leur annonce son intention de dé-signer ses pouvoirs temporels, pour ne conserver que ceux de chef de l'église catholique. Le saint père déclare dit-on, dans sa note qu'il attend pour exécuter sa réso-lution que les affaires d'Italie soient arrangées et qu'un gou-vernement populaire régulier soit installé à Rome.

La commission chargée d'examiner la constitution tra-vaille activement. Ses séances se prolongent quelquefois fort avant dans la nuit. Si nous en croyons ce qui a trans-piré de ses délibérations dans la salle des conférences, la commission se serait prononcée nettement sur la ques-tion fondamentale d'un président unique.

Ce président serait nommé pour trois ans par le suffrage universel direct et par commune.

Cette élection démocratique serait appliquée aux con-seils-généraux des départements, aux juges de paix et aux officiers de la garde nationale. Cette élection se renouve-lerait tous les trois ans.

Il n'y aurait qu'une chambre législative unique; on instituerait un conseil d'état en partie ou en totalité électif. Ce conseil serait chargé d'élaborer tous les projets de décret de la République.

La commission a commencé la discussion sur la ques-tion de la magistrature.

Environ 200 représentants se sont réunis, dernièrement, au Palais-National, galerie de la Chapelle, pour recevoir une communication importante. Il s'agissait d'un projet de fusion du cercle des Pyramides, présidé par M. Joly, avec le cercle présidé par M. Dupont (de l'Eure).

Le premier se composait d'environ cent-trente mem-bres, formant la Montagne.

Le second se composait d'environ quatre-vingts mem-bres d'opinion très-démocratique, d'ordre, mais modérée.

Le programme dont il a été donné connaissance dans cette réunion générale peut se résumer ainsi :

Organisation de la république démocratique et applica-tion de cette forme politique comme instrument organisateur à toutes les institutions compatibles avec le respect de la famille et de la propriété.

La réunion générale a adopté à la presque-unanimité ce programme, dans son principe et son but. Elle a résolu de former à l'avenir une seule et même réunion, sous la présidence de M. Armand Marrast. Cette réunion s'occu-pera de fixer les questions à soumettre à l'Assemblée na-tionale, et l'ordre à suivre dans les discussions.

On dit que cette réunion proposera prochainement une liste de quatre membres pour composer la commission du pouvoir exécutif; que c'est là une condition de la fusion des deux cercles.

Il y a un troisième cercle qui tient ses séances dans l'Ecole de Médecine. Il se compose exclusivement de re-présentants nouveaux, au nombre d'environ deux cents. On pense que ce cercle adhèrera au programme adopté par la réunion ultra-démocratique.

Parmi les curiosités que nous offre l'exhibition des can-didats pour les élections du 4 juin, une des meilleures est sans contredit la candidature du citoyen Richemont, dauphin de France. Le citoyen Richemont, on le sait, prétend être le fils de Louis XVI, le prisonnier du Tem-ple, échappé aux brutalités du cordonnier Simon. A ce titre, il a revendiqué plusieurs fois la couronne de France, déclarant tour à tour que Louis XVIII, Charles X et Louis-Philippe n'étaient que des usurpateurs de sa légiti-mité.

Nous avons immédiatement, après les événements du 15 mai, fait connaître la proclamation du nouveau gou-vernement provisoire, qui s'était installé à l'Hôtel-de-Ville. On vient de trouver, en la possession d'un individu récemment conduit à la Force, l'original de cette procla-mation, dont voici les termes :

« Le Gouvernement provisoire, prenant en considéra-tion le vœu du peuple, déclara qu'il va signifier immédia-tement aux Gouvernements russe et allemand, l'ordre de reconstituer la Pologne, et, faute à ces Gouvernements d'obéir à cet ordre, le Gouvernement de la République leur déclare instantanément la guerre.

« Les membres de la commission du Gouverne-ment. A. BARBÈS. »

La pièce que nous publions a été trouvée lors de la saisie pratiquée au club des Droits de l'Homme :

INSTRUCTION PRATIQUE CONCERNANT L'AFFILIATION. Qualités à requérir des candidats. Ne doit être enrôlé dans la société des Droits de l'Homme

que tout citoyen qui présente les garanties suivantes :
1° Il faut qu'il ait fait abjuration de son individualité, d'une manière absolue pour le service de la société.

2° L'organisation de la société étant toute militaire, il sera à sa disposition toutes les fois que le comité central aura décidé, une permanence, soit sans armes, soit armée.

3° Il devra assister aux réunions, soit d'un club affilié, soit d'un club non affilié, si elle ne l'est pas, ou de comprendre les principes de la déclaration des droits, s'il n'est possible à fond.

4° Lorsqu'un candidat aura été reconnu par un secondaire apte à entrer dans le sein de la société, il devra présenter au chef de section le plus près du candidat. Le chef de section fera l'examen du candidat, et le présentera à la plus prochaine réunion de la section.

Son inscription comme candidat fera mention :

- 1° De son nom de famille et de ses prénoms ;
2° De sa profession ;
3° De sa demeure ;
4° De son état d'armement.

Nous avons recueilli quelques petites notes et quelques petits mots sur la journée du 15 mai.

Un envahisseur aperçoit M. Marrast et lui dit : Bonjour, Bailly!

- Pas encore, lui répond le maire de Paris.

M. de Lamartine paraît avoir couru quelque danger sur le seuil de la salle des Conférences; un homme lui aurait dit, en le menaçant : Quant à toi, poète, ta lyre a assez chanté!

On nous affirme que M. de Lamartine répondit sans se troubler : Laissez-moi du moins vous parler... vous entendrez le chant du cygne!

Une espèce de gamin de Paris d'aït presque en même temps à ses camarades, en parlant de M. de Lamartine : Je n'en veux pas à celui-là... c'est l'orgue du Gouvernement... je m'en vais lui dire de jouer un air.

Un représentant du peuple disait à Barbès, qui se préparait à monter à la tribune avec Blanqui et Raspail : Un pas de plus et tu perds! - Je ne suis pas le maître, répondit Barbès... On me soulève! - Et on te laissera retomber! répliqua son collègue.

On assure que l'on aurait dit à M. Ledru-Rollin, pendant la petite tourmente du 15 : Voilà une situation; décidez-vous, et montons à cheval!

M. Ledru-Rollin aurait répondu à ce conseiller peu charitablement : Non, je reste à pied, le cheval que vous m'offrez prendrait le mors aux dents.

Blanqui a trouvé le moyen de laisser pour la seconde fois ses amis à la moitié de la route qu'ils devaient suivre ensemble. En allant du palais de l'Assemblée nationale à l'Hôtel-de-Ville, dans la journée du 15, Blanqui ne tarda pas à comprendre qu'il avait commencé par le commencement de la fin : il quitta ses camarades, sous le prétexte d'aller chercher des proclamations qu'il avait rédigées d'avance, disait-il... Et son ambition court encore.

L'officier de la garde nationale qui, le 1er prairial an III, pénétra le premier dans la Convention à la tête de sa compagnie, la baïonnette en avant, a racha le président des mains des factieux et leur fit évacuer la salle, ce vétéran, ce doyen de la garde nationale parisienne, vit encore, et vit auprès de nous : c'est M. Boulé, le père du directeur de l'Estafette.

Parvenu aujourd'hui à sa quatre-vingt-dixième année, il a, depuis 1788, vu se succéder Louis XV, Louis XVI, la Convention, le Directoire, le Consulat, l'Empire, Louis XVIII, les Cent-Jours, la seconde Restauration, la Révolution de juillet (1830), le gouvernement de Louis-Philippe, la Révolution de février (1848) et la République. - Onze régimes!

En 89, il était à la prise de la Bastille; nommé capitaine dans la garde nationale (bataillon de l'Oratoire et de la Butte-des-Moulins), il ne se tira pas, pendant la longue crise révolutionnaire, un seul coup de fusil dans Paris, sans qu'il prit les armes pour la défense de l'ordre et de la liberté. Lafayette l'avait distingué et le connaissait bien.

Au 10 août, il conduisait Louis XVI à la Convention, lorsque, dans le jardin des Tuileries, il fut blessé grièvement. Une balle lui traversa le corps et mit sa vie en danger.

Au 1er prairial, Boissy-d'Anglas, délivré par lui, comme nous l'avons dit, lui donna l'accolade.

En 1814, lorsque les alliés étaient aux portes de la capitale, il sortit de Paris à la tête de sa compagnie, dont plusieurs hommes furent tués ou blessés à la butte des Cinq-Moulins, où il avait pris position.

En juillet 1815, il commandait le poste de la barrière Saint-Denis, qu'il fit fermer, s'opposant, pour éviter une collision inévitable, à l'entrée immédiate des gardes du corps et de l'avant-garde de Louis XVIII dans la capitale,

encore occupée par les blessés de Waterloo et par les partisans de l'Empereur.

De 1815 à 1830, capitaine en second de la compagnie de grenadiers de la 3e légion, devenue célèbre sous le nom de compagnie Dupujet, il fut le premier officier de la garde nationale qui se présenta en armes à la mairie du 3e arrondissement, le 27 juillet 1830. Il prit immédiatement le commandement du poste de la Banque; il avait alors soixante-douze ans.

Lorsque l'âge le contraignit à donner sa démission, il était capitaine encore comme en 89; dans la pluie de croix d'honneur, qui depuis trente ans est tombée périodiquement sur la garde nationale, pas une ne s'est jamais attachée à la boutonnière de cet uniforme qu'il a porté avec honneur et dévouement pendant soixante ans.

Sur ses longs états de service, il n'a à mettre en regard que l'accolade de Boissy-d'Anglas, les félicitations de Lafayette et les poignées de main de Louis-Philippe.

L'Icarie de M. Cabet n'est pas tout-à-fait une contrée imaginaire. En octobre dernier, il réclama d'un voyageur qui venait de parcourir la partie ouest de l'Amérique du Nord, des renseignements sur le pays qu'il avait déjà tant prôné à ses communistes. Il ne put dissimuler son propre désappointement en apprenant que ce qu'il appelait Icarie, c'était une contrée presque frappée de stérilité, dépourvue entièrement de cours d'eau, et tellement dénudée, qu'il fallait franchir des distances de 6 à 7 lieues pour rencontrer quelques touffes d'arbres. En outre, un établissement put-il être tenté, il serait incessamment menacé de destruction et par les agents de la compagnie anglaise des fourrures qui exploitent les abords de la rivière Rouge, et par les Sioux qui sont encore propriétaires du territoire. Par suite de ces renseignements et de ceux qu'il a recueillis à Londres, le chef du communisme a songé à établir son Icarie sous une latitude plus au sud; mais c'est également un désert stérile, sec, privé d'eau et de toute espèce de bois propres à la construction, même de chétives cabanes, et qui n'est guère moins exposé aux invasions de la tribu nomade des Sioux, forte encore d'environ vingt mille individus. Cependant le 8 de ce mois, à la dernière séance de son club, M. Cabet n'en a pas moins annoncé emphatiquement l'arrivée dans le Mississipi de soixante-neuf Français, malheureux émigrants qu'il qualifie de ses premiers pionniers. D'autres infortunés, notamment des tailleurs et des cordonniers, se préparent, dit-on, au même voyage. Toutefois, plusieurs communistes, moins crédules, ont réclamé les sommes qui ont été exigées d'eux : mais, redoutant les violences des principaux adeptes, ils n'osent porter leur revendication devant les tribunaux.

M. Sauzet a légué à M. Buchez la fameuse buvette parlementaire; le réfectoire de la chambre a conservé ses tables, ses serviteurs, sa vaisselle et ses convives; rien n'est changé dans cette salle : on n'y voit que cinq cents gastronomes de plus!

On nous assure que les représentants du peuple sont très-friands de l'ordinaire offert à l'appétit de l'Assemblée nationale. Le matin à huit ou neuf heures, les députés n'entrent jamais dans leurs bureaux sans passer par la buvette pour y déjeuner; - à midi, ils n'entrent jamais dans la salle des séances sans passer par la buvette pour y redéjeuner; - à cinq heures, ils daignent passer par la buvette pour y dîner; - enfin, le soir, à onze heures, en sortant de leurs comités, les députés passent par la buvette pour y souper.

Grâce à la table ouverte de la buvette, les députés n'ont plus besoin d'une allocation de vingt-cinq francs par jour. Il est probable que les représentants du peuple auront résolu de consacrer leur indemnité quotidienne au soulagement de quelques infortunés populaires.

Un journal publie sur l'arrestation de M. Blanqui ces détails intéressants dont il garantit l'authenticité :

La commission du pouvoir exécutif fut informée que M. Blanqui, après avoir trouvé un refuge chez plusieurs de ses amis, devait avoir cherché un nouvel asile au domicile de M. D..., qui demeure rue Montholon, 14. Depuis l'attentat du 15 mai, ce chef de club avait mené l'existence la plus errante. Poursuivi par la justice, dès le lendemain du jour où, par un acte qui n'est pas encore expliqué, il avait été élargi à la préfecture de police, M. Blanqui avait échappé aux plus actives recherches. Conspirateur émérite, plein de sang-froid et d'audace, il avait mis en œuvre, avec une rare habileté, tous les moyens de dépister les agents de l'autorité. Petit et frêle de corps, d'une physionomie qu'il est impossible d'oublier quand on l'a vue une fois, ayant un vice de conformation, qui lui rend la marche extrêmement pénible, il lui était plus difficile qu'à tout autre de se soustraire aux poursuites de la justice et de résister aux fatigues et aux angoisses d'une périlleuse vie.

Mais, à force d'énergie dans le caractère, il avait puisé dans sa situation même une vigueur désespérée. Il avait coupé sa barbe, et l'on rapporte même qu'on l'a rencontré sous des vêtements de femme. Quoi qu'il en soit, et ce n'est pas là un des traits les moins singuliers de cet étrange personnage : bien qu'il fût ainsi traqué par la justice, M. Blanqui n'avait point cessé de correspondre avec ses principaux affidés et de tenir dans sa main les fils compliqués des intrigues du parti anarchiste.

Des renseignements, dont l'exactitude ne semblait pas douteuse, parvinrent à l'autorité sur la nouvelle retraite de M. Blanqui. La maison n° 14 de la rue Montholon, habitée entre autres locataires, par un magistrat, M. Berthelin, juge au tribunal de première instance de la Seine. M. D... occupe le second étage avec sa famille. Le soin d'y faire une perquisition fut confié à M. le commissaire de police Yon.

M. Yon, pour cette expédition importante, ne prit avec lui que quelques agents sûrs et vigoureux, afin de ne pas ébruiter l'affaire. Mais une surveillance très-exacte avait été établie aux environs, et des forces suffisantes avaient été mises à la disposition de M. le commissaire de police. M. Yon pénétra dans la maison à cinq heures

et demie. Il se dirigea immédiatement avec ses agents vers l'appartement de M. D... En entrant chez ce citoyen, M. Yon le trouva à table avec sa femme et sa fille. Rien n'y annonçait la présence de M. Blanqui. M. D... ne montra aucune émotion; seulement, il affirma qu'il n'avait point donné l'hospitalité à un homme dont il ne partageait point les opinions et dont il désapprouvait la conduite. Malgré ces protestations, M. le commissaire de police procéda à une recherche minutieuse dans les pièces de l'appartement, dans les placards, dans les cheminées. Il n'y trouva rien. Il était sur le point de se retirer, quand une réflexion soudaine le détermina à une nouvelle exploration.

M. Yon, avant d'entrer dans la maison, avait remarqué qu'elle comptait trois étages. Or, il était au second étage, et il se rappela que le concierge, en énumérant les noms des locataires, n'avait point parlé de celui qui habitait le troisième. Restait donc un étage à visiter. M. Yon demanda sur ce point des explications à M. D... M. D... un peu troublé, soutint qu'il n'y avait que deux étages. Sur l'ordre de M. Yon, un agent alla vérifier au dehors ce fait que la maison, à l'extérieur, annonçait trois étages. M. Yon vit par lui-même que le grand escalier se terminait au deuxième étage. Il en résultait donc de toute nécessité que la communication entre le deuxième et le troisième étage devait exister dans l'appartement même de M. D... M. Yon, à la suite d'une investigation scrupuleuse, trouva une porte recouverte en tapisserie, et qui avait d'abord échappé à ses recherches. Cette porte fut ouverte : il y avait derrière un étroit et obscur escalier.

M. Yon ordonna à M. et à Mme D... de marcher devant lui, prenant cette précaution dans l'éventualité d'une défense à main armée. M. Yon parvint dans une espèce de grenier où était dressée une table délicatement servie, chargée de primeurs de fruits et de vins fins. Quatre individus, en proie à une visible agitation, étaient debout, près de cette table où se trouvaient quatre couverts. M. Yon, s'avançant vers l'un de ces individus qu'il avait reconnu sur-le-champ, lui dit : « Citoyen Blanqui, au nom de la loi, je vous arrête. » M. Blanqui avait déjà repris le calme qui lui est habituel. Il répondit avec cette ironie amère dont son langage est presque toujours empreint : « Ah! ah! c'est vous, citoyen Yon; vous arrêtez les patriotes sous Louis-Philippe; il paraît que vous faites le même métier sous la République. » M. Yon, voyant que les compagnons de M. Blanqui faisaient mine de résister, bien qu'aucun d'eux ne fût armé, au moins ostensiblement, s'écria : « Qu'on obéisse aux injonctions de la loi, ou, à mon appel, une compagnie de la garde nationale me prêtera main-forte. » Ces mots parurent faire une vive impression sur tous les assistants de cette scène. M. Blanqui s'écria : « Mais vous me laisserez bien prendre quelque chose! » A quoi M. Yon répliqua : « Vous pouvez boire un verre d'eau pour faire passer les papiers que vous venez d'avalier. » Il paraît, en effet, que M. Blanqui venait de faire disparaître ainsi des papiers. M. Blanqui fut arrêté et emmené immédiatement par les agents de M. Yon. Il a été incarcéré à la Conciergerie. Il a subi un long interrogatoire de la part des magistrats chargés de faire une enquête sur les événements du 15 mai.

On nous apprend que le 27 mai, à trois heures du matin, Blanqui a été transféré à Vincennes.

Il paraît que cette arrestation a été faite avec tant de précautions, qu'on ignorait dans le voisinage ce qui s'était passé, et qu'on ne l'a appris que le lendemain matin par les journaux.

Enlèvement de M. Emile Thomas.

Le bruit s'est répandu, dans la journée du 27 mai, que M. Emile Thomas, directeur des ateliers nationaux, avait été enlevé et conduit à Bordeaux par ordre de l'autorité supérieure; le Moniteur du lendemain a confirmé cette étrange nouvelle, mais il a prétendu que M. Thomas allait remplir à Bordeaux une mission importante. Cette déclaration n'a satisfait ni le public, ni les ateliers nationaux, au milieu desquels s'est manifestée une assez vive agitation; ils annonçaient même des dispositions menaçantes pour la paix publique. Nous réunissons ici les documents qui peuvent jeter quelque jour sur ce point si important de la situation :

Lettre de MM. Polonceau et Flachet au ministre des travaux publics. 27 mai 1848.

« Monsieur le ministre, « Nous avons l'honneur de vous faire connaître le résultat de la mission que nous venons de remplir auprès des personnes chargées de la direction des ateliers nationaux. »

« Ces messieurs nous ont déclaré que la situation résultant du dernier acte du gouvernement envers M. Em. Thomas, les plaçant, vis-à-vis des ouvriers des ateliers nationaux, dans une situation telle qu'il leur était impossible d'accepter la responsabilité des circonstances qui pourraient se produire immédiatement; qu'ils étaient dans la nécessité de protester contre ce que cette mesure avait d'imprévu et de secret; que le secret, même dans cette circonstance, légitimait leur inquiétude et leurs protestations; que néanmoins, et justement à cause de l'extrême gravité des circonstances, ils offriraient leur concours et qu'ils feraient tous leurs efforts en continuant leurs fonctions pour maintenir l'ordre et le calme parmi les ouvriers. Ils ont enfin déclaré que ce concours, ils ne le donneraient qu'à la condition qu'il serait purement désintéressé pour eux comme pour M. Em. Thomas; ils demandent à être exonérés le plus tôt possible, leur volonté n'étant pas de faire partie d'une organisation nouvelle, dans laquelle les conditions d'influence et d'autorité qu'ils ont eues jusqu'à ce jour sur les ouvriers seraient atténuées par les actes, irréparables peut-être, qui ont eu lieu. »

« Dans tous les cas, ils demandent que le premier acte du gouvernement soit de constater, par une proclamation, l'appréciation des services rendus par M. Emile Thomas; ils demandent également qu'ils soient mis à même d'acquiescer directement la preuve que c'est en toute liberté que M. Emile Thomas a accepté la mission dont on le dit chargé, et que son libre arbitre lui soit complètement laissé pour son retour dans sa famille, si cela lui convient. »

« En résumé, nous avons trouvé parmi ces messieurs la volonté unanime de rendre, dans la situation critique des ateliers, tous les services que le dévouement le plus désintéressé puisse inspirer; mais nous avons également reconnu qu'un acte de réparation, susceptible de maintenir M. Thomas au rang qu'il a pris dans l'estime publique, soit par ses services personnels, soit par son dévouement, qu'il a su inspirer autour de lui, était la condition formelle de leur concours; que cet acte, pour satisfaire pleinement le sentiment des hommes qui protestent contre les formes qui ont présidé à l'éloignement de M. Emile Thomas, devrait être immédiatement publié. »

« Signé : POLONCEAU, ingénieur en chef. « FLACHAT, ingénieur. »

Entendons maintenant M. Emile Thomas lui-même; c'est le journal la Liberté qui a reçu communication de cette lettre :

« Monsieur le ministre, Les termes de l'arrêté en date de ce jour, émanant de votre administration, instituent entre vous et moi l'autorité dictatoriale d'une commission des actes de laquelle je ne puis accepter la responsabilité, puisque je n'en connais pas les intentions.

« Ma ligne invariable de conduite a été et sera toujours de conseiller aux ouvriers la sagesse, aux gouvernants la prudence en même temps que l'énergie indispensable en cette époque de rénovation politique et sociale, mais d'abord et avant tout d'obéir à ma conscience et de garder mon libre arbitre.

« Ce libre arbitre étant retiré, je dois, monsieur le ministre, malgré mon dévouement et l'affection que je porte à votre personne, à celle même de plusieurs membres de la commission, considérer les termes de l'arrêté comme une destitution, que j'accepte avec d'autant plus de plaisir qu'elle me permet de rentrer dans la vie privée et me rend et mes droits et mes devoirs de simple citoyen.

Signé : ÉM. THOMAS. »

« 26 mai.

L'avis suivant a été affiché dans Paris :

AVIS AUX TRAVAILLEURS DES ATELIERS NATIONAUX.

« Le gouvernement s'occupe de préparer pour la réorganisation des ateliers nationaux des mesures qui sont devenues nécessaires.

« Des erreurs aussi préjudiciables aux intérêts de l'Etat, qu'à ceux des véritables travailleurs, ont été commises au milieu de la précipitation avec laquelle on a été obligé de faire les premiers embrigadements.

« Il en résulte que des hommes qui ont des ressources particulières ont été admis au bénéfice de l'inscription; d'autres se sont fait inscrire plusieurs fois sous des noms supposés, et sont parvenus à toucher plusieurs salaires : la place due à des ouvriers méritants a été ainsi occupée souvent sans droit réel ou même par des moyens frauduleux.

« Il serait donc à craindre que ces dépenses abusives ne permissent pas à l'Etat de continuer, ainsi qu'il en a la ferme intention, à assurer le travail de la population ouvrière.

« Dans cet état de choses, il est nécessaire de procéder à un nouveau recensement.

« Bien loin d'entraver cette mesure, les véritables travailleurs voudront y concourir, parce qu'elle est juste, et que, loin de porter atteinte à leurs droits, à leur position, elle est, avant tout, dans leur propre intérêt.

« Le gouvernement n'aura pas en vain fait appel à leurs sentiments d'honneur et de loyauté. Il compte sur eux, comme ils peuvent compter sur lui.

« Le ministre des travaux publics, TRÉLAT. »

Voici maintenant deux lettres que publie la Presse :

Paris, 28 mai, dimanche.

« Citoyen rédacteur,

« Je lis dans votre numéro d'hier, que M. Emile Thomas n'a pas été en état d'arrestation, et qu'il a accepté une mission pour Bordeaux.

« Une lettre de M. Emile Thomas, écrite au crayon et qui paraît avoir été jetée sur le pavé, est arrivée hier et est entre les mains de sa mère; elle annonce qu'il a été forcé de donner sa démission, et qu'il est accompagné de deux agents ayant l'ordre de ne le quitter qu'à Bordeaux.

« Quant à M. Trélat, il n'a pas été retenu en otage, et tout renseignement qui serait dans ce sens, de quelque part qu'il vienne, est faux et paraît n'avoir pour lui que de justifier une mesure de prise d'armes, qui est aussi inconcevable que la disparition de M. Thomas.

« Nous attendons, citoyen, de votre justice bien connue, la publication de cette lettre.

« Dans de pareilles circonstances, la vérité racontée par un témoin oculaire doit être bien accueillie.

« Salut et fraternité,

« CHAPON,

« Ingénieur civil, élève de l'Ecole centrale. »

Je vous envoie en même temps la copie de la dernière lettre de M. Thomas :

Chartres, le 27 mai 1848.

« Ma chère mère,

« Je t'écris, comme je te l'avais promis, de Chartres; voici toute l'affaire : arrivé hier au soir chez le ministre, il me demande de lui donner sur-le-champ ma démission, et m'annonce que je vais partir immédiatement en mission à Bordeaux et à Bayonne. D'explications aucune, et il m'est pareillement interdit d'aller le dire adieu, ni même de sortir de l'hôtel, tout cela avec infiniment de politesse et d'apparence d'amitié.

« J'écris ma démission, je la copie, j'en adresse le double à Pierre, une lettre à toi et une à Fontaine. M. Boulange a dû te porter ces trois lettres hier au soir, du moins il m'en a donné sa parole d'honneur. On me donne un passeport, et je monte en voiture à dix heures et demie, avec deux officiers de paix qui ont pour moi les plus grands égards, et n'ont d'autre mission que de certifier au Gouvernement que je suis arrivé à Bordeaux. Là, j'ai des lettres pour le préfet de la Gironde et celui des Landes, et une mission très-honorable sans doute, mais qui n'est évidemment qu'un prétexte; le motif véritable n'est, je crois, que celui-ci :

« J'ai, comme tu le sais, déclaré que, si on prenait des mesures que je jugeais imprudentes pour la tranquillité publique, je me retirerais pour n'en pas supporter la responsabilité, mais que j'en appellerais au moins à l'Assemblée nationale.

« Je sais bien qu'on a violé ma liberté sans motifs rationnels, mais j'ai dû obéir parce que je veux, avant tout, être bon citoyen et ne jamais devenir un brandon de discorde.

« Signé : E. THOMAS. »

CORRESPONDANCE POLITIQUE.

Correspondance particulière de LA SEMAINE.

Bruxelles, 1^{er} juin 1848.

« C'est aujourd'hui que le prince de Prusse doit s'embarquer à Anvers, pour se rendre à La Haye, où, disait-on, devait se trouver le prince de Joinville. Mais rien ne confirme cette nouvelle. Le prince de Prusse a été accueilli en Belgique de la manière la plus amicale; il a eu plusieurs conférences avec le roi et est parti emportant les sympathies de toute la famille royale et de tout ce qui l'entoure. D'après les nouvelles qui nous parviennent de la Prusse, il est très-probable que le noble voyageur

sera moins bien reçu par ses compatriotes à son arrivée qu'il ne l'a été chez les nations étrangères qu'il vient de visiter sous le prétexte d'étudier les lois constitutionnelles.

« La présentation de M. Bellocq au roi a eu lieu avec appareil. Deux voitures de la cour sont allées prendre le ministre de la République et l'ont conduit au château. Il a été immédiatement présenté à Léopold, qui l'a reçu en audience solennelle, et auquel il a adressé un petit discours que n'auraient pas désavoué les dynasties de droit divin les mieux établies. D'après tout ce que nous avons vu et entendu depuis le vingt-quatre février dernier nous avons été agréablement surpris en apprenant, de la bouche même de M. Bellocq, que la République française ne cesse de faire des vœux pour le bonheur personnel de notre roi. Après cette affirmation du représentant de la France en Belgique, les tremblements doivent se rassurer. S'ils n'ont pas voulu ajouter foi aux promesses de Lamartine, ils doivent accepter comme vraie la parole de M. Bellocq.

« J'ignore ce qu'a répondu le roi au discours flatteur de M. Bellocq, mais tout porte à croire qu'il en a été charmé, ne s'attendant probablement pas à être traité de la sorte par un farouche républicain.

« Il est question, au ministère des affaires étrangères, d'une réforme dans la légation belge à Paris; que ce ne soit encore qu'un projet, il est positif qu'un changement aura lieu; d'après ce qui a transpiré, le prince de Ligne, notre ambassadeur, serait rappelé et remplacé par M. Rogier, frère de notre ministre de l'intérieur, actuellement conseiller d'ambassade à Paris, où il prendrait la qualité d'envoyé-extraordinaire, ministre plénipotentiaire. M. Carolus, ex-consul belge à Cologne, aujourd'hui attaché à l'ambassade belge à Paris, serait adjoint à M. Rogier, en qualité de secrétaire de légation. Si cette nouvelle se confirme, la Belgique qui demande à grands cris des économistes, et qui persiste à nier, depuis long-temps l'utilité du prince de Ligne à Paris, ne pourra que s'en réjouir, ne serait-ce qu'à l'idée des mille francs qu'elle aura de moins à payer.

« Le pays est moins agité qu'on n'avait lieu de le croire, à l'approche d'élections générales d'où pourraient sortir des réformes qui iraient jusqu'à modifier notre Constitution; la raison vient sans doute du parti qui viennent de prendre certains organes radicaux ou libéraux avancés, de ne pas intervenir dans la lutte; on voudrait, sans pour cela fuir, abandonner le champ de bataille aux rétrogrades, qui, ne trouvant pas d'adversaires se nommeraient entre eux et assumeraient la responsabilité de la position présente et de la catastrophe financière qui nous menace; ce moyen peut être ingénieux, mais il est bien certainement dangereux; l'expérience devrait avoir prouvé que les catholiques politiques, dans ce pays, n'abandonnent pas le pouvoir sans résistance, alors qu'ils le tiennent; et, s'il est vrai qu'on doit se méfier de certains faux frères, dont l'ambition est le seul mobile et qui cachent un entêtement sans nom, sous une apparence de capacité, à plus forte raison l'on doit craindre l'avènement de ceux qui ont si déplorablement gouverné pendant seize ans et auxquels nous devons la misère qui nous accable et la faim qui nous moissonne. »

SEMAINE ADMINISTRATIVE.

Un journal cherche à démontrer que c'est surtout de l'ignorance et des idées fausses sur la constitution économique de notre société que proviennent les projets de spoliation mis en avant avec une si déplorable obstination par les partis ultra-révolutionnaires.

Parmi les papiers saisis, à ce qu'on assure, chez le citoyen Sobrer, et déposés comme pièces de conviction entre les mains des magistrats, il se trouve un décret rendu au nom du peuple de Paris, posant en principe « qu'il importe de soulager immédiatement les citoyens nécessiteux, et que ceux qui peuvent le faire sont les riches actuels, qui depuis trois mois cachent le numéraire. » En conséquence, tout propriétaire foncier, payant plus de 100 fr. de contributions, est requis de verser, dans le délai de cinq jours, la somme de 25 fr. par 50 fr. de contributions qu'il paiera en sus de 100 fr. jusqu'à 250 fr.; au-dessus de cette dernière somme, l'impôt doit subir une élévation progressive, combinée de telle sorte qu'un contribuable payant actuellement plus de 5,000 fr., aurait à verser 20,000 fr. sous le régime nouveau.

Et « considérant, disent-ils, qu'il faut que la fraternité écrite sur tous les monuments publics ne soit plus un vain mot, » la force ouvrière se livrera à des recherches pour contrôler la fortune des riches; les citoyens convaincus d'avoir dissimulé leurs ressources pour se soustraire à l'impôt fraternel, verront leurs immeubles déclarés biens communaux, leur argent confisqué et eux-mêmes seront provisoirement mis hors la loi.

Nous avons eu, poursuit ce journal, la curiosité de rechercher ce que pouvait produire l'impôt fraternel perçu à la rigueur, et il donne le résultat instructif de ses recherches.

Sur 41 millions et demi de cotes foncières, on en compte seulement 494,000 au-dessus de 100 fr. Parmi celles-ci, il s'en trouve au moins les trois quarts dont la quotité actuelle est inférieure à 500 francs, et dont la surtaxe révolutionnaire, à raison de 60 francs en moyenne, donne-

rait... 2,200,000

De 500 à 500 fr., il y a environ 58,000 contribuables, dont la surtaxe produirait 46,400,000

De 500 à 1,000 fr., il y a environ 37,000 propriétaires, payant en moyenne moins de 700 fr., et dont la surtaxe, à raison de 1,400 fr. par tête, eût produit..... 51,800,000

Au-dessus de 1,000 fr., il n'y a plus que 16,546 propriétaires, dont la contribution moyenne est évaluée à moins de 1,800 fr.; à raison de 5,500 fr. par tête, montant approximatif de l'impôt forcé, on obtiendrait..... 88,000,000

Soit, en total pour la propriété foncière..... 188,400,000 fr.

En ce qui concerne la propriété mobile, le comité de salut public fait preuve d'une modération dont il ne faut pas lui savoir beaucoup de gré. Il était loin d'imaginer, sans doute, que l'impôt sur le capital circulant au-dessus d'un revenu de 1,500 fr. par tête, c'est-à-dire de 4,000 fr. par famille, eût été à peu près improductif.

Quelles valeurs eût-on saisies? Les rentes sur l'Etat? Elles se divisent en deux catégories : l'une immobilière au profit des institutions publiques; l'autre transmissible et inscrite aux noms des particuliers. La première comprend les réserves des établissements financiers, qu'on ne saurait entamer sans préjudice pour tout le monde, et, plus, les rentes acquises aux établissements d'utilité publique et de bienfaisance, hôpitaux, caisses d'épargne et de retraite, fonds des invalides, sociétés de secours mutuels, en un mot, le patrimoine des pauvres qui se pouilleraient eux-mêmes en y portant atteinte.

La seconde catégorie des rentes perpétuelles, celles qui appartiennent aux particuliers et donnent lieu aux spéculations de la Bourse, composait, au commencement de l'année dernière, une somme de 116 millions 505,754 fr. mais il y avait 230,157 parties prenantes, de sorte que la rente, partagée également, eût fourni seulement 500 fr. par tête.

En réalité, la répartition est très-inegale, et les quatre cinquièmes des rentiers ne possèdent que des coupons tellement faibles qu'ils périeraient de faim s'ils n'avaient pas d'autres moyens d'existence. Suivant nos aperçus, les titres de rentes au-dessus de 15,000 fr. ne doivent pas excéder le nombre de 30,000 : la taxe révolutionnaire n'eût pas produit 6 millions. Quant aux rentes viagères sur l'Etat, très-peu nombreuses aujourd'hui, elles ne donnent plus que 82 fr. en moyenne, revenu chétif qui est souvent à répartir sur deux, trois et même quatre têtes.

Les pensionnaires de l'Etat sont encore des rentiers. 45 millions sont distribués annuellement entre 101,000 vieux serviteurs, dont 92,000 militaires. Le revenu moyen de chacun est de 450 fr.; c'est à peine le pain d'une famille nombreuse.

Considérerait-on comme capitalistes ces malheureux fonctionnaires, condamnés à prêter leur argent à l'Etat sous prétexte de cautionnement? Il y en a 55,000 dans ce cas, et le revenu qu'ils tirent de 236 millions qu'ils ont déposés, leur donne moins de 128 fr. par tête.

Oserait-on frapper enfin les créanciers de la dette flottante à l'instant où l'on neutralise leurs gages; ceux des caisses d'épargne, en même temps qu'on leur refuse le remboursement; les porteurs d'actions industrielles déjà réduites de moitié par une dépréciation effrayante?

Il n'est pas possible d'établir avec exactitude ce que pourraient produire ces valeurs essentiellement mobiles et fugitives. Toutefois, d'après les détails que nous venons de rassembler sur la distribution du capital circulant, il nous semble évident que l'impôt fraternel, prélevé sur un revenu supérieur à 1,500 francs par tête, n'eût fourni qu'une bien faible ressource au prétendu comité de salut public. Ne marchandons pas trop; ajoutons 112 millions pour la propriété mobilière aux 188 millions arrachés à la propriété foncière, et voilà 300 millions obtenus par des moyens qui ruinent et démoralisent un peuple pour un demi-siècle.

Après le budget des recettes, passons au budget des dépenses. Une distribution doit être faite aux nécessiteux pour les quatre jours, dans la proportion de 5 francs par famille de trois personnes. Voici donc le pauvre rentier à son tour; il a 25 centimes par jour à dépenser. Or, en supposant que le comité de salut public eût à répartir ses faveurs sur le quart seulement de la population, c'est-à-dire sur deux millions de familles, les 300 millions ramassés dans le sang auraient duré cinq mois!

A la venue de ces jours funèbres, dit en terminant le Commerce, où la foule se soulève pour détruire en un seul choc le labeur d'un demi-siècle, que n'est-il possible de se faire écouter un instant et de poser la question en ces termes : « Voulez-vous qu'on rétablisse les visites domiciliaires, la loi des suspects, les confiscations, et au besoin l'échafaud; après quoi, vous aurez droit à 25 centimes par jour pendant cinq mois? »

A coup sûr, le plus pauvre, le plus ignorant, le plus prévenu contre les riches, le plus égaré d'entre les citoyens s'écrierait : « Non, nous ne voulons pas bouleverser le pays et déshonorer la France; ne fût-ce même que par égoïsme, nous sentirions que la dispersion du capital, la ruine du crédit, la suspension violente de tous les travaux nous feraient perdre dix fois plus que la modeste aumône qu'on nous promet. »

Actes officiels.

NOMINATIONS.—MARIAGES.—Par arrêté du maire de Paris,

été nommés provisoirement : Maire du 1er arrondissement, le citoyen de Benazé, en remplacement du citoyen Durand Saint-Amand, appelé à d'autres fonctions, adjoints, les citoyens Despeux et Bascans, en remplacement des citoyens de Benazé, nommé maire, et Guillemot, appelé à d'autres fonctions.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — M. Saint de Bois-Le-Comte envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près le roi de Sardaigne; M. Pichon, consul général à Smyrne; M. de Bouget, consul à Malaga; M. Baradan, consul général et chargé d'affaires à Guatemala (Amérique centrale); M. Deffi (François-Charles), chancelier de légation à Bruxelles; M. de Gérando, chancelier à Rome; M. Famin, chancelier à Saint-Petersbourg; M. Landolphe, agent consulaire à Saint-Thomas (Antilles danoises).

ATELIERS NATIONAUX. — Par arrêté du ministre des travaux publics, M. Léon Lalanne, ingénieur des ponts et chaussées, a été nommé directeur du bureau central des ateliers nationaux, en remplacement de M. Emile Thomas, appelé à d'autres fonctions.

LIQUIDATION. — La liquidation du compte des ateliers nationaux pendant la gestion de M. Emile Thomas sera soumise à une commission spéciale. Sont nommés membres de cette commission : MM. Roy, inspecteur général des finances; l'Éveillé, ingénieur des ponts et chaussées; Gonssollin, ancien sous-directeur du bureau central des ateliers nationaux.

— Par arrêté de la Commission du pouvoir exécutif, l'administration de la justice en Algérie rentre dans les attributions du ministère de la justice. L'instruction publique y rentre dans les attributions du ministère de l'instruction publique.

Faits administratifs.

— Le ministre des finances a fait distribuer aux membres du comité plusieurs documents importants sur la situation de nos finances. Il résulte de ces documents que les recettes, pendant les quatre premiers mois de cette année, comparativement à celles des quatre premiers mois de 1847, présentent une diminution de 33 millions 355,000 fr., dont 16 millions 510,000 fr. pour janvier, février et mars, et 17 millions 25,000 fr. pour avril.

La dette flottante du Trésor public, du 24 février au 24 mai de cette année, présente comparativement une diminution de 77 millions 212,700 fr.

Le solde du 22 mai de cette année s'établit par un compte général de 68 millions 650,648 fr., dont 29 millions 101,709 fr. en numéraire, et 59 millions 328,939 en valeur de portefeuille. Sur ce numéraire, 10 millions 549,766 fr. sont au compte du Trésor, et 18 millions 32,948 fr. sont au compte de la Banque de France.

Le montant des recouvrements de l'impôt extraordinaire des 45 centimes n'était au 10 mai que de 54 millions 338,974 fr., tandis que le montant des rôles présente un chiffre total de 191 millions 239,489 fr.

La situation des caisses d'épargne au 24 mai s'élevait en total à 528 millions 789,000 fr., dont 70 millions 296,000 fr. pour Paris, et 258 millions 484,000 fr. pour les départements. Les intérêts capitalisés au 1er mai y sont compris. Le 24 février de cette année, le montant des caisses d'épargne était en total de 536 millions 203,000 fr., dont 80 millions 897,000 pour Paris, et 273 millions 306,000 fr. pour les départements. Ainsi, pendant trois mois la diminution était de 27 millions 414,000 fr.

La moyenne des sommes exigibles à la Caisse d'amortissement, jusqu'au 30 juin, serait approximativement de 18 à 18 millions.

— Le ministre de l'intérieur, reconnaissant la nécessité d'établir le service du personnel sur les bases d'une stricte économie réclamée par les circonstances, sans toutefois nuire aux conditions d'une bonne administration, vient d'instituer une commission chargée de procéder à la réorganisation du personnel de son ministère.

Cette commission sera composée de : un représentant du Peuple, un conseiller d'état, deux chefs de division du ministère de l'intérieur; deux chefs de bureau, id.; un sous-chef, id.; et un rédacteur.

— M. Trélat, ministre des travaux publics, a donné, au sein de la commission, des explications sur les intentions du gouvernement relativement aux ateliers nationaux. Il résulte des documents fournis à la commission, que ces ateliers coûtent 172,000 fr. par jour à l'état, c'est-à-dire près de 4 millions 500,000 fr. par mois. M. Trélat aurait déclaré que le gouvernement, dans le but d'alléger autant que possible les charges qu'imposent au trésor les besoins des classes ouvrières, a déjà fait inviter les jeunes gens de dix-huit à vingt ans à contracter des enrôlements dans l'armée.

— Cinquante-six employés du ministère des finances viennent d'être révoqués ou mis à la retraite dans la direction de la comptabilité. Ils en ont reçu l'avis officiel.

Chronique des chemins de fer.

Un grave accident vient d'arriver sur le chemin de fer de Saint-Etienne, au pont de l'Ane. Une locomotive, remorquant des wagons vides, passait sous le tunnel de Terre-Noire, suivie d'autres wagons et de machines. Un essieu de la première se brisa et arrêta la marche du convoi. Les wagons s'amoncelèrent les uns sur les autres et furent pilés. Un conducteur de messagerie, père de cinq enfants, a eu la jambe broyée. On espère qu'il survivra à ses blessures.

— Grâce à la vigilance du garde cantonnier de la station de Condé-Folie sur le chemin de fer du Nord, un terrible, dont il est impossible de calculer les suites horribles, a pu être évité. — Le garde-cantonnier du chemin de fer ayant entendu frapper dans la nuit du 14 au 15 mai, se rendit dans la direction d'où partait ce bruit, et aperçut deux individus prenant la fuite et escaladant la

haie. Examen fait de la voie de fer, il trouva un coussinet fixé sur un rail de manière à causer un accident lors du passage du convoi. Ce coussinet devait être ensuite consolidé par les malfaiteurs, à l'aide d'un coin qui a été trouvé sur la place. La justice instruit contre les auteurs de cette coupable entreprise.

Recettes des Chemins de fer.

CHEMINS DE FER.	NOBRE des Voyageurs.	RECETTES Voyageurs et marchandise	TOTAL de l'exerc. courant	TOTAL CORRESPONDANT de l'exerc. antier.
BOULOGNE (du 15 au 21 mai.)	3,524	28,786 55	448,416 80	
CENTRE (du 9 au 15 mai.)	5,882	51,504 51	1,175,257 87	
(16 au 22 mai.)	5,733	51,240 70	1,777,498 57	
MARSEILLE (du 7 au 13 mai.)	9,539	31,198 68	705,251 55	
NORD (13 au 19 mai.)	42,642	254,733 25	5,402,082 78	
BORDEAUX (du 18 au 24 mai.)	7,515	65,038 35	3,684,157 08	3,058,710 01
ORLÉANS (10 au 16 mai.)	29,909	177,831 36	3,491,503 24	3,568,259 87
(17 au 23 mai.)	26,429	174,676 12	3,666,179 36	3,773,638 42
ROUEN (du 7 au 13 mai.)	11,428	100,294 50	2,055,696 55	
HAVRE (du 7 au 13 mai.)	7,381	43,096 45	291,502 30	

SEMAINE MILITAIRE.

La Légion-d'Honneur.

On lit dans le numéro du 30 avril de la *Sentinelle* :

« Un bruit se répand dans l'armée, que le gouvernement doit supprimer l'ordre de la Légion-d'Honneur, ce talisman du soldat français, que l'étranger nous enviait, et qui a enfanté des prodiges en Europe et en Afrique. »

Cette inquiétude jetée dans l'armée devrait bien être détruite par le gouvernement qu'on accuse. Il faut que l'armée se rassure. Non, les hommes du gouvernement, et encore moins les représentants de la nation, ne voudront anéantir une institution toute républicaine, née d'un grand cœur et d'une noble et généreuse pensée.

Les principes de cette institution ont donné lieu à des abus scandaleux, surtout depuis 1830; mais c'est parce que ces principes ont été méconnus, qu'il faut qu'ils rétablisse, et l'institution recouvrera son caractère d'honneur et de justice, sa splendeur première.

Ce symbole d'honneur, ne résume-t-il pas à lui seul toutes ces couronnes, ces colliers, ces bracelets et ces javelots que Rome, Athènes et Sparte prodiguaient aux soldats qui avaient bien mérité de la patrie ?

Les titres nobiliaires et les ordres de chevalerie durent tomber sous les lois de l'Assemblée constituante et de la Convention, parce que les privilèges étaient les seuls attributs de ces titres et de ces ordres, et qu'ils n'étaient plus admissibles sous le régime de l'égalité.

— Rome républicaine n'avait-elle pas ses chevaliers ? — Sans doute, répondait le consul Lebrun à ces paroles de Cambacérès; mais, à Rome, les citoyens étaient classés : l'aristocratie était puissante et reconnue; chez nous, la révolution a tout nivelé : on ne veut plus ni d'ordres, ni de classes, etc.

On pouvait objecter à Lebrun que, si Rome avait ses titres, ses ordres et ses privilèges, elle avait aussi ses récompenses personnelles qu'elle distribuait au peuple, sans autre condition que celle du mérite réel; en voici un exemple frappant :

Sous le consulat de *Vélorius*, il existait à Rome un *vétéran plébéien* appelé *Siccus*, qui avait obtenu quatorze couronnes civiques pour avoir sauvé la vie à autant de citoyens; trois couronnes murales pour avoir monté le premier sur la brèche dans les places qu'on avait emportées d'assaut; huit autres couronnes pour avoir retiré des mains des ennemis les étendards des légions; quatre-vingts colliers d'or, plus de soixante bracelets, des javelots dorés, des armes, des armures magnifiques et des harnais de cheval, comme témoignage et récompense d'autant de faits d'armes, de bravoure et de courage, tant dans les combats singuliers qu'à la tête des armées.

La révolution de 89 en versant les bienfaits de l'égalité sur les peuples en détruisit les castes; la noblesse française n'eût plus à elle seule la prérogative des champs de bataille; elle n'eût plus le monopole de la gloire nationale, comme à Poitiers, à Bouvines, à Rosbecq, à Marignan et à Fontenay. — Fleurus, Montenotte, Lodi, Arcole et Marengo prouvèrent assez qu'il y avait aussi des chevaliers parmi nos enfants du peuple ! Les barrières de l'honneur furent ouvertes à la classe plébéienne, qui, à son tour, alla au-delà de la frontière illustrer le nom français, et l'histoire put inscrire sur ses pages immortelles des noms plébéiens à la suite de ceux de Bayard, de Dugues-

clin, de Turenne et de Condé. Fils de laboureurs, d'artistes, d'hommes de lettres et d'ouvriers, tous se confondirent sous les drapeaux de la république, qu'ils promènèrent dans presque toutes les capitales du monde, et leurs généreux efforts firent briller d'un éclat nouveau cet arc-en-ciel de liberté dont la courbe lumineuse semble aujourd'hui éclairer tous les peuples !...

Alors que les monarchies coalisées croisèrent leurs baïonnettes sur tous ceux qui portaient le nom français républicain, nos rangs furent éclaircis; les baïonnettes étaient nombreuses et les canons ennemis vomissaient la mitraille et la mort partout sur nos frontières. Ce cataclysme de fer permit à la victoire de récompenser ses dignes enfants. Ce fut là une source d'avancement rapide; mais bientôt la récompense devint plus difficile, l'héroïsme parcourait les rangs en même temps que les boulets; les grades ne suffirent plus. La constitution de l'an VIII y suppléa, et son article 87 vint apporter dans les armées qui se recomplétaient tous les jours sous le feu de l'ennemi un moyen d'action puissant. Aux soldats aguerris au fracas des batailles, aux soldats qui n'avaient alors pour *hochet* que les cicatrices du combat, la constitution dit : « Nous vous offrons le gage de la reconnaissance publique dû à votre héroïque courage. » Aux jeunes conscrits qui venaient reformer les rangs éclaircis, elle dit : « Imitez vos frères, vous recevrez à votre tour les honneurs de la patrie ! »

L'arrêté des consuls suivit de près la promulgation de la constitution, et du 3 octobre 1799 jusqu'au 19 mai 1802 en peut compter 1,834 armes délivrées pour action d'éclat.

L'armée n'avait pas seule rendu d'importants services; si elle se signalait sur les grands théâtres du monde, si elle reculait les frontières des peuples libres, si elle concourait enfin par ses armes à la défense comme à la gloire de la nation, il y avait aussi au sein de cette nation des talents et des vertus qui ne concouraient pas moins à sa gloire. L'arrêté du 3 octobre 1799 ne s'adressa qu'aux guerriers, le décret du 29 floréal an X fit plus, il réunit les vertus civiles aux vertus militaires dans une seule légion; il les paya toutes, mais de cette monnaie dont la source inépuisable trouve son alimentation dans l'honneur français.

Où la République conservera cette institution, parce que la République aura comme par le passé des récompenses à décerner; le citoyen qui dote la patrie d'un bienfait nouveau, comme le soldat qui verse son sang pour elle, a droit à sa reconnaissance; ce gage qu'elle lui doit ne peut être pérennitaire, il y a plus qu'on ne croit d'esprits généreux qui ne mettent pas beaucoup de prix à ces sortes de grâces, qui même les méprisent, ou du moins leur préfèrent de beaucoup celles qui contentent d'autres passions : il ne peut non plus être un vain mot, qui, passant inaperçu dans la foule, tombe bientôt dans l'oubli; il faut au contraire qu'il soit sensible, et qu'il désigne à tous, le citoyen comme le soldat qui a bien mérité de la patrie : il faut qu'il inspire aux uns le respect, aux autres le sentiment de l'imitation.

Où, la République conservera la légion sacrée, qui en tous temps a bien mérité de la patrie. Mais il faut aussi que la République la purifie, en rejetant hors de son sein les éléments honteux et avilis; il faut qu'elle lave cette robe primitivement virgine des taches de corruption et d'ignominie qui la souillent depuis si longtemps.

Or, une purification complète ne saurait être entreprise sans une révision consciencieuse et sévère. Eh bien ! de cette révision, nous ne pourrions en retirer qu'une dégradation qui frapperait un certain nombre d'hommes décorés par la faveur ou l'intrigue. Mais il y a eu chez ces hommes plutôt de la faiblesse qu'un manque total d'honneur. Ce n'est pas eux qu'il faut attaquer, mais ceux qui les ont séduits; à ceux-là nous dirons : « Le soldat qui veut des honneurs, ou qui veut justifier des récompenses trop facilement acquises, va les mériter sous le feu d'une batterie ennemie ou sur le parapet d'une redoute, faites comme lui, cherchez à mériter ce que vous avez déjà reçu arbitrairement, courez à la brèche, il y a place pour tous. »

Quant aux hommes endurcis par la corruption et qui ne répondront pas à l'appel que l'honneur leur fait, ils auront beau dissimuler leur ruban, le mépris public saura les reconnaître et signaler leur usurpation.

Un dernier mot contre l'idée de l'abolition de la Légion-d'Honneur. Les décorations abolies par la révolution de 89 ainsi que celles qui existent aujourd'hui chez nos voisins n'étaient et ne peuvent être que des monuments de la féodalité qui les a enfantées, inventées et laissées au caprice des rois qui ne les ont décernées d'abord qu'à leurs nobles chevaliers et plus tard à leurs courtisans; ces distinctions n'ont été que des *hochets*, surtout lorsque la corruption des Etats nous a amenés à estimer les plus belles actions de la vie moins que les complaisances de la plus basse intrigue, à les mesurer comme une marchandise et à ne les payer qu'avec un peu d'or.

L'ordre de la Légion-d'Honneur est au contraire le plus beau monument de notre gloire nationale, dont la base, qui repose entièrement sur l'honneur français, est cimentée des noms des plus braves, des plus savants et des plus vertueux du siècle. Abolir cette Légion-d'Honneur! autant vaut-il renverser toutes ces colonnes, tous ces arcs de triomphe, toutes ces statues, ces bustes et ces brillantes inscriptions érigés et composés par la reconnaissance nationale pour enseigner aux générations futures les grandes choses qu'ont faites nos pères.

Rassurez-vous donc, vous dont la conscience est pure et sans tâche, la République ne peut toucher à votre étoile que pour la rendre encore plus brillante.

Un Officier d'Infanterie non décoré. E. B.

Actes officiels.

MARINE. — CONSEIL D'AMIRAUTÉ. — Le conseil d'amirauté sera composé ainsi qu'il suit : Le ministre de la marine et des colonies, président ; trois officiers-généraux de la marine ; un inspecteur général du génie maritime ou un directeur des constructions navales ; un commissaire-général ou un contrôleur en chef de marine ; deux capitaines de vaisseau ; un ingénieur des constructions navales ; un commissaire ou contrôleur de la marine ; un capitaine de frégate ; un lieutenant de vaisseau.

Le secrétaire du conseil d'amirauté sera choisi parmi les membres et désigné par le ministre. En cas de partage, le président aura voix prépondérante. Les fonctions de vice-président du conseil d'amirauté seront remplies par celui des officiers généraux de la marine le plus élevé en grade, et, à égalité de grade, par le plus ancien des officiers généraux présents à la séance.

La présidence du conseil d'amirauté sera exercée par le vice-président en l'absence du ministre. Le conseil d'amirauté sera convoqué par les soins du vice-président. Quand le conseil d'amirauté s'occupera de dresser l'état d'avancement des officiers susceptibles d'être nommés au commandement des bâtiments de la République, conformément au décret du 5 mai 1818, ses divers membres n'auront voix consultative et délibérative que sur le choix à faire parmi les officiers de leur grade ou des grades inférieurs.

Les membres du conseil d'amirauté auront l'initiative de toutes propositions relatives au service général et spécial de la marine et des colonies. Ces propositions devront être faites et développées par leurs auteurs en conseil d'amirauté, sans qu'au moment de leur présentation elles puissent donner lieu à discussion. Si la majorité du conseil juge que la proposition est susceptible d'être examinée, l'envoi en sera fait par le vice-président au ministre, qui chargera le chef de service dans les attributions duquel elle rentrera de l'étudier et d'en faire l'objet d'un rapport dans lequel il présentera les observations qu'elle lui aura suggérées. Ce rapport, remis au ministre, sera envoyé par lui au conseil d'amirauté, qui le discutera en présence du chef de service, et donnera ensuite son avis motivé, qu'il transmettra au ministre dans la forme ordinaire.

Dans les quinze jours qui suivront le renvoi à lui fait d'une proposition, objet d'un avis favorable du conseil, chaque chef de service devra en personne faire connaître au conseil la suite donnée à cette proposition. Si le conseil d'amirauté juge que la présence dans les ports de l'un de ses membres est nécessaire pour s'assurer de l'exécution des travaux ordonnés ou des mesures prescrites, il en fera la proposition au ministre. Indépendamment des officiers ou fonctionnaires désignés dans l'art. 1er, le ministre se réserve la faculté de nommer membre du conseil d'amirauté tel chef de service du ministère de la marine et des colonies qui, en raison de ses connaissances spéciales, lui paraîtrait devoir être appelé à participer aux travaux du conseil, et chargé particulièrement des études et projets concernant certaines branches d'administration ou de législation maritime et coloniale.

Sont nommés membres du conseil d'amirauté, MM. Hugon, vice-amiral ; de la Susse, idem ; Charles Dupin, inspecteur-général du génie maritime ; Hamelin, contre-amiral ; Sanson, contrôleur en chef de la marine ; Guillois, capitaine de vaisseau ; Verminac Saint-Maur, id. ; Garnier, ingénieur de 1^{re} classe des constructions navales ; Prévost, commissaire de 1^{re} classe de la marine ; Robinet de Plas, capitaine de frégate ; de Fauque de Jonquières, lieutenant de vaisseau.

NOMINATIONS. — M. Marec, directeur du personnel et des opérations maritimes au ministère de la marine et des colonies, est nommé membre du conseil d'amirauté, chargé spécialement des études et projets concernant certaines branches d'administration ou de législation maritime et coloniale. — M. Roquemareuil, capitaine de frégate, est chargé provisoirement de la direction du personnel et des opérations maritimes, en remplacement du citoyen Marec, nommé membre du conseil d'amirauté. — M. Mareuge, lieutenant de vaisseau, est chargé provisoirement, sous les ordres du directeur du personnel et des opérations maritimes, de la direction du bureau des mouvements et de la correspondance générale.

Faits militaires.

Pour compléter le système de défense du littoral de l'Algérie, le ministre de la guerre vient d'adopter un système de signaux sémaphoriques qui sera prochainement installé et qui aura pour but de mettre en communication entre elles, les différentes parties des côtes de nos possessions d'Afrique.

Le ministre de la guerre a décidé qu'en raison des circonstances qui ont interrompu le cours des études dans les lycées et institutions, les candidats qui se présentent cette année pour l'admission à l'école spéciale militaire ne seront pas interrogés sur la cosmographie. Les éléments de cette science, tels qu'ils sont résumés dans le programme, seront obligatoires pour l'admission en 1849.

Le ministre de la guerre vient de nommer une commission chargée d'étudier les différentes questions qui se rapportent à la révision du Code pénal militaire.

Les généraux de brigade François et Mauduit sont nommés commandants des brigades d'infanterie formant la garnison de Paris. Le général François a sous ses ordres les troupes placées sur la rive droite, et le général Mauduit celles placées sur la rive gauche de la Seine. — Le général Korfe est nommé commandant de la cavalerie dans le département de la Seine ; le général Grouchy commande la cavalerie des départements de Seine-et-Oise et de l'Oise.

SEMAINE JUDICIAIRE.

Faits judiciaires.

Le tribunal de police correctionnelle (6^e chambre) a prononcé son jugement dans l'affaire dite Lassalle. On se

rappelle que cinq prévenus figuraient dans cette affaire : c'étaient les sieurs Lasalle, ancien chef du cabinet du sous-secrétaire d'état au ministère de la guerre ; Boutey, Dangeliers, David et Legras. La prévention qui pesait sur eux était l'escroquerie et la complicité d'icelle. Les débats ont occupé plusieurs audiences, et, après un délibéré de quinze jours, le tribunal, par un jugement très-développé et longuement motivé, a condamné Lassalle à quatre ans de prison, 500 fr. d'amende ; Legras à trois ans de prison, 500 fr. d'amende ; Boutey à six mois et 100 fr. d'amende, et David à trois mois et 50 fr. d'amende. Le sieur Dangeliers a été acquitté.

Le 29 mai, au milieu de la séance, on a arrêté, dans les tribunes publiques de l'Assemblée nationale, quelques individus qui avaient des armes cachées sous leurs habits. Ces individus, dont on n'a pu connaître les intentions, ont été mis à la disposition de l'autorité.

L'autorité avait été prévenue que depuis plusieurs jours certains fauteurs de troubles, préparant de nouveaux projets, avaient installé dans plusieurs maisons voisines de l'Hôtel-de-Ville et de la préfecture de police des télégraphes à l'aide de lumières. Ainsi samedi au soir on remarquait au sommet d'une maison voisine de la place du Châtelet des lumières qui, paraissant et disparaissant tour à tour et s'agitant d'une certaine façon, indiquaient des signaux convenus à l'avance. Les recherches vigilantes de l'autorité ont fait connaître les auteurs et les motifs de cette correspondance nocturne et aérienne.

Une nouvelle saisie vient d'être opérée à Montrouge par des soldats de la garde marine. On a apporté dans la journée à la préfecture de police deux cents poignards à manche d'ivoire, quarante gibernes pleines de cartouches, des piques, des fleurets aiguisés et un sac de balles. Toutes ces armes ont été transportées à la préfecture, et procès-verbal a été immédiatement dressé.

Le 27 mai, à trois heures de l'après-midi, dans une des rues aboutissant aux Champs-Élysées, un commis de recette de M. Cohn, marchand de toiles en gros, a été assailli par deux hommes ; ils lui ont donné plusieurs coups de couteau, et ont cherché à lui enlever un sac d'argent qui avait tenté leur convoitise. Mais les blessures du commis n'étaient pas assez graves pour qu'il ne pût pas se défendre. Assénant un coup de sac par la figure de l'un des malfaiteurs, il l'a étendu par terre et s'est sauvé, sans être suivi par l'autre, qui a sans doute été un peu déconcerté de la chute de son complice. M. Cohn a été immédiatement faire sa déclaration à la police.

La fille Lemoine, religieuse, a été arrêtée au moment où elle offrait en vente à un libraire de la rue du Ponceau un écrit intitulé : *« Réflexions d'une femme de cinquante-huit ans sur la République et sur son impossibilité d'exister en France sans un chef monarchique. »* Cette brochure porte le nom de Marie Rosny.

Plusieurs journaux ont annoncé la fuite précipitée de M. Riancourt, le nouveau commissaire central du Havre ; cette fuite donnait lieu aux suppositions les plus diverses, mais la justice ayant cru de son devoir d'intervenir, nous pouvons aujourd'hui révéler le motif auquel, à Lillebonne et au Havre, on attribue le brusque départ de M. Riancourt. Cet individu est accusé d'avoir assassiné le jeune homme qui a été tué à Lillebonne, alors que s'y trouvait l'érange commissaire extraordinaire que l'on y avait envoyé pour calmer l'effervescence de la population. Un mandat d'arrêt vient d'être, en conséquence, lancé par le juge d'instruction du Havre contre le sieur Riancourt.

Le nommé Gardon, qui avait eu l'infamie de passer une corde autour du cou de M. Tabouret et de l'accabler d'invectives et de propos outrageants, pendant qu'on l'entraînait à la Croix-Rousse, vient d'être arrêté par les soins de l'agent Baboulat. La cour d'appel de Lyon, qui a confié le soin des poursuites de cette affaire à MM. Josseland, président de chambre, et Durieux, conseiller, statuera bientôt sur le sort des inculpés.

On a dernièrement arrêté à Seurre (Côte-d'Or) un nommé Dupuis, ancien forçat libéré, et se disant délégué et deuxième orateur ordinaire du club des Montagnards de Paris. Cet individu avait, dit-on, exploité à son profit la considération qu'il avait acquise par des recommandations influentes.

Le 30 avril dernier, un citoyen wurtembourgeois s'est pendu à un arbre situé sur le territoire de Winkel. Le cadavre ayant été découvert la justice vint constater le suicide, et donna ordre de procéder à l'inhumation. Qui le croirait ? les individus qui furent chargés de ce soin vendirent les planches du cercueil, jetèrent le cadavre dans un ravin, détachèrent la tête du corps afin de donner le change sur l'identité, la transportèrent dans la forêt voisine de Bendorff et se rendirent ensuite dans un cabaret où ils consommèrent en boissons le prix des planches du cercueil. Cet acte de sauvagerie inouïe a un instant fait croire à l'existence d'un horrible forfait. La justice est saisie de l'affaire ; espérons que, si elle n'a pas à sévir contre des assassins, elle comprendra qu'elle doit sévèrement punir les auteurs d'un aussi odieux attentat à la morale publique.

M. Mitchell, déclaré coupable par le jury de Dublin, a été condamné à quatorze années de déportation ; il a protesté avec énergie contre le jury qui l'avait déclaré coupable. M. Mitchell a été aussitôt enlevé par les gendarmes, au milieu d'une scène inexprimable de confusion. Ses amis s'approchaient de lui, les uns pour lui serrer la main, les autres pour toucher quelques parties de ses vêtements et obtenir seulement de lui un regard. La cour a ordonné l'arrestation des personnes qui

manquaient ainsi aux convenances. MM. Meha, Doheny et Richard O'Gorman ont été arrêtés en et amenés au pied de la cour, mais ils ont été relâchés après de courtes explications. M. Mitchell, ramené en prison, y a reçu la visite de sa femme et de ses enfants de police et de carabiniers, sur le bateau à vapeur *Shearwater*, qui est parti aussitôt pour l'île de Spike, vant Cork, où les condamnés attendent d'ordinaire le moment de leur déportation.

Un double assassinat a été commis à Nantes, commune de Saint-Jean Bonnefonds. Un cultivateur a tué deux coups de couteau et de tisonnier sa femme et son domestique. Il a été arrêté et déposé dans la maison d'arrêt de Saint-Etienne.

Le cuisinier Flotte, l'ami de Blanqui et le troisième des convives de la rue Montholon, a été arrêté dans la soirée du 29 mai, à onze heures, dans un hôtel, rue Saint-Honoré, 226.

BUVETTE DU PALAIS.

Procès de presse, que me veux-tu ? Depuis trois mois ton ombre effrayante assiège mon chevet et tourne incessamment devant mes yeux attristés. Les mains pleines d'écrits incendiaires, anarchiques, anti-sociaux, je me suis pressé de mille coups de poignard, cicatrices à peine fermées, le soupçon dans le cœur et l'injure à la bouche, tu m'apparais la nuit à l'heure des ténèbres, escorté de fantômes vêtus de noir que tu agites au bout d'une corde de pendu. Je les reconnais ; ce sont des commissaires de police, des avocats-généraux, des géoliers, des juges d'instruction, des sbires et des bourreaux, toute la plèbe de mes familiers. Comme ils ont l'air découragés, les mâchoires s'ouvrent béantes et se ferment à vide. Il y a trop longtemps que la grève des réquisitoires, interrogatoires, commissions rogatoires et autres mesures vengatoires, se fait dans la république des lettres. Souvent, odieux des mauvais jours du droit divin et des jours plus mauvais encore du droit constitutionnel, cauchemar des écrivains, épée de Damoclès suspendue sur la tête des journalistes, je te le répète, que me veux-tu ?

Je veux satisfaire mon insatiable faim de justice et de répression, je veux la liberté de mes allures ; je veux intervenir dans la presse, pour calmer les états de rage, rassurer les peureux, réprimer les méchants, sauver l'ordre menacé et faire que les lois ne soient plus un mot vide de sens. Rassure-toi : je suis assez patient d'une abstinence de trois longs mois ; j'évitai les excès d'autrefois ; je me ferai patient, compatissant, modéré. Je me souviendrai de l'encre et du sang versés par les écrivains. Je ne frapperai que tout juste assez pour te vertir. Ne crains pas le déchainement de mes passions sauvages. Tu le vois : je tiens au bout de cette corde les yeux qui me donnaient de mauvais conseils et qui m'ont perdu. Ah ! les traîtres, comme ils m'ont conseillé ! Mais je me vengerais. Pour aujourd'hui j'aperçois un petit détail dont le sens ne m'est pas trop connu, et qu'il importe d'éclaircir. C'est une lettre prétendue du comte de Chambord au président de l'Assemblée nationale. Evidemment c'est un affreux canard inventé par un journaliste facétieux : livre-le moi. Je mettrai ce canard au pot pour remplacer la poule du roi Henri. Rien que celui-là... puis après, je te signalerai la *Commune de Paris*, l'*Assemblée nationale*, l'*Esprit national*, tous les journaux prétendus nationaux... Et puis...

Halte là, je t'y prends encore... passe encore pour la lettre du duc de Bordeaux qui demande à payer des impositions et à monter sa garde, comme chantait le crieur dans la rue ; c'est une odieuse mystification peut-être un faux, quelque chose de plus coupable encore si c'est possible. Tu me comprends à demi-mot. D'abord le petit duc qui boit, comme l'appelle un poète populaire, n'a jamais signé de Berry ; en second lieu, il a tout écrit Henry avec un Y. Enfin, quand il dit dans cette lettre dont le président Buchez n'a pu donner lecture à l'Assemblée nationale, puisqu'elle ne lui a pas été adressée, « qu'il n'y a plus en France ni rois, ni prince, ni noblesse, qu'il n'y a plus que des Français ; » il n'a pu vouloir prêter un mot historique ou prétendu tel. La réminiscence des faits et d'ires du feu roi Charles X serait très-maladroite, très-impolitique et très-irrévérencieuse reminiscence. Ainsi donc, je te permets de remplir avec ce procillon la dent creuse dont tu souffres si fort ; mais de par la liberté de la presse ! n'y reviens pas, ou non !

Il suffit... — Et la mégère, s'emparant du pauvre petit canard, lui tordit le cou, le pluma et le broya tout entier d'un seul coup de ses mâchoires hideuses ; elle s'esquiva lestement, pour terminer sa terrible exécution, entraînant à sa suite les petits pantins faméliques qui rendaient un bruit sourd comme des osselets marchant sur une fourmière et qui s'entrechoquaient dans l'ombre.

Nous prions nos lecteurs de bien vouloir se reporter

la dernière phrase de notre dernier article. Nous écrivions : Est-ce que le tribunal aurait pensé que la Cour d'assises n'avait pas dit son dernier mot ? Nous laissons pressentir quelque mystère terrible dans cette terrible et mystérieuse affaire de la mère Delannoy, la maman Delannoy, comme disent ces dames et ces demoiselles de Saint-Lazare en parlant de l'assassin presque septuagénaire de l'oculaire M^{me} Dalk. Depuis huit jours un doute affreux s'était glissé dans notre esprit. L'attitude ferme, martiale, si digne de Dubos, le vieux soldat, de Dubos le condamné, de Dubos l'assassin, vers lequel, malgré les préjugés sociaux, nous nous sentions entraîné par une irrésistible attraction ; les charges en partie reconnues fausses et désavouées à l'audience du tribunal correctionnel par les mêmes témoins qui l'ont fait condamner aux travaux forcés à perpétuité, les mensonges qui le représentaient comme gorgé d'un or quand d'autres, les époux Orry, le père et la mère Orry, le portier fashionable, se prélassaient dans les bonnons des délices d'un vol partagé ; les dénégations intéressées de la maman Delannoy, dont le fil s'est pendu dans la prison (pourquoi ?), de Céline Poirier, sa belle sœur, cette lettre anonyme qui permet à la justice correctionnelle de frapper du maximum de la peine deux complices d'un vol infâme, toutes ces circonstances, toutes ces conjectures nous poursuivaient et nous jetaient dans les tourments du doute ; du doute, inséparable compagnon de la justice des hommes ! Et forcément nous revenaient en mémoire toutes les erreurs dont fourmille l'histoire criminelle de tous les peuples, et la sombre imprécation de l'humoriste anglais, de Sterne, le misanthrope auteur de *Tristram-Shandi* revenait à chaque instant sur nos lèvres. « O justice, tu frémis de voir tes oracles plus occupés à chercher un coupable qu'à démasquer le fourbe, le calomniateur, qui persécutent l'innocence. On dirait que les lois qui devraient faire la sûreté du genre humain n'ont été imaginées que pour sa destruction. » Telles étaient nos impressions quand un bienheureux hasard nous a mis sur la voie de l'énigme que nous cherchions vainement depuis huit jours. Un avocat de nos amis s'occupe à déchirer le voile qui recouvre ce mystère. Puisse M. H... C... réussir ! Il évitera à la justice un scandale, un remords à la société.

Quoi qu'il en soit, voici les nouvelles informations, telles qu'elles nous ont été confiées : Le 11 septembre 1847, le procès criminel de la maman Delannoy et de Dubos, son complice, n'était pas entièrement clos. L'avocat de Dubos, M^e Auguste Rivière, venait de terminer sa plaidoirie. Le public attendait, plein d'anxiété, une double condamnation capitale. Ce même jour, 11 septembre 1847, une lettre arrivait au parquet du procureur du roi. On la refusa, parce qu'elle n'était pas AFFRANCHIE. Dubos fut condamné aux travaux forcés à perpétuité, la maman Delannoy à la peine capitale.

La lettre refusée, après être revenue aux bureaux de la poste, fut retournée à son auteur, M. Legoy, rentier, rue de Chabrol, 46. Or, savez-vous ce que renfermait cette lettre ? La justification la plus complète de Dubos, l'alibi le plus clair, prouvé par trois témoins honorables, désintéressés, et auxquels la justice, si M. Legoy était venu en personne faire part de ses révélations inespérées, n'aurait pu faire autrement que d'ajouter foi pleine et entière, ou qui tout au moins auraient fait renvoyer l'affaire à la plus prochaine session, jusqu'à plus ample informé. Voici ce qu'il racontait comme un souvenir tous jours présent à sa mémoire : C'est le 21 décembre 1846 que M^{me} Dalk fut assassinée lâchement dans son lit. Il était à cette époque liquoriste et marchand de tabac aux Batignolles ; il connaissait Dubos, c'était une pratique, une de celles avec lesquelles il aimait à s'entretenir. Dubos était un vieux militaire dont les chefs avaient rendu le témoignage le plus honorable ; il était marié, père de famille ; il avait d'excellents antécédents. Bref, c'était un homme qu'on pouvait fréquenter. Le 21 décembre 1846, à six heures du soir, Céline Poirier, belle-sœur de Dubos, vint de la part de son frère chercher pour 6 sols d'eau-de-vie. Legoy versa la liqueur ; mais il se trompa et donna du curaçao au lieu d'eau-de-vie. A sept heures et demie du soir, Dubos revint : il rapportait le liquide dont il avait bu une goutte. La liqueur était bonne, disait-il, mais sa femme désirait de l'eau-de-vie.... il venait chercher de l'eau-de-vie, qu'il offrit de payer. Le débitant versa le curaçao dans deux verres, et dit : Non, vous avez payé 6 sols d'eau-de-vie, emportez-la ; quant à la sottise que j'ai faite, eh bien... nous la boirons ; — et ils trinquèrent. Au moment où Dubos se retirait, Legoy lui dit : Venez donc ce soir, nous causerons en fumant. Dubos revint le soir ; c'était la première invitation qu'il recevait. Il y avait trois personnes dans l'arrière-boutique : le débitant, sa femme et un employé de la Banque de France nommé Godefroy. On causait depuis quelque temps, quand une détonation se fit entendre : « Qu'est-ce ? quel est ce bruit ? — Mon Dieu, fit M^{me} Legoy, c'est la Saint-Thomas, les compagnons sont en fête. Et l'on n'y fit plus attention. A quelques jours de là, Dubos était arrêté comme complice d'assassinat. Il ne se souvint de rien, ne put rien invoquer, rien alléguer, et une peine

terrible vint frapper celui que les jurés crurent coupable, non sans graves présomptions.

Tel était le récit que renfermait cette lettre non affranchie. On nous pardonnera la familiarité de certains détails ; mais ils précisent les événements et donnent à cette révélation je ne sais quel cachet de sincérité devant lequel le criminaliste le plus endurci s'arrête dans une indécision mortelle. Devons-nous clore enfin la liste des erreurs judiciaires ? Espérons-le, mais faiblement. L'intelligence humaine est un abîme plein de ténèbres. Malheur à qui s'y confie ! L'histoire que nous venons de raconter est aussi mystérieuse que tous les procès d'assises, ni plus, ni moins. Non, le sphinx d'OEdipe n'est pas mort ! Seulement il a changé de nom. Il s'appelle aujourd'hui une instruction criminelle.

C'est ce que le plus profond anatomiste des temps modernes, M. de Balzac, a parfaitement expliqué dans vingt romans, vingt chefs-d'œuvre, et notamment dans son dernier drame : *la Marâtre*. Il y a là un juge d'instruction qui suit d'un œil curieux mais ébloui toutes les péripéties d'un crime incompréhensible. Il tourne autour de la vérité, il la flaire, il la palpe, mais il ne la voit pas, et, dans son désespoir comique, il s'écrie : Ah ! nous ne saurons jamais le dernier mot de cette affaire ! — Un trait sublime, la touche du maître ! Il y a encore un mot superbe parce qu'il est naïf ; L'enfant ignore ce que c'est que la justice... Eh bien ! lui dit un personnage de la pièce, quand tu es sage, que te donne ta maman ? — Des bonbons, interrompit l'enfant... — Et quand tu es méchant ? — Le fouet. — Eh bien ! vois-tu, le fouet, c'est la justice !

Vite un dernier mot sur les affaires de la semaine.

Nos tribunaux sont en train de liquider le bilan judiciaire de la monarchie constitutionnelle. L'affaire Lassalle ou la sale affaire des bureaux du ministère de la guerre a reçu une solution. A l'exception d'un seul pour lequel il y avait prescription, tous les accusés, Lassalle, Logras, Bouloney et David ont été condamnés à des peines plus ou moins fortes. Puis, la juridiction militaire s'est occupée d'une affaire en détournement de fonds appartenant à l'état, par Lagrange, officier d'administration, principal comptable de l'hôpital du Gros Caillou. Déclaré coupable d'abus de confiance, il a été condamné à six mois d'emprisonnement. Enfin le notaire Lebaudy, dont la déconfiture a fait tant de scandale l'année dernière, a comparu devant les assises. Il était accusé d'un faux en écriture authentique et publique, au moyen duquel il s'était attribué la fortune modeste d'une pauvre domestique. Lebaudy est un homme de moyenne taille, ses traits sont assez communs, d'épais favoris et de longs cheveux blancs encadrent complètement son visage, sur lequel règne une teinte prononcée d'ascétisme religieux. Il porte des lunettes sous lesquelles il dissimule fréquemment ses regards ; son costume est négligé, presque malpropre ; il parle avec quelque difficulté. Dans ses réponses perçoit une certaine impertinence qui n'est pas sans affecter désagréablement l'auditoire. Vigoureusement défendu par M^e Boivinilliers, Lebaudy a été acquitté par le jury. Mais il aura à rendre compte, devant la police correctionnelle, de vingt-six faits de détournement, dix-sept faits d'escroquerie et un fait d'abus de blanc-seing. Ses coupables manœuvres lui ont permis d'escroquer 200,000 francs environ au préjudice d'une nombreuse clientèle.

Nous terminerons cet article en signalant un fait grave qui s'est passé à Toulouse. Nos lecteurs se rappellent que le premier coup porté à l'immovibilité de la magistrature le fut par un arrêté de M. Joly, commissaire-général de la Haute-Garonne, qui, s'appuyant sur le sentiment populaire et les manifestations publiques dirigées par le club *la Voix du Peuple* contre M. Martin, président de chambre, prononça la suspension de ce magistrat. Depuis, Assima, qui, en sa qualité de président du club, a prononcé devant la demeure de M. Martin « sa déchéance au nom du Peuple », a tenté contre les autorités de Toulouse un coup de main semblable à celui de Blanqui le 15 mai. Il a échoué, et le jury toulousain avait à juger sa conduite. Les révélations d'Assima ont prouvé jusqu'à la dernière évidence que la sainte pression de la rue exercée par le club contre M. Martin, l'avait été à l'instigation des agents du commissaire-général. Singulière façon de comprendre la dignité du pouvoir et d'exécuter la volonté du Peuple !

Les avocats de Paris ont nommé M^{es} Desbaudets et Rinole, membres du conseil aux lieu et place de M^{es} Benoist-Champy et Durand-Saint-Amand. Mais qui donc aujourd'hui s'occupe de ces messieurs, vous et moi exceptés ?

L'INTIMÉ.

SEMAINE RELIGIEUSE.

Adresse des Irlandais au peuple Romain.

Une adresse éloquentة au peuple romain vient d'être rédigée à Dublin par un comité nommé à cet effet dans

une réunion des évêques et du clergé. Cette réunion a eu lieu le 15 mai, à l'occasion de l'anniversaire de la mort d'O'Connell. Les sentiments exprimés dans cette pièce prouvent que les évêques et le clergé d'Irlande sont bien informés de la nature des événements qui se passent à Rome. Après avoir rappelé les témoignages de sympathie et d'amour dont les actes du pontificat de Pie IX ont été l'objet, ils s'expriment ainsi :

« Est-ce que ces choses si joyeuses, qui nous promettaient paix et stabilité, ont été changées ? Est-ce que les hommages qui étaient rendus, aux acclamations du monde, au bien-aimé Souverain de Rome, au chef reconnu et universellement révérend de la chrétienté, se sont changés en outrages ? Est-ce que le glorieux Pontife qui, le premier, a donné le signal des réformes salutaires, celui qui a affranchi les autres, aurait lui-même cessé d'être en liberté ? Est-ce que les Romains ont oublié que c'est par sa munificence qu'ils jouissent de tous les droits de citoyen ? Voudraient-ils user des nouvelles libertés dont ils ont été investis pour attenter à la propre liberté de leur souverain ?

» Non, Dieu nous en préserve, cela ne peut pas être ; ce ne serait pas de la gratitude romaine. Bien que l'esprit d'erreur puisse séduire passagèrement un certain nombre de personnes et triompher un instant, néanmoins nous avons confiance dans la modération, dans la vertu solide et éprouvée des Romains.

» On ne pouvait imaginer d'événements plus désastreux et d'un plus triste augure pour Rome même, pour son brillant avenir, pour les libertés naissantes de l'Italie, pour la cause de la liberté dans tous les pays, qu'un empiètement sur les droits du Souverain-Pontife. La chrétienté indignée élevait sa voix pour protester ; le ciel ne bénissait pas cet acte sacrilège.

» Habitants de Rome, si vous aimez la liberté, soyez fidèles à la cause de la religion ! La liberté dégénère en licence aussitôt que la religion est esclave ou que l'on entrave la liberté de son action. On ne peut dire d'un peuple qu'il est libre quand il est esclave de la passion, quand il manque de respecter les droits d'autrui et de veiller à ce qu'il n'y soit porté aucune atteinte.

« L'Europe s'éveillant sous les auspices du Pontife romain, secouant ses chaînes et entrant dans les voies de la vraie liberté sanctionnée et purifiée par la religion, voilà un spectacle digne des hommes et des anges ! Les entraves accidentelles de l'impunité et de la licence ne retarderont pas, n'entraveront pas ses magnifiques progrès. Cette cause a pour elle les sympathies de tous les honnêtes gens. Nous, dont les luttes pour notre émancipation contre la première puissance de l'Europe ont prouvé notre dévouement à la liberté, nous vous offrons nos très-ardentes sympathies tant que les droits de notre Père, du Pontife de la chrétienté, sont laissés dans toute leur intégrité...

« Habitants de Rome ! vous êtes par le droit de naissance et par votre position l'avant-garde de l'armée des croyants, vos co-religionnaires dans le monde entier. Nous espérons que vous ne ternirez pas votre honneur, et que vous de serez pas indignes de votre haute mission. La cause que vous avez entre les mains n'est pas seulement celle de Rome, ne l'oubliez pas, mais celle de tous les catholiques du monde ! »

Faits religieux.

Le bill de l'émancipation des juifs, sur la proposition de lord Ellenborough, a été repoussé à une majorité de 35 voix (163 contre 128).

— Un journal de Madrid, *l'Heraldo*, annonce que le 15 Mgr Obregon a été sacré évêque de Badajoz par Mgr Brunelli, délégué apostolique, assisté de l'évêque de Calahorra, préconisé au siège de Valence, et de l'évêque de Cordoue. On lit dans la même feuille que le doyen de la cathédrale de Jaen a pris possession de l'évêché de ce diocèse au nom de Mgr Escolano.

SEMAINE DE L'ENSEIGNEMENT.

Des formes pénales dans le corps universitaire.

Nous trouvons dans un journal spécialement consacré à l'enseignement des considérations fort justes sur les formes pénales dans le corps universitaire. Voici comment s'exprime la *Revue de l'instruction publique* :

« On a lu dans les journaux l'arrêté de destitution d'un receveur des finances, qui fondait sa demande d'avancement sur son dévouement éprouvé à la République, après avoir obtenu sous le régime déchu un avancement fort rapide par des promesses toutes pareilles. On a surtout applaudi à la lettre si ferme où le ministre, lui rappelant tout ce qu'il avait fait précédemment, concluait qu'il ne pouvait se dispenser de le retrancher de son administration.

« Si nous rappelons ce fait, qui ne touche en rien l'Université, c'est moins encore à cause de la satisfaction donnée à la morale publique par la juste punition d'une servilité si impudente, qu'à cause de la forme même dans laquelle le jugement est rendu. Nous croyons, en effet, qu'un ministre s'honore lorsque, forcé de frapper un de ses subordonnés, il lui rend compte, et, en cas de besoin, rend compte au public des motifs de la punition qu'il lui inflige.

« Or, c'est ce qui jusqu'à présent ne s'est pas fait dans

L'université, nous avons constamment demandé que la position des fonctionnaires fût enfin assurée; qu'ils ne puissent pas être destitués ou punis, qu'on ne leur fit connaître, comme on le fait dans un tribunal, pourquoi on les condamnait. Malheureusement les règlements n'ont pas été modifiés à cet égard; les professeurs et maîtres d'études sont restés sous la puissance absolue du ministre.

« Il est juste de reconnaître que jusqu'à ce jour M. Carnot n'a usé de son pouvoir qu'avec bienveillance et modération, et que les révocations qu'il a prononcées étaient purement politiques et portaient avec elles leur explication, bonne ou mauvaise.

« Mais enfin il est possible qu'il ait à en frapper d'autres. Eh bien! la franchise complète est encore le meilleur et le plus habile de tous les moyens: c'est celui qui donne la plus haute idée de la force et de la justice du chef; c'est celui qui ôte le plus au fonctionnaire destitué l'occasion de réagir contre l'université en la calomniant.

« Nous voudrions donc que l'obligation de donner les motifs de toute punition, soit au fonctionnaire lui-même, soit au public, fût inscrite dans les règlements. Les ministres passent, et c'est aux hommes de cœur que leur mérite ou les événements portent à la tête des administrations de faire en sorte que, même quand ils n'y seront plus, leurs règlements protègent les subordonnés contre le caprice des chefs ou contre la faveur accordée aux nouveaux venus.

« Que si quelquefois on consentait à épargner au fonctionnaire la honte de rendre ce jugement public, au moins faudrait-il qu'il fût prévenu qu'en cas de réclamation ou de plainte de sa part, le tout serait publié immédiatement.

« Ainsi seraient conciliés, nous le croyons, avec le pouvoir du chef, que rien ne doit affaiblir, la justice due aux inférieurs, et l'humanité qui permet quelquefois d'adoucir une peine. Certes, le ministre qui aurait rendu ce service au corps enseignant aurait pour long-temps des droits à sa reconnaissance. »

Actes officiels.

NOMINATIONS. — *Recteurs*, MM. Ruelle, à Bordeaux; Larroque, à Caen; Ubertin, à Nîmes; Avignon, à Rouen. — *Faculté de Droit*, M. Dreyon, doyen à Dijon. — *Faculté des Lettres*, M. Jatru, professeur de philosophie à Grenoble.

ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE. — M. Paulin, docteur en médecine de la Faculté de Paris, ancien élève de l'École normale supérieure, est nommé médecin de ladite École. Il partagera le service, par quartier, avec M. Guineau de Mussy (Noël), médecin du même établissement.

— Un congé, sans traitement, est accordé, jusqu'à la fin de la présente année classique, à M. Payer, maître de conférences de botanique à l'École normale supérieure, nommé représentant du peuple à l'Assemblée nationale. M. Payer sera suppléé, pendant la durée de son congé, par M. Morot, agrégé, préparateur et conservateur des collections des sciences naturelles à ladite École.

INSTRUCTION PRIMAIRE. — *École normale primaire d'Alençon.* — David, ancien inspecteur de l'instruction primaire du département de la Moselle, est nommé directeur de l'École normale primaire d'Alençon.

— *École normale primaire de Périgueux.* — M. Chantala, directeur de l'École normale primaire d'Alençon, est nommé directeur de l'École normale primaire de Périgueux.

— *Commission d'examen.* — M. Péran, secrétaire général de la préfecture des Ardennes, est nommé membre de la commission d'instruction primaire de ce département.

Nouvelles de l'enseignement.

Les examens préparatoires pour les candidats à l'École d'administration ont été terminés le lundi 15 mai; 200 candidats sur 600 ont été déclarés admissibles, c'est-à-dire autorisés à subir l'examen définitif. Les examens pour les candidats des départements ont commencé le 15 mai à Amiens, à Lyon et à Bordeaux.

— M. le docteur Serres, président de la commission d'enquête sur la durée du travail dans les lycées et autres établissements d'instruction publique, vient d'adresser aux proviseurs de lycées une circulaire dans laquelle il leur soumet une série de questions sur plusieurs points relatifs à l'influence exercée sur la santé des élèves par les conditions d'études et de travail dans lesquelles ils se trouvent placés.

— Le ministre de l'instruction publique a décidé que l'orateur chargé de parler au nom de l'université, dans la distribution des prix du concours général, prononcerait son discours en français, et il a confié cette mission à M. Yanoski, professeur d'histoire au lycée Corneille.

SEMAINE MÉDICALE.

Nouvelles médicales.

La Vaccine en Chine — Election des Chirurgiens de la Garde Nationale.

Il y a aujourd'hui en France à peu près vingt ou trente mille excellentes mères de famille que l'arrêt relatif aux vaccinations générales a jetées dans un état violent d'irritation. Jusqu'à présent du moins, on a vu chaque

année, à cette époque, s'ourdir dans toutes les communes de petits complots féminins qui ne tendent à rien moins qu'à faire échouer par toute espèce de ruse les louables tentatives de l'autorité pour propager la vaccine; or, le Gouvernement provisoire n'ayant pu, que nous sachions, illuminer d'une clarté subite l'intelligence un peu rebelle des braves femmes de la campagne, au sujet des bienfaits de la vaccine, nous avons de fortes raisons de supposer que les vaccinations générales de 1848 provoqueront tout autant de résistances que celles des années précédentes. Il n'est peut-être pas dans ce moment un seul village en France, où groupées autour d'une comère qui vient de leur tracer un tableau effrayant des désastres causés par la vaccine, les jeunes femmes ne s'excitent mutuellement à protester énergiquement contre les projets homicides du vaccinateur. Informés confrères de la province, combien nous plaignons votre sort, nous, qui savons par expérience, ce qu'il vous faudra déployer de dévouement et d'énergie, soixante jours durant, pour soustraire aux ravages de la variole, des milliers d'enfants et mériter le misérable jeton d'argent que la munificence de l'État et de l'Académie de médecine vous octroie comme unique récompense à la fin de votre rude campagne.

Mais un jour viendra sans doute, où mieux éclairées toutes ces mères accourront spontanément près de vous et réclameront comme un bienfait ce qu'elles repoussent encore aujourd'hui comme un maléfice; mais jusque-là pour vous que de mauvais vouloirs à combattre, que de résistances à vaincre! Trop heureux les médecins chinois s'ils comprenaient leur bonheur; croirait-on qu'en Chine, contrairement à ce qui se passe dans les pays les plus civilisés, ce sont les femmes des classes inférieures, — la nation chinoise est encore divisée en plusieurs classes — qui accueillent le plus volontiers la précieuse découverte de Jenner; les femmes de mandarins au contraire la repoussent avec effroi; quant aux médecins, ils n'en veulent pas entendre parler; ils font même condamner par la police correctionnelle du pays les novateurs assez osés pour pratiquer des vaccinations. En Chine comme en France, il y a donc beaucoup à faire encore pour que la vaccine soit définitivement acceptée par tout le monde; mais nous ne doutons pas que la France n'arrive à ce résultat tant désirable bien avant la Chine; ici ce sont les ignorants qui résistent, là-bas ce sont les savants; les savants en général et les médecins en particulier ne tiennent pas peu à leurs préjugés quand par hasard ils en ont, ce qui s'est vu.

L'élection des chirurgiens de la garde nationale de Paris est à peu près terminée; toutes les légions d'infanterie sont aujourd'hui pourvues d'un personnel médical nombreux, et l'état-major, l'artillerie ainsi que la légion, de cavalerie, seront sous peu de jours appelés à élire leurs chirurgiens. Cette opération achevée, les cadres du service de santé de la garde nationale parisienne ne renfermeront pas moins de sept cents médecins. On a beaucoup critiqué cet élargissement prodigieux des cadres; on a prétendu que le corps médical, en demandant le nombre des chirurgiens de chaque légion fut aussi considérablement augmenté, avait tout simplement voulu se soustraire au service de la garde nationale; et, pour soutenir cette insinuation peu bienveillante, on a dit que l'augmentation sollicitée avec tant d'instance n'était nullement en rapport avec les besoins du service médical des légions. Il était facile de réduire à néant ces objections spécieuses; aussi, les différentes commissions qui se sont occupées de poursuivre auprès de l'autorité la réalisation des vœux du corps médical, n'ont-elles pas eu de peine à convaincre le ministre de la légitimité de ces vœux. Et d'abord on ne fera sans doute aucune difficulté de reconnaître qu'en définitive les médecins, dans les jours de lutte, sont appelés à rendre plus de services avec leur trousse qu'avec un fusil; et, qu'en temps de calme, sept cents hommes enlevés au service ordinaire des légions n'augmentent pas sensiblement les charges des autres citoyens; et d'ailleurs, qu'on ne s'y méprenne point, la place de chirurgien de la garde nationale n'est pas une sinécure, aujourd'hui surtout que les chirurgiens de compagnie sont tenus de donner des soins gratuits aux citoyens nécessiteux qui leur sont indiqués par le conseil de famille. Or, si à ces visites, dont le corps médical a du reste accepté l'obligation avec empressement, on ajoute les inspections, les prises d'armes extraordinaires, de plus en plus ordinaires par le temps qui court, et enfin la nécessité d'entendre chaque jour les réclamations des gardes nationaux, on verra qu'au bout du compte le service des chirurgiens est un peu plus chargé que celui des soldats. Quant à cette objection que le nombre des chirurgiens est exagéré et porté beaucoup au-delà de ce qu'il devrait être pour répondre à tous les besoins du service, elle est sans plus de valeur que la précédente, attendu qu'aujourd'hui la plupart des compagnies sont aussi fortes que certains bataillons avant la révolution; du reste, la meilleure réponse à cette objection est l'approbation générale donnée par les compagnies à la nouvelle organisation du service de santé. Les huit compagnies d'un bataillon peuvent aujourd'hui être envoyées isolément sur différents points également importants; quelle compagnie un chirurgien de bataillon, seul chargé du service comme autrefois, devrait-il suivre, si toutes sont exposées? Evidemment, l'effectif des compagnies étant considérablement augmenté, les cadres du service de santé devaient être élargis dans la même proportion. Le Gouvernement l'a compris, et nous espérons que l'Assemblée nationale respectera un décret qui, après tout, ne porte préjudice à personne, et satisfait le plus grand nombre.

SEMAINE COMMERCIALE.

Physionomie de la Bourse et des Affaires.

La semaine a été fort agitée en dehors de la Bourse et les cours de la rente ont un peu fléchi, quoique les affaires n'aient pas eu beaucoup d'activité. Les spéculateurs ont eu à la fois des préoccupations politiques et financières qui ont paralysé leurs opérations.

La grande question des ateliers nationaux inquiète depuis longtemps la Bourse, qui y voyait une cause permanente d'agitation publique, de stagnation commerciale et de dépenses exorbitantes et improductives pour l'État.

En présence de ces appréhensions continuelles, il n'y a pas étonnant que la rente ait éprouvé depuis quelques jours un mouvement de baisse. Mais les nouvelles financières ont peut-être contribué plus encore que la question politique à cette tendance rétrograde. On a su que les grandes questions étaient mises à l'étude dans le sein du comité des finances. Ce comité s'est occupé d'examiner un projet de décret relatif au rachat des chemins de fer, consolidation de la dette flottante en dette consolidée, situation financière du pays telle qu'elle ressort de la proposition du budget présenté par M. Duclerc et de la situation particulière de la Banque de France.

Nous avons déjà fait connaître il y a huit jours l'opinion de la majorité du comité des finances sur le projet de rachat des concessions de chemins de fer. Une sous-commission a été nommée, et les membres qui en font partie sont tous hostiles au principe même du rachat.

Un des points essentiels qui arrête le comité des finances, et qui a déterminé son opposition au principe du rachat, est la nouvelle émission de rentes qui sera le résultat de cette grande mesure. Le ministre, d'après son système n'aurait à donner aux Compagnies qu'une somme totale en rente de 22 millions, tandis que, si l'on admet les rétrocessions des Compagnies, il y aurait lieu d'inscrire sur le grand-livre près du double de cette somme. Ce n'est pas tout, cependant, il faudrait faire encore d'autres émissions de rentes considérables, si l'on voulait suivre les plans du ministre des finances pour simplifier le budget général et obtenir dès cette année un excédant des recettes sur les dépenses. Le ministre a proposé de convertir en 5 0/0 la dette flottante, qui s'élevait avant le 24 février à 25 millions. Ce serait une nouvelle surcharge pour le grand-livre de 15 millions, en supposant que la consolidation se fasse au pair. Le comité des finances a été effrayé de cette accumulation projetée de rentes 5 0/0, et il a appelé à sa consultation dans son sein plusieurs hommes compétents et entre autres MM. Billault, syndic des agents de change et d'Argout, gouverneur de la Banque de France.

Il ne paraît guère possible de sortir de la position actuelle sans inscrire sur le grand-livre de la dette publique de nouvelles rentes. Le projet de convertir le grand-livre du trésor en 5 0/0 au pair a rencontré une forte opposition, et l'on a fait valoir que l'intérêt du trésor exigé que ces créanciers fussent traités avec les plus grands ménagements, si l'on voulait obtenir plus tard des capitalistes des avances à échéances fixes par la création de nouveaux bons de la République. On a donc proposé de convertir les anciens bons du Trésor en 5 0/0 aux cours actuels. Il a été question aussi de prendre de nouveaux arrangements avec les porteurs de bons et de les rembourser par annuités. En supposant même qu'on leur donne du 5 0/0 au pair, leur situation serait bien moins défavorable qu'on le suppose; la plupart des porteurs de bons du Trésor avaient vendu leur 5 0/0 à 120 ou à 110 fr. pour opérer ce nouveau placement de fonds qu'ils regardent comme plus sûr. Si on leur rendait maintenant du 5 0/0 au pair, ils se retrouveraient dans une position meilleure que la plupart des rentiers qui ont encore entre les mains des titres achetés à 116, et qui ne valent plus en ce moment que 69.

Le comité des finances s'est aussi occupé du budget projeté pour 1848, tel que M. Duclerc l'a établi dans ses exposés des motifs. On sait que ce budget soldait par un excédant de 11 millions. Mais on a reconnu que plusieurs articles resteraient beaucoup au-dessous des chiffres portés par le ministre. Ainsi l'impôt des 45 c. qui figure pour 160 millions en rapportera à peine 100, l'impôt sur les créances hypothécaires ne produira pas à beaucoup près les 45 millions auxquels il avait été évalué. Le déficit sur les impôts et revenus sera plus considérable que le ministre ne l'a prévu. Enfin le comité des finances ne veut pas entendre parler d'augmenter encore les droits de mutation sur les héritages qui sont déjà très-considérables d'après les lois existantes. Il en résulte que le budget, au lieu de solder par 11 millions d'excédant pourrait bien se trouver en déficit de 100 à 150 millions de francs.

Dans des temps ordinaires, le Trésor possède une source facile pour faire face momentanément à un déficit dans le budget. C'est au moyen de la création de bons du Trésor; mais dans les circonstances où nous nous trouvons, lorsque l'on se voit dans la nécessité de convertir les anciens bons du trésor, on ne peut pas avoir recours à la dette flottante. On avait proposé d'ouvrir un emprunt de 400 millions en 5 0/0, négociable de 60 à 70. Mais la difficulté de réaliser cet emprunt a frappé immédiatement tous les membres du comité. La plupart des maisons de Banque françaises ne sont pas en état de charger d'une entreprise de cette importance, et il ne faut pas compter sur l'aide des capitaux étrangers. On a pensé à confier directement la négociation de cet emprunt à la Banque de France. M. d'Argout, qui a été

pele au sein du comité, a refusé positivement de servir d'intermédiaire pour cette opération en déclarant que la Banque de France préférerait liquider plutôt que de s'engager dans une affaire aussi dangereuse.

Le gouverneur de la Banque est entré ensuite dans des détails sur la situation de cet établissement et sur les sacrifices auxquels il avait été obligé de consentir. On dit qu'il a réclamé une augmentation du capital de la Banque et du chiffre de la circulation des billets.

Telles sont les questions qui depuis huit jours ont été traitées dans le sein du comité des finances. Aucune, comme on voit, n'a encore reçu de solution, et les porteurs de rentes et d'actions de chemins de fer sont maintenus dans un état d'incertitude qui paralyse les affaires et qui détermine chaque jour quelques ventes de titres. Les porteurs de rentes 5 0/0 se montrent fort indécis; car toutes les questions soulevées paraissent devoir se résoudre par de nouvelles émissions de 5 0/0. Cependant les cours n'ont éprouvé qu'une baisse peu importante, puis, vers 5 0/0, après avoir fait au plus haut cette semaine, est revenu à 68-50, avec une perte de 5 fr. Il y a encore une masse énorme de capitaux qui n'attendent que le coup d'un peu plus bas pour rentrer dans la rente. Ces capitaux proviennent de 5 0/0 qui avaient été vendus des prix au-dessous de la cote actuelle. Aussi, des ventes sérieuses arrêteront sans cesse le mouvement à la hausse, et il est difficile que la baisse ne soit encore beaucoup de progrès.

Nous apprenons aujourd'hui que la question relative aux bons du trésor a été résolue par le comité des finances, qui a nommé M. Billault rapporteur. Il a été décidé qu'un décret sera proposé, tendant à convertir les millions de bons du trésor en rentes 5 0/0 au cours actuel, c'est-à-dire de 69 à 70 fr. Les dépositaires des caisses d'épargne auraient aussi la faculté de convertir en rentes 5 0/0 au cours actuel la portion de leur dépôt qui est remboursable en bons du trésor et en rente 5 0/0 au cours actuel.

L'exécution de cette dernière mesure soulèvera probablement quelque difficulté. Ceux qui depuis 3 mois se font rembourser des caisses d'épargne en rente 5 0/0, obtiendront-ils du Gouvernement une bonification entre le cours de 70 fr. qui sera probablement le prix de conversion et le pair qui leur a été imposé? Si, au contraire, ils ne sont pas compris dans la mesure, n'auront-ils pas droit de se plaindre d'une injustice?

La sous-commission du comité des finances, désignée pour faire un rapport sur le rachat des chemins de fer, a nommé M. Bineau, rapporteur. Elle s'est prononcée à l'unanimité contre le projet de rachat immédiat. On croit que le rapport sera présenté à l'Assemblée dans les premiers jours de la semaine prochaine. Mais on attendra probablement, pour commencer les débats publics sur cette question, que la sous-commission des travaux publics, qui a été chargée d'examiner la même question, ait fait aussi son rapport et l'on ne croit pas que son travail soit prêt avant une quinzaine de jours.

Voici quelles ont été les variations des diverses valeurs depuis la bourse du 25 mai jusqu'à celle du 31.

Le 5 0/0 à fléchi de.....	» 50	à.....	47 75.
Le 5 0/0 sans changement	1	à.....	68 75.
La Banque de France.....	85	à.....	1265.
Le Nord (actions du).....	3 57	à.....	335.
Rouen à fléchi de.....	7 50	à.....	400.
Le Havre.....	5	à.....	205.
Marseille.....	5	à.....	220.
Vierzon.....	5	à.....	252 50.
Versailles (rive droite).....	5	à.....	115.
Versailles (rive gauche).....	5	à.....	100.
Orléans à resté.....	560.	à.....	560.
Bâle.....	87 50.	à.....	87 50.
Strasbourg.....	355.	à.....	355.
Bordeaux.....	598 75.	à.....	598 75.
Lyon à monté de.....	3 75	à.....	311 75.
Les 4 Canaux ont monté de.....	10	à.....	770.
Obligat. (Paris) ont monté de.....	52 50	à.....	1162 50.

Nouvelles commerciales.

Les droits de douane perçus pendant le mois d'avril dernier n'ont produit que 5,764,590 fr., tandis qu'ils avaient rendu, en avril 1846, 12,725,450 fr., et en 1847, année de disette, 10,755,672 fr. Ce déficit considérable atteste la triste position de notre commerce et de notre industrie.

Ainsi, en avril dernier, la quantité de coton admise à la consommation ne s'élève pas au sixième de celle entrée en avril 1846, la soie n'atteint pas le cinquième, les laines ne forment qu'un peu plus du septième.

Il n'est pas entré, le mois dernier, à la consommation, le tiers de la quantité de sucre colonial admise en avril 1847 et 1846. La réduction sur le café est de moitié, sur l'huile d'olive des trois quarts, sur l'indigo des deux tiers, sur les soies des sept huitièmes. Enfin, à l'exception du salpêtre, il n'est pas une marchandise qui ne présente une diminution considérable.

Le revenu des douanes, pour les quatre premiers mois de cette année, est de 26,786,968 fr.; il avait été de 43,720,267 fr. en 1847, et de 48,946,487 fr. en 1846.

On annonce que de nouvelles conventions commerciales vont avoir lieu entre le bey de Tunis et le gouvernement de la République française. Un pareil acte aura pour effet de resserrer les liens qui unissent les deux pays. Le bey de Tunis a reconnu, un des premiers, le gouvernement républicain, et ses sentiments d'estime et d'amitié pour la France n'ont fait que s'accroître depuis ce moment.

Dernier cours des effets publics.

VALEURS.	1 ^o C.	PL. H.	PL. B.	D. C.
5 p. 100 comptant.....	69 50	69 50	68 50	68 50
— fin courant.....	69 50	00 00	00 00	68 75
3 p. 100 comptant.....	48 50	48 50	48 00	48 00
— fin courant.....	48 50	00 00	47 75	47 75
Emprunt 1847 comptant.....	00 00	00 00	00 00	00 00
— fin courant.....	00 00	00 00	00 00	00 00

PRINCIPAUX FONDS FRANÇAIS.

1/2 p. 100.....	95	Caisse Ganneron.....	0,000 00
2 p. 100.....	90 00	Caisse hypothécaire.....	500 00
Bons français.....	99 0/0	4 Canaux.....	000 00
Actions de la Banque.....	1,265 00	— Act. de j.....	000 00
Rentes de la ville de Paris.....	000 00	3 Canaux.....	0,000 00
Oblig. de la ville de Paris.....	0,000 00	Canal de Bourgogne.....	000 00
Caisse Gouin.....	0 000 00	— Actions de j.....	00 00

CHEMINS DE FER COTÉS AU PARQUET.

Saint-Germain.....	000	Boulogne à Amiens.....	000 00
D'oblig. 1840.....	333 33	Orléans à Bordeaux.....	398 75
D'oblig. 1842.....	0000	Chemin du Nord.....	335 00
Versailles, rive droite.....	115 00	Montreuil à Troyes.....	000 00
D'oblig. anciennes.....	000	Fampoux à Hazeb.....	25 00
D'oblig. nouvelles.....	0000 00	Paris à Lyon.....	310 00
Versailles, rive gauche.....	110 50	Paris à Strasbourg.....	355 00
Paris à Orléans.....	560 00	Tours à Nantes.....	338 75
Paris à Rouen.....	400 00	Dieppe à Fécamp.....	60 00
Rouen au Havre.....	2 5 0/0	Lyon à Avignon.....	00 00
Avignon.....	220 00	Paris à Sceaux.....	00 50
Strasbourg à Bâle.....	87 50	Bordeaux à La Teste.....	00 00
Orléans à Vierzon.....	257 50		

FONDS ÉTRANGERS.

Rente de Naples.....	70 0/0	3 p. 100 belge.....	00 00
— Rotschild.....	00 00	2 1/2 p. 100 belge.....	00 0/0
Emprunt romain.....	56 1/4	Banque belge.....	000 0 0
Emprunt d'Espagne active.....	00 0/0	— 1840.....	25 00
— 3 p. 100.....	00 0/0	Société gén. belge.....	25 00
— passive.....	00 0/0	2 1/2 hollandais.....	00 0/0
— différée.....	25 00	Emprunt piémontais.....	000 0
5 p. 100 belge.....	66 3/4	5 p. 100 portugais.....	25 00
— 1840.....	66 3/4	3 p. 100 portugais.....	25 00
— 1842.....	66 3/4	Emprunt d'Haïti.....	000 0

Cours des Marchandises.

Grains divers, Farines et Sons.—PARIS (Halle aux blés), 30 mai. — Les farines sont toujours d'une vente difficile; les prix tendent à fléchir et se raisonnent de 41 à 48 fr. les 159 kil.

Mardi 30 mai.

Arrivages, 827 qx. 59 kil.; ventes, 750 qx. 77 kil.; restant 14,776 qx. 58 kil.
Cours moyen du jour, 28 fr. 15 c., cours-taxe de quinzaine, 28 fr. 15 c.

Détail des ventes.

	100 k.	157 k.
59 quin. 25 kil. 1 ^o qualité	50,55	48
26 69	29,95	47
7 85	28,65	45
36 11 2 ^o qualité	28,55	44 50
51 40	28,25	44 25
164 85	28,05	44
75 79	27,55	43
59 25	26,10	41
20 41 4 ^o qualité	15,95	25
	à 20,40	32

Spiritueux. — 3/6 (l'hectolitre) disponible 55, courant du mois et juin 55, juillet et août 56, 4 derniers mois 57. — Féculé et betterave 44 à 45.
Béziers 39.

Huiles et Graines oléagineuses.—Huile de colza (les 100 kil. en tonnes) disponible, courant du mois, 90 50; 3 mois suiv. 91; 4 derniers mois 98 50; épurés, 99.
Lille: Colza 76 50, lin 79 50, cameline 82.

Savon disponible belle qualité 100 50.
Laines. — Le peu d'espoir qu'on avait fondé d'une amélioration sur le prix des laines de France s'évanouit chaque jour. La vente, tant en laines brutes, peignées, cardées ou filées qu'en tissus et draperies, est presque nulle, et le peu qui se vend c'est à des prix désastreux (40 pour cent de baisse). Certains articles de nouveautés se vendent à 50 pour cent de baisse; et si, comme il en est question, l'on ôte les droits existants sur les laines étrangères, qui sont de 22 pour cent sur les laines d'Allemagne, nos laines de France subiront nécessairement une nouvelle dépréciation.

Déclarations de faillites.

Du 25 mai, BERTHIER, boulanger, rue Saint-Martin, 147. — Sieur et dame VILARD, limonadiers, rue Cadet, 3-11. — PLUCHONNEAU jeune, marchand de bois de sciage, rue des Vinaigriers, 42. — Dame GUILLAUME, tenant maison meublée, rue de la Madeleine, 35.

Du 26 mai, FERREIRA, marchand de faïence, rue Saint-Eloi, 9. — CLEMENT, épicier-grainetier, à La Chapelle, rue de la Charbonnerie, 26. — HUET et GARGAM, négociants en nouveautés, rue Saint-Honoré, 90.

COURRIERS DE LA SEMAINE.

COURRIER DE PARIS.

Le jardin et le musée du Luxembourg ont été rendus au public.

— Une nouvelle et belle rue, percée entre les Champs-Élysées et la place Beauveau, faubourg du Roule, qu'on avait baptisée du nom de rue Joinville, vient de recevoir le nom de rue Carnot.

— D'après une récente et curieuse statistique, il a été constaté qu'après le douzième arrondissement, qui compte les faubourgs Saint-Marcel et Saint-Victor, la partie de Paris où s'est toujours trouvée et où se trouve plus que jamais la population la plus remuante et la plus facile à agiter, est le rectangle compris entre la rue du Temple, à l'Est, la rue Montmartre, à l'Ouest, les boulevards, qui réunissent, au Nord, ces deux rues, et au midi, les quais faisant face à l'île de la Cité. C'est là le foyer et le point de départ de toutes les émeutes comme de toutes nos révolutions.

— Le fils aîné de M. Courtarville, ancien pair de France, s'est noyé il y a peu de jours dans la Seine, près de l'Hôtel-de-Ville, en voulant porter secours à un garde national mobile qui était en danger. Tous deux ont été victimes, le premier de son dévouement (il avait 18 ans), l'autre de son imprudence.

— Dimanche dernier, toute une famille de la Chapelle était allée promener vers la partie de l'enceinte continue voisine de la sortie de Paris du chemin de fer du Nord. Le chef de la famille, homme de trente à trente-cinq ans, eut la malheureuse pensée de s'approcher du mur d'escarpe; le pied lui ayant manqué, il est tombé d'une hauteur de dix mètres et s'est tué.

— On a découvert ces jours derniers dans une mesure située dans un clos entouré de planches, faisant le coin de la rue des Magasins et de la rue Lafayette, le cadavre d'un individu dont la mort paraît remonter à plusieurs mois. Le propriétaire de cette mesure est entrepreneur et avait accueilli par charité cet homme qui, la nuit, gardait les charrettes et autres voitures. Comme cet homme sortait tôt pour aller à son travail, et rentrait tard, on ne s'étonnait pas de voir la porte toujours fermée. Cependant, le portier de la maison en face, mu par un sentiment de curiosité, brisa un carreau et recula épouvanté à la vue du malheureux assis sur sa chaise, la tête renversée en arrière; entre les jambes du cadavre était un fusil dont le canon était placé sur la poitrine; le pied droit était nu et avait pressé la détente; la balle, entrée par le menton, était ressortie au-dessus de la tempe gauche; les chairs et les habits tombaient par lambeaux. La mort avait dû être instantanée.

— Le nommé Dumont Gaspard, ouvrier du sieur Barrot, tonnelier, travaillait le 27 mai, avec son maître, à descendre une pièce dans la cave d'un traiteur, rue des Arcs, 52. La pièce venait d'être placée sur le premier degré, lorsque le tonnelier et un autre ouvrier qui l'aidait la laissèrent échapper. Le malheureux Dumont, qui se trouvait en avant, ne pouvait, à lui seul, retenir cette masse pesante, et il roula avec elle au fond de la cave. Lorsqu'on le releva, il avait les jambes brisées et le corps broyé. On l'a transporté à l'Hôtel-Dieu, où il est mort le 29 au matin. Dumont était marié et père de famille.

COURRIER DES DÉPARTEMENTS.

Calais. — De graves désordres viennent encore d'avoir lieu dans cette ville au sujet de l'embarquement en ce port de quelques bestiaux à destination de l'Angleterre. La garde nationale et la troupe de ligne ont dû, pour pouvoir faire effectuer cet embarquement, croiser la baïonnette et refouler au pas de charge les perturbateurs. Des pierres ont été lancées contre les gardes nationaux, et plusieurs ont été atteints; l'un d'eux a été blessé à la joue, un autre a été terrassé et a eu son arme enlevée. Ce n'est que vers trois heures du matin que le navire a pu partir. Le procureur de la République et le sous-préfet de Boulogne se sont rendus sur les lieux, et une enquête sérieuse est commencée sur ces troubles déplorables. Il paraît que des menaces ont été faites contre plusieurs habitants de la ville, et qu'il ne s'agissait de rien moins que de piller leurs propriétés.

Calamane. — Un bien déplorable événement vient de jeter le trouble dans la commune de Calamane (Lot-et-Garonne). Une rixe a eu lieu entre les partisans du maire actuel et ceux de son compétiteur, à l'occasion d'un banquet que l'on voulait offrir à ce magistrat. Seize ou dix-sept personnes ont été blessées, dont quelques-unes très-grièvement. La justice informe.

Draguignan. — Cette ville vient d'avoir aussi sa petite révolution municipale. Les émeutiers se sont présentés à la mairie pour forcer le maire à se retirer. Ce magistrat, cédant sans doute aux menaces, leur a remis son écharpe dont ils ont coiffé le drapeau national qu'ils portaient, et l'ont processionnellement promenée dans toutes les rues. On ajoute qu'ils se sont portés ensuite à la préfecture dans laquelle ils ont pénétré.

Fécamp. — Un déplorable événement, qui a coûté la vie à deux personnes, a eu lieu dans cette ville le 25 mai, à onze heures et demie du soir. Trois ouvriers occupés aux travaux du port ont été surpris par un éboulement qui a enseveli deux d'entre eux. Malgré les travaux les plus actifs qui ont été immédiatement entrepris par M. l'ingénieur en chef, ce n'est que le lendemain matin qu'on a pu dégager leurs cadavres. Ces deux malheureux étaient pères de famille; ils laissent sans ressources, l'un cinq, l'autre sept enfants en bas âge, et dont ils étaient les uniques soutiens. Ce malheur ne peut être attribué qu'à l'imprudence des ouvriers, qui avaient négligé d'étafonner les terrassements.

Miribel. — Les ouvriers des ateliers nationaux de Miribel ont, à l'exemple des *Voraces*, séquestré trois magistrats, le procureur de la République, le juge d'instruction et le greffier de Trévoux. Ces messieurs s'étaient rendus à Miribel pour procéder à une perquisition de munitions de guerre cachées dans des maisons particulières. En apprenant cette séquestration, M. Loyson, premier avocat-général à Lyon, est parti pour Miribel avec un piquet de cavalerie et quelques hommes d'infanterie.

Pau. — Les gardiens du château sont dans la désolation : les Arabes dépassent tout ce qu'il est possible d'imaginer en fait de saleté. Ils occupent le second étage, et au moyen de trois ablutions et autres versements d'eau, ils ont déjà traversé en plusieurs endroits les beaux plafonds à caissons dorés peints avec tant de talent par les premiers décorateurs de Paris. Tout cela ne s'applique pas à Abd-el-Kader, qui est très-propre; il ne fume pas, et ne peut même supporter l'odeur de la pipe; aussi il n'y a dans sa suite que trois individus qui fument. Le gouvernement a donné l'ordre de donner aux prisonniers tout ce qu'ils demandent, et ceux-ci mettent à profit cet ordre en mangeant beaucoup de gâteaux. Le frère et les deux neveux d'Abd-el-Kader sont allés visiter les haras de Pau. Ils ont été enchantés de voir tant de chevaux arabes; peut-être l'ont-ils été moins de voir un cheval nommé Abd-el-Kader. On assure que ce cheval a appartenu à l'émir.

Tulle. — Les foires de cette ville se présentent bien. Les négociants de Limoges, qui les tiennent d'ordinaire, sont déjà fort satisfaits de leurs ventes, et tout semble annoncer que le commerce reprend son activité. Déjà à Brive on avait signalé ces heureux symptômes par les ventes en gros et en détail, et par une plus grande exactitude dans les paiements. Il se fait sur place peu de prêts commerciaux. Le numéraire, quoique fort rare, circule suffisamment pour alimenter les affaires, et, somme toute, la crise, qui tire à sa fin, a été beaucoup moins grave et longue qu'on ne devait s'y attendre.

COURRIER DE L'ALGÉRIE ET DES COLONIES

Des désordres d'un caractère affligeant ont eu lieu à Bone, du 3 au 10 mai. Un complot avait été formé pour éloigner la garnison et faire tomber la ville entre les mains d'une faction, dont les intentions étaient d'avance connues de l'autorité supérieure. Le 10, une fausse alarme, à dessein répandue parmi les Arabes en résidence à Bone, produisit une panique générale et détermina les indigènes à s'enfuir, épouvantés vers leurs tribus. L'autorité resta heureusement maîtresse de la situation, et parvint à rétablir l'ordre, violemment troublé pendant toute une journée.

La situation toute particulière de la ville de Bone, occupée par une garnison presque entièrement étrangère ou indigène, donne à ces désordres une gravité qu'ils n'auraient peut-être pas eue dans toute autre ville de l'Algérie.

Ces événements ont produit une très-vive agitation parmi les tribus de la subdivision de Bone. En présence de l'attitude menaçante des Arabes, qui attendent la première occasion favorable pour s'insurger et nous observent d'un œil impatient, les querelles intestines dont nos villes algériennes sont le théâtre peuvent avoir les plus désastreuses conséquences. Aussi, faut-il se placer au point de vue tout spécial de la colonie pour apprécier le caractère des événements de cette nature.

Le directeur des affaires civiles de la province de Constantine a fait arrêter et conduire à Alger six des principaux auteurs de ce désordre. L'un d'eux avait déjà été condamné, il y a deux ans, à la prison et à une forte amende pour vente d'armes à des indigènes.

Nous apprenons que le gouverneur-général, usant d'un droit que lui confère la législation algérienne, vient d'expulser pour quinze ans de la colonie les six coupables.

Au départ du bateau du 20, on ne savait pas encore à Alger si l'émotion inquiétante remarquée parmi les tribus voisines de Bone était calmée.

COURRIER DE L'EUROPE.

Allemagne. — Dans la séance du 27 mai de l'assemblée nationale, réunie à Francfort, la discussion sur la proposition de M. Raveaux a été rouverte. Plusieurs orateurs ont pris la parole pour défendre le principe de la nationalité. La question de principe avait été posée directement dans la matinée par M. le baron de Vincke. Bien que la motion de M. Raveaux impliquât déjà cette question, cependant cet orateur, ainsi que d'autres, ont re-

proché à M. le baron de Vincke de l'avoir devancé, et ont regretté que la question de principe eût été placée ainsi à la tête de la discussion. M. Blum a défendu le principe national avec un grand talent parlementaire et par une argumentation toute démocratique. M. Raveaux a conclu pour l'adoption de la motion présentée par M. Werner, membre de la commission, et qui est ainsi conçue :

« L'assemblée nationale allemande, en sa qualité d'organe sorti de la volonté et des élections de la nation allemande pour fonder l'unité et les libertés de l'Allemagne, déclare que toutes les dispositions des différentes constitutions allemandes qui ne concordent pas avec la constitution générale qu'elle est chargée d'établir, ne pourront, sans préjudice de l'action qu'elles ont eue jusqu'alors, être envisagées comme valables que dans la mesure de la constitution générale. »

MM. Schaffrath, Kolb et Maurice-Hartmann ont adhéré à la motion de M. Werner. Les autres membres de la commission, M. Bekkerath en tête, ont suivi cet exemple, afin que la première grande mesure de l'assemblée nationale portât le cachet de l'unité. La motion de M. Werner a été adoptée à une grande majorité.

Autriche. — Quel qu'ait été le but réel de ceux qui ont conseillé à l'empereur de quitter Vienne, il est incontestable que, malgré la désapprobation de la manière dont s'est fait le mouvement du 15 mai, les Viennois tiennent non-seulement aux droits acquis du 25 mars, mais encore à ceux du 15 mai. Les provinces sont loin de désirer une réaction; les universités de Graetz, d'Innsbruck et de Prague sont d'accords sur le fond des demandes obtenues; elles ne blâment que la forme. Du reste, personnellement l'empereur n'a couru aucun danger le 15 mai : la députation qui s'est rendue au château ne voulait s'adresser qu'au conseil des ministres. Le comte Stadion est chargé du ministère de l'intérieur. M. de Pillersdorff ne sera que président du conseil; les autres ministres jouissent d'une grande popularité. L'archiduc Reynier se retire des affaires, et sa chancellerie sera dissoute. L'affiche annonçant la suppression de l'Université a été arrachée par les ouvriers et les gardes nationaux des faubourgs. Heureusement l'affaire n'a pas eu d'autres suites. Le manifeste de l'empereur a été généralement très-bien accueilli.

L'empereur a envoyé d'Innsbruck l'ordre de dissoudre la légion académique et de fermer l'Université jusqu'au mois d'octobre, annonçant, du reste, à ses sujets viennois qu'il n'habiterait de nouveau parmi eux que lorsque la capitale serait revenue à ses anciens sentiments envers la famille impériale. La cour s'applaudit de la fermeté déployée par l'empereur et s'attendait à voir prochainement Vienne aux genoux de ses anciens maîtres. Mais, dans tous les cas, l'illusion a été courte. L'ordre de dissolution ayant été donné le 24, des barricades s'élevèrent dans toutes les rues, et le 25, à dix heures du matin, une lutte éclata entre la troupe et le peuple qui enleva d'assaut le Rathe-Thurme-Thor et força les soldats à se retirer sur les glacis. Les hostilités furent alors suspendues.

Le comte Hoyos, MM. de Mansfeld, de Collorédo, de Montecuculi sont réclamés par le peuple comme otages. Les deux premiers sont aux mains du peuple, les deux autres fuient de palais en palais pour ne pas être saisis. Les directeurs de chemins de fer ont été requis de donner leur parole d'honneur, et ils l'ont aussitôt engagée, de ne pas transporter de troupes à Vienne. Plusieurs bataillons de chasseurs, qui devaient arriver de Ludenbourg, n'ont pu obtenir de voitures, quoique le colonel menaçât de les prendre de vive force si on ne les lui accordait pas. Le 25, à sept heures du soir, au départ du convoi, il y avait dans chaque rue de Vienne de trois à quatre barricades. Les plus élevées (elles atteignent la hauteur d'un second étage) sont sur la place Saint-Etienne, près du château impérial et près de Rothenbourg-Thor. On ignore la suite des événements; seulement, on sait que le peuple a posé les conditions suivantes : 1° Maintien de la légion académique; 2° éloignement de tous les soldats jusqu'à quatre lieues de Vienne; 3° retour de l'empereur à Vienne ou, à sa place, envoi d'un prince impérial.

Italie. — Le corps du général Nugent, commandé par le général Latour, a fait sa jonction avec le maréchal Radetzky sur l'Adige. Ce corps s'élève à 12,000 hommes d'infanterie, plus deux régiments de cavalerie. Il menait à sa suite trente pièces de canon, un équipage de pont composé de dix-huit barques, et un immense convoi de vivres et de munitions destinés pour Vérone. Les forces du maréchal Radetzky, évaluées précédemment à 35,000 hommes, doivent s'élever maintenant à 50,000. L'armée piémontaise ne peut guère en mettre en ligne un plus grand nombre, obligée qu'elle est de détacher une partie de ses forces devant Mantoue, devant Peschiera, et dans les montagnes de Brescia dont les vallées sont menacées maintenant par un corps de 8,000 Autrichiens descendus du Tyrol allemand jusqu'au lac d'Idro. Le siège de Peschiera se poursuit avec constance, et les travaux d'approche font chaque jour des progrès. Cette place n'étant qu'à cinq ou six lieues de Vérone, le maréchal Radetzky va-t-il la laisser assiéger, la laisser battre en brèche, la laisser prendre enfin sans lui porter secours? S'il se décide à sortir de Vérone, il ne peut le faire qu'avec toutes ses forces, car toute l'armée piémontaise est cantonnée entre cette ville et la ville assiégée. C'est alors qu'on en viendra à une bataille.

L'ordre avait été envoyé de Naples aux troupes napolitaines de rentrer dans leur pays; il avait été expédié directement à Bologne et à Ferrare; mais le général Pèpé n'en a tenu aucun compte. Il a, au contraire, révoqué cet ordre infâme. Le général Pèpé est un brave Italien, incapable de trembler dans un acte de trahison contre la

grande cause italienne. En annulant les actes du gouvernement de Ferdinand, le général Pèpé a acquis un titre de plus à la reconnaissance des peuples d'Italie. Les troupes napolitaines qui avaient déjà commencé leur retraite ont reçu l'ordre de se porter en avant.

Naples. — La contre-révolution triomphe complètement à Naples; il est pleinement démontré que l'horrible massacre du parti libéral était chose convenue et arrêtée d'avance. Depuis le départ des nombreux volontaires napolitains pour la guerre de l'indépendance, le roi et ses complices n'attendaient plus qu'une occasion. La ville est toujours en état de siège que Ferdinand a prorogé pendant un mois. La charte est retirée et les bénéfices de la loi sont réservés pour les réfugiés et les condamnés politiques suspendus!... Ferdinand n'a plus rien à envier aux autocrates de la Gallicie et de la Pologne.

Les prisons regorgent au point qu'on a dû transférer plus de deux mille prisonniers sur des navires armés, ou, pour mieux dire, des pontons!... Les rues, naguère si belles et si animées de Tolède, de Saint-Ferdinand et de Montebello, sont aujourd'hui désertes et présentent l'image d'une complète désolation. A chaque pas, l'œil s'arrête attristé sur les traces du pillage, de la destruction et de l'incendie que les séides royaux et une vile population ont imprimées.

Les députés sont partis, fermement décidés à se réunir en assemblée constituante dans une ville de province. L'élan des populations les servira on ne peut mieux, car l'insurrection n'est plus douteuse. Les morts de la journée du 16 s'élèvent à plus de mille, parmi lesquels on compte près de 600 Suisses. Les arrestations continuent. C'est par erreur qu'il a été dit que del Carretto était à Naples; c'est la présence de Campobasso, son ami intime, qui a donné cours à ce bruit.

POST-SCRIPTUM.

ASSEMBLÉE NATIONALE. — Séance du vendredi 2 juin.

M. Jules Favre présente le rapport sur la demande d'autorisation des poursuites contre M. Louis Blanc. La commission conclut à ce que l'autorisation soit accordée. Cette résolution de la commission a été prise par 15 voix contre 5.

Dans ses développements, le rapport établit que la commission n'a nullement entendu préjuger la question de culpabilité. Les magistrats chargés de l'instruction ont pensé, d'après les pièces et témoignages qu'ils avaient réunis, qu'il importait que des poursuites fussent dirigées contre M. Louis Blanc. Si celui-ci était un simple particulier, l'action de la justice n'aurait rencontré aucune difficulté. La commission pense que l'Assemblée doit permettre à cette action de suivre son cours, cela est dans l'intérêt de l'ordre public et, de même, dans l'intérêt de M. Louis Blanc. Il faut que la lumière se fasse, et que M. Louis Blanc ne soit pas sous le coup de charges qui n'auraient pas été examinées et éclaircies.

Ce rapport a été écouté dans un profond silence. Ce silence continue lorsque M. Louis Blanc monte à la tribune.

M. Louis Blanc déclare qu'il a cru, précédemment, devoir défendre les droits du représentant; mais que, désormais, comme homme, il s'abstient. (Mouvement.)

M. Louis Blanc sort de la salle. La discussion des conclusions du rapport est fixée à la séance du lendemain.

L'Assemblée entend le développement de quelques propositions.

M. Billault présente au nom du comité des finances un projet de décret relatif à la consolidation des Bons du trésor, émis avant le 24 février, et des dépôts de caisses d'épargne, en rente 3 0/0, au cours de 70 fr.

Les développements de l'exposé des motifs de ce projet ont été accueillis avec des témoignages de faveur.

M. Duclerc, ministre des finances, combat l'esprit de ce rapport, qui ne lui paraît pas de nature à atteindre le but, que l'on s'est proposé, de rétablir la confiance.

Il déclare que le Gouvernement s'opposera au décret soumis à l'Assemblée.

Il élève une question préjudicielle, celle de savoir si le droit d'initiative, qui appartient à chaque représentant du peuple individuellement, et à la commission exécutive, appartient aussi aux comités spéciaux de l'Assemblée. Il résout cette question négativement, et dit que, jusqu'à ce que l'Assemblée se soit prononcée à cet égard, la proposition apportée par le comité des finances peut-être regardée comme une usurpation. (Murmures.)

Le ministre annonce qu'après le vote sur le décret relatif aux chemins de fer, dont le Gouvernement de la République fait le point de départ de ses systèmes de finances, il proposera à l'Assemblée le plan général de finances, proposé par le ministre et par la commission exécutive. Il affirme, au surplus, que le trésor est en mesure de remplir tous ses engagements, et notamment de payer le semestre du 3 0/0, dans le courant du mois de juin.

Personne ne demande la parole pour répondre au ministre.

M. Pietri développe sa proposition tendant à abroger la loi de bannissement de la famille Bonaparte.

La proposition est prise en considération à la presque unanimité.

DEUXIÈME PARTIE.

HUIT JOURNAUX

Littérature, d'Art et d'Illustrations.

1 JOURNAL DES SALONS.

—Causeries parisiennes.

2 J. DE LITTÉRATURE ET D'ART.

—Romans, Poésies, Critique.

3 JOURNAL DES THÉÂTRES.

—Chronique dramatique.

4 JOURNAL DES ENFANTS.

—Variétés instruct. et amusantes.

5 JOURNAL DES MODES.

—Texte avec Dessins et Gravures.

6 JOURNAL DE MUSIQUE.

—Romances, Walses, Quadrilles.

7 JOURNAL MOSAÏQUE.

—Curiosités, Actualités, Anecdotes.

8 JOURNAL DES CARICATURES.

—Charges, Poésies, Rébus, etc.

SIX BULLETINS-RENSEIGNEMENTS.

1. Bulletin de l'État civil. 2. Bulletin bibliographique. 3. Bulletin correspondance. 4. Bulletin des divertissements publics. 5-6. Bulletins astronomique et météorologique.



Vous ne sauriez croire combien il est difficile de relier en un seul corps les traits épars de la physiologie actuelle de Paris, ni combien il faut de ménagements et de délicatesse pour présenter une pareille scène, alors surtout qu'on fait partie de la troupe.

Ce n'est pas assurément que les caractères manquent de relief; ils se produisent au contraire avec assez de franchise; mais si la critique a l'air de prendre pour définitives des mœurs simplement accidentelles! Si elle allait confondre des travers passagers et des satisfactions transitoires avec des appétits tenaces et des ridicules organiques! là serait l'écueil, l'écueil d'autant plus dangereux qu'en révolution, ainsi que l'a dit quelque part M. de Lamartine, on ne se repent pas, on expie. Or, comme je tiens beaucoup à n'avoir ni à me repentir, ni à expier, je vous prie, mes chers lecteurs, que j'apporterai une extrême circonspection dans les esquisses de mœurs nouvelles, toutes nouvelles, qui restent encore à ma charge, en vertu d'engagements antérieurement pris par moi envers l'honorable gérant de *la Semaine*. En d'autres termes, je veux, avant d'entrer en campagne, faire beaucoup de reconnaissances sur la lisière du camp ennemi; mais les positions une fois reconnues et la guerre engagée — si guerre il y a, — plus d'escarmouches, plus de fausses attaques; nous marcherons droit aux ambitions burlesques qui paraîtraient disposées à succéder aux ambitions aristocratiques, que je n'entends pas avoir châtiées en vain pendant un demi-siècle. Jusque-là observation et patience, telle est ma devise.

Et, en effet, si les vices fondamentaux et les ridicules invétérés me furent de tout temps antipathiques, je fus toujours aussi indulgent aux caprices, aux fantaisies et aux maladies de l'épiderme.

Peut-être direz-vous que ce préambule n'en décèle pas moins des dispositions récriminatoires dans l'âme de votre ami Nicolas. Eh bien! oui, Nicolas n'est pas content; et, s'il ne craignait point de parodier les porteurs du *Père Duchêne*, il dirait même qu'il est furieusement en colère. Mais savez-vous pourquoi il est en colère? D'abord, parce que, pour prendre la plume et causer quelques instants avec vous, l'infortuné a dû s'arracher violemment des bras de dix solliciteurs acharnés à le crucifier et à le bétifier depuis six mortelles heures.

— Mais, citoyens, je n'ai aucun crédit, je ne suis rien, je ne puis rien, et, d'ailleurs, n'avez-vous pas lu le décret du 18 mai que j'ai fait afficher sur ma porte? Il est ainsi conçu :

« L'Assemblée nationale interdit formellement à ses membres toutes apostilles, recommandations ou sollicitations concernant des intérêts privés. » Est-ce clair?

— Très-clair, en ce qui touche les intérêts privés, répond le solliciteur; mais vous voyez bien, citoyen représentant, que l'Assemblée nationale a voulu distinguer entre l'intérêt privé et l'intérêt public. Or, n'est-il pas de l'intérêt public que la perception des deniers de l'Etat ne soit confiée qu'à des mains probes et intelligentes? Qu'est-ce que je demande à l'Etat? De me confier la recette particulière de Carpentras.

Ou bien encore : « le public n'est-il pas essentiellement intéressé à ce que les bureaux de tabac ne soient exploités que par des patriotes éprouvés et incapables de frelater les carottes du Gouvernement? Donc, la question se réduit simplement à savoir si j'ai, oui ou non, des mains probes et intelligentes; si je suis ou si je ne suis pas incapable de frelater les carottes du Gouvernement. Donc le décret du 18 mai ne s'oppose nullement à ce que vous apostilliez ma demande, tendant à obtenir la recette particulière de Carpentras, ou bien un bureau de tabac à Saint-Flour. Je vais plus loin, citoyen, et je dis que le décret vous en fait un devoir; car, dans l'espèce, il s'agit évidemment de l'intérêt public que ledit décret place implicitement sous votre sauvegarde. »

Je vous le dis, mes chers lecteurs, tant que vous n'aurez pas l'insigne honneur de faire partie de l'Assemblée nationale, vous ne comprendrez jamais les déboires dont les solliciteurs abreuvent l'existence d'un représentant du peuple; et puisse le ciel détourner toujours de vos lèvres ce calice d'amertume! C'est le vœu le plus utile qu'un cœur honnête et reconnaissant puisse former pour votre repos dans ce monde et dans l'autre. Moi, je ne demande aujourd'hui qu'une chose à l'Assemblée nationale : c'est de donner une sanction à son décret du 18 mai, et de rétablir la peine de mort contre ceux de ses membres qui seront convaincus d'avoir apostillé, recommandé ou sollicité qui que ce soit ou quoi que ce soit. Quant aux solliciteurs, je les voue aux dieux infernaux.

Une autre motif de la mauvaise humeur qu'exhalent ces premières lignes, c'est le chagrin que me causent les petits enfantillages que la malveillance attribue aux grands hommes qui président aux destinées de la démocratie. Enfant du peuple, élevé dans le culte de ses intérêts et de sa gloire, je ne connais rien au-dessus de la majesté du peuple.

Cependant j'ai toujours pensé que la noblesse des plébéiens consistait surtout à rester plébéiens, et que leur caractère se détrempe et se salit, aussitôt qu'ils veulent échanger l'énergique simplicité de leur nature, leur type propre, leurs allures locales, contre les façons d'être et de faire d'une aristocratie quelconque. Je conçois le gouvernement d'un grand pays passant tout-à-coup aux mains des tribuns du peuple, et je ne me figure rien de plus digne que cela du respect des hommes, aussi longtemps qu'aucune afféterie, aucune vanité, aucune imitation ridicule n'altèrent la physionomie mâle, simple et vraie que donne la conscience de la souveraineté populaire. Cincinnatus, quittant la charrue pour la dictature, et la dictature pour la charrue, m'a toujours apparu comme l'idéal de l'espèce humaine. Mais si, lorsque

les maîtres du monde allaient chercher Cincinnatus dans sa métairie, il se fût avisé de s'installer au Capitole, de s'affubler des oripeaux des praticiens, d'affecter les grandes façons des sénateurs, de se faire traîner sur leurs chars, de se prélasser dans leur maison de campagne sur les bords du Tibre, d'occuper leurs loges dans le cirque, de singer leurs vices et de cacher sa rustique moitié sous le fard et la pourpre des matrones, je vous le dis en vérité, Cincinnatus ne serait plus à mes yeux qu'un vil paltoquet. L'imitation est désastreuse pour tout le monde, mais surtout pour les démocrates qui ne sont grands que par la démocratie et qui deviennent infiniment petits dès qu'ils veulent s'orner de grâces héréditaires. Alors, ma foi, le tableau de leur vie appartient moins à la caricature qu'à la charge.

Or, telle étant ma manière de voir, à l'endroit des puissances populaires, vous comprenez combien je dois être vexé par la foule de gentillesses aristocratiques que la calomnie prête chaque matin à plusieurs des grands fonctionnaires de la République.

Je sais à merveille que les partisans de la feu royauté n'attribuent aux hommes du peuple la fantaisie d'être marquis, que parce qu'ils ne peuvent point leur pardonner de s'être placés devant leur soleil. Mais de telles imputations n'en sont pas moins désagréables, et peut-être serait-il bon que les enfants de la démocratie prissent la peine de confondre leurs calomnieurs. Ils le feront, je n'en doute pas; mais, s'ils l'oubliaient, j'en conclurais qu'il est moins difficile d'avoir du génie, du patriotisme et du courage que l'esprit de son état. Aussi ne me suis-je déterminé à ramasser quelques-uns des mauvais propos dont mes amis sont l'objet, que pour leur fournir une occasion de les détruire, et de replacer l'antique simplicité de leurs mœurs sur son véritable piédestal.

Mais enfin, direz-vous, quels sont donc ces propos? Mon Dieu! de pures absurdités. On dit, par exemple, que tels de ces hommes dont la vie s'est noblement écoulée entre les privations et le travail, et dont les habitations aériennes étaient généralement affranchies de l'impôt des portes et fenêtres, se trouvent mal à l'aise aujourd'hui dans les hôtels ministériels de la monarchie et même dans le palais des Médecins. Si, ce qu'à Dieu ne plaise, il fallait en croire les jalousies effrénées qui traquent plusieurs membres du gouvernement intérimaire, il aurait fallu bouleverser le grand et le petit Luxembourg, pour adapter ces édifices nationaux aux proportions gigantesques de leurs nouveaux hôtes. Les Tuileries, le Palais-National, le château de Vincennes, le Garde-Meuble, Saint-Cloud, toutes les ci-devant résidences royales et princières, auraient été dépouillées pour remplacer, dans les appartements du Luxembourg, le mobilier insuffisamment somptueux des Pasquier, des Decazes; et composer au nouveau directoire des résidences dignes de lui. L'aristocratie détronée ne s'avise-t-elle pas aussi de trouver mauvais qu'il ait fallu, pour recevoir convenablement les cinq du directoire, transformer en salons et en salles à manger les bureaux de réunion de l'ex-chambre des pairs, les couloirs, les buvettes, les cabinets de lecture, etc., et que le secrétaire-général du gouvernement intérimaire, éprouvant quelquefois le besoin de déposer les soucis du pouvoir, ait fait charrier au Luxembourg un des deux billards que le duc de Montpensier possédait à Vincennes. La carambole et le doublé seraient-ils donc défendus aux hommes d'état de la République? Et pourquoi les

meubles du duc de Montpensier ne seraient-ils pas mis à la disposition du citoyen Pagnerre ?

L'aristocratie de l'an dernier, qui ne peut pas se faire à l'idée du citoyen Pagnerre occupant le vaste rez-de-chaussée de l'est, se crispe également quand elle songe que M. Marie est, lui aussi, installé dans une résidence composée de quinze pièces et deux magnifiques salons ; que M. Garnier-Pagès monte à ses appartements par le grand escalier d'honneur où passaient jadis les pairs pour se rendre à la séance, et qu'un homme sans naissance se promène de long en large dans la salle des Gardes, le salon d'Hercule, le salon des Messagers d'Etat, le salon des Conférences, le salon du Silence et je ne sais encore combien d'autres salons, que les pairs défunts remplissaient si majestueusement de leurs catarrhes et de leurs bronchites.

Mais la plus vive des douleurs de l'aristocratie philippiste lui vient de l'idée que la salle des Médicis a été convertie en chambre à coucher pour M^{me} Pagnerre, et que M. Ledru-Rollin, sa famille et ses amis pourront, si bon leur semble, s'aller promener dans la galerie des tableaux sans quitter leurs appartements, juste comme Louis-Philippe pouvait se promener dans le musée du Louvre sans sortir des Tuileries. Cette assimilation seule suffit pour horripiler M. de Girardin, qui s'écrie de la manière la plus lamentable : « Et dire que les cuisiniers, les maîtres-d'hôtel et probablement aussi les caves, sont les mêmes pour ces gens-là que pour le grand-chancelier et le grand-référendaire ! »

Quant à M. Arago, la Presse ne conçoit véritablement pas que ce membre de la commission du pouvoir exécutif ait osé s'emparer des appartements de M^{me} la baronne Pasquier. Cette profanation du toit nuptial de M^{me} la baronne, est, aux yeux du champion dynastique, l'abomination des abominations.

En ce qui regarde le gîte de M. de Lamartine, le citoyen Girardin, qui le porte dans son cœur, se borne à constater qu'il a choisi un appartement princier. « Rien n'y manque, dit-il, beaux salons, belles « salles à manger, grandes cuisines, riche bibliothèque, cabinet de travail, escalier dans le jardin ré « servé, etc. M. de Lamartine s'est, dit-on, rappelé « que Bonaparte habita le Petit-Luxembourg à son « retour de sa première campagne d'Italie. Ce dernier « trait manquait à la gloire du poète. » Que M. Girardin est obligeant pour ses amis !

Mais ce n'est pas seulement sur les cinq directeurs que s'exerce la malignité des jaloux. Les membres du cabinet républicain ne leur échappent pas davantage que les membres du gouvernement intérimaire. Ils leur reprochent toutes sortes d'infamies, comme par exemple, de préférer les jouissances positives aux jouissances éthérées, de livrer les loges que l'exroyauté occupait dans les théâtres de Paris, à des beautés qui ont vécu avec leur cœur et poussé jusqu'au délire la passion de l'humanité. Et, à ce propos, de s'écrier :

Ah ! qu'ils sont loin les jours
Où, dans votre chambrette,
La reine des amours
N'était qu'une grisette.

Drôles de gens, qui voudraient que la galanterie fût expressément défendue à la République.

Ce n'est pas tout encore : le temps est beau, les prairies sont émaillées, tout chante dans la nature ; on étouffe à Paris, on respire à la campagne, et l'aristocratie détronée chamaille les ministres de la révolution, parce qu'ils vont, eux et leurs épouses légitimes, s'installer dans les châteaux royaux, et philosopher sous les charmilles de la liste civile, comme si les idéales extases et les enivrantes délices n'étaient pas

faites aussi pour les gouvernements démocratiques. Et puis, savez-vous ce que disent encore les mauvaises langues ? Elles disent, les vipères, que les festins de Balthazar n'étaient rien du tout à côté des ripailles homériques dont se gratifient les hommes du jour. Et pourquoi pas, s'il vous plaît ? Nous n'avons pas encore, il est vrai, ce qu'on appelle du bien au soleil, mais est-ce une raison pour que la liberté ne soit pour nous que le droit de mourir de faim, et que nous suivions naïvement l'exemple du Tasse, qui expira de la sorte la veille du jour où il devait monter au Capitole ? Ne voudriez-vous point, par hasard, qu'il fût défendu aux patriotes de mettre alternativement la main à la casserole et aux affaires ?

Enfin les ennemis de la République crient par-dessus les toits que les temps héroïques sont toujours voisins des temps fabuleux, et cela me vexe horriblement. Mais passons outre.

L'Assemblée nationale est entrée cette semaine dans la phase des affaires sérieuses. Les représentants du peuple ont résolument abordé trois questions capitales : l'expulsion régularisée de la dynastie d'Orléans, le rétablissement du divorce et le règlement des rapports officiels entre la commission du pouvoir exécutif et la représentation nationale.

632 votants, contre 63, ont prononcé le bannissement perpétuel de la branche cadette des Bourbons. C'était là la pierre de touche appliquée aux vocations républicaines, et peu de réfractaires *in petto* ont eu le courage de résister à cette épreuve chatouilleuse. Quelques-uns cependant ont pris le mâle parti de ne voter ni pour ni contre. De ce nombre étaient tous les aspirants ministres de l'ancienne gauche dynastique, tels que MM. Rémusat, Malleville, Barrot, etc. Quant à ceux qui se sont bravement sacrifiés à la nécessité des circonstances, ils songeaient probablement, en votant la perpétuité, à cet empereur romain qui, la veille de sa mort, se faisait appeler : Votre éternité.

Quoi qu'il en soit, les actions de la société monarchique sont décidément en baisse au Palais-Bourbon. L'Assemblée nationale ne veut même plus qu'on les cote, car, interrogée par son président, sur la question de savoir s'il lui serait agréable d'entendre la lecture d'une lettre du prince Louis Napoléon, elle s'est unanimement privée de ce plaisir. L'Assemblée nationale a jugé que son temps serait plus utilement employé à s'occuper de trois ou quatre lois d'intérêt public, qu'elle a discutées et votées avec une rapidité inaccoutumée.

Mais, si les travaux législatifs prennent enfin une tournure décidée, l'éloquence parlementaire fait peu de progrès sur la rive gauche. On y est encore aux charabias distingués qui imprimaient un cachet si original sur les premières séances, et qui faisaient dire à M. Dupin que l'Assemblée devrait bien proclamer l'égalité de tous les patois devant la loi. Cependant les débats de cette semaine ont révélé deux tendances malheureuses chez les débutants. L'une a pour effet de généraliser outre mesure l'emploi des adverbes en *ent*, tels que éminemment, nécessairement, consciencieusement, nettement, franchement, etc. L'autre ne tend à rien moins qu'à surprendre la confiance de l'Assemblée par des protestations fallacieuses de laconisme.

— Si la chambre veut me faire l'honneur de m'écouter, je n'abuserai point de ses instants, je n'ai que quelques mots à lui dire.

Et l'orateur parle bas-breton pendant trois quarts-d'heure, en dépit de l'inattention soutenue de l'Assemblée.

— Citoyens, dit un autre, vous ne pouvez pas refuser de m'entendre ; je n'ai que trois mots à vous dire.

— Messieurs, s'écrie le président, en agitant sonnette, messieurs, un peu de silence ; trois mots ça n'est pas long.

Mais :

Cet auteur a du bavardage
Un tel usage,
Que même en un distique il a su trouver l'art
D'être bavard.

Et à peine a-t-il parlé deux secondes, que l'Assemblée lui témoigne sans équivoque qu'elle lui fait grâce du reste.

Eh bien ! j'ai remarqué que les orateurs qui traitent des sujets auxquels ils sont complètement étrangers ne sont pas toujours les plus raboteux. On croirait quelquefois que rien n'aide à l'improvisation comme de ne pas savoir ce qu'on dit. Les parleurs les plus terribles sont ceux qui redemandent à une mémoire rétive les souvenirs qu'ils lui ont inculqués pendant huit jours. Ceux-là boivent dix fois en un quart-d'heure, pour se donner le temps de ressaisir les fils de leur discours ; mais, hélas ! le discours est revenu à son légitime propriétaire, et l'orateur désorienté partage pour son compte personnel jusqu'à ce qu'on lui crie : Assez ! assez ! Alors il crie, lui, à l'opposition, et regagne son banc, plein de gratitude pour l'impatience secourable de l'Assemblée.

Toutefois, on remarque que ce besoin désordonné de se produire à la tribune, cette gourme linguistique, diminuent sensiblement. Encore une quinzaine, et les hommes sérieux qui ont réellement quelque chose à dire au pays pourront obtenir la parole.

Une des préoccupations dominantes de l'Assemblée nationale est, en ce moment, de savoir quels auxiliaires vont lui envoyer les secondes élections. Les parlementaires de l'ancienne gauche attendent M. Thiers, comme les juifs attendent le Messie. Lui seul, disent-ils hautement, peut sauver la République ; vous verrez qu'il se jettera à corps perdu dans le parti de la Révolution. Admirateur passionné de Danton, enthousiaste de la Montagne, n'a-t-il pas poussé jusqu'à l'exaltation le fanatisme révolutionnaire ?

Oh ! assurément, le citoyen Thiers est l'homme de la situation, car, ainsi que l'a imprimé son illustre biographe :

« M. Thiers s'est fait successivement démocrate, monarchiste, aristocrate, souteneur de privilèges, donneur et exécuteur d'ordres impitoyables ; il a attaché son nom à l'état de siège, aux mitrailleurs de Lyon, aux magnifiques exploits de la rue Transnonain, aux déportations du mont Saint-Michel, aux lois sur les associations, les crieurs publics et le désarmement des citoyens ; à tout ce qui a enchaîné la liberté, à tout ce qui a flétri la presse, à tout ce qui a décimé les patriotes, à tout ce qui a dissous les gardes nationales, à tout ce qui a démoralisé la nation, à tout ce qui a traîné dans la boue la généreuse et pure révolution de juillet. Ses amis, il les a quittés ; ses doctrines, il les a reniées ; il a servi à la royauté d'instrument bon à tout, propre à tout, de ces instruments qui plient et ne rompent jamais, qui se courbent jusqu'à joindre les deux bouts, et qui se redressent comme une flèche tant ils sont souples. »

Tel est M. Thiers, selon Timon. N'est-ce point là, je le demande, l'homme indiqué par la nature pour sauver la République ?

NICOLAS.



ALIZIA PAULI (1)

PREMIÈRE PARTIE

LES AMIES D'ENFANCE.

CHAPITRE XVI.

Du choix d'une maîtresse.

Mais le diable n'y perdait rien absolument, et le sourire de M. le comte était un pauvre masque.

Il souffrait en réalité le martyre; il était humilié, vaincu, écrasé.

Plus un homme se croit sûr de son fait, plus la déception est rude; or, jamais homme n'avait eu conviction plus entière que M. de Bryant. De temps en temps, pour passer une heure, il s'amusaient bien à évoquer un semblant de doute; — mais c'était tout plaisir: il avait si peu de peine à mettre le doute en fuite et à se rassurer complètement!

Le coup était imprévu, piquant, insupportable!

L'aventure, divulguée par hasard ou par malice, le mettrait dans la position la plus ridicule que jamais esprit étroit et susceptible ait pu redouter.

Or, si M. le comte de Bryant n'était pas tout-à-fait un Talleyrand au petit pied, comme le croyaient ses amis et ses domestiques, du moins avait-il quelque connaissance du monde. C'était une intelligence ordinaire, capable d'observer par elle-même jusqu'à un certain point, et en outre possédant une somme assez ronde d'observations enseignées.

En outre encore c'était un esprit pointu, aimant à voir les côtés sophistiqués de la vie, et n'ignorant aucune de ces lois paradoxales suivant lesquelles le monde agit, pense et juge.

Il savait, par exemple, que, si le vice est parfois dangereux, le ridicule est toujours mortel.

Le comte ne croyait guère aux grands principes de la morale; mais il avait une foi dévotée à ces petits axiomes que les collégiens trouvent hardis, et qui font la religion des bigots du scepticisme.

Il se voyait littéralement perdu.

La promesse d'une pairie, qu'on lui avait faite pour le commencement de la session prochaine, lui donnait la chair de poule. Car on est très-gai, sans cela paraître, à la Chambre Haute. M. de Bryant croyait déjà entendre l'histoire du télescope courir de fauteuil en fauteuil et dérider, tour à tour, les fronts vénérables de tous ces illustres vieillards.

C'était un concert de gaieté folâtre. — La pairie éclatait de rire à l'unanimité.

Cette espérance, si chèrement choyée, devenait un supplice. Il voyait sa première entrée à la chambre. Quelle contenance faire? Les sourires de ses nobles collègues prenaient un assaisonnement goguenard.

N'y avait-il pas une compassion pleine de sarcasme dans la poignée de main parlementaire que lui offraient ses voisins?...?

Et plus loin, ceux-là qui se parlaient tout bas, que se disaient-ils? — Leurs regards se tournaient vers M. de Bryant; — un mot arrivait jusqu'à son oreille, un mot diabolique, aiguë comme un stylet, bardé comme une flèche, brûlant, poignant, subtil, implacable.

Le télescope! — le télescope!

Et notez que l'histoire avait des détails terribles! il s'agissait d'une institutrice, — de l'institutrice de ses enfants!

Avec une marquise, le télescope eût été plaisant, mais joli; — avec une institutrice, le télescope était burlesque.

D'abord, est-il permis d'aimer une institutrice? assurément non; cela sort des limites du péché fashionable; cela tombe en plein dans le roman bourgeois, triste, fatigant. — Il y a là évidemment de ces larmes gênantes que l'on évite, quand on a le lorgnon bien placé.

— Il y a du drame. — On s'expose à s'entendre dire comme à la Porte-Saint-Martin: — Monsieur, vous m'avez perdue, moi, pauvre fille!

— Monsieur, moi, je n'avais que mon honneur, et vous me l'avez pris!...

— Monsieur, vous m'avez tuée... etc.

Cela ne se fait plus guère, depuis que le service des lorettes, arrivé au suprême degré de perfection, offre aux consommateurs, non-seulement d'adorables pécheresses, mais des jeunes vierges, plus vertueuses que Clarisse Harlowe et plus touchantes que Pamela.

On arrive à l'ordre par l'excès du désordre: Lovelace est mort, l'ennuyeux premier rôle! Le besoin de séductions ne se fait plus sentir. — Les lorettes sauvent la famille.

Préparez des couronnes et fondez des prix Montyon!

Les meilleures choses, pourtant, ont leur côté fâcheux; le malheur, c'est qu'il y a des comtesses lorettes et des lorettes marquises, — ce qui établit une concurrence déplorable...

Une institutrice! fi donc, mille fois! S'il est une exception au proverbe: tous les goûts sont dans la nature, c'est là qu'elle doit se trouver.

Quelle excuse apporter?

La beauté? l'esprit? la grâce?...

Il y a des femmes qui sont belles en vain, qui ont inutilement de l'esprit, chez qui la grâce est un non sens.

Corbleu! adorez la camériste de votre femme, ou tombez aux genoux crottés de votre fille de basse cour!

C'est drôle, au moins; dans le dernier cas surtout, vous pourrez passer pour excentrique.

Mais une institutrice! — c'est le vice banal et plat, le péché sordide des gros maris qui prennent du ventre et qui ne trouvent plus!

Entendites-vous parler jamais d'une institutrice rebelle?

Mais c'est impossible! mais il est manifeste qu'on la chasserait! Mais, depuis que le monde est monde, vous savez bien que l'institutrice gagne deux fois ses pauvres appointements!

Si cette faiblesse inexcusable vous prend, croisez vos rideaux épais, fermez vos portes à double tour, car, indépendamment du haro des gens qui savent vivre, vous aurez l'anathème fastidieux des champions de la famille.

Ne salissez-vous pas votre propre nid? ne souillez-vous pas vous-même le sanctuaire de votre intérieur?

Et tout cela pour briser une porte ouverte, pour donner assaut à une place rendue d'avance, pour vaincre un ennemi à genoux!

Car vous n'avez même pas l'attrait ou le prétexte de la résistance!

Si l'on vous résiste, c'est le comble! le monde, qui n'a point de pitié pour les faibles, a classé d'autorité la vertu de l'institutrice parmi les choses fabuleuses. C'est le phénix introuvable, le cygne noir du poète romain, le merle blanc de nos nourrices.

Misère! misère! si le péché est honteux par lui-même, qui dira la honte du péché trop facile? Et la honte, multipliée au centuple, de l'homme qui échoue devant ce trop facile péché?

Qui donc, s'il vous plaît, était votre rival? N'avez-vous point baissé pavillon devant votre valet-de-chambre?

Oh! le télescope! le télescope!...

Et les gorges chaudes des salons parisiens! Et les indiscretions des journaux! Et les méchantes plaisanteries du club!...

Le comte se sentait devenir fou.

D'autant mieux que sa colère et sa honte ne le sauvaient point d'un autre sentiment, plus tyrannique encore.

Comme Alizia lui avait semblé belle, à ce dernier moment! comme il avait souffert pendant que sa parole passionnée allait vers l'absent!

Comme il aimait! comme il était jaloux!

Ce n'était pas assurément l'amour que comprend l'honnête homme; ce n'était pas même cet entraînement fougueux de la jeunesse aveugle et subjuguée, qui foule aux pieds toute règle et ferme l'oreille à la voix de l'honneur; — c'était un composé de désirs sensuels, d'orgueil blessé, de dépit chauffé jusqu'à la fureur:

Mais qu'importent, en définitive, les éléments qui

constituent la passion? — La passion existe indépendamment de ses causes, et c'est la faute de la langue toute seule si chaque nuance n'en peut pas être exprimée par un mot.

Ce qu'on peut dire, c'est qu'à cette heure le comte désirait follement, éperduement; c'est qu'il lui fallait à tout prix la possession d'Alizia; c'est que, pour atteindre son but, il était capable d'oublier sa prudence cauteleuse et d'égarer les prétendues finesses de sa diplomatie.

Il s'était retiré dans sa chambre où il se promenait à grands pas, la tête en feu et livrée à un véritable chaos de pensées.

Les expédients les plus romanesques lui venaient à l'esprit; il combinait des projets qui eussent fait honte à un échappé de collège.

Et toujours il en revenait à ce refrain de son impuissante et puérile jactance:

— Elle sera ma maîtresse!

A part sa fantaisie, excitée jusqu'à la passion, il sentait bien que c'étaient là le salut et le refuge.

Alizia était une âme orgueilleuse et droite; il l'avait jugée. Si elle cérait jamais, elle devenait esclave à son tour; — plus rien à craindre! — c'était non seulement le bonheur, mais après le bonheur, le repos. C'était le voile tiré sur le passé.

Car il était bien sûr que, si M^{lle} Pauli avait une faiblesse à cacher, nulle puissance humaine ne pourrait jamais lui arracher une parole.

Tandis que, maintenant, il y avait cet odieux juge d'instruction, ce rival préféré, ce M. Martial Aubert! Comme il songeait ainsi, une idée lui traversa tout à coup le cerveau. — Il agita brusquement le cordon d'un sonnette.

Son valet de chambre parut.

— Allez voir si M^{me} la comtesse peut me recevoir, lui dit-il.

Tandis que le valet de chambre s'éloignait pour obéir, il se mit devant sa glace afin de réparer le désordre de sa toilette et de recomposer le calme souriant de son visage.

— Il faut que je sache!... murmurait-il, — et dusé-je la briser du coup, il faut que sa volonté cède!...

Tout cela s'était passé très-rapidement; il y avait à peine dix minutes que le comte avait quitté le boulingrin de tilleuls.

Une ou deux minutes après son départ un bruit de pas furtifs s'était fait entendre sur les feuilles sèches des charmilles voisines; — puis la figure du nain Bosco s'était montrée timidement derrière un tronc d'arbre.

Il épiait. — C'était sa vie et son instinct. — Son visage portait les traces du châtement cruel que M. de Bryant lui avait infligé la nuit précédente. Entre ses meurtrissures vives, sa pauvre joue était bien pâle; il souffrait. — Mais il continuait de roder, l'œil au guet et l'oreille ouverte.

Il avait grand-peur, pourtant; sa marche était timide, et ses yeux roulaient effrayés.

Il se glissa, d'arbre en arbre, jusqu'à la place occupée naguère par M. de Bryant. — Une fois là, son regard interrogea le jardin et la façade du château, pour voir ce qui avait causé la brusque retraite du comte.

Il ne vit rien d'abord. — Ce fut le mouvement du comte Hector, faisant irruption sur la terrasse et saisissant la taille de M^{lle} Pauli avec violence, qui attira enfin son attention.

Ce fut, du reste, l'affaire d'une seconde. — Il vit le comte entourer Alizia de ses bras, et tous deux disparurent pour rentrer dans la chambre.

Les bras du nain tombèrent le long de son corps; il se méprenait. — Cette scène était pour lui un jeu d'amour.

Le rouge lui montait au visage, et ses cicatrices le brûlaient.

— Pauvre dame!... murmurait-il; si — j'étais fort, comme je la vengerais!...

Il y avait dans ce corps difforme un dévouement aveugle et sans limites. Le pauvre nain aimait sa maîtresse de bien bas et comme on adore Dieu. Il n'aimait qu'elle au monde; il l'entourait d'une protection, illusoire sans doute, mais patiente, mais fidèle et toute pleine d'abnégation chevaleresque.

Ce rôle de page qu'on lui avait infligé, pour l'amusement des hôtes de Villers, il le prenait fort au sérieux. C'était avec orgueil qu'il portait ce beau costume de velours galonné d'or, qui faisait tant rire les convives de M. le comte.

C'est le malheur profond de ces pauvres êtres frappés par la main de Dieu. Ils ont un cœur comme les autres hommes; ils aiment, ils se dévouent, ils souffrent. — Et toutes ces choses, si graves, ne font qu'ajouter au comique de la caricature. — Voyez-vous ce nain amoureux! ce bouffon qui pleure!

(1) Voir les nos 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29 et 30 de la Semaine (3^e année), p. 657, 689, 721, 755, 786, 817, 849, 881, 914 et 947.

La reproduction de cet ouvrage est interdite, sous peine de poursuites en contrefaçon.

On riait de bien bon cœur à le voir dresser, tant qu'il pouvait, sa courte taille. S'il fronçait les sourcils, on riait davantage; si un soupir s'échappait de sa poitrine creuse, on riait encore. — On aurait continué de rire en face de son agonie.

Parce que sa souffrance ne faisait faire à personne ce retour égoïste sur soi-même, qui est la sensibilité du monde. Il ne ressemblait point à un homme; la souffrance, chez lui, devenait parodie.

D'ailleurs, nul ne se doutait peut-être de ce qu'il souffrait; la comtesse, qui était bonne, n'eût point laissé martyriser dans sa maison un être inoffensif.

Il avait été élevé à Villers par charité; on le voyait ainsi depuis des années. — La pitié ne tenait point contre le rire.

Il suffit de si peu pour tarir les sources de l'émotion, et notre sensibilité humaine est quelque chose de si fantasque!

Ne sait-on pas qu'aux colonies il y a de jeunes créoles bien bonnes, bien douces, bien charitables, — des anges! — qui assistent froidement au supplice de leurs noirs?

Changez la couleur du patient, et les anges tomberont en syncope.

Pour en revenir à notre malheureux nain, il faut dire que les natures exceptionnelles comme la sienne sont rarement sympathiques. Elles présentent, le plus souvent, un mélange repoussant d'orgueil et de méfiance. — Bosco était ainsi fait: il cherchait l'isolement et concentrait toutes ses facultés d'aimer sur la comtesse Clotilde.

Il n'avait peut-être pas la conscience exacte de toutes les moqueries dont il était l'objet, mais il les sentait d'instinct; il fuyait ces rires qui le froissaient et l'humiliaient.

Cela suffisait à le clouer sur son escabelle, dans sa chambre déserte; mais, à part l'angoisse de son orgueil blessé, il avait deux autres motifs de chercher la solitude: d'abord la tâche qu'il s'était imposée de veiller sur le bonheur de sa maîtresse; ensuite, ces efforts bizarres et insensés auxquels nous l'avons vu se livrer dans sa cellule.

Dieu l'avait frappé dans son esprit comme dans son corps. Il avait la taille d'un enfant de huit ans, et son intelligence n'était point au-dessus de cette mesure.

Son désir, son espoir, sa passion, c'était de grandir jusqu'à la taille d'un homme, afin d'être beau, — peut-être afin d'être aimé.

Chaque jour, il se condamnait à un martyre pareil; il disloquait ses pauvres petits membres; il torturait sa poitrine jusqu'à ce qu'il tombât épuisé, privé de souffle, sur le carreau poudreux de sa mansarde.

Puis, dès qu'il pouvait se relever, il courait au fragment de miroir, collé à son chevet, pour voir s'il avait grandi.

C'était tous les jours une déception nouvelle, — mais il ne se décourageait point.

Il restait longtemps devant son miroir à contempler son visage, qui avait vraiment une sorte de beauté mélancolique.

Il s'admirait; il se souriait, — puis il pleurait.

Et le lendemain, il s'épuisait de nouveau à sa tâche folle, jusqu'à ce que sa poitrine déchirée envoyât des gouttes de sang à ses lèvres.

Cela ne l'effrayait point; il voulait bien mourir....

A la vue du comte emportant Alizia dans ses bras, il s'élança d'un bond hors de sa cachette. Il craignait beaucoup M. de Bryant, qui n'avait nul ménagement pour sa faiblesse, mais la crainte n'était point capable de l'arrêter. — Le pauvre Bosco était brave à sa manière.

Il se glissa jusqu'au perron, dont il monta les marches rapidement; puis son pas, silencieux et léger comme celui d'une femme, gravit les degrés de l'escalier principal.

Il se coula le long du corridor. — Au moment où il arrivait devant la porte d'Alizia, pour mettre son œil curieux à la serrure, la porte s'ouvrit brusquement et le comte sortit en désordre.

CHAPITRE XVII.

La lettre.

Le trouble de M. de Bryant l'empêcha de voir le nain, qui s'était rejeté vivement en arrière.

Quand le comte fut parti, Bosco se rapprocha de la porte, restée grande ouverte. — Il entra dans la chambre d'Alizia.

C'était la première fois de sa vie. — Naguère, quand le château était plein d'hôtes, ces dames et ces messieurs s'amusaient parfois à faire venir le nain dans leurs appartements; il avait pris l'habitude d'entrer où bon lui semblait.

Ce nain, errant par les corridors, donnait au château un fort bon air de féodalité.

Mais, tout en usant avec les autres du privilège qu'on lui accordait, Bosco n'avait jamais eu l'idée de rendre visite à M^{lle} Pauli.

L'institutrice était son aversion la plus décidée; il la détestait d'autant mieux que, dans sa croyance, l'institutrice s'asseyait avec lui sur le même degré de l'échelle sociale. Elle était au-dessous des maîtres et au-dessus des domestiques, — absolument comme lui, le page de M^{me} la comtesse.

Cette comparaison lui semblait souverainement humiliante.

Il repoussa la porte derrière lui, et s'avança jusqu'au milieu de la chambre.

Alizia faisait ses bagages. Elle était à genoux devant sa malle et pliait ses robes une à une. — Ses mouvements avaient une lenteur automatique.

Elle tournait le dos à Bosco, mais celui-ci voyait son visage dans une glace.

C'était la figure d'une morte, — une vraie statue de marbre. — Ses yeux étaient secs et fixes; sa bouche n'avait ni animation ni pensée. — Les grandes masses de ses cheveux noirs, qui tombaient en désordre le long de sa joue, en faisaient ressortir l'uniforme pâleur.

Elle ne voyait pas le nain.

Celui-ci la considérait curieusement. Il n'avait parlé à personne depuis le matin. La nouvelle du départ de l'institutrice n'était pas venue jusqu'à lui; mais ces hardes amoncées, cette malle ouverte, ces armoires vides lui en disaient assez.

Une joie méchante se peignit dans ses yeux.

Il eut même un sourire, mais le sourire tendit la peau de sa joue et mit un élanement douloureux à chacune de ses cicatrices.

Cette souffrance inattendue lui arracha un faible cri.

Alizia se retourna. — Ah!... dit-elle avec douceur, — c'est vous, mon pauvre enfant!

— Je ne veux pas que vous m'appelliez votre enfant... répondit Bosco qui se redressa fièrement; — ma mère était une honnête femme.

Un incarnat léger vint aux joues de M^{lle} Pauli, et ses yeux se baissèrent.

— Vous me détestez donc bien?... murmura-t-elle.

— Oui, répondit Bosco.

Alizia le regardait sans colère.

Le nain se jucha sur une chaise et fit aller ses pieds pendans.

— Ne vous interrompez pas, reprit-il d'un ton provocant et amer, — quand vous aurez fini, vous partirez, n'est-ce pas?

Alizia fit un signe de tête affirmatif.

— Ne vous interrompez pas... répéta le nain, — le plus tôt sera le mieux pour le repos de la maison.

Alizia demeurait frappée d'étonnement, vis-à-vis de cette haine froide et dure.

— Que vous ai-je donc fait?... dit-elle.

— Ah! ah! répondit Bosco, dont l'œil eut un éclat cruel; — vous m'avez fait bien des choses!... mais je n'ai pas de compte à vous rendre.

Les bras d'Alizia étaient croisés sur sa poitrine; elle ne songeait plus à sa tâche interrompue.

— Eh bien! reprit le nain: — votre malle ne se fera pas toute seule... et, tant que votre malle ne sera pas faite, vous ne partirez pas!

Alizia reprit son travail sans mot dire; elle sentait bien qu'il n'y avait pas à discuter avec ce pauvre être, et pourtant elle eût voulu le ramener.

Bosco trônait sur sa chaise et la regardait d'un air content.

Un quart d'heure se passa; la malle était presque finie, mais Alizia était bien lasse.

On frappa à la porte. — Bosco pâlit et sauta sur ses pieds, car il pensa que c'était peut-être le comte.

Ce fut la femme de chambre de M^{me} de Bryant qui entra.

Elle tenait une lettre à la main.

— De la part de madame, dit-elle en remettant son message à M^{lle} Pauli.

Puis elle se retira comme elle était venue, l'air insolent et la tête haute.

Les valets ont un instinct merveilleux pour saisir le moment précis où ils peuvent être insolents avec impunité.

Alizia ouvrit la lettre, qui était ainsi conçue:

« Pardonne-moi, ma sœur, je suis malheureuse j'aime, tu le sais bien, et j'ai peur.

« Tu es si belle! — Oh! certes, dès que je réfléchis, je ne doute plus; je connais la généreuse bonde de ton cœur; toi, me tromper, n'est-ce pas impossible!

« Et puis, tu aimes, toi aussi.

« Mais sans que tu le veuilles, à ton insu, malgr toi, tu attires les regards. — Peut-on être belle au près de toi? Peut-on être aimée?

« Je souffre, je suis jalouse. — Mon Dieu! il faut avoir pitié, ma sœur! je suis sa femme et je l'aime s'il ne m'aimait plus, tous mes espoirs mourraient.

« Depuis ce matin, je pleure et je t'écris; je me débats contre l'impossible; je voudrais te garder près de moi, jouir de ton amitié chère, — et je voudrais qu'il ne te vit jamais.

« Toi-même, tu souffres dans notre maison; voilà bien longtemps que je ne t'ai vue sourire; j'ai été si froide envers toi, si injuste, si cruelle! Je me vengeais des larmes répandues en secret. — Pauvre sœur! tu as des larmes aussi, mais tu restes bonne.

« Ecoute, je ne t'ai point chassée; puis-je te chasser, moi qui te dois mon bonheur? — Je me plains à mon amie, voilà tout; je lui montre mon cœur qui saigne, et je lui dis: viens à mon secours.

« Sois généreuse; éloigne-toi sans cesser de m'aimer; de loin comme de près, soyons sœurs toujours.

« Sois généreuse; je t'avais promis le bonheur et l'aisance, laisse-moi tenir ma promesse... »

La page finissait là. — Tandis qu'elle lisait cette lettre, la figure de M^{lle} Pauli exprimait une émotion combattue. Son cœur voulait s'attendrir à ces plaintes d'une compagne aimée, et quelque chose de glacé la retenait.

Ces phrases calculées sonnaient faux à son oreille. Certes Clotilde était sincère. — Mais pourquoi cette longue lettre? — Un baiser muet, quelques larmes, et Alizia eût mieux compris ce qu'il y avait dans le cœur de son amie.

Elle serait entrée dans l'exil avec une consolation; — elle aurait tout pardonné.

En ce moment, elle ne condamnait point, mais elle n'était pas consolée. Il y avait dans la lettre de Clotilde trop de précautions et trop d'art.

Clotilde pouvait être sincère, c'était en ce sens qu'elle se trompait elle-même.

Elle n'aimait plus.

Le nain était remonté sur sa chaise où il se tenait grave et fier. Il jetait sur Alizia le regard froid d'un juge qui condamne.

Alizia tourna la page. — Dans le mouvement qu'elle fit pour cela, trois billets de banque s'échappèrent du pli de la lettre et tombèrent sur le tapis.

Alizia ne pouvait plus pâler, mais ses yeux se baissèrent et sa main s'appuya contre son cœur blessé.

Bosco sourit avec amertume.

Alizia poursuivit sa lecture.

« Ne me refuses pas, disait la comtesse Clotilde; — je suis riche; laisse-moi la joie de te protéger, au moins, contre le besoin.

« En quelque lieu que tu veuilles te retirer, écris-moi et tu ne manqueras jamais de rien. — Ce sera le don d'une sœur à sa sœur.

« J'ai peur que tu ne repousses ma prière, car je te connais; le seul défaut de ton cœur est l'orgueil. — Si mes dons t'humilient, au moins n'as-tu pas le droit de refuser ce que contient cette lettre, car c'est le prix gagné par ton travail.

« Réponds-moi; aime-moi comme je t'aime. — Adieu. »

La lettre était signée: « Clotilde. » Les yeux d'Alizia restèrent fixés long-temps sur ce nom.

A quoi songait-elle?... Devant un tribunal mondain, cette lettre eût été déclarée peut-être un modèle de délicatesse.

Quelle que fût, en effet, la dette contractée jadis, Clotilde la payait aujourd'hui de toute manière; elle la payait en bienfaits généreux et en affectueuses paroles.

Clotilde, qui était M^{me} la comtesse de Bryant, et qui s'adressait à la pauvre institutrice de ses filles.

Pourtant Alizia restait froide; son cœur, si facile à toucher, ne s'émouvait point.

Le sourire du nain devenait plus amer à contempler son visage immobile.

Après la signature il y avait un *post-scriptum*. L'écriture de ce *post-scriptum* était à peine séchée.

— Il disait: — Pauvre sœur, tu as voulu me voir; on m'apprend que tu es venue me visiter dans ma chambre pendant mon sommeil, car je me suis endormie un instant, fatiguée de larmes.

« Merci, ma pauvre Alizia, merci! — Mais ne se-

rait-ce point, pour toutes deux, une souffrance inutile?

« Je ne t'ai jamais tant aimée; c'est pour cela que je ne veux pas te voir.

« Que te dirais-je? Comment supporter le reproche muet de ton regard?

« Tu m'écriras quand tu auras choisi le lieu de ta retraite, et alors, fusses-tu à l'autre bout de la France, je partirai; j'irai te voir et t'embrasser.

« Jusque-là, ma sœur, adieu encore, et puisses-tu être heureuse! »

Les yeux d'Alizia remontèrent, ligne par ligne, jusqu'à l'endroit où Clotilde parlait de cette prétendue visite, faite pendant son sommeil.

Alizia n'avait pas quitté sa chambre depuis le matin.

Qui avait pu tromper ainsi la comtesse, et pour quel motif ce mensonge?

Le fait semblait assurément fort insignifiant, et, pourtant, Alizia eut une inquiétude vague. Elle connaissait le comte Hector de Bryant; dès longtemps elle l'avait jugé. Le comte était blessé au vif; il avait le vengeur: il était capable de tout.

Alizia referma la lettre et la serra dans son sein; puis elle reprit ses préparatifs interrompus.

Les billets de banque restaient épars sur le tapis; Bosco se leva et les ramassa.

— La sainte! murmura-t-il; — elle vous fait l'aumône à vous qui la voudriez morte!

Le rouge de l'indignation empourpra le beau visage de M^{lle} Pauli. — Mais ce fut l'affaire d'un instant; ses yeux se baissèrent, humides; elle redevint pâle.

— Prenez donc! ajouta Bosco avec une rude insolence; vous me demandiez tout à l'heure pourquoi je vous déteste... c'est que vous n'avez pas de cœur!...

Si vous aviez baissé en pleurant la lettre de madame et son aumône, je crois que j'aurais eu pitié de vous.

Alizia le regardait, étonnée de ce langage. Le nain semblait grandi, et les traits réguliers de son visage s'éclairaient d'une vive lueur d'intelligence.

— Je vous aurais plainte, reprit-il, car vous ne la verrez plus, et c'est un grand malheur!... Mais rien!... vos yeux sont secs, votre physionomie reste immobile... Vous n'avez rien dans l'âme, voilà pourquoi je vous déteste.

Alizia ne songeait point à répliquer.

— Vous faites le mal froidement, poursuivit encore Bosco, — comme le démon!... Voulez-vous savoir?... c'est moi qui vous ai fait chasser du château.

— Oh! fit M^{lle} Pauli.

— C'est moi! s'écria le nain, dont la maigre voix s'enflait jusqu'à l'emphase, — c'est moi... moi tout seul! Je suis le page de madame la comtesse; j'ai juré de la servir et de la protéger. Pour la servir je suis bien faible, et chacun de mes efforts excite le rire ou la pitié... Pour la protéger je suis plus faible encore; mais Dieu m'a donné un regard perçant, et dans cette pauvre enveloppe, que je voudrais briser pour grandir mon âme, il a mis un cœur dévoué... Ma vie est à la comtesse Clotilde; je veille sur elle; c'est à moi qu'appartient la garde de son bonheur!

Alizia contemplait le pauvre enfant avec une sorte d'admiration émue.

— Vous êtes bon... murmura-t-elle.

Des paroles se pressaient sur ses lèvres, mais elle se tut, reculant devant la fatigue d'une explication inutile, et qui ne serait point comprise.

— Non, je ne suis pas bon!... répliqua le nain dont les sourcils se froncèrent; — car je n'ai qu'un amour pour bien des haines... mais un amour suffit... si vous aimez quelqu'un, je vous pardonnerais!

La paupière d'Alizia retomba, et un soupir s'échappa de sa poitrine.

— Entendez-vous! reprit le nain; — je vous pardonnerais, puisque, loin de me railler comme les autres, vous avez fait semblant, bien des fois, de prendre en pitié ma misère... Je vois tout, et ceux qui se rient de moi ne savent pas où va ma pensée... mais je ne veux point de votre pitié... Dieu s'est trompé en vous faisant belle, comme en me donnant la laideur!

Ses yeux brûlaient, errant dans le vide; sa cervelle éclatait, et le fugitif rayon d'intelligence qui venait de briller en lui si vivement allait s'éteindre.

— Oui, oui, poursuivit-il, tandis que sa voix hésitait et s'embarrassait, — c'est ma part de beauté que vous avez: je le sais bien!... On vous aime, vous, de tout l'amour qui m'ouvrirait le ciel... Oh! combien de fois ai-je senti bondir ma haine, quand je vous voyais triste et froide dans ces fêtes où vous passiez si belle!... Et cette tristesse, ce n'était qu'un mensonge; — car je vous suivais et je vous épiais... quand vous reveniez dans votre chambre, c'était pour essayer de folles parures, pour sourire à votre glace... pour jouer une valse, — toujours la même! — sur ce

piano... pour danser toute seule, jusqu'à ce que la fatigue vous jetât brisée à deux genoux...

Tout cela était vrai, et le pauvre nain ne pouvait pas savoir quel souvenir poignant il réveillait dans le cœur d'Alizia.

Elle avait suivi du regard le geste de l'enfant, qui désignait le piano, et des larmes étaient venues à ses yeux.

— Pas de cœur... pas de cœur!... répétait Bosco; — je suis content: c'est moi qui vous ai chassée!

— On m'envoie prévenir mademoiselle, dit un domestique à la porte, — que la voiture sera préparée demain avant le jour... Comme ça, M^{lle} Berthe et M^{lle} Marie dormiront encore à l'heure du départ et n'auront pas tant de chagrin...

— Ah!... fit Bosco, quand le domestique se fut retiré; — encore une nuit!...

Alizia s'était assise sur sa malle fermée. Elle ne pleurait point, mais son visage disait toute l'amertume de son sacrifice.

Bosco se dirigea vers la porte.

— Encore une nuit!... répéta-t-il.

Puis il ajouta d'une voix que la frayeur rendait tremblante:

— Je veillerai... dût-il me tuer... et je saurai ce qu'il vient faire ici quand tout le monde dort...

PAUL FÉVAL.

(La suite au prochain numéro.)

MÉMOIRES INÉDITS

DU

duc de CHOISEUL,

PREMIER MINISTRE SOUS LOUIS XV.

SUITE ET FIN DU SEIZIÈME FRAGMENT (1).

M^{me} de Choiseul et M^{me} de Sartine. — M. Crozat-Duchâtel et son cabinet. — Un élève de Boucher et de Carle Vanloo — Diners d'artistes. — Les souvenirs du voyage de Rome. — Le peintre Casanova. — Les aventures des deux frères — Un tour d'artiste. — Question imprévue. — Comment M. de Choiseul eut enfin son portrait ressemblant. — Une surprise. — La lettre d'envoi. — Trois cents louis pour un portrait. — Anecdotes sur l'administration du lieutenant-général de police — Le voleur de Vienne — Une gageure — Les agents de change en boutique. — Singulière méprise d'un inspecteur de police. — Un abbé pris pour un livre. — Trait de bonhomie. — Le sermon sur l'Avant.

M^{me} de Choiseul et M^{me} de Sartine étaient fort liées ensemble; elles avaient à peu près les mêmes goûts, et, le dirai-je, les mêmes qualités. M^{me} de Choiseul aimait la peinture et les bons tableaux. Comment en eût-il été autrement? Car M. Crozat Duchâtel, son père, était un grand connaisseur et possédait un des plus riches cabinets qu'il y eût en France. M^{me} de Sartine, à qui Boucher et Carle Vanloo avaient donné quelques leçons, peignait assez bien et possédait ce qu'on appelle un agréable talent d'amateur. Aussi rencontrait-on dans son salon bon nombre d'artistes distingués; elle en avait toujours quelques-uns à sa table.

Il régnait dans les diners de M. de Sartine une sorte de facilité et d'abandon qui ne me déplaisaient pas. Là, je me délassais souvent de la contrainte et de l'étiquette de Versailles. Presque tous les artistes invités avaient fait le voyage de Rome, et je me trouvais ainsi avec eux en pays de connaissance.

Un jour, je fus placé près d'un peintre italien, dont les manières tout-à-fait originales et la conversation piquante m'amusaient beaucoup: il se nommait Casanova; il avait eu des aventures extraordinaires; mais son histoire était encore moins singulière que celle de son frère, dont le peintre nous parlait souvent. Il y aurait un volume à faire avec les tours, les espiègleries et les frasques de ce dernier, qui me parut être un franc mauvais sujet. Mais je ne puis m'empêcher de raconter le tour que me joua le peintre, et ce que me coûta une parole imprudente.

Vers la fin du dîner, Casanova l'ainé qui m'avait traité avec une faveur particulière et m'avait fait la cour dans une intention que je ne devinais pas, m'adressa cette question à brûle-pourpoint:

— Avez-vous fait faire votre portrait, monsieur le duc?

— Oui, monsieur, lui répondis-je, et plusieurs fois encore.

— Etes-vous satisfait de la manière dont vous avez été peint?

— Pas trop, monsieur, pas trop, à vous parler

(1) Voir le numéro 30 de la Semaine (3^e année), p. 949.

franchement; mais ceci est entre nous, monsieur; car je serais désolé de faire de la peine à des artistes estimables qui n'ont eu qu'un tort...



Le duc de Choiseul.

— De ne pas vous faire ressemblant... n'est-ce pas, monsieur le duc?

— Vous l'avez dit, monsieur.

— C'est un tort grave, excessivement grave, monsieur le duc, de la part d'un peintre de portrait, que le défaut de ressemblance.

En ce moment, Casanova s'était retourné vers moi pour me regarder en face.

— Ah! mon Dieu! me dit-il en poussant une espèce de soupir qui me fit rire, comment peut-on manquer une physionomie qui a tant d'expression et qui doit donner du talent même à ceux qui n'en ont pas?

Bien que je fusse à l'épreuve de tous les compliments, de toutes les flatteries, cependant les paroles de Casanova ne me trouvèrent pas tout-à-fait insensible. D'ailleurs, mes amis avaient tant critiqué mes divers portraits que j'étais assez disposé à croire que leur inexactitude ne pouvait être exclusivement attribuée à ma figure, quoi que je ne fusse pas un Adonis.

— Monsieur, répondis-je à l'artiste, j'ignore absolument par quelle fatalité mes portraits ne me ressemblent pas, mais, enfin, c'est un fait constaté par les critiques même les plus indulgentes.

— De sorte, monsieur le duc, que, si vous aviez enfin votre portrait ressemblant, vous seriez très-satisfait?

— Certainement, monsieur; mais, après tant de tentatives inutiles, je désespère d'avoir ce bonheur, et j'en ai pris mon parti.

— Eh! mon Dieu! monsieur le duc, ce bonheur, vous l'aurez, et il suffit que vous ayez exprimé un vœu pour qu'il soit exaucé.

— Vous me supposez, monsieur, une puissance que je n'ai pas, à laquelle je ne saurais prétendre; mais, enfin, je veux bien accepter l'espérance que vous m'offrez, et j'attends mon portrait ressemblant, ainsi que l'artiste qui le fera.

Casanova n'insista plus; il parut content du résultat de notre entretien auquel tous les convives avaient pris un vif intérêt; seulement j'observai que le peintre semblait les interroger tous de son regard scrutateur, comme pour s'assurer de leur témoignage dans le cas où il serait obligé de l'invoquer un jour.

Huit jours s'étaient passés et j'avais oublié Casanova, ainsi que notre conversation à propos de mes portraits si peu ressemblants, lorsqu'un matin, M^{me} de Choiseul entra dans mon cabinet et m'invita à la suivre pour venir voir quelque chose d'extraordinaire.

— Qu'est-ce donc? lui demandais-je.

— Votre portrait, me répondit-elle.

— Mais lequel! Je connais tous mes portraits, je ne les connais même que trop.

— Vous ne connaissez pas celui-là; on vient de l'apporter avec une lettre à votre adresse.

Je suivis M^{me} de Choiseul et bientôt je me trouvai en face d'un portrait richement encadré.

— Vous reconnaissez-vous enfin? me dit M^{me} de Choiseul.

Je regardai attentivement la peinture et une grâce à

glace qui me permettait de juger, de contrôler le travail du peintre, je lui rendis justice; le portrait était d'une ressemblance parfaite.

— C'est fort bien, dis-je à la duchesse : mais à qui dois-je cette surprise ?

— Je l'ignore, mais ce billet pourra sans doute vous fournir les renseignements que vous désirez.

J'ouvris la lettre et j'y lus ce qui suit :

« Monsieur le duc,

« Vous m'avez fait l'honneur de me charger de faire votre portrait; vous avez désiré qu'il fût ressemblant; il l'est et vous devez être content; c'était la condition principale que vous aviez mise au travail du peintre; je l'ai remplie. Trop heureux d'avoir réussi dans une entreprise où ont échoué mes confrères, je vous prie d'agréer, Monsieur le duc, etc., etc.....

CASANOVA. »

« P. S. Vous avez donné deux cents louis à Vanloo pour un portrait qui n'était pas ressemblant; je ne vous en demande que trois cents pour un portrait dont la ressemblance ne laisse rien à désirer. »

Je trouvai que c'était payer la ressemblance un peu cher; toutefois, me rappelant la conversation que j'avais eue avec Casanova, je pris mon parti et ne voulus pas discuter la valeur de l'engagement qu'il avait trouvé dans mes paroles; je lui envoyai ses trois cents louis avec deux mots d'une froide politesse dont il comprit le sens. J'allai ensuite raconter l'affaire à M. de Sartines qui eut envie de se fâcher, mais je le calmai, et il se contenta de fermer sa porte à l'artiste italien.

Ce que je n'ai jamais pu m'expliquer, c'est que cet homme à qui je n'avais pas donné une seule séance, ait pu faire de souvenir un portrait d'une ressemblance aussi exacte : les accessoires y étaient, il est vrai, un peu négligés; mais la tête ne laissait rien à désirer et j'en fus si content que, quelques années après, je donnai à Casanova une lettre de recommandation pour le roi de Pologne qui lui commanda plusieurs tableaux de bataille et les paya fort généreusement.

On doit à M. de Sartine l'excellente organisation de la police de Paris, qui, en prévenant les crimes au milieu d'une population aussi nombreuse, fait régner la plus grande sûreté au sein de la capitale.

M. de Sartine ayant reçu une lettre d'un des ministres de l'empereur, qui le pria avec instance de faire arrêter à Paris un fameux voleur qu'on croyait s'être réfugié et dont le gouvernement autrichien avait le plus grand intérêt à s'assurer, répondit peu de jours après que l'homme qu'on cherchait n'était point à Paris, mais à Vienne même, logé dans une maison d'un des faubourgs. M. de Sartine en désignait le numéro, en indiquant en même temps les heures auxquelles cet individu avait coutume de sortir et les déguisements sous lesquels il se cachait. Tous ces renseignements se trouvèrent exacts, et le coupable fut arrêté.

Le lieutenant-général de police était fort lié avec M. Pupil de Myons, premier président d'une cour supérieure à Lyon. Ce magistrat prétendait devant M. de Sartine que l'habileté clairvoyante de la police ne pouvait atteindre que les gens suspects ou mal famés, et que, n'étant pas dans ce cas-là, il pourrait venir à Paris, y séjourner plusieurs jours, sans que la police en fût informée. M. de Sartine soutint le contraire et offrit même une gageure qui fut acceptée. Quelques mois après, M. de Myons, qui était retourné dans sa ville natale, en partit précipitamment, courut jour et nuit, arriva à Paris à onze heures du matin et alla loger dans un quartier fort éloigné de celui qu'il habitait ordinairement. A midi précis, il reçut un billet du lieutenant-général de police, qui l'engageait à venir dîner, ce jour-là, chez lui. Il s'y rendit et convint qu'il avait perdu la gageure.

Obligé de se lever de grand matin pour remplir avec exactitude les devoirs de sa place, M. de Sartines se laissait souvent aller, le soir, au milieu d'une société nombreuse, à un sommeil de quelques minutes, qui pour ceux qui ne le connaissent pas particulièrement, n'avait l'air que du silence de la réflexion.

Un maître des requêtes qui se trouvait chez lui et ne se doutait nullement de cette habitude, s'intéressant vivement à un homme auquel il voulait procurer une place d'agent de change, crut l'occasion favorable pour solliciter la bienveillance de M. de Sartines en faveur de son protégé. Il s'approche, parle avec zèle de l'homme qu'il désire faire pourvoir de la place et fait l'énumération de ses services et de ses droits.

M. de Sartines qui, dans ce moment, s'abandonnait aux douceurs d'un profond sommeil et faisait un rêve fort étranger à ce qu'on lui disait, prononça assez haut ces paroles :

— C'est inutile, nous allons les mettre en boutique.

Le maître des requêtes se retire très-confus et va aussitôt raconter cette nouvelle dans les mêmes termes à son protégé, qui ne manque pas d'aller avertir sur le champ les agents de change de sa connaissance du sort qui les menace. Ceux-ci se rassemblent en hâte, consternés d'un événement si imprévu. Ils délibèrent et conviennent de présenter dès le lendemain au ministre de Paris une enquête appuyée de la signature des principaux négociants, des plus forts banquiers de Paris, par laquelle ils remontent qu'ils ne pourraient supporter un tel avilissement de leur état, et annoncent leur démission dans le cas où l'on persisterait.

Des députés du corps se rendent à Versailles et soumettent respectueusement le vœu général de leurs confrères au ministre qui, fort étonné du plan ridicule qu'on lui suppose, veut tirer au clair une chose aussi étrange. Le maître des requêtes, désigné comme l'auteur de la nouvelle, est mandé; il cite M. de Sartines, qui, mandé à son tour, a beaucoup de peine à comprendre ce dont il s'agit et finit par se rappeler qu'il dormait profondément à l'heure qu'on lui indique pour avoir été celle de la sollicitation dont il n'avait pas entendu un mot. Enfin, il est démontré, à la grande satisfaction des agents de change, que la réponse qui avait si fort alarmé le commerce, n'était qu'un rêve.

M. de Sartines avait fort à faire, ainsi que je l'ai fait voir précédemment avec les écrits clandestins qui attaquaient le gouvernement, avec les pamphlets de toute espèce qui ne sortaient pas tous des presses étrangères; dans les premiers temps de sa lieutenance de police il avait déployé une grande sévérité pour arrêter la propagation de ces libelles. Il croyait alors que la chose lui serait très-facile, mais il ne tarda pas à reconnaître son erreur et mit des bornes à son zèle. Toutefois, pour ne pas mécontenter la cour, il fit semblant d'être de plus en plus sévère, et, afin de lui faire prendre le change sur sa conduite, il avait soin de faire saisir de temps en temps quelques livres dont il faisait valoir la saisie comme une preuve de son habileté et de son dévouement; mais, au fond, il n'eût pas mieux demandé que d'être déchargé de cette partie de ses fonctions.

Plusieurs aventures contribuèrent à le dégoûter de l'emploi de lieutenant-général de police; je n'en citerai qu'une qui est fort plaisante.

On vint un jour lui annoncer qu'il venait de paraître un petit ouvrage aussi immoral qu'irréligieux, intitulé *l'Abbé Coquet*, que l'on vendait sous le manteau et avec les plus grandes précautions. Il dit à un inspecteur de police : « Ne négligez rien pour trouver *l'Abbé Coquet* et faites en sorte que je l'aie ici ce soir. »

L'inspecteur, ne pensant pas qu'il fût question d'une nouveauté littéraire, ne douta pas qu'il ne s'agit d'un individu qui portait ce nom-là et se mit à le chercher dans tout Paris. Par un hasard assez extraordinaire, un bon ecclésiastique qui se nommait ainsi et qui était prêtre habitué d'une paroisse de Lyon, était monté dans le coche de cette ville pour se rendre à Paris, où l'appelaient quelques affaires, et son nom se trouva inscrit sur la feuille dont le double arrivait toujours quelques heures avant la voiture.

Après avoir fait quelques courses inutiles, l'inspecteur eut l'idée de se transporter au bureau du coche pour y voir les noms des partants et des arrivants, et, quand il y aperçut le nom de l'homme qu'il se croyait chargé de trouver, il fut enchanté de sa découverte. Il eut grand soin de ne pas s'éloigner, attendit l'arrivée du coche de Lyon, et, interpellant le pauvre ecclésiastique au moment où il en descendait :

— Monsieur l'abbé, lui dit-il en le saluant très-poliment, vous êtes l'abbé Coquet ?

— Oui, Monsieur, que puis-je faire pour votre service ?

— Me suivre, monsieur l'abbé.

— Vous suivre ! Mais où donc ?

— Vous le saurez tout-à-l'heure; ah ! il y a longtemps que je vous cherche...

— Mais vous vous trompez assurément; je n'ai pas l'honneur de vous connaître.

— Suivez-moi, toujours; sinon, je vous fais marcher de force; ce qui, sans doute, vous serait peu agréable.

— Alors, monsieur, je vous suis; mais j'espère que vous respecterez l'habit que je porte.

— Soyez sans inquiétude; puisque vous consentez à marcher, je consens à vous dire où je vais vous conduire, monsieur l'abbé Coquet; nous allons chez monseigneur le lieutenant-général de police.

L'abbé recula de trois pas; il sentit ses cheveux se dresser sur sa tête :

— Chez monseigneur le lieutenant-général de police ! s'écria-t-il. Ah ! Jésus, Maria ! qu'ai-je donc fait ?

— Ma foi, monsieur l'abbé, je n'en sais rien; interrogez votre conscience et voyez si par hasard n'auriez pas à vous reprocher quelque gros péché.

L'inspecteur était d'humeur assez joviale, et ton dont il avait prononcé ces derniers mots rassura quelque peu l'abbé Coquet, qui d'ailleurs était, comme je l'ai dit, un fort brave homme et jouissait de la réputation d'un homme de bien.

— Allons, monsieur, dit-il à l'inspecteur, je vous prie de bien qu'il faut vous suivre. Conduisez-moi donc chez monseigneur le lieutenant-général de police.

L'inspecteur recommanda au bureau la valise de l'abbé, le fit monter dans un fiacre, puis le mena directement à l'hôtel de la police. Lorsqu'il y a été posé son prisonnier, il court rendre compte de sa capture à M. de Sartines.

— Monseigneur, lui dit-il tout bas, je tiens l'abbé Coquet.

Le lieutenant-général était en ce moment dans son salon avec quelques personnes.

— C'est bon, répond le magistrat à son agent; mettez-le dans mon cabinet : en voici la clé et rappelez-vous de le porter-la-moi.

— Quoi ! monseigneur, vous voulez que je le mette dans votre cabinet ! mais il y aurait peut-être quelque inconvénient...

— Faites ce que je vous dis.

L'inspecteur fort surpris de cette confiance de M. de Sartines dans un homme qui était au moins suspect, ne répliqua plus et alla trouver l'abbé Coquet, qui fit entrer dans le cabinet sans lui dire un mot, et ferma sur lui la porte, le laissant à ses sombres pensées dans cette prison, qui du reste était une pièce fort somptueusement meublée.

Une heure, deux heures se passent, et l'abbé Coquet attend encore qu'on vienne prononcer sur son sort. Cependant la faim, la cruelle faim triomphe de sa résignation, et il frappe à la porte à coups redoublés.

A ce bruit, madame de Sartines accourt, interroge à travers la porte le prisonnier, qui dit ne savoir pourquoi il est ainsi enfermé, et demande surtout qu'on lui donne à manger, car il n'a pris aucune nourriture depuis la veille.

M^{me} de Sartine lui annonce avec regret l'impossibilité dans laquelle elle se trouve de lui donner aucun secours jusqu'à l'arrivée de son mari, qui ne tardera pas à rentrer. M. de Sartines rentre; il est fort étonné d'apprendre que quelqu'un est renfermé dans son cabinet; il y court, ouvre, demande au prisonnier qui il est, et sa réponse l'éclaire aussitôt sur la méprise de son inspecteur, dont il ne peut s'empêcher de rire aux larmes. Après s'être excusé de son mieux, il invite l'abbé à dîner, s'informe des affaires qui l'avaient amené à Paris, et lui promet de le servir avec le plus grand zèle.

La protection d'un magistrat aussi distingué et la publicité même de l'aventure qui y avait donné lieu pouvaient sans doute procurer un avancement rapide à l'homme qui aurait su en profiter; mais malheureusement la simplicité de l'abbé Coquet n'offrait aucune ressource à l'obligance la plus résolue. On peut juger de sa bonhomie par le trait suivant :

J'ai dit qu'il était prêtre habitué dans une paroisse de Lyon. En cette qualité il avait été chargé de prêcher l'Avent. Le curé vient lui demander s'il est prêt, si l'on peut compter sur lui :

— Oh ! oui, répondit-il, mes sermons sont faits; il ne me manque que la conception et le jugement.

On sait que, à cette époque, il est de règle de faire un sermon sur la fête de la Conception et un autre sur le jugement dernier, indépendamment de ceux du dimanche.

ÉLOGE DES MÉDECINS.

Nous devons à l'obligeance d'un de nos amis la communication de cet article, que le premier de nos écrivains écrivit en 1801, et qui fut, dit-on, un hommage de sa reconnaissance envers une science qui venait de lui sauver la vie :

L'art merveilleux qui vient au secours de la vie, remonte à l'origine des sociétés. Il a même devancé le labourage, puisque la femme a porté des enfants avant qu'il y eût des moissons, et que le berceau de l'homme est chargé de douleurs. Le premier médecin qu'ait vu le monde a sans doute été quelque mère qui cherchait à soulager son enfant. La pitié et le génie étendirent ensuite la médecine à tous les hommes : l'une découvre le malade, l'autre trouve le remède.

On peut dire aussi qu'elle est fille de l'amitié et des

héros. Le sauvage porte, dans les combats, le petit morceau de gomme qu'il doit appliquer sur la blessure d'un compagnon d'armes. Une feuille de nénuphar lui sert de compresse; pour bandages, il a des écorces de bouleau; pour instrument, ses dents et ses doigts. Celui-là est un médecin bien habile, qui tire du fond de son âme tout son enseignement et toute son expérience. « Un ami est la médecine du cœur, » dit la Sagesse.

Nous voyons le même usage établi chez les patriarches et dans les siècles héroïques de la Grèce. Le nom même de médecin, emprunté du nom des *Mèdes*, rappelle cet antique Orient, si fameux par ses sages. Homère reconnaît quatre arts principaux, entre lesquels il nomme celui de médecin. Les fils des rois, les guerriers les plus renommés au siège de Troie, connaissaient les vertus des plantes. Patrocle, le plus doux des hommes, excellait à panser les blessures, et Achille était célèbre dans la science de Chiron. Quelquefois de belles princesses, malheureuses, fermaient les plaies des jeunes héros, dont elles étaient revenues les esclaves. On croyait que la médecine était descendue du ciel, et l'on disait qu'Apollon l'avait inventée lorsqu'il était pasteur chez Admète. Esculape est peut-être le seul Dieu de la fable dont l'arraison pardonne les autels. Par une suite de ces mêmes idées qui attribuent quelque chose de divin à la médecine, les peuples chrétiens la remirent d'abord entre les mains des solitaires.

On supposa que ceux qui guérissaient les âmes pouvaient aussi guérir les corps, et que l'hermite qui cueillait les baumes mystiques de la montagne de Sion, connaissait aussi le dictame qui apaise les douleurs des mortels. Des vierges se consacrèrent à cet art qui donne une seconde fois la vie. On eût dit que, pour payer ce tribut de douleurs maternelles auxquelles leur virginité les avait dérobées, les femmes se vouaient à une autre sorte de maternité bien plus longue et bien plus douloureuse.

Considérée sous tous les rapports, la classe des médecins ne saurait être trop respectée. C'est chez elle qu'on rencontre le véritable savoir et la véritable philosophie. Dans quel lieu que vous soyez jeté, vous n'êtes pas seul, s'il s'y trouve un médecin. Les médecins ont fait des prodiges d'humanité. Ce sont les seuls hommes, avec les prêtres, qui se soient jamais sacrifiés dans les pestes publiques. Et quels philosophes ont plus honoré l'humanité qu'Hippocrate et Gallien? Cessons de ravaler une science admirable qui tient aux sentiments les plus nobles et les plus généreux; chantée par Homère et Virgile, elle réclame tout ce qu'il y a de beau en souvenirs. Les études auxquelles elle oblige sont immenses; elle nous donne une merveilleuse idée de nous-même, puis que, pour connaître seulement notre édifice matériel, il faut connaître toute la nature. Hippocrate, par une expression sublime, appelle notre corps l'effigie de l'homme: on pourrait aussi le comparer à un palais, dont, après la fuite de l'âme, le médecin parcourt les galeries solitaires, comme on visite les temples abandonnés que jadis une divinité remplissait de sa présence. Toutefois je n'ignore pas qu'on a fait un reproche très-grave aux médecins: on les a accusés d'athéisme; mais ce reproche me semble démenti par toute l'histoire. L'art qui demande le plus de raison et de sensibilité, n'est point tombé dans le plus absurde et le plus froid des systèmes. Si le spectacle des douleurs humaines, trop souvent non méritées, a fait juger à la plupart des hommes qu'il devait y avoir un monde meilleur après celui-ci, les médecins n'ont-ils pas sans cesse sous les yeux cette grande preuve de notre immortalité? Enfin, dans tous les temps et dans tous les pays, les médecins les plus fameux ont été remarquables par leur piété. Hippocrate et Gallien, dans les siècles antiques, Niewentyt, Hervey, Boerhave, Haller, dans les siècles modernes, en sont la preuve. On soutient que l'anatomie et l'habitude de ne voir que les opérations de la matière jettent les médecins dans l'incrédulité; mais il me paraît que ce spectacle devrait plutôt produire l'effet contraire. On sait que la merveilleuse structure des parties du corps humain a toujours été mise au nombre des causes finales les plus frappantes.

Platon, Aristote, Cicéron, et une foule d'auteurs modernes ont écrit, à ce sujet, des choses admirables. S'il s'est donc trouvé un Lamétrie qui n'a vu dans l'homme que la matière, il s'est aussi rencontré un Gallien qui y a découvert la Divinité.

Cet excellent homme, saisi tout-à-coup d'admiration au milieu d'une analyse anatomique, laisse, pour ainsi dire, échapper le scalpel, et levant les bras vers le ciel, s'écrie: « O toi qui nous a faits! en composant un discours si saint je crois chanter un véritable hymne à ta gloire. Je t'honore plus en découvrant la beauté de tes ouvrages, que si je sacrifiais des hécatombes entières de taureaux, et que je

« fisse fumer les temples de l'encens des aromates les plus précieux. La véritable piété consiste à me connaître d'abord moi-même, ensuite à enseigner aux autres quelle est la grandeur de ta bonté, de ton pouvoir et de ta sagesse; ta bonté se montre dans l'égalité distribution de tes présents, ayant réparti à chaque homme les organes qui lui sont nécessaires; ta sagesse se voit dans l'excellence de tes dons; et ta puissance dans l'exécution de tes desseins. »

CHATEAUBRIAND.



L'ÉLÈVE DE SAINT-CYR (1)

CHAPITRE VI (fin).

Quant à lui, sa compagnie devint bientôt la compagnie modèle de la seconde cour; il tenait à mériter l'estime que lui témoignait le capitaine Leclercq, et il avait su inspirer à tous ses camarades une émulation et un amour-propre qui leur faisaient endurer avec patience les exigences quelquefois exagérées, les minutieuses observations de leur second caporal. Le premier caporal et le sergent lui-mêmes s'effaçaient en quelque sorte devant lui; seul il commandait de manière à être aussitôt obéi; jamais il ne s'élevait contre lui de ces murmures poussés par l'indocilité menaçante; jamais le maître n'entendit des plaintes et des dénonciations provoquées par ces abus d'autorité que se permettaient quelquefois certains caporaux. Armand était donc aimé, quoiqu'il fût un des trois chefs de sa compagnie; et cette situation était tout-à-fait exceptionnelle, car au collège, comme dans le monde, la jalousie s'attache aux supériorités, quelles qu'elles puissent être. Armand avait donc résolu un problème très-difficile.

Mais, le premier jour que M. Piate vit son neveu avec les insignes de son grade, il éprouva le saisissement d'une douloureuse surprise; il n'était pas prévu de cette bonne fortune d'Armand, et il maudit sincèrement le conseil qu'on lui avait donné de placer Armand dans un collège placé ainsi sous l'influence de l'esprit militaire. Il aurait bien voulu le retirer du Lycée Impérial; mais à quoi aurait pu servir cette mesure tardive? Le mal était fait, et il était bien difficile d'y apporter quelque remède. De son côté, Armand avait le droit de dire à son oncle:

— Je ne crains plus, je ne mérite pas de rapproches; voyez ces deux bandes de laine jaune cousues sur la partie inférieure de la manche de mon uniforme; j'ai conquis ce grade par ma bonne conduite; je ne suis plus le gamin habitué de la place Saint-Sulpice!

CHAPITRE VII.

A bas l'Omelette.

De temps immémorial, s'il faut en croire les historiens de l'antiquité et surtout les poètes, les guerres civiles, les grandes révolutions politiques et ces émeutes qui aboutissent souvent aux bouleversements des empires, aux renversements des dynasties, ont été annoncées par d'inaffables symptômes. Il y a toujours, entre autres signes précurseurs de ces terribles événements, quelques comètes dont la queue est chargée de les signaler aux peuples épouvantés, puis viennent les funèbres apparitions, les morts qui sortent de leurs sépulcres, des pluies de sang; enfin, on n'en finirait pas, si l'on voulait rapporter tout ce qui sert à prévenir le monde des malheurs dont il est menacé et devrait l'engager à prendre ses précautions.

(1) Voir les numéros 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29 et 30 de la Semaine 3^e année.

Mais vains avertissements! soins inutiles! les comètes arrivent; on les regarde avec curiosité, on mesure leurs queues, et puis l'on se rendort dans son imprudente sécurité, jusqu'à ce que quelque catastrophe vienne troubler ce sommeil fatal.

Il en était à peu près ainsi, dans le petit empire littéraire dont M. Champagne était le chef suprême: le bon proviseur du Lycée Impérial ne voyait pas se former l'orage qui grondait au-dessus de sa tête; il était sourd à tous les avertissements, et, confiant dans l'affection de ses nombreux élèves, il ne soupçonnait pas, il se serait bien gardé même de soupçonner, qu'ils pussent élever leur sourd mécontentement à la hauteur d'une insurrection, aux proportions d'une révolte générale.

Qu'on juge de ses illusions, ou plutôt de son obstination à ne pas écouter les avis qui lui étaient adressés de tous côtés sur les dispositions générales de ses élèves.

Il avait invité à dîner deux inspecteurs-généraux de l'instruction publique, plusieurs membres de l'Institut, un chef de division du ministère de l'intérieur et d'autres fonctionnaires publics. Le repas avait un caractère de solennité presque officielle, et le but principal de M. Champagne était, il faut le dire, de dissiper certaines préventions contre son administration qu'on accusait de faiblesse. Le proviseur voulait mettre dans ses intérêts des hommes puissants et s'assurer leur protection contre les chances de l'avenir; car il avait été déjà plusieurs fois question de son remplacement, sous le nom honnête d'une démission pour raison de santé. M. Champagne tenait à prouver que lui et le Lycée Impérial se portaient fort bien, et que jamais l'ordre et la discipline n'avaient été plus exactement observés dans cet établissement que dans l'année 1808.

Pas un des personnages invités ne manqua au rendez-vous. La réunion était au grand complet. M. Champagne était enchanté de la bonne humeur de ses convives, et faisait les honneurs de sa table avec une grâce presque mondaine qu'on était tout étonné de trouver chez un professeur émérite de l'ancienne université de Paris.

Or, M. Champagne avait réservé pour le dernier service la surprise d'un énorme pâté que la reconnaissance d'un de ses anciens élèves lui avait expédié d'Amiens; c'était un magnifique échantillon d'architecture culinaire, et les contours dorés de ce pâté arrachèrent des cris d'admiration aux convives.

— Vous voyez, messieurs, dit M. Champagne, un souvenir d'un élève du Lycée Impérial... Tous mes élèves sont ici mes enfants, et, quand ils se séparent de moi, ils n'oublient jamais leur père.

Le proviseur, que quelques verres de mâcon avaient un peu disposé à l'attendrissement, ne put prononcer ces paroles sans verser quelques larmes; l'assistance parut partager son émotion, puis la conversation ayant été amenée naturellement sur l'administration du collège, sur les études, M. Champagne ne laissa pas échapper cette occasion pour faire valoir, avec réserve toutefois, les services qu'il avait rendus à l'instruction publique en général et au Lycée Impérial en particulier; puis bientôt, se laissant entraîner au-delà des limites de la modestie, il finit par déclarer que ses élèves étaient des modèles de soumission, de discipline. A l'en croire, il était très-rarement forcé d'être sévère, de punir des fautes même légères. Du reste, les convives semblaient encourager le bon proviseur à la continuation de son panégyrique par leurs murmures approbateurs. La politesse d'ailleurs interdisait toute objection, et M. Champagne put croire un moment qu'il était reconnu comme le meilleur administrateur de l'empire français.

Mais enfin il fallut ouvrir ce pâté merveilleux, ce témoignage si appétissant de la reconnaissance d'un élève envers son ancien maître. Ce fut M. Noël, l'inspecteur-général, qui le premier rappela l'attention des convives sur le produit de l'industrie amiénoise: M. Noël, en sa qualité d'ancien abbé et d'ancien professeur, était un peu gourmand; ce qui ne l'empêchait pas d'être un littérateur plein de goût et un savant sans pédantisme. Il avait lui-même fait ses études au collège Louis-le-Grand qui était devenu le Lycée Impérial. Ce fut lui que M. Champagne pria d'entamer le pâté qu'un domestique vint placer devant l'inspecteur-général.

Tous les regards étaient fixés sur les mouvements de M. Noël, qui, s'armant d'un grand couteau, se mit en devoir de couper symétriquement et d'enlever tout entière la calotte du pâté.

Mais, ô surprise, cette calotte est à peine adhérente aux parois qui devraient la retenir; elle cède, elle vacille, et M. Noël l'enlève sans avoir eu besoin du couteau; il rougit et pâlit tour à tour, on dirait qu'il redoute une mystification; il interroge du regard

M. Champagne qui ne sait que penser de l'hésitation témoignée par l'inspecteur-général.

— Eh bien, mon cher ami, lui dit-il, que se passe-t-il donc d'extraordinaire?... Coupez, je vous prie, quelques tranches de ce pâté, afin que nous en puissions goûter.

— Je ne demande pas mieux, mais je crains...

— Que craignez-vous donc?

— Vous allez le voir.

En disant ces mots, M. Noël se lève un peu, afin de pouvoir plonger sa fourchette avec plus de facilité dans les vastes flancs du pâté dont sa première position ne lui permettait pas d'interroger, de sonder l'intérieur.

La fourchette rencontre une certaine résistance dont le caractère confirme les soupçons et les craintes de M. l'inspecteur-général; cependant, il parvient à la fixer au milieu de ce corps étrange, qui éloigne toute idée de veau, de jambon, de perdrix et des autres éléments qui constituent ordinairement l'intérieur d'un pâté d'Amiens, de Chartres ou de Paris.

— Faut-il enlever? demanda en souriant M. Noël au proviseur.

— Certainement, répond M. Champagne.

Cependant, il affectait une assurance, un calme, qui étaient loin de son cœur; malgré le consentement si nettement formulé par le proviseur, M. Noël hésitait encore :

— Tirez donc, tirez donc, lui criaient à la fois tous les convives.

— La pièce est bien lourde, répond M. Noël.

— C'est peut-être un lièvre tout entier, dit le proviseur qui reprend un peu courage.

Alors M. Noël tire et déroule aux yeux des spectateurs ébahis quelque chose d'informe, replié, roulé, et qui en ce moment ne saurait avoir de nom dans aucune langue.

Tous les convives poussent un cri d'horreur; les dames, car il y en avait quelques-unes parmi les convives, se lèvent en se cachant la figure avec leurs serviettes. M^{me} Champagne est près de se trouver mal; cependant M. Noël, toujours calme, toujours impassible, continue l'opération commencée. La pièce extraordinaire, le morceau rare et curieux est enfin exposé dans toute sa longueur :

— Messieurs et Mesdames, dit-il gravement, rassurez-vous; ce monstre le voici; il est connu, quoiqu'il ne se trouve pas dans M. de Buffon; regardez-le.

Alors les convives, à l'aspect de ce qui était suspendu à la fourchette de M. Noël, poussèrent un éclat de rire qui fut entendu jusque dans le petit collège et qui ébranla les vieilles murailles de l'ancien collège des Jésuites :

— C'est une culotte courte, s'écria-t-on!

— Oui, répondit M. Noël, toujours sublime d'héroïque gravité; c'est une véritable culotte de lycéen; rien n'y manque; elle a même ses boucles!

M. Champagne, qui seul ne riait pas, fit signe à un domestique d'aller retirer des mains de M. Noël la fatale culotte, et, l'examinant lui-même avec attention, il reconnut le numéro de l'élève à qui elle appartenait; car chaque pièce d'habillement d'un élève était marquée de ce signe distinctif :



— C'est le numéro 137, s'écria-t-il, qui est l'auteur de ce délit; il sera puni de la bonne manière!

— Voilà, dit M. Noël, un tour d'écolier qui passe

un peu la plaisanterie. De mon temps, on jouait aussi des tours aux professeurs et aux maîtres; mais nous n'en avons jamais joué de cette force-là. N'est-ce pas, mon ami?

L'inspecteur-général s'adressait à M. Champagne, qui, jugeant que cet incident funeste pourrait avoir de fâcheuses conséquences pour lui, en donnant une assez mauvaise opinion de son administration, chercha à faire naître des doutes sur la complicité de ses élèves dans ce délit singulier; ses amis, voyant son embarras, vinrent aussi à son secours, et déclarèrent qu'une enquête était nécessaire avant de prononcer sur cette affaire; quelques-uns mêmes insinuèrent que la domesticité pouvait fort bien n'être pas étrangère à cette scandaleuse mystification imaginée par la gourmandise, provoquée par les séductions du pâté d'Amiens. Un érudit cita ou inventa quelques faits qui pouvaient servir à faire absoudre les élèves du Lycée Impérial.

Mais l'histoire de la culotte fit du bruit; elle franchit la grille du collège et alla réjouir les salons de Paris; toutefois on ne rit pas du tout dans les bureaux de la direction générale de l'instruction publique; la réputation de M. Champagne, comme vigilant et sévère administrateur, se trouva singulièrement compromise. Quant au véritable auteur du délit, c'était bien réellement un élève du Lycée; l'enquête ne put le faire découvrir, car le numéro que portait la culotte, ce numéro qui semblait dénoncer le coupable, appartenait à un élève qui avait quitté le collège depuis plus de six mois.

Comment cette entreprise si audacieuse avait-elle pu s'exécuter? Comment avait-on pu pénétrer dans l'office ou dans la cuisine du proviseur pour commettre le délit? Il paraît que le secret fut bien gardé et la chronique n'a transmis que de vagues suppositions, des récits contradictoires qui ont laissé le problème sans solution.

Certes, si le proviseur avait voulu voir, il aurait vu par ce fait et par beaucoup d'autres que son autorité fort peu respectée depuis long-temps, était menacée des plus graves atteintes, et que le jour n'était pas loin où la révolte lèverait son drapeau effronté et viendrait peut-être le poursuivre jusque dans ses appartements. Mais le proviseur, ainsi que nous l'avons dit, ne pouvait admettre la possibilité de pareils désordres; son indulgence était une bonhomie poussée jusqu'à la faiblesse et enfin ce qu'il était facile de prévoir, ce que les élèves annonçaient eux-mêmes, se réalisa.

C'était un vendredi; une sourde agitation avait été remarquée pendant le dîner; l'omelette en avait été la cause; l'omelette, effroi des lycéens et qui depuis long-temps avait été stigmatisée par les épithètes les plus ignominieuses. Les sous-directeurs et les maîtres n'avaient pas vu sans inquiétude tous les plats qui contenaient les omelettes, missimultanément sens dessus dessous; il y avait eu unanimité pour cette démonstration de haine et de dégoût. Toutefois, ils n'avaient osé rien dire, de peur de provoquer, de hâter l'explosion; c'eût été, comme on dit, mettre le feu aux poudres.

Mais à peine les compagnies sont-elles arrivées dans la cour; à peine les rangs ont-ils été rompus pour la récréation que soudain le cri :

— A bas l'omelette au suif! retentit de toutes parts; puis on y joint cet autre cri :

— A bas l'économe! mort à l'économe! et les assiettes volent dans les airs.

Or, c'était une tradition ou un préjugé que se transmettaient régulièrement les générations d'élèves, au Lycée Impérial, que les omelettes y étaient faites avec du suif et que l'économe utilisait ainsi tous les bouts de chandelles, récoltés dans tous les quartiers. On accusait ce fonctionnaire de bien d'autres crimes; mais l'omelette jouait le rôle principal dans cette émeute. C'était elle qui avait l'honneur de soulever la population tout entière du collège.

Les sous-directeurs, les maîtres d'études veulent en vain arrêter le mouvement et faire rentrer les élèves dans le devoir; leur voix n'est pas écoutée; on brave leurs menaces; quelques-uns de ces fonctionnaires se voient exposés à des violences et à de mauvais traitements; pour s'y soustraire, ils cherchent leur salut dans la fuite. M. Champagne, averti par le bruit de ce qui se passe, descend à la hâte dans la première cour et adresse des paroles sévères aux révoltés qui l'entourent, poussant les terribles clameurs :

— A bas l'omelette! à bas l'économe!

Il ne peut parvenir à se faire écouter. Troublé, hors de lui-même, il veut pénétrer dans la seconde cour où il espère être plus heureux et trouver des ressentiments moins inflexibles; mais partout la révolte est sérieuse; partout elle prétend imposer ses conditions à l'autorité.

Que faire dans une circonstance aussi critique? le proviseur se décide à requérir la force armée.



détachement de soldats de la ligne arrive, la baïonnette au bout du fusil; un commissaire de police est à la tête de ce détachement; les soldats pénètrent dans les cours; mais, ô surprise, le plus profond silence y règne. Tous les élèves sont rentrés dans leurs quartiers respectifs; ils s'y sont barricadés avec des tables, avec des lits; ils sont déterminés à opposer une résistance acharnée, à soutenir un assaut dans les règles.

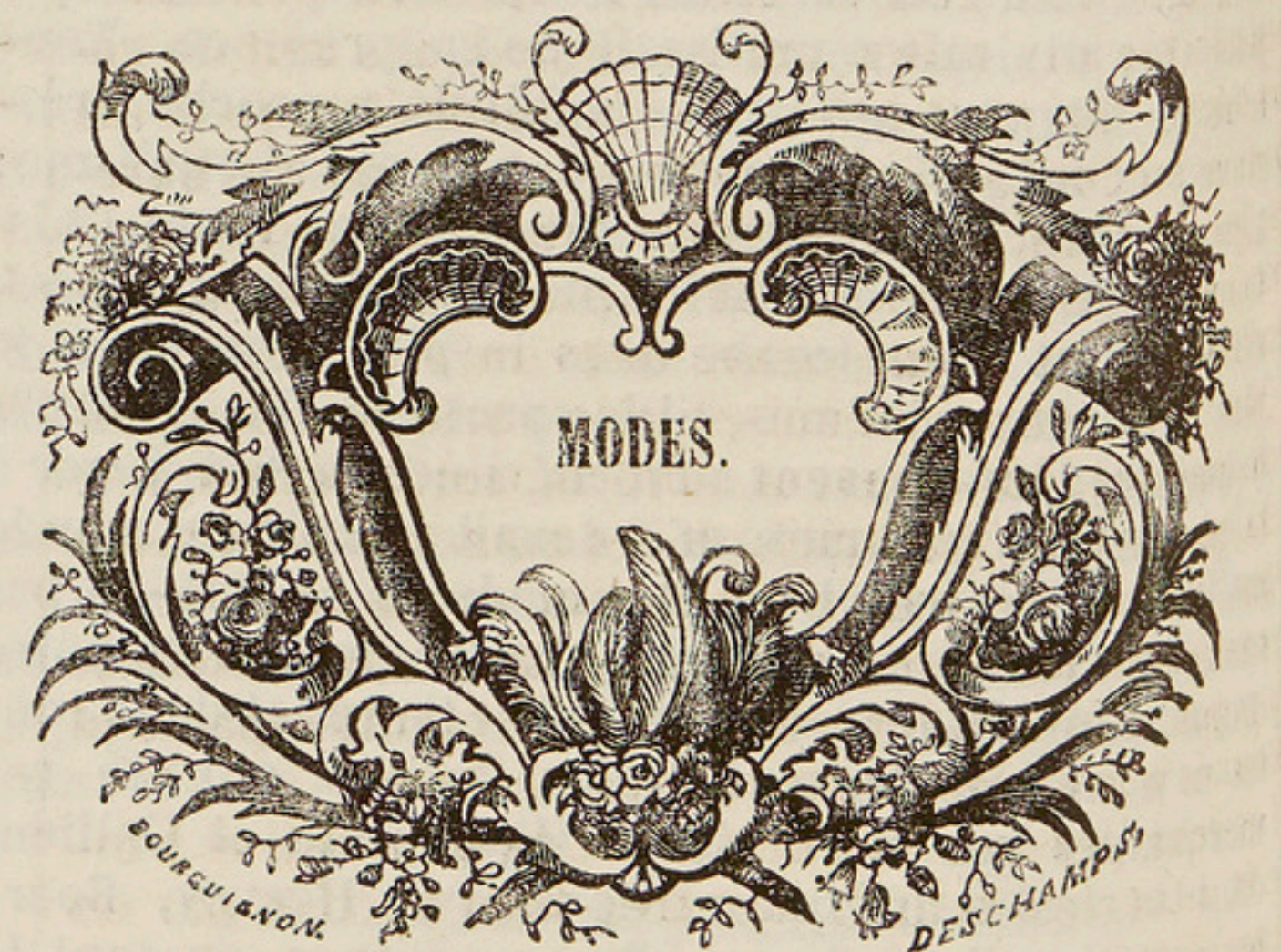
Mais, au milieu de cette perturbation générale, un seul élève est calme et de sangfroid. Tandis que ses camarades s'agitent et font leurs préparatifs de guerre, il se tient tranquille; il les regarde avec une sorte d'indifférence dédaigneuse. On le presse de prendre part à la révolte, de l'aider de ses conseils; il ne bouge pas. Sommé de s'expliquer sur son inconcevable conduite, il ne répond pas; alors les esprits s'échauffent, les têtes se montent, et une voix fait entendre ces mots :

— Jumontier a peur! Jumontier est un lâche!

— Celui qui a dit cela en a menti, répond Armand, et de plus c'est un imbécile! Qu'il se nomme donc et il verra si Jumontier est un lâche!...

CHARLES SAINT-MAURICE.

(La suite au prochain numéro.)



Quand la saison de la campagne arrive, les dieux des champs et des bois nous enlèvent un si grand nombre de jolies femmes, que nous croyons d'abord être complètement isolés; puis, le premier chagrin passé, nous essayons de nous consoler en regardant autour de nous, et nous sommes enchantés de nous apercevoir que Paris renferme encore une foule de merveilles. Il faut être libre comme l'air pour se permettre d'aller le respirer au loin; et il y a tant de personnages éminents, d'artistes, de littérateurs, et cette année tant de députés, que des devoirs impérieux retiennent dans la capitale avec leur famille, qu'il n'est point étonnant que nos promenades et nos boulevards soient si fréquentés.

Cette semaine, nous avons suivi à toutes les heures de la journée, aux bois et aux Champs-Élysées, la foule élégante, et nous essaierons aujourd'hui d'offrir à nos aimables lectrices les ensembles de toilette les plus remarquables, comme négligé ou mises un peu parées.

Pour sortir avant midi, nous avons vu une robe de mousseline-laine couleur grège, brodée de soutache ronde formant brandebourgs, sans boutons; le corsage plat ainsi que les manches; un petit col au crochet imitant le gros tulle, et comme transparent un ruban écossais aux couleurs vives, noué en cravatte sans longs pans; les manchettes semblables au col et très-basses. Un châle de barège rouge sans haute frange ni bordure, et un chapeau de paille indienne doublé de gros de Naples vert. Ce chapeau, d'un genre nouveau et charmant, mérite quelques mots de description. Il est orné dessous la passe d'un petit volant de ruban avec filet de satin blanc, légèrement badié et couché en dedans au bord du chapeau. Il a deux bavolets verts, l'un clair, l'autre foncé, et bordés d'un petit volant. L'ornement de dessus se compose de rubans de deux verts, entrecroisés devant, mais ne tournant pas sur les bavolets; les brides sont aussi de deux nuances. Le tour de tête est en tulle et petits rubans de satin blanc. Gants de Suède.

Pour sortir après midi : — Une redingote de taffetas vert-chaux, fermée par de petits nœuds de rubans assortis; chapeau de paille d'Italie cousue, de la plus grande finesse, avec une grosse rose blanche au feuillet foncé de l'automne, posée sur le côté, et comme elle une grande pointe arrondie en mousseline blanche brodée tout autour d'une haute guirlande de feuillet de vigne et fruits; ombrelle blanche doublée de vert tendre et gants soufre à doubles boutons.

Autre toilette de promenade : — Robe de barège écossais, la jupe ayant vingt à vingt-cinq plis, corsage ouvert, manches larges du bas, montées sur un pignet assez bas; mantelet en mousseline brochée, comme Charlotte Corday; chapeau de crin blanc doublé de gros de Naples paille avec ruche découpée sous la passe, et ornement d'épis de blé sur le côté de la forme.

Nous ajouterons le détail de toilette de notre gravure, que nous prions nos dames d'examiner avec nous. Dans cette gravure, c'est un chapeau de paille cousue, orné de petits volants de ruban cerise et d'un grand sans bouts; un mantelet de taffetas gris-tourterelle glacé de blanc, garni de volants brodés en soie blanche à dessins de dentelle; une robe de barège fin tourterelle claire, avec fleurs en guirlande couleur cerise, garnie de trois volants festonnés.

Les femmes de goût comprennent que durant les beaux jours l'élégance est moins dans la somptuosité des vêtements que dans la grâce de leur coupe; aussi les jaconas à mille fleurettes, des nankins, des foulards, des cachemiriennes et des barèges remplacent-ils à cette époque les satins et les riches tissus de l'hiver.

Chaque jour voit l'émission des étoffes nouvelles; mais quelles que soient les dispositions, elles prennent place dans l'une des deux catégories entre lesquelles se classent tous les tissus, c'est-à-dire les rayures et les grands dessins. Nous ne parlons pas de l'uni, attendu qu'il est partout et en tout temps accepté. Quant aux grands dessins, ils sont généralement affectés aux mises parées quand il s'agit de riches tissus, ou tout-à-fait de fantaisie lorsqu'il est question surtout de mousselines-laines ou de barèges; les rayures, les quadrillés, appartiennent aux mises négligées; il en est de même des semés, des fleurettes sur les mousselines imprimées.

Quant à la coupe des robes, elle varie peu pour les demi-toilettes; les corsages ouverts, soit à revers, soit à châles, sont en majorité, et les manches sont assez larges, surtout du bas, pour flotter sur le bras ou livrer aisément passage à des sous-manches très-claires. Les jupes, d'étoffes légères, ont des volants espacés et festonnés à grandes dents rondes ombrées.

Les écharpes de crêpe de Chine, de mousseline brodée et de barège satiné, sont très-bien portées par les jeunes femmes; les écharpes de barège écossais appartiennent particulièrement aux jeunes filles, et les mamans ont de la peine à se décider entre les mantelets de diverses formes et les soyeux crêpes de Chine, qui conviennent mieux que l'écharpe pour les sorties du soir. Les plus à la mode aujourd'hui sont brodées sur fond blanc, bleu ou rouge, de fleurs de différentes couleurs. Cependant un châle aussi léger que le crêpe de Chine ne suffit pas toujours, et quand l'air commence à fraîchir, on aime le cachemire carré à fond uni, entouré d'une bordure. On peut ainsi faire arranger les anciens châles longs, qui ne sont plus à la mode parce qu'ils ont de petites palmes et de basses galeries, et qu'ils datent de l'époque du mariage, ou qu'ils proviennent des corbeilles de nos grandes tantes.

Les petits souliers ramènent le luxe des bas de soie, qui reparaissent de plus en plus dans nos toilettes et font revivre une de nos plus belles industries et de nos plus piquantes coquetteries.

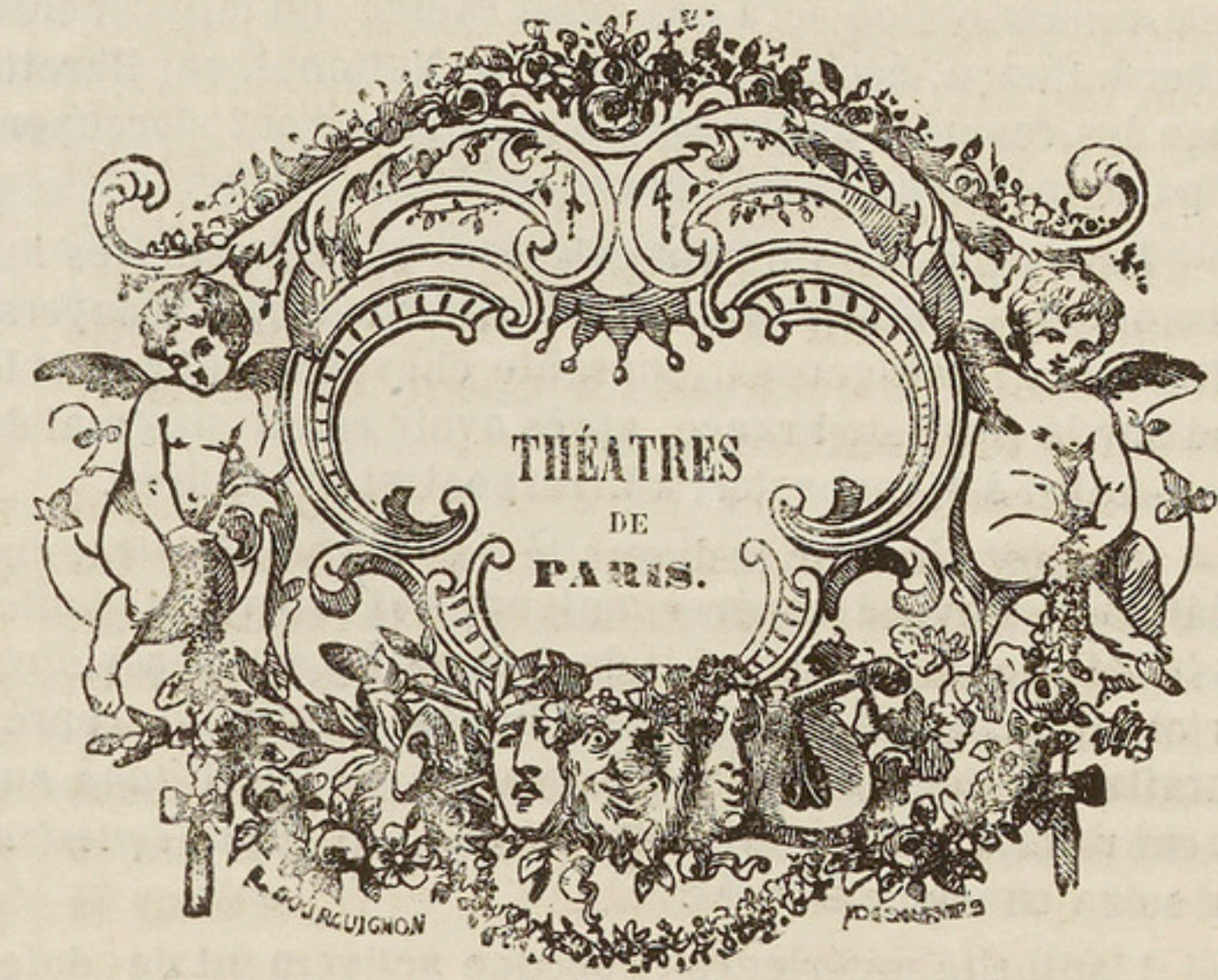
Les bottines ne sont certainement point abandon-

nées, elles chaussent trop bien un joli pied et sont trop utiles pour ne pas conserver une faveur méritée; mais, si elles sont charmantes à la promenade et aux champs, elles ne sont plus admises aux salons, elles ont assez longtemps usurpé la place du soulier: chacun son tour, c'est justice.



Avec les robes de soie ou d'étoffe unie, les bottines doivent être assorties de nuances. Avec les barèges et les mousselines de soie, elles doivent s'harmonier à la teinte dominante du dessin.

Pour terminer notre revue de la semaine, nous raconterons à celles de nos abonnées qui ont le bonheur d'être mamans, la toilette ravissante du plus joli enfant du monde qui vient de nous être amené en visite: il a une petite jaquette écossaise, à larges carreaux verts, blancs et rouges, qui lui descend jusqu'aux genoux; la jupe a sur le devant deux poches placées en biais, garnies de revers de velours vert retenus par trois boutons de métal; les manches sont plates, à larges revers; une collerette en broderie anglaise; sur la tête une caquette en crin blanc, avec une ganse en soie verte. Un pantalon large, brodé à l'anglaise, ne dépasse pas le genou, et des petites chaussettes à carreaux verts et blancs, ne montant pas plus haut que la cheville, laissent voir ses gentilles jambes roses et bien tournées. Ses cheveux courts sont légèrement bouclés. Jamais plus riant amour ne s'est épanoui sous le pinceau de Boucher.



Théâtre-Historique. — *La Marâtre*, drame en cinq actes, par M. de Balzac.

M. de Balzac s'est enfin emparé du théâtre, comme il s'était emparé du roman, après un de ces sièges à la Vauban de travail, de tâtonnements, d'études, d'analyse tortueuse et souterraine qui font de son œuvre, dont la spirale compliquée est déjà si haute, un savant chef-d'œuvre de stratégie littéraire. Trois fois

déjà il avait abordé la scène, et trois fois son drame tué sous lui était tombé; vous savez de quelle chute pesante et sonore. Pourtant les admirateurs de ce rare esprit ne se le tenaient pas pour dit. Ils se disaient, au contraire, que cette *comédie humaine*, cet hôtel garni du dix-neuvième siècle, qu'il a bâtie et peuplée avec une fécondité si prodigieuse, est à coup sûr le plus grand monument dramatique du siècle, et que, tôt ou tard, la colossale tour roulante de Babel qu'il promène depuis vingt ans à travers nos mœurs, nos passions, nos ridicules et nos vices, saurait jeter sur le théâtre ce pont aux ânes de la charpente que le vol d'aigle du génie même ne saurait suppléer.

Ce roman immense de son œuvre, ce roman dédaigné qui fouille et furète Paris et la province par tant de trouées profondes, par tant de plis et de replis d'espionnage, qu'est-il autre chose que le mise en scène gigantesque de notre civilisation tout entière? Donnez à M. de Balzac le premier intérieur venu, votre chambre, votre salon, votre mansarde, l'étude de votre avoué, le bureau de votre ministère, la boutique de votre épicier, le plus banal enfin des domiciles du lieu commun de la vie; laissez-le fouiller dans les tiroirs, inventorier le mobilier, feuilleter la bibliothèque, examiner les gravures; laissez-le chercher dans vos meubles, dans vos papiers, dans un pli de votre habit, dans une ride de votre figure, cette cachette de votre vie, de votre caractère, de votre passion, de votre histoire qui s'y trouve toujours, et bientôt vous serez tout surpris de reconnaître que vous habitez dans un drame, que vous vivez avec des personnages de drame, et qu'il ne se joue pas à l'Ambigu en un an plus de drames que vous n'en faites; ou que vous n'en voyez en un jour.

Ceci n'est pas un paradoxe, et cent volumes de roman sont là pour le prouver. Le festin funèbre de Lucrece Borgia est-il plus tragique que cette table d'hôte sordide et rance de la maison Vauquer, où nous avons tous dîné quand nous avions dix-neuf ans? La juiverie sanglante du vieux Shilock est-elle plus terrible que ce bureau froid et nu du papa Gobseck, où nous avons tous, à nos jours de bohème, souscrit un billet de 1,000 francs pour 400 francs d'espèces, — style Gobseck, — et 600 francs de bassinoires ou de mouchettes?

C'est à cette perception incisive et curieuse de la vie familière que M. de Balzac doit le succès de *la Marâtre*. Le public s'est senti tout de suite subjugué par les moyens imprévus d'émotion et de terreur de ce drame étrange. Il y a là en effet, en germe, toute une poétique inédite qui peut enrichir le théâtre de combinaisons nouvelles et d'effets inconnus jusqu'ici.

Le comte de Grandchamps est un de ces généraux épiques de l'empire dont la restauration fit des industriels. A cette époque, l'industrie était l'île d'Elbe de la vieille garde déchuë; les grognards irrités se retiraient dans l'usine d'Achille. Remarié à une jeune femme qu'il aime avec la naïveté d'un enfant et la jalousie d'un tigre, le comte l'a emportée comme une proie, en province, dans une manufacture dont il a fait la forteresse de son amour. C'est là qu'il vit entre sa femme et la fille d'un premier mariage, tenant les visiteurs à distance par ses rugissements de vieux lion chauviniste, et n'admettant dans sa maison ombreuse que des imbéciles ou des centenaires: M. Ver-non, docteur à tête blanche, et M. Godard, provincial de haute-futaie.

Il y a bien à la tête de l'usine un jeune homme de trente ans, M. Ferdinand, mais c'est un commis, un teneur de livres, un pékin dont personne ne s'occupe et qui ne s'occupe que de ses machines.

Tel est du moins l'avis de M. Grandchamps; mais il n'est pas partagé par Godard, qui, éconduit par M^{lle} Pauline, la fille du général, soupçonne un rival dans Ferdinand. Ce Godard est un de ces types en silhouette que M. de Balzac esquisse d'un trait rembranesque dans le style d'eau forte de ses romans. Il est sot, il est troubadour, il est frisé comme un garçon de café; mais il cache dans sa tête, qu'un coiffeur moulerait en cire, le génie tâtillon d'un de ces Talleyrands du commérage particuliers à la province. Un enfant terrible, apposté par lui, entre dans le salon en criant que M. Ferdinand vient de se casser la jambe. A ce cri, les physionomies insoucieuses des deux femmes tombent comme des masques dénoués, et laissent apparaître les visages pâles de l'amour; le tour est joué, et l'ingénieur Godard se frotte les mains.

Hélas! oui, un mystère brûlant couve sous la tranquillité assoupie de ce tranquille intérieur. L'adultère et l'amour clandestin jouent depuis dix ans sous les griffes du lion de l'empire sans l'avoir réveillé un instant, et les voilà pris à la triviale souricière d'un farceur de petite ville. Vous l'avez deviné; Ferdinand est aimé de M^{me} Gertrude de Grandchamps et il aime Pauline. Les rivales se sont reconnues

dans leur pâleur; la guerre est déclarée; la belle-mère devient une marâtre: la fille se change en ennemie.

Ici commence une série de scènes horribles et admirables dont l'écho se poursuit dans tout le prolongement du drame. M^{me} de Grandchamps attire Pauline à l'écart sur les coussins d'une causeuse, qui devient dès lors pour le spectateur, plus terrible que le matelas de cuir des tortures du moyen âge. Il faut entendre cette causerie gracieuse et cruelle qui vole et se glisse d'une lèvre à l'autre, légère comme une guêpe, oblique comme un serpent. Le baiser mord, la caresse griffe, le sourire grince des dents, l'haleine empoisonne, les regards ferraillent aigus et perfides. L'interrogatoire hypocrite tourne haletant et souriant autour du secret convoité comme la danse homicide des Willis. Le cercle de feu se rétrécit de minute en minute et serre leur cœur à l'étouffer; d'effrayants éclairs de colère sillonnent parfois ce demi jour de haines voilées et de paroles murmurantes; mais au moment où vous croyez entendre le dialogue orageux gronder en tonnerre, le voile qui s'éteint en roucoulements, car les deux femmes combattent à armes égales. Si la mère a la diplomatie savante de la femme qui sait la vie, la fille a la rouerie inspirée de l'innocence; et M^{me} de Grandchamps a beau retourner dans le cœur de Pauline le poignard de la calomnie, elle n'en fait pas sortir une seule goutte du sang de son amour blessé.

Maintenant figurez-vous la position redoutable de ce malheureux jeune homme, pressé entre l'enclume et le marteau de ces amours enflammés. Que faire, que résoudre, rompre ouvertement avec M^{me} de Grandchamps et demander la main de Pauline à son père? mais Gertrude possède un secret qui rend ce mariage impossible. Ferdinand est le fils d'un général qui a trahi l'empereur, et le vieux soldat a juré cent fois devant lui qu'il tuerait comme un chien tout traître ou fils de traître, qui se hasarderait à la portée de son poing d'hercule ou de son épée de bataille; tel est son caractère. Une seule ressource lui reste, il a des lettres de M^{me} de Grandchamps, des certificats d'adultère. Ces lettres remises à son marbourraient à l'instant même le pistolet des hauteurs de la vengeance conjugale. Il en arme Pauline qui les cache sous son corsage. Mais M^{me} de Grandchamps n'est pas femme à quitter la partie pour si peu; avec trois gouttes d'opium elle endort sa rivale et la dépouille pendant son sommeil de cette cuirasse qui la rendait invulnérable. La pauvre enfant se réveille, nue et sans défense, sous le regard haineux et triomphal de sa marâtre qui lui pose ce dilemme comme capitulation de sa défaite: tu épouseras Godard, ou ton père va savoir que Ferdinand est le fils d'un de ceux qui ont trahi son empereur, et il le tuera à bout portant.

Pauline a fait son choix. C'est elle qui mourra; mais du moins elle entrainera sa rivale dans la tombe. Elle dérobe à M^{me} de Grandchamps un paquet d'arsenic, prend une partie du poison, et remet le reste en évidence dans son secrétaire. Aux cris de son agonie, la justice accourt, flaire dans ce suicide l'odeur d'un empoisonnement; met la main sur le sachet calomnieux, et accuse la marâtre d'avoir assassiné sa belle fille. Mais la porte s'ouvre et la jeune fille apparaît appuyée sur le bras de Ferdinand, pâle, froide, échevelée, enveloppée dans ses voiles de mort. Sur le point de comparaître devant Dieu, elle n'a pas voulu lui apporter un remords, et elle a quitté son lit déjà funèbre pour venir justifier d'avoir empoisonné son corps, celle qui n'a empoisonné que son âme. Son dernier souffle de vie se consume dans ces paroles supérieures, et elle tombe avec la grâce de l'amour et la majesté de la mort dans les bras de son père éperdu, « qui cherche des mots de prière pour sa fille. »

Cette cruelle, cette impitoyable histoire est racontée d'un bout à l'autre avec un flegme poignant qui en exaspère la terreur. C'est bien là la tragédie d'aujourd'hui, la tragédie surnoise et décente qui s'agit sans faire de bruit et qui meurt sans crier dans le demi-jour mystérieux de la vie privée. La civilisation moderne a cela de commun avec la Venise du seizième siècle, qu'elle joue ses drames sous le masque, et qu'elle jette ses victimes dans ce canal Orfano des convenances du monde, dont les froids abîmes engloutissent sourdement et noient en silence. Hamlet, Othello, Roméo et Juliette, Roy-Blas, toutes les plus terribles inventions des poètes se jouent chaque jour en frac et en bottes vernies autour de nous, sans que les spectateurs les plus proches puissent entendre un mot et en comprendre une scène. Si la Marâtre n'avait pas la Gazette des Tribunaux pour pièces justificatives, ne crierait-on pas à l'absurde et à l'in vraisemblance?

Cette hypocrisie de la vie moderne est exprimée

avec une vérité saisissante dans le drame de M. de Balzac. Le duel furieux de la marâtre et de la belle-fille se poursuit d'un bout à l'autre à voix basse, à travers les vulgarités, les lieux communs et les papotages d'un salon de province. Ainsi gênée, contrainte, interrompue à tout moment par le tran-tran de la vie bourgeoise qui l'entoure, cette épouvantable intrigue decuple de terreur et fait frissonner.

Les deux principaux caractères de la pièce sont dessinés d'un trait magistral. Celui de la jeune fille surtout qui peut paraître paradoxal au premier abord, mais qui n'en est pas moins très-vrai et très-naturel. Cette fragile et indomptable Pauline, ce caractère d'or et de fer, est étudiée d'après nature. Son type n'est pas aussi excentrique qu'il en a l'air, et il se reproduit forcément dans tous les milieux analogues à celui où l'auteur a placé son drame.

La pièce est jouée avec ce puissant ensemble qui gagne toutes les batailles dramatiques. M^{me} Lacroix a donné de très-hautes notes de colère dans le rôle de la Marâtre. Elle a été admirable dans ce duo cruel dont nous parlions tout-à-l'heure. Il nous semblait voir, comme dans le conte d'Hoffmann, une queue de serpent frétiller dans le coin de sa lèvre. M^{lle} Maillet, qui est, pour le dire en passant, d'une beauté délicieuse, a révélé un talent exquis dans le rôle de Pauline. Elle a été tour-à-tour un ange d'amour et un démon de rouerie. Cette création place très-haut M^{lle} Maillet. Hier, ce n'était qu'une actrice, aujourd'hui c'est une comédienne. N'oublions pas Matis, qui a rugi ou grommelé le chauvinisme du général à faire plaisir à M. Marco Saint-Hilaire. Le succès a été immense et promet d'être durable.

Théâtre Montansier. — La première lance d'Allemagne, vaudeville en un acte, par M. Clairville. — L'Ange de ma tante, vaudeville en un acte, par MM. Lejariette et Delacour.

Au théâtre Montansier deux levers de rideau qui ne le feront pas lever souvent.

La première lance d'Allemagne, c'est Alcide Tousezlardé d'une épée qui n'en finit plus, et empiétre dans les ferrailles d'une armure chevaleresque. C'est Jocrisse affublé d'un immense faux nez féodal. Voilà maintenant M. Clairville qui blague les Burgraves. Où allons-nous?

Quant à l'Ange de ma tante, figurez-vous que M^{lle} Scrivaneck prend M. Luguët pour un séraphin. Le séraphin est un rapin affamé qui fait dans la peinture religieuse, et qui plane sous les voûtes des temples, à l'aide d'échafaudages dûment cloutés et charpentés. Il profite de sa position ailée pour dévorer plusieurs ailes de volaille servies pour le souper d'un autre. Quand il est bien repu, le rassasié séraphin avoue à M^{lle} Scrivaneck qu'il est dénué de toutes blanches ailes et qu'il n'habite pas les plaines éternelles, puis il l'épouse, comme de raison. Ne voilà-t-il pas de belles imaginations. Ce conte bleu-pâle dormirait debout, sans M^{lle} Scrivaneck qui le chatouille un peu de la pointe de sa verve espiègle et qui parvient parfois à faire rire.

PAUL DE SAINT-VICTOR.

CHRONIQUE THÉÂTRALE.

Le libretto de *Monténégrins* a été lu mercredi dernier aux artistes de l'Opéra-Comique, mais il paraît que la mise en scène n'en sera pas aussi rapide qu'on l'espérait d'abord. Conçu, écrit pour l'Opéra-National, ce libretto exige des remaniements dont les auteurs vont s'occuper; on parle même de la collaboration de M. Scribe.

Le Cirque des Champs-Élysées va rouvrir très incessamment. Tout le personnel, quatre-vingts écuyers, voltigeurs et voltigeuses, quarante chevaux, ont remis le pied sur la terre de France, après avoir réuni pas mal de bank-notes à Manchester, à Liverpool et à Londres.

Ce n'est que par la diversité que les administrations théâtrales peuvent espérer aujourd'hui attirer la foule. Aussi l'Hippodrome vient-il de renouveler son répertoire, si riche déjà. Jeudi dernier a eu lieu la première représentation de deux exercices nouveaux. 1^o Les *Titans*, sur six chevaux, prodiges athlétiques, et 2^o le *Mont équestre*, par seize chevaux dressés.

L'autorité supérieure s'occupe activement de doter la ville d'Alger du théâtre dont la construction est depuis si longtemps annoncée. Une commission est formée à l'effet d'examiner et de juger les différents projets présentés par des compagnies ou des architectes. Le ministre a autorisé M. le gouverneur-général à procéder sans autre retard à la concession des terrains et des travaux à exécuter. Il y a lieu d'espérer que la décision une fois prise, les travaux de construction seront immédiatement entrepris.

— En Allemagne comme en France, la situation des théâtres est des plus fâcheuses, même dans les grandes villes. A Prague, à Breslau, on ne joue plus tout; à Vienne, les artistes du *Burg Theater*, — maintenant Théâtre National, — partagent entre eux la ressource de ne recevoir plus d'appointements. A Francfort, l'opulence et le commerce, où il y a en ce moment une affluence prodigieuse d'étrangers, l'administration du théâtre ne fait pas ses frais.

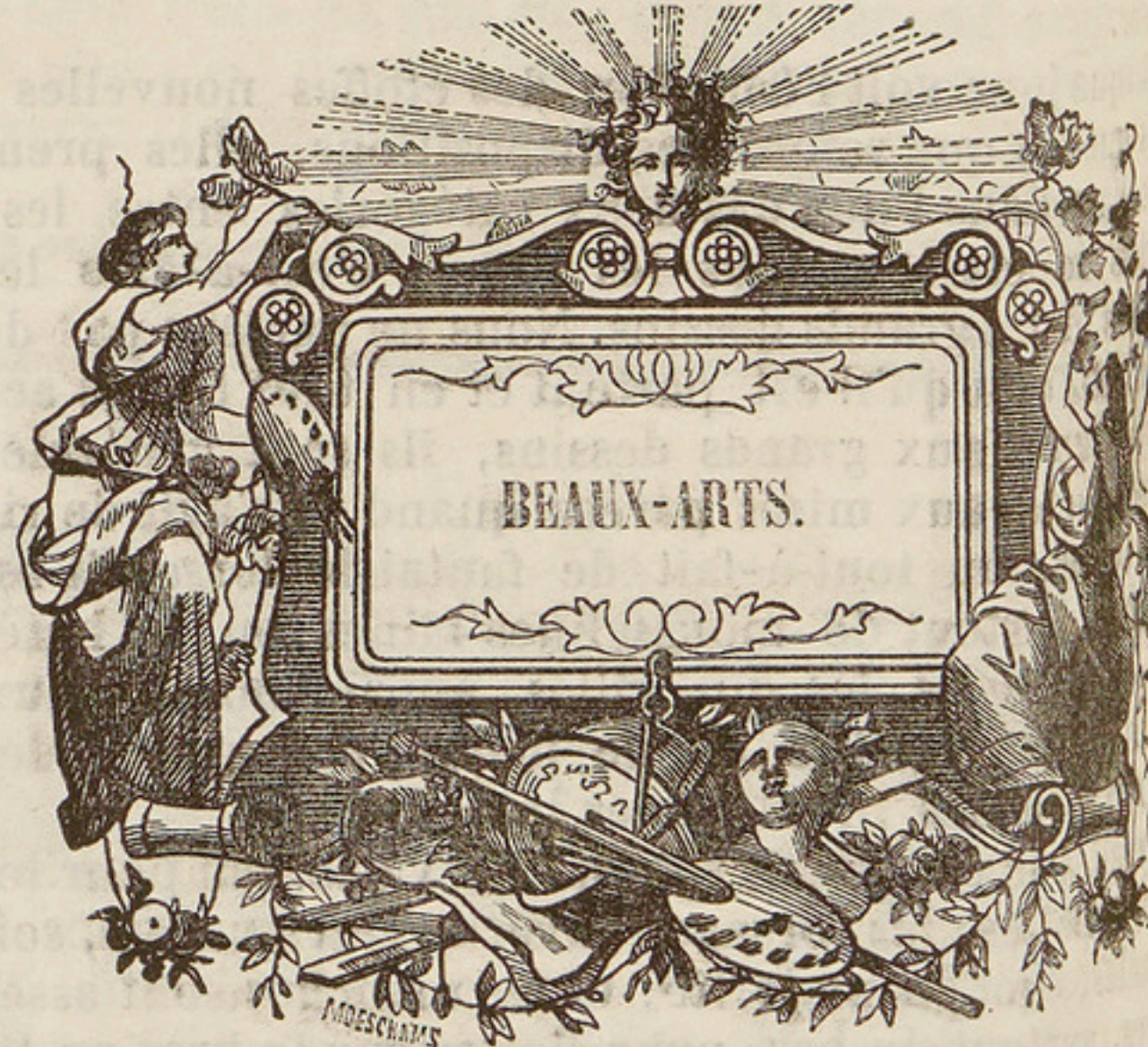
— On vient de reprendre au théâtre Grand-Duc de Darmstadt, *Joseph*, opéra de Méhul, qu'on n'avait plus entendu depuis dix ans. M. Reichel a parfaitement rempli le rôle de Jacob. M. Kreuzer (Joseph), M^{me} Marlow (Jamin) ont eu leur bonne part du succès de cette reprise.

— M. Smith a présenté à Sa Hautesse le modèle du théâtre qu'il s'est chargé de construire à Péra. Ce chef-d'œuvre d'art et d'exactitude a été examiné avec plus vif intérêt par le sultan.

— On va s'occuper à l'Opéra-Comique de la reprise de *Treize*, opéra d'Halévy, réduit en un acte, et de *Le Dilettante d'Avignon*, dont la musique est du maître compositeur.

— Le théâtre de la République vient de recevoir à l'unanimité une petite pièce intitulée: *le Moineau de Lodi*. Cette étude antique, en un acte et en vers, serait, à croire les sociétaires présents à la lecture, une petite merveille de délicatesse et de style.

— L'autre jour, une scène bizarre s'est passée au théâtre dont les directeurs veulent que le public soit constamment respecté. Elle n'est pas facile à dire, mais la vérité tiendra lieu de mérite à la narration, et nous aurons touché notre but si, en la publiant, nous empêchons la récidive. Un acteur ayant osé s'offrir sur une scène dans un fâcheux état d'ébriété, qui l'empêchait d'articuler son rôle, s'entendit crier: plus haut! et instant il saisit sa perruque; puis, se permettant d'abuser la parole aux spectateurs, il s'avisa de proposer une calomnieuse sur l'administration du théâtre. « Je vous dit-il, pour qu'on ne fasse pas banqueroute. » Or, il faut savoir que nulle part les acteurs ne sont plus exactement payés que là; celui qui se permettait cette grossièreté offense le sait mieux que personne. On juge de quelle indignation durent être saisis les intéressés sur lesquels elle tombait! Aussi, dans le premier moment, fut-il résolu qu'un procès en diffamation s'en suivrait aussitôt; mais les fumées dissipées, l'artiste reconnut toute l'étendue de sa faute; on pactisa et l'affaire n'alla pas plus loin. Désormais, au moins qu'on s'en souvienne.



CHRONIQUE.

La commission chargée du jugement du concours pour la médaille commémorative de la Révolution de 1818 s'est réunie, le 26 mai, à l'école nationale des beaux-arts. Cette commission était composée du citoyen ministre de l'Intérieur, des citoyens Charles Blanc, Jeuron, Félix Pyat, Etienne Arago et Flocon, désignés par l'administration et des citoyens Barre, Depaulis, Domard, Farocho, Gatteaux, choisis par la section des graveurs en médailles.

Le jury, présidé par le directeur des beaux-arts, en l'absence du ministre de l'Intérieur, procède à l'examen des esquisses exposées. La faiblesse du concours fait hésiter l'assemblée sur la question de savoir s'il ne doit pas être annulé. Cette proposition, mise aux voix, est rejetée à simple majorité. La commission, procédant à un nouveau examen, désigne, sans les classer, quatre esquisses portant les numéros 19, 21 bis, 22 et 50, et, d'accord avec l'administration, elle décide que les auteurs de ces quatre esquisses seront appelés à exécuter, moyennant une indemnité de 500 fr., un nouveau modèle terminé, en plâtre ou en cire, de la même dimension que le premier.

Sur l'observation d'un des membres du jury qu'aucun des quatre esquisses désignées, bien qu'elles soient supérieures au reste du concours, ne paraît pas avoir atteint le degré de mérite que l'administration a le droit d'exiger,

ger, la co
modifier
nauces p
de l'art

— Par
ves dont
ter les g
élève d

guereau,
Lévy (81
élève de
che et J
élève de
sortie de
que les 2
sera prom

— Les
pendus a
sont pou
Ordre des
des tour

— On
numenta
par huit
tombe en
lions la

— On
lèvre ga
produ t
vrages
distribu
(76,950 f
une Fig
ges, de B
Vélasque
14,000 f
Van Dyl
Ruysse
28 000 f
petits ta
un Port
sur, 11
deux de
8,400 fr
deux de
Van der
4,800 fr

— On
lèvre ga
produ t
vrages
distribu
(76,950 f
une Fig
ges, de B
Vélasque
14,000 f
Van Dyl
Ruysse
28 000 f
petits ta
un Port
sur, 11
deux de
8,400 fr
deux de
Van der
4,800 fr

— On
lèvre ga
produ t
vrages
distribu
(76,950 f
une Fig
ges, de B
Vélasque
14,000 f
Van Dyl
Ruysse
28 000 f
petits ta
un Port
sur, 11
deux de
8,400 fr
deux de
Van der
4,800 fr

— On
lèvre ga
produ t
vrages
distribu
(76,950 f
une Fig
ges, de B
Vélasque
14,000 f
Van Dyl
Ruysse
28 000 f
petits ta
un Port
sur, 11
deux de
8,400 fr
deux de
Van der
4,800 fr

— On
lèvre ga
produ t
vrages
distribu
(76,950 f
une Fig
ges, de B
Vélasque
14,000 f
Van Dyl
Ruysse
28 000 f
petits ta
un Port
sur, 11
deux de
8,400 fr
deux de
Van der
4,800 fr

— On
lèvre ga
produ t
vrages
distribu
(76,950 f
une Fig
ges, de B
Vélasque
14,000 f
Van Dyl
Ruysse
28 000 f
petits ta
un Port
sur, 11
deux de
8,400 fr
deux de
Van der
4,800 fr

— On
lèvre ga
produ t
vrages
distribu
(76,950 f
une Fig
ges, de B
Vélasque
14,000 f
Van Dyl
Ruysse
28 000 f
petits ta
un Port
sur, 11
deux de
8,400 fr
deux de
Van der
4,800 fr

— On
lèvre ga
produ t
vrages
distribu
(76,950 f
une Fig
ges, de B
Vélasque
14,000 f
Van Dyl
Ruysse
28 000 f
petits ta
un Port
sur, 11
deux de
8,400 fr
deux de
Van der
4,800 fr

— On
lèvre ga
produ t
vrages
distribu
(76,950 f
une Fig
ges, de B
Vélasque
14,000 f
Van Dyl
Ruysse
28 000 f
petits ta
un Port
sur, 11
deux de
8,400 fr
deux de
Van der
4,800 fr

— On
lèvre ga
produ t
vrages
distribu
(76,950 f
une Fig
ges, de B
Vélasque
14,000 f
Van Dyl
Ruysse
28 000 f
petits ta
un Port
sur, 11
deux de
8,400 fr
deux de
Van der
4,800 fr

— On
lèvre ga
produ t
vrages
distribu
(76,950 f
une Fig
ges, de B
Vélasque
14,000 f
Van Dyl
Ruysse
28 000 f
petits ta
un Port
sur, 11
deux de
8,400 fr
deux de
Van der
4,800 fr

— On
lèvre ga
produ t
vrages
distribu
(76,950 f
une Fig
ges, de B
Vélasque
14,000 f
Van Dyl
Ruysse
28 000 f
petits ta
un Port
sur, 11
deux de
8,400 fr
deux de
Van der
4,800 fr

— On
lèvre ga
produ t
vrages
distribu
(76,950 f
une Fig
ges, de B
Vélasque
14,000 f
Van Dyl
Ruysse
28 000 f
petits ta
un Port
sur, 11
deux de
8,400 fr
deux de
Van der
4,800 fr

— On
lèvre ga
produ t
vrages
distribu
(76,950 f
une Fig
ges, de B
Vélasque
14,000 f
Van Dyl
Ruysse
28 000 f
petits ta
un Port
sur, 11
deux de
8,400 fr
deux de
Van der
4,800 fr

— On
lèvre ga
produ t
vrages
distribu
(76,950 f
une Fig
ges, de B
Vélasque
14,000 f
Van Dyl
Ruysse
28 000 f
petits ta
un Port
sur, 11
deux de
8,400 fr
deux de
Van der
4,800 fr

— On
lèvre ga
produ t
vrages
distribu
(76,950 f
une Fig
ges, de B
Vélasque
14,000 f
Van Dyl
Ruysse
28 000 f
petits ta
un Port
sur, 11
deux de
8,400 fr
deux de
Van der
4,800 fr

— On
lèvre ga
produ t
vrages
distribu
(76,950 f
une Fig
ges, de B
Vélasque
14,000 f
Van Dyl
Ruysse
28 000 f
petits ta
un Port
sur, 11
deux de
8,400 fr
deux de
Van der
4,800 fr

— On
lèvre ga
produ t
vrages
distribu
(76,950 f
une Fig
ges, de B
Vélasque
14,000 f
Van Dyl
Ruysse
28 000 f
petits ta
un Port
sur, 11
deux de
8,400 fr
deux de
Van der
4,800 fr

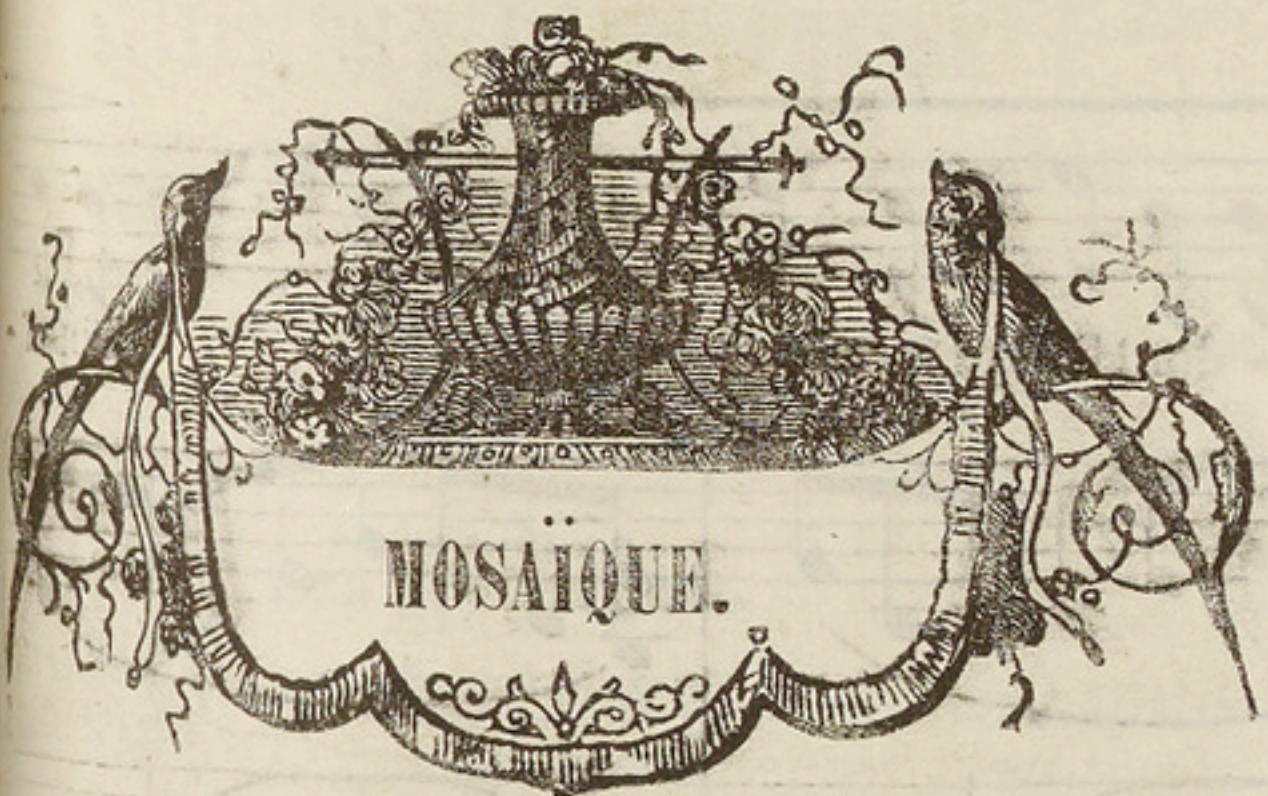
ger, la commission arrête que les artistes seront libres de modifier leur pensée première, soit eu égard aux conventions politiques, soit sous le rapport des règles sévères de l'art numismatique.

Par jugement de l'Académie des beaux-arts, les élèves dont les noms suivent entreront en loges pour disputer les grands prix de peinture historique : MM. Crauk, élève de M. Picot; Baudry, élève de M. Drolling; Bouguereau, élève de M. Picot; Chazal, élève de M. Drolling; Lévy (Emile), élève de MM. Picot et Pujol; Marguerie, élève de M. Drolling; Boulanger, élève de MM. Delarochette et Jollivet; Voilemot, élève de M. Drolling; Masson, élève de M. Delarochette, et Houssez, élève de M. Picot. La sortie des loges aura lieu le 22 août, et l'exposition publique les 27, 28 et 29 septembre. Le jugement académique sera prononcé le 30.

Les travaux de restauration, momentanément suspendus aux tours Notre-Dame, viennent d'être repris et sont poursuivis en ce moment avec une grande activité. On est donné de terminer cette année la restauration des tours et du grand portail.

On vient d'essayer les jets d'eau de la fontaine monumentale de la place Saint-Sulpice; l'eau est déversée par huit mascarons dans le bassin supérieur, d'où elle tombe en nappe dans le deuxième bassin, et enfin quatre jets la rejettent dans le bassin inférieur.

On vient de vendre publiquement à Londres la célèbre galerie de tableaux de feu M. Welis. Cette vente a produit au-delà de 50,000 l. st. (750,000 fr.) Voici les ouvrages qui ont été payés le plus cher : *Saint Thomas distribuant des aumônes*, de Murillo, 2,850 guinées (36,250 fr.); un *Paysage*, de Claude le Lorrain, 58,800 fr.; une *Figure de femme*, de Greuze, 20,000 fr.; deux *Paysages*, de Ruysdale, 19,600 fr. et 11,200 fr.; un *Portrait*, de Masquez, 18,000 fr.; trois *Marines*, de Van der Velde, 10,000 fr., 6,000 fr. et 5,000 fr.; un *Portrait en pied*, de Van Dyck, 21,000 fr.; des *Fleurs et des fruits*, de Rachel Bussel, 28,000 fr.; une *Auberge sur la route*, d'Ostade, 3,000 fr.; un *Paysage*, de Hobbema, 16,800 fr.; deux petits tableaux de genre, de Mieris, 14,200 fr. et 8,400 fr.; un *Portrait*, de Rembrandt, 6,800 fr.; des *Fleurs*, de Huyssens, 11,200 fr.; sept tableaux représentant du bétail, dont deux de Dujardin, 17,920 fr. et 14,400 fr.; un de Cuyper, 8,000 fr.; deux de A. Van der Velde, 5,600 fr. et 6,400 fr.; deux de Berghem, 9,800 fr. et 7,800 fr.; un *Paysage*, de Van der Neer, 5,600 fr.; deux tableaux de genre, de Steen, 4,800 fr. et 4,520 fr., etc.



La Marseillaise.

Tout le monde connaît le nom de l'auteur de la *Marseillaise*, mais beaucoup de personnes ignorent les autres ouvrages et la vie de Rouget de l'Isle. M. Félix Deriège a publié une suite d'articles sur l'auteur du chant immortel que le peuple ne se lassera jamais de chanter, et dont M^{lle} Rachel est l'interprète sublime. L'histoire de la *Marseillaise* est l'une des plus belles pages de cet excellent travail, et tous nos lecteurs seront enchantés de la connaître.

Rouget de l'Isle était devenu capitaine du génie et était garnison à Strasbourg lorsqu'y fut proclamée la déclaration de guerre de la France au roi de Bohême et de Hongrie. C'était à la fin d'avril 1792. Menacée à l'extérieur par l'invasion, la France se préparait à soutenir contre l'Europe une lutte de géants. Des milliers de volontaires accouraient de toutes parts aux frontières du nord et de l'est, sur lesquelles le canon commençait à gronder.

Ces événements inspirèrent à Rouget de l'Isle son *Chant de l'armée du Rhin*, aujourd'hui connu sous le nom de *Marseillaise*.

De nombreux bataillons de fédérés s'étaient enrôlés à Strasbourg. Le départ de ces volontaires était fixé au lendemain, et M. Dietrich, maire de Strasbourg, avec une partie de la population, devait les accompagner jusqu'à une lieue de la ville. Pour fêter leurs chefs, Dietrich les réunit dans un dîner auquel furent aussi conviés les officiers de la garnison. Le magistrat n'avait pas oublié dans ses invitations la société élégante qui pouvait donner du charme et de

la splendeur à sa fête. On s'y entretint longtemps des bienfaits de la révolution, des menaces de l'Europe et de l'héroïque résistance qu'on avait résolu d'y opposer. L'enthousiasme gagna rapidement cette foule de jolies femmes et de braves militaires, tous unis par les mêmes sentiments : ils voulurent entendre, dès que le repas fut achevé, les divers morceaux de l'ancien répertoire qu'ils croyaient capables de répondre à l'ardent patriotisme qui les animait.

Mais les invités de Dietrich cherchèrent vainement parmi ces chefs-d'œuvre une marche, un hymne guerrier qui fût à la hauteur de leur enthousiasme : pas une de ces vieilles mélodies ne satisfit leur imagination... Nous n'avions pas de chant national.

Rouget de l'Isle quitta aussitôt l'assemblée ; il court s'enfermer chez lui, et là, brûlant de fièvre, son violon à la main, il passe le reste de la nuit à composer les paroles et la musique d'une marche guerrière. Il la transcrit sous ce titre : *Chant de l'armée du Rhin*, et retourne chez Dietrich, dont les hôtes, retenus par le jeu et par la danse, ne s'étaient pas encore séparés.

Le feu de l'inspiration brillait dans le regard du jeune poète quand il se précipita dans le salon, son chef-d'œuvre à la main. On le mit aussitôt à l'étude. M^{lle} Dietrich l'accompagna sur son piano, pendant qu'une voix le chantait. On se recueillit aux premières notes ; on écoute, on admire. Bientôt l'enthousiasme éclate, cent voix d'hommes et de femmes répètent à l'envi cet appel : « Aux armes ! citoyens ! » qui vient, de couplet en couplet, servir de commentaire aux mâles accents du patriote indigné. Le succès de Rouget de l'Isle fut immense ; il avait su donner une forme, une voix à toutes les passions guerrières qui s'agitaient autour de lui.

L'hymne nouveau fut exécuté ce jour-là même en public, à l'heure de la garde montante. En peu de temps il devint populaire, surtout à Marseille. Les fédérés de cette ville le chantèrent en entrant à Paris vers les derniers jours de juillet 1792, et ce fut probablement à cette époque que l'œuvre de Rouget de l'Isle prit le nom de *Chant des Marseillais*.

La royauté tomba, et chaque jour vint aggraver la situation de la France et les périls de la révolution. Mais l'héroïsme du peuple grandissait en proportion du danger. Partout, au chant de la *Marseillaise*, des nuées de volontaires abandonnaient, pour aller combattre, les salons et les comptoirs, les hameaux et les villes, la charrue et l'atelier. La marche guerrière de Rouget de l'Isle était devenue le chant de tous les patriotes.

La *Marseillaise* enfin reçut sa consécration définitive à Paris, le 14 octobre 1792. Elle avait contribué à la victoire, elle eut sa place dans le programme de la fête qui devait en perpétuer le souvenir.

Voici ce qu'on lit dans les mémoires du conventionnel Barrère, publiés par MM. Carnot et David (d'Angers), au sujet de l'exécution de la *Marseillaise*, à l'Opéra :

« Sur ce théâtre pompeux, où tous les arts se disputent le privilège de séduire, et dont on devrait plus souvent tourner les séductions au profit de l'esprit public, tout-à-coup un artiste à la voix mâle et sonore, entonne l'hymne des Marseillais ; le chœur répète avec lui le refrain belliqueux ; les citoyens, transportés, mêlent leurs accents à ceux du chœur ; les applaudissements, les cris de : Vive la République éclatent de toutes parts. Il faut, après chaque couplet, attendre que l'ivresse qu'il a excitée permette de commencer le couplet qui suit.

« Rappelons-nous surtout — et puissions-nous jamais l'oublier ! — quel fut, en une si nombreuse assemblée, l'effet magique de cette invocation religieuse lorsque, se précipitant à genoux et ralentissant le mouvement de la musique, le coriphée et le chœur chantèrent avec l'émotion du sentiment :

Amour sacré de la patrie,
Conduis, soutiens nos bras vengeurs !
Liberté, liberté chérie,
Combats avec tes défenseurs.

« Au parterre, dans les loges, les spectateurs aussi étaient à genoux ; de douces larmes coulaient de tous les yeux ; les femmes, et à leur exemple les enfants, levaient les mains au ciel ; tous les cœurs étaient d'accord et semblaient se pénétrer à l'envi de l'amour de la patrie... »

La Sœur de Collot d'Herbois.

Il y a cinq ans, il existait encore à Paris quatre femmes historiques, quatre sœurs de conventionnelles :

- La sœur de Robespierre ;
- La sœur de Marat ;
- La sœur de Camille Desmoulins ;

La sœur de Collot d'Herbois.

Trois sont mortes à peu de distance l'une de l'autre ; la dernière est restée.

Au temps où M. de Lamartine commençait à écrire les six volumes de son histoire, un jeune poète, M. Siméon Chaumier, prenait l'illustre écrivain par la main et l'emmenait mystérieusement dans les profondeurs de la Cité.

Rue de Glatigny, dans une maison de modeste apparence, une porte s'était ouverte, et les deux visiteurs avaient été introduits.

Ils trouvèrent alors assise sur un fauteuil à la Voltaire une femme en cheveux blancs. En dépit du grand âge, il y avait encore des éclairs dans ses yeux et des restes d'une mâle beauté sur son visage.

Collot d'Herbois avait laissé quelques pages de mémoires intimes à sa sœur.

Ce comédien errant, devenu plus tard proconsul, cet homme qui renversait les murs de Lyon avec un marteau d'argent au souvenir des sifflets qui l'avaient jadis accueilli sur le théâtre de la ville, était un héros bon à surprendre en déshabillé, au double point de vue de l'histoire et du roman.

M. Lamartine a recueilli tout ce qui pouvait servir de matériaux à l'histoire ; M. Siméon Chaumier a revendiqué tout ce qui pouvait devenir le butin du roman.

M^{lle} Collot d'Herbois avait aussi une offrande à faire à la peinture. Elle conservait religieusement, dans sa chambre à coucher, un petit portrait de son frère, peint par Greuze.

Oui, cela est exact, Greuze, qui a dessiné Marie-Antoinette, toutes les grandes dames du palais et les petits maîtres de l'OEil-de-Bœuf, Greuze avait aussi jeté sur la toile les traits du futur montagnard.

Cette image historique a été remise à M. Jeanron, qui est aujourd'hui conservateur du Musée du Louvre.

Quant à la sœur de Collot d'Herbois, comme on lui demandait si une pension lui serait agréable :

— J'ai mille francs de rentes, et le souvenir de mon frère, répondit-elle, c'est assez. Une républicaine n'a besoin de rien de plus pour mourir en paix.



Nouvelles musicales.

Une classe nouvelle vient d'être créée au Conservatoire de musique et de déclamation : c'est, dit-on, un classe d'ensemble dont le titulaire sera M. Baillot, fils du célèbre artiste de ce nom. Nous n'avons rien à dire ni sur la personne assurément fort honorable, ni sur la classe dont nous ne connaissons pas assez l'objet. Nous nous étonnons seulement qu'au moment où, sur l'invitation du ministre, une commission a été nommée pour jeter les bases d'une reconstitution générale de l'enseignement, on n'ait pas attendu que le rapport de cette commission fût terminé pour prendre une mesure, dont jusqu'ici l'urgence ni même l'utilité n'avaient pas été signalées.

— Il est question d'une grande fête musicale que doivent donner, le 7 juin prochain, des associations d'artistes réunies. Cette fête aura lieu dans le jardin de l'Elysée-National (ci-devant Elysée-Bourbon), où des solennités de ce genre avaient eu lieu sous le consulat et dans les premiers temps de l'empire. Il y aura non-seulement musique instrumentale et vocale, exécutée par des masses nombreuses, sous la direction de chefs connus par leur talent, mais, en outre, le jardin sera illuminé de la manière la plus pittoresque, et un feu d'artifice original terminera la soirée.

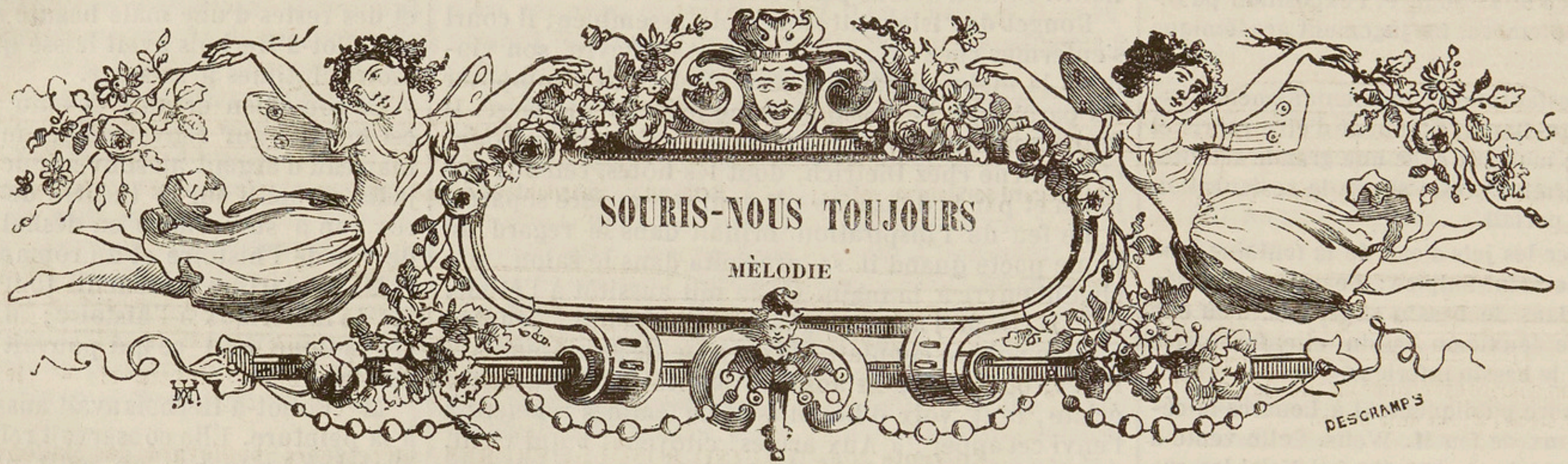
— M. Ap. Kontski s'est fait entendre au théâtre de Francfort : il a exécuté une grande fantaisie sur des motifs de *Lucia*, et la prière de *Moïse*, arrangée par Paganini pour une seule corde. — Le supplément littéraire du journal de Francfort (*Didaskalia*) propose l'établissement d'un théâtre classique national.

— La Société de musique classique et religieuse a repris ses séances à Stuttgart.

— Les théâtres de Vienne restent à peu près vides tous les soirs, et les représentations offrent peu d'intérêt. Le drame est dans la rue : le peuple y donne même parfois

des soirées musicales à sa façon, des charivaris qu'on appelle en allemand *musique de chat* (*katzen-musik*). Tout récemment, M. Karl, directeur du théâtre de Leopoldstadt, a été régalé d'un de ces concerts diaboliques, où de véritables chats, des chats vivants font d'ordinaire leur

partie. L'émeute ne s'en est pas tenue là, elle a brisé les vitres, et, sans l'intervention de quelques orateurs, ce bel édifice eût été démoli. M. Karl, colonel de la garde civique, avait fait croiser la baïonnette dans un autre lieu : c'est là ce qui lui a valu cette démonstration



A Mademoiselle DUCREST. — Musique de F. BONOLDI.

Andante sostenuto.

CHANT. *dolce*

PIANO. *pp mf rall. pp*

vi - e Qu'innocence et que vo-lup - té! — — — O toi — — dont l'ange même en - vi - - e

— fa - ble sé-ré - ni - té! — — — Vier - ge qui répands la lu - miè - re Dans la nuit de nos som-ni-

jours, Ton sourire est u - ne pri - e — — — Ah! sou-ris-nous tou-jours!

poco riten. pp pp Ped. pp Ped. pp

suivez

rall.

dolce

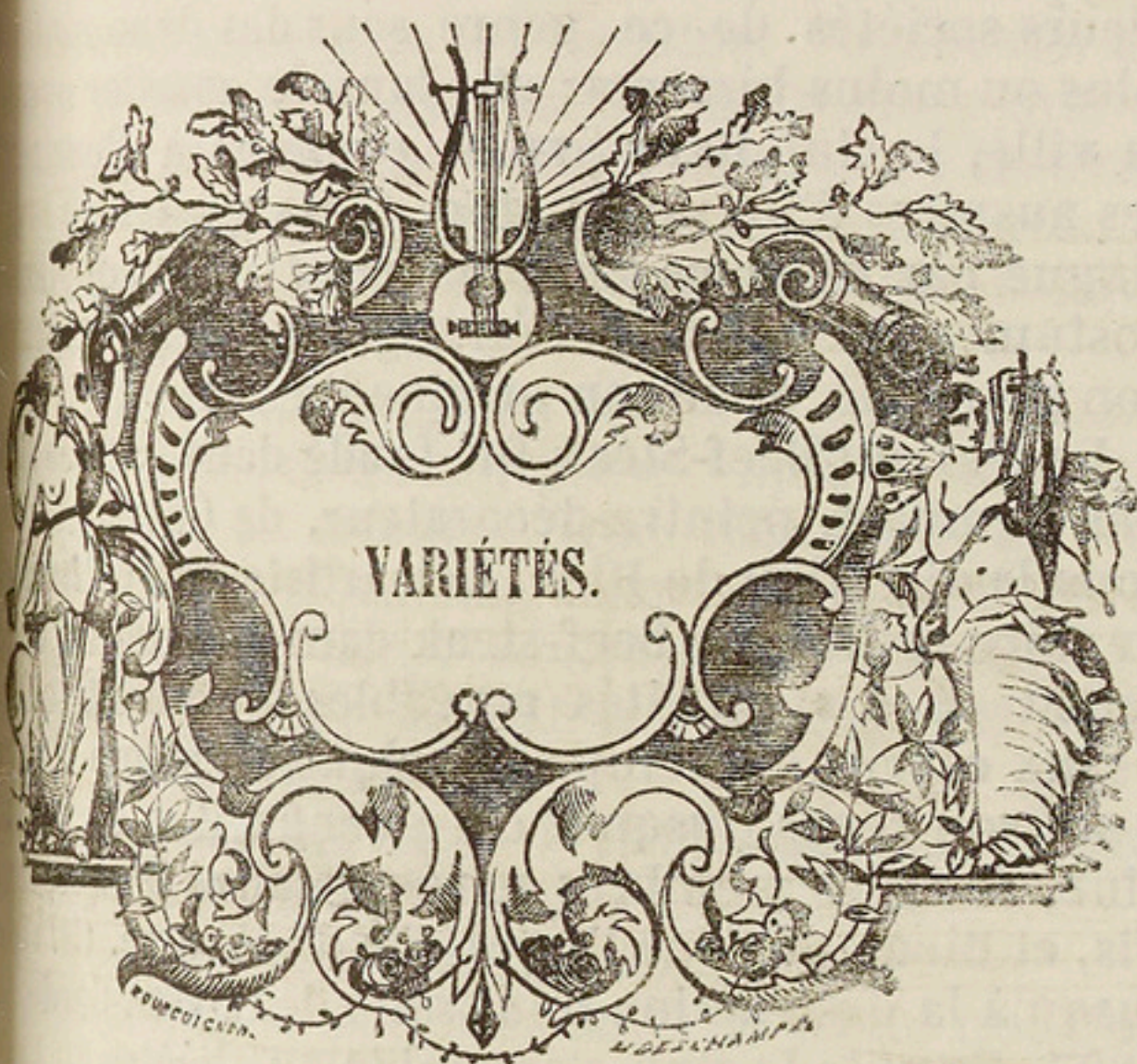
suivez

The musical score is written for voice and piano. It features a vocal line with lyrics and a piano accompaniment. The tempo is marked 'Andante sostenuto'. The key signature has two flats (B-flat and E-flat). The time signature is 9/8. The score includes various dynamic markings such as *pp* (pianissimo), *mf* (mezzo-forte), and *rall.* (rallentando). There are also performance instructions like *suivez* (follow) and *Ped.* (pedal). The lyrics are in French and describe a scene of innocence and devotion, ending with the phrase 'souris-nous toujours' (smile at us always).

2^e COUPLET
3^e COUPLET
Procéd.
DEPU
M. Cha
article for
Les jou
sérieux,
cette pro
retirés d
veiller q
lettres (n
tes).
Ainsi
tité de j
depuis le
lisie la p
Affi he
gnée Lav
qu'en pro
MM. de
dacteur,
Réveil d
Peuple. L
ry, Band
Le Salut
numéro)
M. Duno
té, rédac
prospect
Alme. L
eu qu'un
1848, ré
publié to
rieur. La
Drapeau
La Tribu
trois nur
Clubs. L
Bon Con
dard des

Ah! souris nous, souris-nous tous-jours!
 suivez
 Quand je vis ce charmant sou-ri-re, Mon regard soudain se voi-la; — Rem-pli de trouble et de dé-li-re, Je me dis: — le bonheur est là!
 Ton sourire est comme un dic-ta-me Que tu po-ses sur no-tre cœur; Il soulage, il gué-rit no-tre à-me Dans sa plus cru-el — le dou-leur.
 Précédés de Tantenstein et Cordel, 90, rue de la Harpe.

En vente chez (PACINI) BONOLDI FRERES, successeurs, boulevard des Italiens, 11, à Par's.



STATISTIQUE DE LA PRESSE

DEPUIS LA RÉVOLUTION DE FÉVRIER.

M. Champ-Fleury vient de publier dans la *Presse* un article fort curieux dont voici quelques extraits :

I.

Les journaux.

Les journalistes peuvent se diviser en journalistes sérieux, c'est-à-dire qui exercent depuis long-temps cette profession ; en hommes politiques qui s'étaient retirés du monde, en qui la révolution vient de réveiller quelques éclairs de patriotisme ; en gens de lettres (moitié faiseurs de romans, moitié journalis-

tes). Ainsi peut-on s'expliquer cette prodigieuse quantité de journaux à un sou qui se sont vendus ou non, depuis le 26 février, dans les rues de Paris. Voici la liste la plus complète qui ait été publiée jusqu'ici :

Affiches républicaines. L'Assemblée nationale, signée Lavalette. Le Peuple, rédacteur M. (n'a paru qu'en prospectus). Le Peuple Constituant, rédacteurs, MM. de Lamennais et P. Duprat. La République, rédacteur, M. Barest. La République Française. Le Réveil du Peuple. Sentinelle du Peuple. La Voix du Peuple. Le Salut Public, rédacteurs, MM. Chamfleury, Bandelaire et Toubin (n'a eu que deux numéros). Le Salut public, rédacteur, M. Loudun (n'a eu qu'un numéro). Le Salut public. La Constitution, rédacteur, M. Dunoyer. Le Girondin (ne paraît plus). La Liberté, rédacteur, M. Lermier (a paru seulement en prospectus). La Liberté, réd., M. Lepoitevin Saint-Alme. La République des Arts, réd., M. Mantz (n'a eu qu'un numéro). La Vérité. L'Ami du peuple en 1848, réd., M. Raspail. Bulletin de la République, publié tous les deux jours par le ministère de l'intérieur. La Commune de Paris, réd., M. Sobrier. Le Drapeau Républicain. L'Electeur. Le Garde National. La Tribune de 1848, réd., feu Champin (n'a eu que trois numéros). La Tribune Nationale. La Voix des Clubs. Le Courrier du Soir. La Dépêche. L'Ordre. Le Bon Conseil, rédac., M. Plée (ne paraît plus). L'Etandard des Droits du Peuple. Journal des Eglises de Pa-

ris et de la Banlieue. Journal du 5^e arrondissement, réd., Ch. de Massas. Journal officiel des Gardes nationales. La Propagande, réd., M. Danduran. La Véritable République, réd., M. Desolmes. La Voix des Femmes, réd., M^{me} Eugénie Niboyet. L'Accusateur révolutionnaire, rédac., M. Douhen. Le Banquet social, journal du 12^e arrondissement, réd., M. G. Olivier. Le Monde de 1848, réd., M. Magiaty. Le Tribun du Peuple, réd., l'abbé Constant (n'a eu que trois numéros). La Vraie République, réd., M. Thoré. Le Bonheur public en général, ou les Confessions du Montagnard, réd., M. Béjot. Le Bon Sens du Peuple, journal des Honnêtes Gens, réd., M. Paul Féval. Le Conseil Républicain. L'Echo du Soir. L'Electeur populaire. L'Esprit du Peuple, Courrier des Rues.

L'Eventail républicain, journal des Théâtres. Le Fanal républicain, éclaircur français du peuple souverain ; rédacteur, M. Mauviel. Le Messager, signé Pelagot. Le Moniteur des Postes, rédacteur, M. Mauviel. L'Organisateur du Travail, rédacteur, M. Letellier. Le Pays, rédacteur, M. Atlante. La Pologne de 1848, rédacteur, M. Ch. Forster. Le Canard, journal drôlatique ; rédacteur, M. de Montépin. Charité et Justice, journal de propagande fraternelle. Le Cri public. L'Egalité, rédacteur, M. Lemer. La Liberté religieuse. Le Père Duchêne, gazette, signée Thuillier. La Sentinelle des Clubs, signée Bouton. Le Soir, signée Lefloch. L'Amour de la Patrie, signée M^{me} Lefranc. L'Echo du Peuple, signée Vernet. La Minerve, signée capitaine Durand. Le Représentant du Peuple, par Proudhon. Le Triomphe du Peuple, signée de Céséna. La France républicaine, signée Godart. La Lanterne. Le Patriote, signée Béthune. Tribune des Réformes, signée Ledoux-Riche. La Tribune parisienne, signée Brugiliolle. La Voix du Peuple libre, signée Landoin. L'Assemblée constituante, signée Saint-Edme. L'Avant-Garde. Le Courrier de Paris, signée Duckett. Le Diable boiteux. Le Figaro. Le Flâneur.

Combien de journaux, dans cette énorme liste, sont bien portants ? Combien y en a-t-il qui n'ont paru qu'à l'état de prospectus ? Combien de ceux-ci sont venus au monde incognito et décédés sans sonneries de cloches ? Combien n'ont pas payé leurs imprimeurs, leurs rédacteurs ? Combien n'ont même pas trouvé de porteurs ? (J'en sais un qui a été vendu dans les cafés par ses rédacteurs.)

J'aime mieux la franchise du *Petit Homme Rouge*, qui annonce qu'il paraîtra quelquefois ; j'aime mieux le *Nouveau Cordelier* (de M. Weill), paraissant irrégulièrement. J'aime mieux la *Haute-Vérité*, journal des lumières nécessaires pour l'ère nouvelle, paraissant selon les ressources fournies par l'abonnement.

Il est encore une foule de publications, revues, recueils périodiques, tels que : Les Murs de Paris. Notre Histoire. La France libre. Le Magasin politique. La Revue patriotique. La Cause du peuple, de M^{me} Sand.

Et le Bon-Dieu, pamphlet républicain, de M. Henri de Kock ; et la Foudre, publication hebdomadaire de satyres politiques ; et le Journal de Démocrite, revue ; et la Cité Nouvelle, journal politique, par M. Grand-sart, professeur au lycée de Mâcon.

Dans cette prodigieuse quantité de journaux, ga-

zettes ou revues, il s'est dépensé bien du talent ; qui est-ce qui n'a pas de talent ? Mais l'ancien journalisme n'est pas culbuté. Je préfère les journaux de la révolution ; et je relèverai un paradoxe de M. Méry, publié dans la *Presse*, le 11 mai : « En 93, dit le spirituel écrivain, Prudhomme avait 200 abonnés ; deux ou trois autres feuilles imprimées en hiéroglyphes, sur un petit carré de parchemin jaune, n'avaient pas mille lecteurs à Paris. »

Rien n'est plus curieux et plus ignoré que le journalisme de 89 à 93. Les détails sur le chiffre exact de l'ancien journalisme, je les certifie, ayant été puisés aux sources les plus certaines :

En 1789,	il se fonde	150 journaux.
En 90	—	140 —
En 91	—	85 —
En 92	—	60 —
En 93	—	50 —
En 94	—	40 —

A partir de 93 la presse décroît d'une manière sensible ; cependant il faut la suivre pas à pas jusqu'à la fin du siècle :

En 1795,	il paraît	35 journaux.
En 96	—	35 —
En 97	—	35 —
En 98	—	17 —
En 99	—	26 —

Enfin l'année 1800 ne voit plus que sept journaux. 1848 ne voudra pas rester en arrière de 1789 ; 1848 même dépassera 1789. Il est évident que si, depuis trois mois, nous avons eu une centaine de feuilles nouvelles, en supposant même un ralentissement, il se fondera bien, pendant les sept mois qui nous séparent de 1849, cent journaux et plus ; ce qui donnera un total de 200 journaux ; 1789 n'en avait que 150.

Mais on ne retrouve pas dans nos nouveaux journaux la verdeur, la crudité, le talent ou la croyance de quelques feuilles de la révolution ; comme aussi on ne retrouve pas ces titres bizarres, sanglants ou comiques dont nous citerons les suivants :

L'observateur féminin, par M^{me} de Verte-Aillure ; sans compter les huit *Amis du peuple* et celui de Marat, il y avait le *Véritable ami du peuple*, par un s.... b.... de Sans-Culotte, qui ne se mouche pas du pied et qui le fera bien voir ; le *Sans-Quartier*, avec cette épigraphe : « Je me f... de ça, je porte perruque. » *L'Ecouteur aux portes* ; le *Tocsin de Richard-sans-Peur* ; le *Finissez-donc, cher père !* le *Il n'est pas possible d'en rire* ; le *Pendez-moi, mais écoutez-moi !* le *Dom Grognon* ou le *Cochon de Saint-Antoine* ; le *Tout ce qui me passe par la tête*.

II.

II. — Les Livres et les Brochures.

Au milieu de toutes les industries souffrantes, l'imprimerie ne se croise pas les bras. Le papier manquera plus tôt.

Mais quels journaux !
Quels livres !
Quelles brochures !

Les gens de lettres se sont peu montrés dans cette bagarre de brochures; il y a bien M^{me} Sand, dont les *Lettres au peuple* n'ont pas eu grand retentissement; M. Eugène Sue, lui-même, et son *Républicain des campagnes*, distribué gratuitement aux habitants du Loiret.

Peu de livres sérieux ont paru dans les premiers mois de la révolution; on a imprimé force brochures sur les moyens d'améliorer la situation des classes laborieuses; mais, bien avant 1848, les librairies économistes, socialistes, avaient mis à bas prix de petits livres sur cette question importante. *L'Organisation du travail* se crie partout; seulement les crieurs ont la rage de l'annoncer: « par M. Louis le Blanc. » Tout n'est que grandeur et décadence, Capitole et roche Tarpeia: huit jours après venait la brochure *Désorganisation du travail*. Je ne sais si on vend beaucoup la réimpression des *Déclarations des droits de l'homme*; de tous côtés surgissent des petits catéchismes républicains, des petits catéchismes politiques, des biographies des membres du gouvernement provisoire.

Partout se vendent des biographies de Louis-Philippe, et plus particulièrement celle intitulée: *Les Crimes de Louis-Philippe*, canard brutal, tiré à 100,000 et rédigé dans le style des *Derniers moments de Papavoine*. J'ai suivi particulièrement les brochures relatives à Louis-Philippe; elles sont sans nombre.

Il faut citer d'abord la plus sérieuse: *Portrait de Louis-Philippe*, par M. Alexis Dumesnil. Ensuite vient « *La Vérité sur Louis-Philippe*, ses crimes, ses trahisons, ses bassesses, depuis sa naissance jusqu'à sa fuite, détails secrets recueillis sur les pièces et manuscrits authentiques par un ancien ministre. »

Dès 1830, *Maria Stella*, ce roman qui donna tant de tracas à la police, jetait des doutes sur la naissance de Louis-Philippe; il ne faut que lire le titre pour s'en assurer: « Maria Stella ou échange criminel d'une demoiselle du plus haut rang contre un garçon de la condition la plus vile; mémoires écrits par Maria Stella elle-même. » Un imprimeur a cru devoir faire, depuis février, une nouvelle édition: « Naissance mystérieuse et apocryphe de Louis-Philippe; signé Maria Stella Newlorough, baronne de Sterhberg, née de Joinville. » Il y a aussi les *Amours de Louis-Philippe*, par le père Simplon.

Je n'aborde pas encore la chanson, qui s'est beaucoup trop occupée de l'ex-roi; mais j'ai acheté la *Correspondance entre Louis-Philippe et Abd-el-Kader*, par Alexis Dalès, canard comique, qui se récitait sur les places et sur les ponts.

Les littérateurs les plus connus qui ont écrit des brochures républicaines sont MM. Marrast, Cormenin, Pelléan, Nettement, Louis Lurine, Arsène Houssaye. Quelquefois, à l'étalage des libraires, vous tombez sur une nouveauté étrange comme celle-ci:

« Eloge de la tragédie de M. Pierre Lebrun, analyse de la pièce, acte par acte, en vers, par Alfred d'Almeyras. » Un éloge en vers par ces temps-ci et d'une tragédie, quelle erreur! quand à côté vous tirent l'œil les titres les plus bizarres, ainsi: Renonciation solennelle du duc de Bordeaux à la couronne de France. Belles paroles de ce prince à cette occasion. Adhésion formelle donnée par lui au gouvernement provisoire. »

Voici M. Marteau qui s'adresse AUX RICHES, sur l'attitude qu'ils doivent prendre dans la situation présente. « M. Marteau est rempli de bonnes intentions; il commence par mettre l'eau à la bouche aux riches en leur parlant en prose. Pour les décider tout-à-fait, il termine sa brochure par des vers. Le riche est séduit; comment résister à trois couplets, et des couplets de M. Marteau!

Le philosophe Wallon a fait une collection des professions de foi; il en a plein une chambre. Pauvre France! c'est à maudire l'imprimerie quand on a passé, comme je l'ai fait, une quinzaine de jours à dépouiller ces produits de l'orgueil, du lieu commun et de l'ignorance.

Autant vaudrait aller s'associer au citoyen Châtel, 5, rue de Fleurus, qui est le siège provisoire de l'église, et lui servir de bedeau!

Je ne sais qu'un livre remarquable depuis la révolution: c'est la première livraison de *Solution du problème social*, par P.-J. Proudhon. On peut ne pas partager les doctrines de M. Proudhon; mais il est impossible de ne pas lui reconnaître un immense talent joint à une logique de fer et à une grande bonne foi.

Dans ce moment-ci où on a abusé de tous les noms pour en faire des parades, le titre suivant pouvait paraître une plaisanterie: *Poésies d'Abd-el-Kader*; mais c'est un livre sérieux, qui, de plus, donne le code militaire de l'ex-émir.

Encore une brochure en arrière de vingt ans: « Souvenir d'une visite à M. de Châteaubriand,

pendant laquelle il me permit de lui donner lecture de la tragédie de *Velléda*, dont le sujet est tiré des *Martyrs*. En vers. Signé: N. D. »

Si cette brochure était en prose, on pourrait croire à des renseignements curieux sur M. de Châteaubriand; mais une visite en vers!

Peu de poètes ont chanté la Révolution; on parlait d'une ode de M. Sainte-Beuve: ce n'était qu'un bruit. Madame Gabrielle Soumet a publié le *Siècle de Lamartine*, poésie. M. d'Epagny, la *Curée des places*, satire. Puis on a chanté sur les théâtres des cantates: 1^o du citoyen Lesguillon, *Six heures de Février*; 2^o de M. Almyre Gaudonnière, *le Tour du Monde*; 3^o de M. J. de Prémarray, *le Drapeau de la République*.

Madame Louise Collet aussi a publié une brochure en vers: *les Grands jours de la République*.

III.

Chansons, canards et complaintes.

Je citerai d'abord toutes les complaintes sur l'ex-roi: *Histoire du décampement de Louis-Philippe en coucou*, dix couplets, par René Bertin. *Chanson d'un Titi à Louis-Philippe*, dit Louis file où! sur l'air du tra. *Chanson polie ou politique*, chantée par M. File-Vite-Dehors, à son ancienne amie et connaissance M^{me} Victoire, dans leur dernière entrevue au-delà des mers. *Comment ce bon M. Philippe raconte aux Anglais les événements du 24 février 1848*, paroles de Auguste Lehéron de Caen. *La Brioche royale*, 5 couplets. *Gare la Boussole*, 8 couplets, par L. Ch. Depss. *Chant national et patriotique* pour un concert que le citoyen Chartrey voudrait donner en faveur du patriotisme parisien, 5 couplets. Deuxième chant, 6 couplets: *Louis-Philippe, Abd-el-Kader et Guizot*, 7 couplets. *Chute de Louis-Philippe* et de son auguste famille, complainte nationale en 27 couplets; 27 couplets! *Le Gamin républicain à Louis Philippe*, chanté par les comiques des principaux théâtres. *Guizot contre-maître*. Louis demandant de l'ouvrage, 6 couplets avec refrain. *Louis-Philippe ou le Bœuf gras détroné*, complainte patriotique.

Il faut aussi parler des chansons sur les rois et la royauté: *A bas les rois*, 10 couplets de circonstance par Fréville. — *A Lamartine, Plus de rois*, 7 couplets' — *Encore un roi très-passé*, 10 couplets, par un citoyen de Saint-Quentin.

M. Guizot n'a pas été oublié; partout, dans les caricatures, dans les satires, dans les chansons, il est à côté de l'ex-roi comme l'éternel confident de la tragédie. Cependant, au milieu de cette verve aristophanesque au vin bleu, on est tout étonné de rencontrer une simple malice, qui s'intitule: *L'adhésion à la République*, de Guizot, candidat à la députation. Il y a une chanson d'un titre vraiment comique: *Le Titi n'est plus un héros*, 6 couplets. *Louis XVIII et le pape Pie VI*, prophètes ou Conférences théologiques et politiques, en vers, là où ils se disent tour-à-tour leurs vérités. Par F. J. B. Prix: à la générosité des citoyens à qui cet opuscule sera adressé.

Qu'a devient pendant ce temps l'ancienne chanson du Caveau? Je l'ai presque retrouvée dans *le Vin, le Sans-Souci et le Saut d'un roi*, par Perdu; mais la véritable poésie bout-en-train, Désaugiers, enfant de Momus, a paru le lendemain de la révolution: c'est *le Champagne et le Cidre*, apologue en vers, par M. Desades, ancien député. Je ne sais quel est ce M. Desades, qu'il ne faut pas confondre avec feu M. de Sades, député de l'Aisne.

On a essayé de réhabiliter la *Carmagnole*; mais cette poésie brève, brutale et remarquable, n'a pu reprendre faveur; même insuccès, et c'était justice, pour des rénovations de la *Parisienne* de 1848; peu de *Varsoviennes*. La *Marseillaise* a triomphé du *Chant du Départ*. La République n'a pas fait un poète; en 1830, il y avait Barbier et les *Iambes*, qui resteront. M. Pierre Dupont a essayé, il est vrai; mais M. Pierre Dupont ferait bien de s'en tenir aux *Bœufs* et aux chants de la campagne.

M. Grill « ancien patriote » fait tirer la *Marseillaise* à 1,000 exemplaires, pour être distribués gratis dans la banlieue. Jean Journet aussi distribue une *Marseillaise* de sa façon, pendant qu'un autre, M. Rémond, lance ses *Chansons communautaires*, dix chansons et deux hymnes.

Le Réveil de la France, chant patriotique dédié à la nation par le citoyen Léopold Curez (de Verdun). L'auteur demande aux grands et intrépides citoyens, membres du gouvernement provisoire, un décret qui, désormais, donne à février le pas sur les autres mois de l'année.

La plus significative de toutes est une chanson sérieuse: *A genoux devant l'ouvrier*. Il paraît que cette chanson avait trouvé nombre d'admirateurs et même des contrefacteurs, car il est dit sur la couverture: ne

pas confondre avec *A genoux devant l'ouvrier* Aubert.

LES CLUBS DE LONDRES.

Il y a cent ans le mot club désignait une réunion choisie de personnes qui s'assemblaient régulièrement tous les soirs ou toutes les semaines pour boire et fumer; et le chef d'une famille allait le son club avec autant de ponctualité que le dimanche à l'église. On voit encore aujourd'hui dans la ville manger de la taverne de Dolly les archives d'un blissement de ce genre, dont l'existence remonte près d'un siècle, et qui se tenait avec cette régularité méthodique: on y trouve enregistrés les amendes, l'absence, et le montant des dépenses de la nuit, des particularités de ce club c'est que, probablement en vertu de l'axiome, que deux individus de la même profession ne peuvent jamais s'accorder, chaque membre était représenté par un membre. Ainsi il y avait un peintre, un chapelier, un cordonnier, etc., le recteur de la paroisse était, à ce qu'il paraît, président perpétuel.

C'est d'après un système analogue que furent créés ces clubs si utiles aux classes ouvrières, et sous le nom de sociétés de bienfaisance, existent dans toutes les grandes villes du royaume. Mais, à l'exception de ces derniers établissements, le mot club, jusqu'à la fin du dernier siècle, emportait l'idée d'un rassemblement gastronomique et régulière, dont les membres étaient soumis à une amende en cas d'absence.

Nous croyons qu'il existe encore dans la capitale plusieurs sociétés de ce genre sous des dénominations plus ou moins bizarres; et, dans le quartier de la ville, le club BEEF-STEAK continue à fleurir sous les auspices d'un noble duc. Cette assemblée se distingue par diverses cérémonies et par l'adoption de costumes et de statuts étranges qui se ressemblent à son antiquité et de son origine théâtrale.

Le club du Beef-Steak fut fondé dans l'année 1763 par Lambert, peintre-décorateur, de Covent-Garden, sous la direction de Rich. Cet artiste avait l'habitude de faire briller son beef-steak dans son atelier, et son talent et ses qualités agréables attirèrent tous les beaux esprits du temps. Quelquefois même il partageait son repas, jusqu'à ce qu'enfin il se forma un club, dont les membres se réunissaient tous les samedis, et dînaient dans l'intérieur du théâtre. Cela continua jusqu'à la destruction de la salle de Covent-Garden en 1807. Ensuite le club s'assembla au théâtre du Hay et continua jusqu'au moment où il fut lui-même détruit par le feu. Cette société, qui ne mange d'autre viande que de beef-steak et ne boit que du vin de Porto ou du punch, est le dernier débris de l'établissement gastronomique qui faisait les délices de nos pères.

Nous croyons qu'il existe une espèce de club de beefsteak, et qui se tient au théâtre Drury-Lane, mais il est d'une création toute moderne, et n'a rien de commun avec l'établissement primitif du même nom.

Les trois clubs de Londres qui, les premiers, furent créés sous la forme adoptée depuis par tant d'autres, furent ceux de WHITE, de BROOKES et de BOWLING. Le premier existait déjà du temps d'Hogarth sous le nom de Débit de chocolat de White. Le second fut fondé en 1777 pour servir de rendez-vous à des réunions de caractère politique avoué, sous les auspices de Fox, au même temps que le club devint le quartier-général du parti tory et continua de l'être pendant un grand nombre d'années. Certaines circonstances ont contribué dans ces derniers temps à lui ôter son caractère politique, et il est plutôt connu maintenant comme le meilleur club de Londres, pour y passer une partie de la journée, que comme servant de point de ralliement à un système exclusif de politique.

Le club de Boodle, le troisième de l'ancien régime fut toujours considéré comme représentant le juste milieu: sans être tory comme celui de White, whig comme celui de Brookes, il est composé de grande partie de gentlemen de province. Il a toujours conservé jusqu'à ce moment une réputation méritée, le rang, la considération et le talent de ceux qui le composent, les avantages et les comforts de toute pièce qu'on y trouve réunis comme dans la meilleure maison particulière, tout, en un mot, contribue à le faire, sinon pour la date, au moins pour le mérite, le premier des clubs existants.

A côté de ces trois clubs, nous devons en mentionner un autre, qui eut aussi ses jours de splendeur, mais qui maintenant a perdu sa vogue: c'est celui de COCOTIER. C'était le rendez-vous favori du duc de Devonshire lorsqu'il n'était encore que prince de Galles, et spécialement pour son usage que fut bâtie la salle d'attente, sur le derrière de la maison.

Au commencement de ce siècle, le club de l'Université

est établi sur un pied très-brillant : il se tint d'abord à Pall-Mall, puis à Saint-James-Quare, où il termine obscurément sa carrière.

Vint ensuite l'ALBION, qui existe encore dans Saint-James-Street, près de celui de GRAHAM, club sans prétention, du moins quant à l'apparence, mais très-renommé pour les cartes.

Quelque temps après l'établissement de l'Albion, plusieurs membres se retirèrent et formèrent le club d'ARTHUR, ou plutôt réorganisèrent l'ancien établissement de ce nom. Ils ont depuis fait construire un nouveau local avec beaucoup de goût et de luxe. Cependant, nous ne devons pas oublier le club d'ALFRED, qui, en raison de la place obscure qu'il occupe dans Albermarle-Street, au coin de Grafton-Street, allait nous échapper. Et pourtant nous nous rappelons encore le temps où c'était chose désirable que d'en faire partie, et où maint candidat se disputait cet honneur. Il y a quelques années qu'il perdit sa vogue, par suite de la circonstance suivante, qui doit nécessairement trouver place dans l'histoire des clubs. Il y a ou il y avait tous les jours dans cette maison une table d'hôte pour douze personnes, à l'usage de tous les membres qui se faisaient inscrire d'avance à une certaine heure. Un jour, la liste étant remplie, la société se disposait à partager le repas commun; mais, quoique la liste fût au complet, la table n'était pas, c'est-à-dire qu'un des douze inscrits n'était pas venu; en conséquence, il n'y avait de réunis que onze membres de cette société savante, politique, judiciaire et aristocratique.

Précisément, à ce moment, un gentleman de bonne mine, vêtu d'une redingote brune et portant un parapluie, entra dans la salle du café et demanda qu'on lui servît à dîner le plus tôt possible. Voyant son air inquiet et pressé, le garçon lui fit observer que la table d'hôte venait d'être servie, et qu'il s'y trouvait une place vacante. L'étranger profita de cet avis, et se mit en mesure d'aller occuper le siège de Banque dans cette société d'élite.

Il, il but et mangea, prit part à la conversation, et fut tour à tour éloquent, grave, enjoué : la politique, les arts, les sciences, tout paraissait lui être également familier, et son départ, qu'il effectua le plus tôt possible, parut contrarier et mortifier le reste de la compagnie, au sein de laquelle s'établit le dialogue suivant :

PREMIER INTERLOCUTEUR. — Voilà un homme prodigieusement aimable.

LE SECOND. — Il est fort instruit.

LE TROISIÈME. — Je serais tenté de croire que c'est un homme de loi.

LE QUATRIÈME. — Et moi, d'après sa conversation, je pense que c'est un membre du parlement.

LE CINQUIÈME. — Non, c'est un médecin.

LE SIXIÈME. — Je croyais d'abord que c'était Lawrence. Pour sûr, c'est un artiste.

Demandons qui il est, s'écria enfin le septième, déterminé à ne pas hasarder de nouvelles conjectures.

Le huitième tira la sonnette; et le garçon parut.

Le neuvième prit la parole : — Dites-moi, garçon, savez-vous le nom de la personne qui a dîné avec nous ?

— Comment, monsieur ? dit celui-ci.

— Oui, ajouta le dixième, quel est son nom ?

— Le nom de cette personne ? répondit le garçon en regardant les convives d'un air où on lisait l'incrédulité, l'étonnement et une espèce de dédain; comment, le nom de la personne qui vient de dîner ici ?

— Oni, s'écria le onzième.

— C'est M. Canning ! Et il se retira en laissant les onze membres de l'illustre club dans un état de stupeur complète... Onze gentlemen d'une telle société ne pas connaître M. Canning ! C'était une furieuse atteinte portée à leur considération, et le fait est que le club ne s'est jamais relevé entièrement de cet échec foudroyant.

Depuis la paix, les clubs se sont rapidement multipliés, et maintenant ils sont au nombre de vingt-quatre : quelques-uns ont quinze cents membres, quatre douze cents; il en est peu qui en comptent moins de cinq cents. Comment s'étonner, après cela, de la solitude des cafés et des tavernes, et même de leur disparition totale des lieux où se tiennent ces réunions ? Ceux qui existaient encore ne se sont soutenus que parce que la maison est devenue un hôtel; car les hôtels subsisteront jusqu'à ce qu'on étienne des clubs où l'on passe la nuit.

Nous avons déjà parlé des établissements de White, de Brookers, de Boodle, d'Alfred, d'Albion et d'Arthur. Après eux sur la liste se présente l'*Athenæum*, celui de tous qui est composé des éléments les plus divers. Il n'a pas de caractère politique, et compte parmi ses membres des pairs, des hommes d'Etat de tout rang, des artistes distingués, etc. Il se recom-

mande par beaucoup d'avantages, et offre peu de prise à la critique. Néanmoins, on peut citer comme un de ses inconvénients l'éclairage intérieur par le gaz, dont l'odeur, combinée avec l'haleine de soixante-dix ou quatre-vingts gastronomes et la vapeur des mets, produit une atmosphère où il est difficile de vivre longtemps, à moins d'être doué de poumons d'une espèce toute particulière. Pour remédier à cette incommodité, il devient souvent nécessaire, même en décembre, d'ouvrir toute grande une des immenses fenêtres qui donnent sur le jardin, ce qui laisse pénétrer par bouffées dans la salle l'air de la nuit, et renvoie les plus vieux d'entre les convives avec des rhumatismes bien conditionnés.

Le club de Carlton qui occupe un splendide emplacement dans Pall-Mall est exclusivement politique et politiquement exclusif, et jamais assemblage de plus nobles noms, n'a, dans la métropole de l'Angleterre, rehaussé l'éclat d'aucune autre réunion analogue. C'est tout à fait l'antipode du club de Brookers, et, si l'on pouvait faire partie des deux, ce serait une chose piquante d'entendre, à l'un, combien les affaires vont mal, quelles chances les conservateurs ont d'être battus, et dans quel court espace de temps ils doivent sortir du ministère; puis, un quart-d'heure après, d'apprendre, à l'autre club, que les radicaux ne savent plus à quel saint se vouer, qu'une réaction dans le pays est inévitable, et que les élections générales doivent donner au parti conservateur une majorité positive dans la chambre des communes.

Le club de Clarence s'appelait autrefois l'*Union littéraire*; mais quelques circonstances désagréables ayant rendu, aux yeux de la majorité des membres, une épuratoire nécessaire, on jugea plus convenable de dissoudre la société que de frapper personnellement d'une expulsion les individus compromis. En conséquence, la dissolution eut lieu, et, sous le nom actuel, il s'établit un nouveau club, qu'un brave officier de marine a baptisé, en jouant sur le mot, de club de *Clearance*, (de l'épuration). Cette société se compose principalement d'hommes de lettres et de patrons de la littérature; mais elle ne compte encore que peu d'années d'existence. Son fondateur est Thomas Campbell, qui, néanmoins, a cessé d'en faire partie.

Le club des *Gardes*, comme son nom l'indique, est spécialement affecté aux officiers des trois régiments, et celui de *Garrick* exclusivement théâtral.

La société des *Indes-Occidentales* se compose d'un petit nombre de personnes ayant des relations avec les colonies; mais il ne se recommande du reste à l'attention ni par le rang qu'il occupe, ni par l'étendue de ses prétentions.

Le club de la *Marine royale*, situé dans *Bond-Street*, est tout spécial et extrêmement confortable.

Le club de *l'Orient* est au coin de *Rentersdum-Street, Hanover-Square*: il se compose de gentlemen qui ont passé leur jeunesse dans les régions opulentes de Mysore et de Golconde. Ils mangent force *curry* et boivent du Madère. Le local n'a rien de remarquable que la petitesse des fenêtres. Les plantes délicates qu'on élève dans l'intérieur de cette espèce d'académie d'horticulture ne pourraient résister à l'influence violente de l'atmosphère de Londres.

Le club d'*Oxford* et *Cambridge* est établi au coin de *King-Street, Saint-James-Square*, à l'ancien hôtel *Londonberry*. Nous avons peu de choses à en dire: seulement la splendeur de ses livrées, brillantes comme celles d'un ministre, forme un contraste assez remarquable avec le caractère monastique de la société.

Le club de *Portland* est peu connu: il occupe la maison située au coin de *Stradford-Place*, fameuse il y a un quart de siècle par les fêtes joyeuses qu'y donnait mistress Lind. Nous ne croyons pas nous être jamais rencontrés avec un de ses membres; mais, comme sa situation est saine et agréable, il est probable que c'est plutôt cet avantage qui réunit les secrétaires.

Le club du *service des royaumes-unis* donne l'idée la plus favorable des talents de M. Nash qui en a dirigé la décoration intérieure. On y trouve réuni la commodité, le bon goût et la richesse. Il vient d'être restauré nouvellement, et l'on y voit représentés, dans une suite de tableaux, les marins et les grands capitaines de l'Angleterre ainsi que les principales batailles gagnées sur terre et sur mer, ce qui donne à cet établissement un intérêt tout national.

L'*Union* est un club fort estimé. Un bon cuisinier, une excellente cave, un local bien situé, une composition de membres variée et bien assortie contribuent à faire rechercher l'admission dans cette société.

Le club de *l'Université* se tient dans un édifice assez remarquable, élevé sur les dessins de M. Wilkins. Les hommes de robe qui composent cette réunion sa-

vante donnèrent une soirée peu après l'ouverture de l'établissement; et le poids de ces messieurs, joint à la chaleur de la salle, fit fléchir le plancher. — N. B. L'été, on y trouve d'excellent punch à la glace.

Le club des *Voyageurs* vient ensuite dans l'ordre alphabétique, mais, en fait, il est de beaucoup supérieur à la plupart des autres. De la commodité, de l'éclat, une société agréable, la conversation, les cartes (sans lesquelles, quoi qu'on dise, il n'est pas de réunion du soir possible) se réunissent pour y attirer et y fixer la meilleure compagnie.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

OUVRAGES NOUVEAUX PUBLIES DANS LA HUITAINE.

RELIGION.

Dissertation sur la tolérance religieuse, par l'abbé Auger; in-8.
Des livres du pseudo-Denys l'aréopagite, par Léon Montet; in-8.
Egalité des cultes, par de Lamennais; in-8.
Le Solitaire du Mont-Carmel; in-18.
Explication des premières vérités de la religion pour en faciliter l'intelligence aux jeunes gens, par P. Collot; in-16.

POLITIQUE, LÉGISLATION, ADMINISTRATION.

Actes officiels du gouvernement provisoire; in-8.
Avenir et fusion des partis, par Edmond de Floirac; in-8. Prix, 1 fr. 50 c.
De l'Organisation du suffrage universel, par Armand Marrast et J.-F. Dupont; in-32.
Lettre à un instituteur primaire sur les droits et les devoirs du citoyen, par Rendu, conseiller de l'Université; in-18.
Origine et fondements de la liberté, de l'égalité et de la fraternité parmi les hommes, par Martin Doisy; in-8 de 23 feuilles. Prix, 7 fr.
Projet de constitution de la République française, par de Lamennais; in-3.
La Colonisation agricole, par Charles Marchand; in-8.
Contrat social, ou Organisation des bénéfices du travail, par le citoyen F...; in-4.
Création d'une banque nationale hypothécaire, par J.-B. Héquet; in-8.
Du Système de M. Louis Blanc, par Léon Faucher; in-16.
Théorie des banques, par Olinde Rodrigues; in-8.
La Constitution pour tous, par Ludger Bertou; in-8.
Des Institutions commerciales en France, par Hutteau d'Origny; in-8.
Essai pratique sur les moyens d'organiser le travail, par J. Baisas; in-8.
Organisation des travailleurs, par F. Bresson; in-8.
La Politique de la révolution, par Henri Martin; in-8.
Réforme de l'ordre judiciaire, par Couturier, de Vienne, docteur en droit; in-8.

SCIENCES, BEAUX-ARTS.

Traité de matière médicale et de thérapeutique, par S. Dieu, docteur en médecine. Tome III; in-8. de 49 feuilles.
Concours pour la désinfection des matières fécales. Rapport fait M. A. Chevaier; in-4 de 14 feuilles.
Précis élémentaire de chimie agricole, par le docteur Sace; grand in-18. Prix, 3 fr. 50 c.
Traité des maladies des arbres fruitiers, par Ferdinand Rubens; in-18.
Encyclopédie moderne. Tome XIII, XIV et XV; in-8. Prix du vol., 3 fr. 50 c.

LITTÉRATURE, THÉÂTRE.

Amitié et dévouement, par M^{me} Camille Lebrun; in-12 de 11 feuilles.
La Femme d'Orléans, par Charles Marchal; in-8 de 22 feuilles trois quarts.
Taquinet-le-Bossu, par Paul de Kock; 2 vol. in-8. Prix, 10 fr.
Un Châteaude cartes, comédie en trois actes et en vers, par Bayard.
Le Marchand de jouets d'enfant, par Mélesville et Léon Guillard.
Le Marquis de Laurun, par Carmouche et Paul Vermont.
Le Parti des femmes, par Antony Méray; in-8 de 9 feuilles.
Chansons, par Alexandre-Marie de Puteux; in-8.
Les Eternels du grand-papa; in-32.

Le Gérant, Rédacteur en chef,

AUGUSTE HUSSON.

L'ORGANISATION DU TRAVAIL... POUR LES ORATEURS DES CLUBS. UNE ÉMEUTE DE MOÛTES. NOUS SOMMES DANS DE VILAINS DRAPS. Tous ces dessins comiques vont paraître dans le *Journal pour rire* qui publie plus de 4,600 caricatures dans l'année. Prix, pour un an, 15 fr. — Toute personne qui s'abonne pour un an, du 1^{er} mai, reçoit gratis les mois de février, mars et avril. — Prix, pour trois mois, 4 fr. Chez Aubert, place de la Bourse.

MOUTARDE BLANCHE. Les mauvaises digestions, la constipation, les hémorroïdes, les étourdissements, etc., ayant la même cause, disparaissent promptement par usage l'usage de cette graine, dont les paquets sont toujours marqués du cachet LIDI R, Palais-National, 32.

SIROP D'ECORCES D'ORANGES.
TONIQUE NERVEUX.
 De J. P. LAROZE, pharmacien,
 rue Neuve-des-Petits-Champs, 26 Paris.
 Toujours en flacons spéciaux portant les signatures et cachet ci-dessus.
 En régularisant les fonctions de l'estomac et des intestins, il détruit la constipation, guérit la diarrhée et la dysenterie, les maladies nerveuses, les gastrites, gastralgies, les agueurs et crampes d'estomac; facilite la digestion, abrège les convalescences.
 Prix du Flacon : 3 fr. — Dépôt dans chaque ville.

CALENDRIER DU 4 AU 10 JUIN.			EPHÉMÉRIDES.		BULLETIN ASTRONOMIQUE.								BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE.—26 MAI AU 10 JUIN (Thermomètre de l'ingénieur Chevallier. + signifie au-dessus de 0.—signifie au-dessous)				
Jours du mois.	Jours de la sem.	Jours de la lune.	Années.	PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS.	Lever du soleil.	Coucher du soleil.	Temps moy au midi vrai.	Lever de la lune.	Coucher de la lune.	Lever des planètes.	Coucher des planètes.	Jours du mois.	THERMOMÈT. CENTIGR.	Barom. à midi.	Vent à midi.	État du ciel.	
													6 heures.	midi.			
4	Dim.	3	1666	1 ^{re} représentation du <i>Misanthrope</i> .	4 1	7 55	11 58 0	Matin. 7 13	Soir. 10 21	Mercure. matin 5 2	soir 9 35	26	+13,	+21,9	759,5	N.-E. Beau.	
5	Lundi.	4	439 av. J.-C.	Naissance de Socrate.	4 1	7 56	11 58 10	8 19	11 1	Vénus. matin 5 22	soir 6 45	27	+14,	21° 4	759,6	N.-N.-E Beau.	
6	Mardi.	5	1633	Mort de l'Arioste.	4 0	7 57	11 58 21	9 25	11 54	Mars. matin 7 17	soir 11 2	28	+12,2	+20,4	760,	N.-E. Beau.	
7	Mercur.	6	1664	Sacre de Louis XIV à Reims.	4 0	7 58	11 58 32	10 31	— —	Jupiter. matin 6 30	soir 10 18	29	+15,1	+21,4	759,	N.-E. Beau.	
8	Jeudi.	7	1795	Mort de Louis XVII.	5 59	7 59	11 58 43	11 35	Matin 0 3	Saturne. matin 0 47	soir 0 17	30	+12,5	+20,2	760,	O.-N. O Nuageux.	
9	Vend.	8	1666	Naissance de P. Corneille.	5 59	7 59	11 58 55	Soir 0 37	0 29	Uranus. matin 1 10	soir 2 28	31	+12,8	+18,	760,5	N.-E. Nuageux.	
10	Sam.	9	1790	Révolution d'Avignon.	5 53	8 0	11 59 7	1 53	0 54			1	+11,9	+15,2	757,	N.-O. Couvert.	

LES TREMBLOTTEURS.



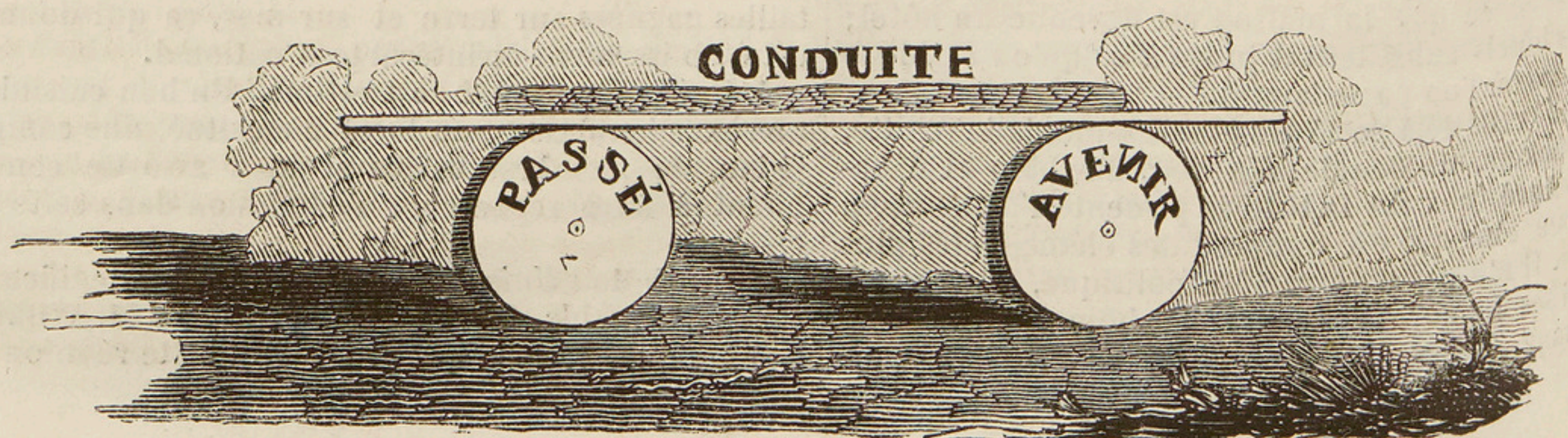
Il est bien en colère, le père Duchesne !..... Méfiez-vous !.....

RÉBUS.

L'



3848



ABON
Tro
Paris et Sei
Départem
Etranger...
Par voie an
—
Un Numéro
— par
Les abon
sur ou du 10
On se res
1 SEMAI
2 SEMAI
3 SEMAI
4 SEMAI
5 SEMAI
6 SEMAI

MM.
sont in
direct a
et corre
s'ils ne
ble dan

Nous
ros l'av
simulta
ments à
hebdom
recevon
sidérabl
binai so
propos
Ceux
le 15 j
voir les
ci-dess
sortes
Nous
1° L
nemen
les abo
2° Il
vois, d
l'abon
qui vo
n'ont
tre l'a
(Voir
précéd
Vo
nemen

Paris.
Banlie
Dépar
Etran

Abon
Paris
Dépar
Etran
Por
bonne
15 fr.
ment
92 fr.
D'a
tion d
aux d
No
resp
reças

T
No
tique
SEMA
2 fr.
ment
en fe
franc